This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 491236

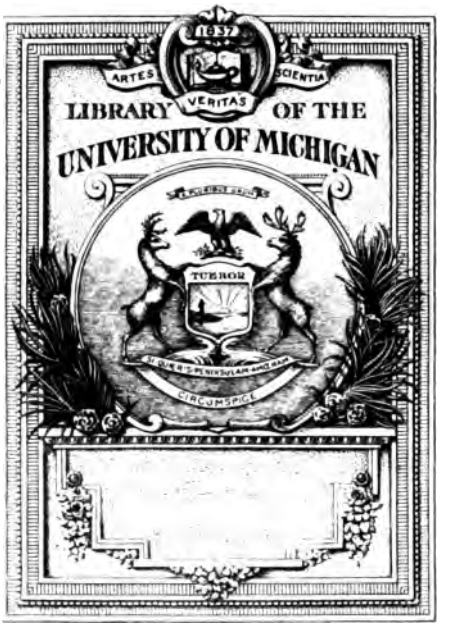
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE

D'AMIENS.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS

D'AMIENS

3me SERIE.

II.

AMIENS,
IMPRIMERIE YVERT

1875

Les opinions émises par les auteurs des mémoires leur sont personnelles, et l'Académie n'en est pas responsable.

BERK

La Plage. — Les Bains de mer. — L'Hôpital maritime. — Propriétés curatives des grèves de l'Authie. — Le Sable, question d'humanité. — Moyen de le prévenir. — Défense de l'Hôpital contre la mer. — Épis de de sûreté. — Enrochement de Grofliers. — Concentration de l'Authie. — Le Phare. — Les Bancs. — Leur émergement. — La Marine de Berk. — Vente du Poisson. — Nécessité d'un contrôle.

Par M. A. MANCEL.

(*Séance du 13 Novembre 1874*).

MESSIEURS,

Je viens de passer une saison à Berk ; j'y ai fait quelques observations que je dois vous soumettre. La plage est incontestablement l'une des plus belles de notre littoral ; je ne connais pas de bain de mer, sur la Manche, qui puisse lui être comparé sous le rapport de l'étendue de la grève. Son sable, trop mou sur la côte, est ferme sous le pied à marée basse. A Berk on a constamment la mer devant soi ; il suffit, lorsqu'elle est retirée, d'aller la chercher un peu plus loin. La côte est extrêmement

plate ; on comprend que des enfants puissent s'y baigner sans inconvénient. Aussi Berk devient une station balnéaire de plus en plus importante. Il y a vingt ans, à la naissance des bains, j'y allais chaque année. Il n'était pas facile alors de se loger près de la mer. Mais, depuis, il y a surgi une sorte de colonie de logeurs et d'hôteliers chez qui l'on peut demeurer et vivre dans de bonnes conditions.

Un établissement de premier ordre a fait de Berk un point, sur notre rivage, dont on doit s'occuper, surtout sous ce rapport. L'hôpital maritime de Berk, dont j'ai vu naître l'embryon chez Marianne, vers 1856, avec une vingtaine d'enfants, est devenu maintenant d'une très - grande importance sous le rapport de l'édifice, de son personnel et du nombre de ses pensionnaires. L'hôpital loge et traite aujourd'hui six cents enfants.

De plus, l'assistance publique en a encore un grand nombre répandus et entretenus à ses frais, sous sa surveillance, dans les villages des alentours sur les bords de la mer. On me citait à Grofliers une pauvre femme qui avait pris chez elle 20 jeunes malades, qui les traitait fort bien et qui avait lieu, ainsi que ses pensionnaires, de s'applaudir de son entreprise. L'idée de tirer parti des propriétés curatives de la mer ne s'est point arrêtée là ; plusieurs personnes reçoivent et soignent des malades chez elles.

Les résultats qu'on obtient à Berck, dans le jeune âge, pour la guérison des scrofules, sont véritablement remarquables ; mais est-ce bien à la côte de Berk elle-même, ou au seul voisinage de la mer que l'on doit ces résultats ? Il suffit de bien examiner la configuration de la plage et de la comparer à celle des autres points de notre littoral pour reconnaître qu'il existe, des deux côtés de l'embouchure de l'Authie, une situation peut-être exceptionnelle que, pour mon compte, je n'ai rencontrée sur aucun point de la Manche. La mer découvre là plus que partout ailleurs (1) ; elle se retire fort loin en face de Berk, plus loin encore devant l'hôpital ; et dans l'embouchure de l'Authie elle recule démesurément, en laissant à découvert ses fameux bancs si redoutés des navigateurs. Sans être médecin on comprend que tous ces sables découverts produisent, à marée basse, une évaporation dont les effluves peuvent dégager des principes très - favorables à la santé. C'est le résultat, paraît-il, de l'iode dont l'atmosphère est empreinte, qui agit particulièrement contre cette nature d'affection. Je puis à cet égard citer deux faits personnels, témoignant de l'humidité constante qui se dégage du voisinage de la mer, et est ambiante dans l'air. J'allais souvent, pendant la

(1) Assurément la mer se recule infiniment plus à Avranches qu'à l'embouchure de l'Authie, mais la situation n'est pas comparable : A Berk, la mer recouvre la plage à chaque marée, tandis que la grève du Mont-Saint-Michel ne la reçoit que dans les eaux vives, quelques jours par lune seulement.

chaleur, me promener sur le sable, au bord de la mer, pour en respirer la fraîcheur ; j'ai dû renoncer à me servir de lorgnons et de lunettes ; les verres s'impreignaient d'humidité et troublaient la vue. D'un autre côté, je souffre depuis longtemps d'un mal de gorge, passé à l'état chronique ; il était fort aigu au moment de mon séjour à Berk ; eh bien ! pendant mes promenades sur le bord de l'eau, l'humidité de la mer pénétrait dans ma gorge et la sécheresse disparaissait, pour revenir lorsque je m'en éloignais.

Il est incontestable qu'en dehors de Berk vous ne trouverez nulle part, si ce n'est aux dunes de Saint-Quentin, toujours en face des bancs de l'Authie, une situation qui lui soit comparable. Ce n'est pas devant les falaises de la Normandie, du Boulonnais, que vous serez dans les mêmes conditions ; les côtes à galets, où la mer est encaissée, ne peuvent produire les mêmes effets que les plages de sable et sans déclivité de la baie de l'Authie. Or, comme il n'y a pas moyen, quant à présent, de vivre avec les seuls lapins des dunes de Saint-Quentin, il faut reconnaître que Berk jouit d'un privilége que la science utilise de la manière la plus heureuse dans l'intérêt de l'humanité.

Il n'y a pas que cette seule question, sur cette partie de notre littoral, de nature à intéresser un touriste qui ne peut plus maintenant se baigner, comme autrefois, et se trouve, pendant son séjour, condamné à observer. Ce qui le frappe

d'abord, c'est le sable, qui est pour lui une cause incessante d'ennui, parce qu'il ne peut circuler commodément (1), ni surtout se promener dans les parties de la station balnéaire qui ne sont pas recouvertes par la mer. Mais il faut reconnaître que c'est une difficulté qui est en voie de solution; depuis des années le sable s'amassait à l'entrée de la large rue, triangulaire à sa base, qui débouche dans la mer. On discutait sans parvenir à se mettre d'accord ; le bas Berk en voulait, à tout prix, l'enlèvement, mais la ville de Berk, où dominent les vendeurs de poissons, les mareyeurs et tous ceux qui vivent et s'enrichissent, en faisant exploiter la mer par d'autres, faisaient la sourde oreille. On avait beau leur dire qu'il en résultait une gêne énorme pour la marine, que c'était fatigant pour les hommes qui se rendent de la ville à la mer, éreintant pour leurs femmes qui transportent à dos le poisson des bateaux à la halle : « Bah, disaient les gros bonnets, ils ont un peu plus de mal, mais le poisson nous arrive tout de même ; c'est tout ce qu'il nous faut ! » Toujours est-il que de guerre lasse, on est parvenu à se mettre d'accord : un chemin de fer portatif dégage maintenant le sable et le conduit dans la mer. Le service des routes vicinales paie le déblaiement de la chaussée, et les riverains celui des bas côtés.

(1) Berk présente à cet égard une compensation qui n'est pas à dédaigner ; c'est sa nombreuse cavalerie. Il y a constamment sur la place des ânes disponibles, dont les baigneurs peuvent user à 0 fr. 50 l'heure y compris le conducteur ; pour mon compte, je m'en servais largement. Il ne se passait pas de jour, où je ne recourusse à ce moyen de transport.

Mais l'arrangement ne s'est pas fait sans peine ; il a fallu bien des pourparlers, de nombreuses négociations pour obtenir le consentement des riverains qu'on ne pouvait contraindre ; comme si, en pareil cas, un règlement d'administration publique n'aurait pas dû résoudre depuis longtemps la question. La loi le permet pour les cours d'eau ; pourquoi n'en serait-il pas de même ici ? Il s'agit de l'une de ces entreprises pour lesquelles la loi de 1807 paraît avoir été faite, et qu'on devrait bien se donner la peine d'appliquer. Ce n'est pas seulement une affaire d'utilité publique, il y a une question d'humanité. Je vous disais que les femmes portaient à dos le poisson des bateaux à la halle ; les mannes qui le reçoivent suspendues à leur col au moyen d'une corde, en contiennent, disait-on, 20 kilogrammes. La halle est à trois kilomètres de la mer ; les porteuses ont à traverser 500 mètres de sables, un véritable cros, amassé par le vent au débouché de la rue de la mer sur la plage. Elles courent ordinairement tout le long de la route pour ne pas manquer la vente, y arrivent souvent en sueur, se jettent en l'atteignant, pour prendre haleine, sur le marbre des grilles qui entourent le marché, s'y refroidissent et y puisent le germe de maladies qui leur sont souvent funestes. « Depuis 18 ans que je suis à Berk, me disait l'un des hommes importants du pays, M. Detunck, le créateur des premiers bains, il est à ma connaissance personnelle que 14 femmes sont mortes de maladies d'échauffement,

contractées dans le trajet. » D'autres personnes m'assuraient qu'il en était mort une cinquantaine de la même cause, ou de maladies qui en résultaient, sans compter les accouchements dans le trajet et les accidents de cette nature qui atteignent les femmes enceintes.

On débarrasse cette fois le sable parce que le Maire habite le bas Berk, mais après lui le fera-t-on encore ? Qui peut en répondre ? Il est vraiment regrettable de voir des intérêts de cette importance abandonnés au règlement d'un conseil municipal ou l'intérêt d'une section, de la plus intéressante assurément, sera toujours sacrifié à celui de l'autre partie de la Commune, ou plutôt à l'égoïsme de ses principaux habitants.

Mais, au lieu de déblayer le sable, on ferait beaucoup mieux de le prévenir, de l'empêcher d'arriver. Il vient de la mer, il faut l'arrêter au passage. Ce ne serait pas difficile ; il suffirait de vendre, pour bâtir sur la plage, la base du triangle qui forme le débouché de la rue de la Mer. Elle peut avoir une largeur de 250 mètres entre l'hôtel Detunck et le pavillon du chalet Binder. Il s'élèverait là une rangée d'hôtels et de maisons qui arrêteraient le sable. Ces constructions reposeraient sur un quai du genre de celui de l'hôpital, qu'on avancerait le plus loin possible de la mer. Deux rues établies sur les deux côtés du triangle, l'une au Sud-Ouest, et l'autre, au Nord-Est, maintiendraient les communications de la mer avec l'intérieur. Seulement, la

rue de l'Ouest, le côté d'où arrive le vent et avec lui le sable, devrait être bien moins large que celle de l'Est. La première pourrait avoir 8 mètres et l'autre 15. Dans ces conditions on se rendrait maître du sable. En bon an la vente de ces terrains paierait les frais de l'établissement du quai, du pavage qui le précéderait et l'empierrement des deux rues latérales. On pourrait encore conserver le sommet du triangle pour l'affecter à un service public. Ce n'est point une utopie : le terrain à bâtir à Berk dans de bonnes conditions se vendait de 5 à 10 fr. le mètre ; il s'en est vendu avant la guerre jusqu'à 15 fr. On n'a plus construit depuis 4 ans. Lorsque la confiance reviendra dans notre pays, et que Berk suivra sa destinée, il pourra, quand il le voudra, trouver-là, près de la mer, une ressource qui lui permettra de faire disparaître les sables, le plus grand ennemi des baigneurs et de ses matelotes.

L'hôpital maritime a le cachet de son époque ; c'est un édifice de la plus grande importance ; il a le caractère des œuvres de M. Haussmann. On s'est préoccupé dans ces derniers temps des dangers que lui faisait courir la mer. Depuis sa construction, dans les grande marées, la mer déferlait avec fureur sur les garennes au milieu desquelles on l'avait édifié; elle avançait chaque année vers lui et, comme il est construit, m'a-t-on dit, sans fondations, et repose uniquement sur le sable, on pouvait aisément prévoir le moment où une forte mer ferait

fondre une partie de l'édifice. Or, on m'a assuré que la construction avait coûté quatre millions;il y avait donc là un intérêt important dont Paris devait se préoccuper ; c'est ce qu'il a fait. J'ai visité ses travaux avec le plus vif intérêt,et j'ai eu la satisfaction de reconnaître qu'on parviendrait à éloigner le danger.

Le système de protection qu'on a employé mérite qu'on le décrive. Il repose principalement sur deux longs épis en fascine, partant de la côte pour se diriger vers la mer de l'Est à l'Ouest, et sur un certain nombre de petits épis établis aux pieds des cros de la garenne. Les épis sont en fascine, en bois croisillonné. Les deux grands ont 250 mètres de long et 8 à 10 de large. Les petits qui longent la côte, au nombre d'une trentaine, ont 25 mètres de long sur trois de large. Il se manifeste un symptôme favorable à la préservation de l'hospice et qui fait bien augurer du succès: certaines parties de ces épis sont déjà couvertes par le sable qui paraît vouloir s'y arrêter. Indépendamment des épis on a établi le long de la garenne une haie sèche disposée en angles rentrants et saillants, qui laissent passer le flot à la montée et retiennent le sable au reflux. Il ne paraît plus douteux aujourd'hui qu'avec de la persévérance on garantira l'hôpital.

Ce n'est pas seulement de l'édifice de l'assistance que l'on se préoccupe, on fait plus : du côté de Grofliers, à plus de 4 kilomètres de la côte, la mer,

lors du flux, en refoulant l'Authie dans son embouchure, pénètre fort avant dans les terres qui consistent en bas champs, autrefois couverts par elle. C'est à ce point que, depuis quelques années, on avait, à cet égard, dans le pays, des inquiétudes dont la seule inspection attentive des lieux justifiait la légitimité ; on établit maintenant une jetée en moëllons à travers la baie et le courant de l'Authie pour le reporter vers le Nord du côté du département de la Somme. On sait que la rivière s'en éloigne constamment pour s'appuyer sur le Pas-de-Calais. Cet enrochement peut avoir aujourd'hui 800 mètres.

Les épis placés devant l'hospice ont modifié l'assiette de la plage ; autrefois, et tout récemment encore, il y a deux ans, l'un des courants de l'Authie se détachait de la baie sur la droite, avant d'entrer dans la mer, et passer devant la côte. Il s'y formait une bâche de 50 à 80 centimètres de profondeur qui, certains jours, avec les vents d'Est surtout, abondait en crevettes. Nombre de baigneurs se répandaient dans la bâche, à mer basse, et s'y amusaient beaucoup à en pêcher. D'un autre côté, c'était l'atterrage des bateaux de pêche, qui venaient s'y amarrer, pour décharger leur poisson et se ravitailler (1). Les longs épis transversaux ont

(1) Les femmes de Berk ont pour décharger le poisson des bateaux une pratique qui mérite d'être relevée. La côte étant fort basse et d'une déclivité à-peu-près sensible, il faut nécessairement, faute de quais, aller chercher le poisson dans le bateau. Et il n'y a pas moyen de le faire sans se mouiller les jambes. C'est ce que font journellement les matelotes. Elles sont costumées en conséquence : chaque femme porte sur elle deux jupons superposés

coupé le courant qui va rejoindre la mer avec la rivière. La bâche est aujourd'hui complètement remplie ; les bateaux de pêche, contrariés dans leurs habitudes, déchargent un peu plus vers l'Est; et, suivant le temps, s'avancent davantage dans l'Authie à l'Ouest de l'hôpital.

J'ai été témoin là d'un trait de mœurs que je ne puis m'empêcher de relever. Il existe un chemin de ce point de relâche des bateaux qui contourne l'hospice et aboutit à la route qui va de Berk à la mer, et que l'on a modestement décoré du nom de rue de Neptune. Ce chemin contre l'hospice est la propriété de l'hôpital; il a été établi, il est entretenu à ses frais. Les gens de Berk ont voulu en user comme de leur propre chose, le fréquenter à pied ou en voiture. L'hôpital leur a dit : « Un moment,expliquons-nous ! Ce chemin m'appartient, vous y passerez à pied pour rejoindre vos bateaux et pour emporter votre poisson à dos, mais vous n'y viendrez pas avec vos voitures et vos ânes, à moins de contribuer à son entretien. » La ville de Berk, infidèle à sa devise de s'enrichir avec les gens de mer, et de ne rien faire pour eux, n'entend point participer à cette dépense. Toujours est-il que cette prohibition est un enfantillage indigne de l'assistance publique de Paris. Ce n'est pas tout profit,

---

l'un en laine rouge et l'autre en cotonnette rayée : lorsqu'une femme veut s'approcher d'une barque, elle relève sur les hanches son jupon de laine pour ne pas le mouiller et laisse retomber celui de coton. Une fois chargée et sortie de l'eau elle relève à son tour le jupon de coton mouillé et laisse retomber sur ses jambes celui de laine resté sec, de sorte qu'elle ne souffre pas de l'humidité.

pour Berk et ses alentours, d'avoir recueilli cette épave de la grande ville dont nombre de sujets parviennent à se fondre dans la population du pays ; on ne doit pas espérer que la race saine et vigoureuse de cette partie de notre rivage gagne beaucoup à cette infiltration dans ses veines de ce sang appauvri de la capitale ; il est douteux que M. Haussmann, étant encore préfet, eût laissé élever cette prétention.

J'ai voulu savoir si la navigation avait gagné quelque facilité à cette concentration en un seul courant des bras de l'Authie. Vous savez que les bateaux de Berk, disposés exclusivement pour la pêche cotière, ont peu de tirage. J'ai demandé si le fond de l'eau augmentait par cette réunion et si on pouvait entrevoir l'espérance d'amener un jour, avec quelques nouvelles améliorations, des caboteurs dans l'Authie ? Certes il n'est pas indifférent à la chose publique que cette vaillante population de pêcheurs puisse un jour aspirer à donner plus d'extension à son industrie et posséder des bâtiments de 30 à 40 tonneaux qui lui permissent, non plus d'attendre le hareng, comme aujourd'hui, mais d'aller le devancer, comme le font les autres ports de la Manche.

Les marins que j'ai interrogés n'ont pu me dire rien de précis à cet égard ; ils veulent attendre que l'enrochement en meëllons de Grofliers soit achevé, pour apprécier les effets que les différents travaux en exécution dans leurs parages pourront exercer

sur les passes de la baie. J'ai fait plus, j'ai essayé de juger par moi-même ; dans une belle matinée bien claire, bien sereine, je me suis dirigé vers le phare de Berk qui commande toute la baie et les grands bancs de l'Authie. La mer était au plus bas. Le phare à 28 mètres d'élévation, et le cros sur lequel il repose est lui-même à 14 mètres au-dessus du niveau de la mer. C'est vous dire que je jouissais d'un immense panorama que je n'ai pas du tout l'intention de vous décrire. Je vous dirai seulement que j'ai observé attentivement la manière dont l'Authie se perd dans la Manche. Je me trouvais en présence d'une grève qui s'étendait, pour ainsi dire, jusqu'à la limite de la vue, bornée par la mer. La rivière coule à fleur des bancs ; en s'avançant vers la mer elle décrit un très-grand circuit qui, vu de la lanterne du phare, produit l'effet d'une énorme loupe extrêmement resserrée à sa base. De sorte que si l'Authie parvenait à la couper, son cours, son issue vers la Manche se redresserait aussitôt au grand avantage de la navigation. Toujours est-il que, dans les conditions actuelles, il est impossible que les navires puissent songer à profiter du chenal de la rivière pour s'aider à monter vers le haut de la baie.

La baie de l'Authie ne ressemble pas à celles des rivières qui coulent entre des molières, comme l'Aâ au-dessous de Gravelines, où les digues qui défendent les molières contre la mer forment un lit encaissé au cours d'eau dont profite la navigation.

Ici rien de pareil ; l'Authie coule dans la grève, avec des dunes sur les deux côtés et du sable dans le milieu. Cette grève encore est sans consistance ; ce sont, sur certains points, des sables *bouillants* qu'une voiture attelée n'essaierait pas de franchir impunément. Il paraîtrait que leur mouvement ascensionnel n'aurait pas dit son dernier mot. On m'assurait qu'en morte eau, à la haute mer, certains bancs restaient découverts.

Ce fait n'aurait rien d'extraordinaire ; ce serait la conséquence des mouvements géologiques qui se produisent dans nos parages. On sait très-bien, et la vue des lieux elle-même l'indique, qu'autrefois toute la bassure située entre le vieux Berk et la mer était couverte par la mer ; on cite dans le pays l'époque où elle remontait encore jusqu'au corps de garde des douaniers, situé à mi-chemin entre la ville et la mer. On dit les circonstances qui se rattachent à son éloignement et à la formation des dunes. Cet émergement n'est point particulier à Berk ; de l'autre côté de l'Authie le fait s'est produit dans des conditions d'un tout autre caractère ; le Marquenterre, comme son nom l'indique, a été conquis sur la mer. Les dunes de Saint-Quentin, qui le défendent aujourd'hui contre le flot, formaient au onzième siècle, d'après une carte déposée à la Bibliothèque royale, un vaste banc de sable émergeant, à mer basse, et recouvert par les pleines mers. Il peut donc arriver que les bancs de l'Authie, suivant la même loi, finissent par émer-

ger. De cette situation il me semble qu'on peut tirer la conséquence qu'il sera bien difficile à l'art de songer à lui créer un chenal à travers les sables mouvants de son embouchure pour la diriger jusqu'à la mer. Tout ce qu'on peut désirer, dans l'intérêt des riches terrains qui se dessèchent sur cette rivière, c'est qu'elle puisse conserver son cours jusqu'à la Manche. Dans tous les cas, il n'y aurait pas de péril en la demeure pour eux. Le port du Crotoy est en contre-bas de 3 mètres du seuil de l'écluse du château neuf. On pourra toujours, s'il survient quelque trouble considérable dans les conditions d'écoulement de la baie de l'Authie, rejeter, à la première alarme, la rivière au Crotoy.

Berk vit de la mer, ou plutôt d'une partie de la mer. Les habitants ne naviguent pas pour le commerce ; ils ne se livrent qu'à la pêche ; et c'est incontestablement sous ce rapport l'attérage le plus important de la Picardie, On compte à Berk 110 bateaux qui vont jusqu'à la côte d'Angleterre. Une soixantaine, qui font la pêche du hareng, sont montés dans la saison par 10 ou 12 hommes d'équipage. Il y a là une population de 4 mille âmes qui vit de la pêche, ou de la vente du poisson. Le marin apporte son poisson à l'écorreur qui le vend au cri du public et lui en remet le prix. Seulement cette vente n'a aucun contrôle ; le marin doit s'en rapporter à la bonne foi du vendeur.

On voudrait que l'on fit à Berk, ce que l'on fait,

dit-on, dans d'autres ports, que la douane contrôlât la vente. Le marin est la chose de l'Etat ; il lui appartient jusqu'à 50 ans. Il semble que le pouvoir pourrait bien sauve-garder ici ses intérêts, comme il le fait dans d'autres circonstances.

Ce coin de la Picardie, dont je vous ai entretenus, soulève bien des questions d'un véritable intérêt qu'il serait facile à l'autorité de résoudre ; mais il faudrait pour le faire, à Berk et ailleurs, qu'on laissât sommeiller la politique pour s'occuper exclusivement des intérêts du pays. Espérons qu'on le fera un jour !

L'ART DANS L'INDUSTRIE

Par M. A. ROGER.

(*Séance du 27 Novembre 1874.*)

Lorsqu'à son apparition sur la terre, l'homme fut livré, sans défense, aux attaques des animaux carnassiers et aux dangers d'une végétation luxuriante lui offrant, sous des apparences également tentatrices, les fruits nécessaires à sa subsistance, et les plantes les plus vénéneuses ; il ne possédait, pour braver ces obstacle et ses soustraire à ces périls, que l'intelligence et le génie : mais cette intelligence et ce génie furent si puissants, qu'ils lui suffirent pour vaincre et asservir tout ce qui vit et végète sur la globe terrestre.

Le premier acte intellectuel de l'homme fut la création de l'industrie. Il arracha un arbuste qu'il convertit en massue, une branche d'arbre dont il fit une lance, un arc, des flèches ; et, armé de ces instruments imparfaits, il dompta les animaux les plus redoutables ; il se nourrit de leur chair ; il se couvrit de leurs dépouilles ; il les soumit au joug et

les força à supporter les travaux les plus pénibles : puis, s'attaquant au sol, il le violenta par l'agriculture, l'obligea à modifier sa végétation, à produire les graines destinées à sa nourriture et les fruits dont le goût et le parfum flattaient le plus agréablement ses sens.

L'industrie de l'homme se développant sans cesse, il voulut plus encore ; il fouilla profondément dans le sein de la terre ; il en arracha le fer dont il forgea des armes et des instruments aratoires ; l'or et l'argent dont il s'enrichit et fit sa parure, le marbre et la pierre dont il construisit ces palais immenses de l'Inde, de l'Egypte, de la Grèce, de Rome et de nos temps modernes. Puis, avançant toujours, il perfectionna le travail et devint manufacturier ; il utilisa la force de l'eau et du vent ; il régla la puissance de la vapeur qu'il adapta à ces machines ingénieuses enfantées par l'art de la mécanique ; il asservit la mer ; il s'éleva dans les airs ; par l'électricité, il anéantit la distance et transmit instantanément sa pensée aux points les plus extrêmes du monde.

En présence de ces productions de l'intelligence et du génie humain, la pensée s'égare et n'ose prévoir ce que la science et l'industrie pourront enfanter de plus merveilleux dans l'avenir.

L'industrie est la manifestation incontestable de la supériorité de l'homme sur tous les êtres organisés.

L'industrie est l'un des éléments les plus puissants qui ont aidé à la civilisation des peuples.

Les instruments les plus primitifs de l'industrie humaine, parvenus jusqu'à nous, sont des haches, des pointes de flèches, des lances et des couteaux de silex taillés par éclats et non polis : ces instruments, trouvés dans les terrains diluviens, sont antérieurs au déluge : Il serait impossible d'assigner une date certaine à l'origine de ces objets dont les incrustations et l'émail, produits par la sucession des siècles, dénotent un séjour considérable sous la terre ; aussi, ne les désigne-t-on communément que sous le nom d'antédiluviens ou de l'âge de pierre.

Un autre âge de pierre fournit aussi des instruments de même nature, mais moins anciens ; ils proviennent des populations celtiques venues dans nos contrées à une époque si reculée que l'histoire n'en peut fixer la date précise. Les haches celtiques sont polies et de formes plus allongées que les haches antédiluviennes et, par la régularité de leurs formes, elles accusent un commencement de travail industriel plus parfait : elles s'enmanchaient par le petit bout dans une corne de cerf. Quelques unes de ces haches, garnies de leurs montures originaires, sont conservées dans les musées et les collections particulières : on les découvre généralement dans les terrains alluviens, postérieurs au déluge; elle ne sont point altérées par les concré-

tions ou recouvertes d'émail, comme la plupart des haches antédiluviennes.

Il y a encore une autre époque de pierre, dont l'existence est attestée par des constructions massives, composées de blocs énormes, rarement équarris et non cimentés, que l'on rencontre en Grèce et en Etrurie ; ces monuments gigantesques, nommés Cyclopéens, remontent aux Pélasges dont l'origine se perd dans la nuit des temps.

Puis apparaissent successivement des constructions décélant l'emploi du métal, de la pierre et du bois travaillés et révélant la progression de la science industrielle ; car la première préoccupation de l'homme, après celle de sa conservation personnelle, a été de se garantir de l'intempérie des saisons et de se procurer un bien-être relatif à sa position sociale. Il s'est réfugié d'abord dans les grottes naturelles ; il a construit des huttes de branches et de feuillages ; puis des cabanes de terre et de bois ; et enfin des maisons et des palais.

L'industrie a précédé l'art : il y a eu des maisons avant que l'architecture fût inventée ; on a fait des vases de terre séchés au soleil avant que la céramique devînt un art ; on a équarri le bois et taillé la pierre avant qu'il existât des sculpteurs ; on a appliqué les couleurs monochromes avant qu'il y eût des artistes peintres ; et, il en fut ainsi pour tous les arts.

L'origine de l'art industriel, ainsi que celle de la statuaire et de la peinture, ne peut être précisée.

L'art a dû s'introduire dans l'industrie, lors des premières opérations commerciales ; quand, pour obtenir un plus grand nombre d'objets en echange, l'industriel a reconnu la nécessité d'embellir sa marchandise.

La première mention faite de l'art industriel par le Pentateuque, dans la Genèse, est conçue ainsi : « Tubalcaïn, sixième génération de Caïn, eut l'art « de travailler avec le marteau et fut habile en « toutes sortes d'ouvrages d'airain et de fer. »

Ce qui constitue l'art industriel ce n'est pas seulement la science du dessin artistique, c'est encore l'invention, l'ensemble, la correction et l'exécution d'un travail quel qu'il soit.

Lorsque, pour l'embellissement d'une arme, d'un meuble, d'un vase ou de toute autre production de l'industrie, on emploie le dessin, la sculpture, on fait de l'art industriel.

Quand, sur une étoffe, sur un papier peint, on reproduit des êtres animés, des fleurs, des ornements, on fait de l'art industriel.

Lorsque, par des formes nouvelles, on embellit des ustensiles, des objets d'utilité usuelle, quoique ces formes n'aient aucun rapport avec les règles artistiques proprement dites, cela néanmoins est de l'art industriel.

L'art industriel n'a point de limites créatrices ; il s'inspire de toute espèce de choses ; il est guidé par les exigences et les besoins du temps : souvent les produits de cet art, considérés comme une créa-

tion délicieuse dans un certain lieu et à une certaine époque, sont regardés comme ridicules et manquant de goût, peu de temps après ou même immédiatement dans les contrées les plus rapprochées.

Le luxe et l'orgueil des hommes ; le goût et la coquetterie des dames, ont été les causes les plus actives de l'introduction de l'art dans l'industrie.

Le luxe et l'orgueil de l'homme sont innés en lui ; à peine son regard affermi peut-il distinguer ce qui l'entoure, qu'il veut ce qui brille et fait du bruit ; il lui faut des hochets ; et il y en a pour tous les âges.

Aux hochets du berceau succèdent ceux de la vanité de l'habillement, de la plume au chapeau, de la première place à l'étude et de la gloire du premier prix.

Après les hochets de l'enfance viennent ceux de la jeunesse pleine de confiance et d'illusions ; puis ceux des ambitions de l'âge mûr, ambitions respectables souvent, mais qui, mal placées, quelquefois, font naître le sourire sur les lèvres du philosophe regardant passer la vie humaine.

L'orgueil de paraître est de toutes les ambitions celle qui a exercé le plus d'influence sur l'art industriel ; c'est pour la satisfaire qu'on a créé les palais et les habitations artistiques, les vêtements somptueux, les bijoux, les meubles, les modes et toutes les inutilités qui, pour l'homme riche et de loisir, deviennent des nécessités indispensables.

La civilisation développe le goût et le luxe : le

goût est relatif à la nature des peuples ; toujours il est conventionnel : et, si on consulte l'histoire, il est facile de constater qu'à toutes les époques le goût et le luxe ont provoqué des dépenses les plus excessives.

Isaïe, chap. III, 694 av. J.-C. s'exprime ainsi :

« Le Seigneur a dit encore : Parce que les filles « de Sion se sont élevées, qu'elles ont marché la « tête haute en faisant des signes des yeux et des « gestes des mains, qu'elles ont mesuré tous leurs « pas et étudié toutes leurs démarches.

« Le Seigneur rendra chauve la tête des filles « de Sion, et il fera tomber leurs cheveux.

« En ce jour là le Seigneur leur ôtera leurs « chaussures magnifiques, leurs croissants d'or,

« Leurs colliers, leurs filets de perles, leurs « bracelets, leurs coiffes,

« Leurs rubans de cheveux, leurs jarretières, « leurs chaînes d'or, leurs boîtes de parfum, leurs « pendants d'oreilles,

« Leurs bagues, leurs pierreries qui leur pendent « sur le front,

« Leurs robes magnifiques, leurs écharpes, leurs « beaux linges, leurs poinçons de diamants,

« Leurs miroirs, leurs chemises de grand prix, « leurs bandeaux et leurs habillements légers « qu'elles portent en été.

Ézéchiel, chap. XVI, 599 av. J.-C. dit :

« Je vous ai donné des robes couvertes de bro- « deries, et une chaussure magnifique. Je vous ai

« ornée du lin le plus beau, et je vous ai revêtue « des habillements les plus fins et les plus riches.

« Je vous ai parée des ornements les plus pré- « cieux ; je vous ai mis des bracelets aux mains et « un collier autour de votre cou.

« Je vous ai donné un ornement d'or pour vous « mettre sur le front, et des pendants d'oreilles, « et une couronne éclatante sur votre tête.

« Vous avez été parée d'or et d'argent, et vêtue « de fin lin et de robes de broderies de diverses « couleurs, etc.

Jérémie, 630 avant J.-C. dit aussi :

« Quand vous vous revêtiriez de pourpre, quand « vous vous pareriez d'or et de tous vos ornements « et que vous vous peindriez le visage avec du « vermillon, vous travailleriez en vain à vous « embellir. »

En lisant ces lignes des prophètes, datées de vingt-cinq siècles, ne semble-t-il pas qu'elles aient été écrites d'hier? et que, pour en faire une appréciation critique du luxe de notre époque, il n'y aurait qu'une seule modification à faire ; ce serait d'y mettre la date du jour.

L'art industriel des peuples de l'antiquité témoigne, suivant les époques, du progrès de leur civilisation ou de la décadence de leur valeur artistique et intellectuelle.

On a trouvé, dans les tombeaux et les monuments égyptiens, des bijoux de toute espèce, d'or, d'émail, d'ivoire, d'argent, et garnis de pierres fines ; des

instruments de toutes sortes, et jusqu'à des perruques très volumineuses,montées sur filet, tressées, frisées et de formes diverses.

Les historiens parlent souvent du luxe effréné des vêtements dans l'antiquité ; ils disent : qu'il y avait des habits de différentes couleurs, bigarrés, à fleurs, peints et enrichis d'or, dont on faisait présent aux eunuques, aux courtisanes et aux comédiens.

Dans les villes grecques de l'Asie les lois de Solon défendaient aux femmes d'Athènes de sortir de la ville avec plus de trois habits. Plaute dit qu'elles inventèrent des modes auxquelles elles donnèrent des noms bizarres ; tels que ceux de leurs chiens et d'autres appellations excentriques.

Le luxe des hommes ne le cédait en rien à celui des femmes et témoigne, par les appréciations des auteurs du temps, du progrès des arts dans l'industrie des armes et des vêtements à différentes époques.

Diodore de Sicile rapporte que l'habillement choisi par Sémiramis avait tant de grâce, que les Mèdes et les Perses l'adoptèrent.

Homère dit : « Agamemnon s'arme lui-même et « met ses bottines qui s'attachent avec des agrafes « d'argent ; il endosse sa cuirasse ; elle avait dix « cannelures d'acier rembruni, douze d'or, et « vingt d'étain ; et aux deux côtés on voyait en « relief trois dragons qui, par la variété de leurs « couleurs, ressemblaient à ces arcs merveilleux « que le fils de Saturne a placés dans les nues. Ce

« prince prend ensuite sa redoutable épée, toute « brillante de clous d'or ; le fourreau était d'argent « et le baudrier relevé d'or. »

Darius portait un vêtement se composant d'un manteau de pourpre sur une robe de même couleur mêlée de blanc et, en outre du pallium ou palla, tout brillant d'or et de pierreries, il portait une ceinture d'or à la manière des femmes.

Pour satisfaire aux besoins du luxe des premières nations civilisées, l'industrie fut obligée de modifier sa fabrication primitive ; le morceau de métal précieux, à peine dégrossi, fut transformé, par la main de l'ouvrier habile, en bagues, en colliers, en bracelets et autres ornements unis, tordus, en filigranes et enfin ciselés et garnis de pierres précieuses.

Les vêtements de peaux d'animaux furent remplacés par des étoffes grossières ; puis, par des tissus plus fins, écrus, de couleur, mélangés d'or et de soie, embellis de dessins, de peintures et de broderies merveilleuses.

Au tronc d'arbre primitif, on substitua l'escabeau, le fauteuil, les siéges incrustés d'or, d'ivoire, d'ébène, ornés de sculptures et couverts d'étoffes splendides.

Les Egyptiens connaissaient l'industrie artistique; ils tissaient et teignaient les étoffes ; ils les embellissaient de dessins et de broderies ; ils fondaient et ciselaient les métaux ; ils façonnaient les vases de terre et de porcelaine : Leurs monuments immenses

ornés d'hiéroglyphes, de sculptures, entourés et précédés de sphinx, d'obélisques, de pyramides, témoignent, par leurs débris, du degré de leur science dans l'art industriel et architectural.

Le luxe de l'ameublement était porté, chez les orientaux, jusqu'aux plus extrêmes limites ; non seulement ils décoraient leurs appartements de tentures et de tapis les plus fins; mais encore, il les couvraient de lames d'or incrustées de pierres précieuses.

Pline cite les tapis de Babylone comme les plus riches et les plus recherchés dans l'antiquité ; ils représentaient, dit-il, « des assemblages bizarres « d'hommes, d'animaux et de plantes ; quelques- « uns étaient peints, d'autres étaient tissés ou « brodés. »

Caton a payé des couvertures de lit, faites à Babylone, jusqu'à huit cent mille sesterces, cent soixante mille francs de notre monnaie.

Aristote rapporte qu'un sybarite fit exécuter une tapisserie représentant les six grandes divinités de la Grèce : mais la cherté excessive de ces tissus fit abandonner leur fabrication.

Les Egyptiens décoraient l'intérieur des temples, des palais et des maisons particulières, de figures peintes ou en relief, relevées d'or et des couleurs les plus vives.

Les Grecs méprisèrent longtemps le luxe des autres peuples ; ce fut seulement après la mort de Périclès, qu'Alcibiade, par l'introduction des riches-

ses enlevées à la Syrie, et par l'exemple de ses profusions désordonnées, les fit changer d'usages et modifier leurs habitudes.

Les Romains imitèrent les Grecs ; les ruines de Pompeïa et d'Herculanum nous ont révélé leur système d'ornementation et d'ameublement dont la peinture, la sculpture et la mosaïque forment la base principale.

S'il était possible de donner quelques créances aux allégations des Chinois, la science artistique industrielle aurait été pratiquée par eux à des époques bien antérieures à celles de nos temps historiques ; mais la chronologie de ce peuple est tellement incertaine, qu'il serait imprudent de s'appuyer sur elle pour établir des dates authentiques.

Les premiers essais du luxe industriel ont dû s'appliquer à la confection des vêtements.

La finesse des étoffes était en grand considération chez les peuples anciens : on prétend qu'ils fabriquaient des tissus de qualités aussi belles que les nôtres ; ils employaient à peu près toutes les matières textiles connues actuellement : la laine, le lin, le poil de chèvre, le coton ou byssus qui souvent est confondu avec le lin et même avec la soie. Calmet dit: qu'on fabriquait, avec le coton, des toiles plus fines que la soie et plus blanches que nos toiles de lin : relativement à la soie, il a certainement commis une erreur.

Les Romains ne paraissent pas avoir connu la

manière de préparer la soie et d'en faire des tissus; c'était par le commerce étranger que leur parvenaient les étoffes de cette matière ; le prix en était tellement élevé, que César même, le trouvant excessif, ne voulut point s'en vêtir.

Vopisque, historien du IV^e^ siècle, rapporte que: Aurélien refusa à l'impératrice, son épouse, un vêtement de soie qu'elle sollicitait avec persistance, parce qu'il devait coûter trop cher.

Les Grecs et les Romains étaient fort habiles en tissage ; ils produisaient des étoffes brochées et brodées ; et, suivant Pline et Ammien Marcellus, on fabriquait aussi à Alexandrie, et dans quelques villes de la Gaule, des tissus du même genre : Il est malheureusement impossible de vérifier l'exactitude de ces allégations, parce que ces étoffes, par la difficulté de leur conservation, n'ont pu parvenir intactes jusqu'à nous.

Les Romains ayant adopté le confortable et le luxe des nations qu'ils avaient conquises, transportèrent dans les Gaules leurs usages et leurs mœurs. C'est alors que les nattes de joncs tressés et teints, les peaux de bêtes couvrant les murailles, les meubles primitifs et grossiers des Gaulois furent remplacés par des tentures, des tables et des siéges garnis de tapis et de coussins ; et aussi, par des lits à dormir et de salles à manger.

Pline fait mention de lits d'écaille incrustés d'or et d'argent, de prix fabuleux, en usage à Rome

sous Sylla ; il dit : que ceux des Etrusques étaient couverts d'étoffes à fleurs.

Les lits de salles à manger contenaient ordinairement trois personnes, quelquefois cinq, mais alors elles étaient gênées. Les convives, couchés l'un près l'un de l'autre, s'appuyaient sur le coude gauche, la tête vers la table et les pieds en arrière. Cette manière de prendre les repas devait être fort incommode et ne s'accorderait nullement avec nos usages actuels.

Aux formes élégantes de l'art industriel antique succéda, pendant l'époque mérovingienne, un style barbare qui remplaça la beauté et la correction du dessin par la richesse de la matière. L'histoire prétend que des siéges d'or massif furent exécutés, pour Clotaire et Dagobert, par saint Éloi, évêque et orfèvre du Roi. Le musée du Louvre possède un des siéges fabriqués par le saint artiste ; mais il est beaucoup à regretter que, suivant la tradition, il ne soit pas d'or massif.

Les temps barbares et le moyen-âge ont laissé peu de spécimens d'ameublement, c'est à partir de la Renaissance qu'apparaissent les beaux meubles d'art dont nos musées sont enrichis. Les artistes de l'Allemagne, de la France, de l'Italie, de la Flandre, luttaient entr'eux d'art et d'industrie pour construire et orner ces armoires, ces dressoirs, ces cabinets, ces siéges, ces lits et tous les meubles de formes diverses, de chêne, d'ébène et de bois précieux ; garnis d'ivoire, d'écaille et couverts de

peintures et de sculptures exécutées par des artistes les plus célèbres. Non seulement ces industriels artistes garnissaient les palais, les châteaux et les maisons particulières, mais encore ils ornaient les temples chrétiens de boiseries admirables. Le chœur de la Cathédrale d'Amiens contient une des œuvres les plus remarquables et les plus complètes des sculpteurs sur bois au commencement du XVI[e] siècle.

Suivant les manuscrits de Pagès, publiés par notre compatriote Louis Douchet, les boiseries de la Cathédrale furent commencées le 3 juillet 1508. Arnould Boullin, menuisier sculpteur d'Amiens, s'engagea, en 1509, à y travailler moyennant 7 sols tournois par jour, y compris son garçon apprenti, plus 12 écus par an. Le 10 septembre de la même année on lui associa Alexandre Huet, aux mêmes gages et conditions. Les ouvriers employés par ces deux maîtres gagnaient 3 sols par jour. Le total de la dépense s'éleva à 9,488 livres 11 sols et 3 deniers oboles.

Quoiqu'une des stales porte l'inscription de Jean Trupin 1508, il ne faut pas attribuer leur construction totale à cet artiste qui, suivant Pagès, aurait seulement fait la chaise ou forme devant servir de modèle pour l'exécution de toutes les autres, qui furent achevées le 10 Février 1519.

Pendant les siècles de Louis XIV et de Louis XV, apparurent les styles d'ameublement et de décoration, tout particuliers bien connus et désignés par les

amateurs et les collectionneurs sous les noms de ces souverains.

Notre époque, quoiqu'elle n'ait créé aucun style spécial, est néanmoins celle qui a vu naître les plus beaux modèles artistiques industriels.

Epurant et résumant les perfections de ses prédécesseurs, notre industrie moderne offre à la convoitise du monde civilisé : des tapis, de la céramique, des cristaux, des dentelles, des tissus de toutes sortes, supérieurs à tout ce qui a été produit dans l'antiquité ; des papiers peints inconnus des temps antérieurs, des meubles sculptés incrustés d'ivoire, d'écaille, de marbre, de métaux ; garnis de peintures, de porcelaines, de faïences, plus finis, mieux sculptés et dessinés que les plus beaux spécimens de la Renaissance : des bronzes, des armes, de l'orfévrerie, des vitraux peints ; en un mot, toutes les productions industrielles artistiques incomparables ou supérieures à tout ce que nous possédons de ce genre, et qui nous est parvenu des siècles précédents.

Il faudrait plusieurs volumes pour exposer convenablement l'état actuel de notre industrie artistique ; l'influence qu'elle exerce sur notre commerce intérieur et, à l'étranger, sur les marchés d'exportation.

Beaucoup d'industries sont entièrement dépendantes de leurs qualités artistiques ; telles que les papiers peints, les bronzes d'art, les toiles imprimées, les vitraux peints, les meubles d'art, les

porcelaines et les faïences artistiques, et toutes productions dont la matière première n'ayant point ou peu de valeur, ne sont recherchées que pour la perfection de la forme, l'élégance du dessin, ou la beauté du coloris.

La nature des hommes les dispose facilement à discuter et à nier le mérite de ceux qui les entourent : il s'engouent aisément de choses éphémères qui, à peine apparues, tombent dans l'oubli. Mais il faut la consécration du temps pour affirmer le mérite réel des savants et des travailleurs. Les victimes de la jalousie, de l'ignorance et de l'ingratitude de leurs contemporains sont trop nombreuses et trop connues, pour qu'il soit utile de rappeler les noms des malheureux artistes ou novateurs incompris qui, abreuvés de dégoûts, succombèrent à la tâche et périrent de chagrin et de misère.

Non seulement les masses sont ingrates envers les hommes, mais elles le sont encore envers leur époque. On reproche volontiers à notre siècle de manquer d'inventeurs et d'artistes de grand mérite ; cependant, lorsque, avec impartialité, sans envie, sans parti pris, on considère la navigation à la vapeur, la création des chemins de fer, la télégraphie électrique et toutes les découvertes ingénieuses récemment appliquées à l'industrie, il faut bien reconnaître que jamais la science et les arts n'ont été portés à un plus haut degré de perfection et d'intelligence.

Notre statuaire a produit des chefs-d'œuvre qui

ne laissent rien à envier aux plus beaux modèles de l'antiquité ; et, parmi nos peintures modernes, si la majeure partie, à cause des exigences du temps, est composée de tableaux de genre, quelques unes, cependant, comme celles de l'hémicycle des beaux-arts de Paul Delaroche, les tableaux et les plafonds d'Eugène Delacroix, les fresques d'Hippolyte Flandrin et les productions d'autres artistes aussi éminents, ont atteint les limites de la perfection, sous les rapports de la pureté du dessin, de la richesse de la composition et de la beauté du coloris.

Ce qui constitue surtout la supériorité de notre époque, c'est la vulgarisation des sciences, l'épuration du goût et du jugement agissant sur les artistes et les manufacturiers et élevant l'industrie française artistique au dessus de celle de toutes les puissances ses rivales qui, jusqu'à présent, n'ont pu parvenir qu'à être ses plagiaires maladroits ou ses imitateurs inintelligents, sans art et sans génie.

La puissance des moteurs et la perfection des machines permettent de produire presqu'instantanément des quantités illimitées de marchandises courantes ; et la manutention des métiers à la mécanique a été rendue si facile que, dans un temps plus ou moins rapproché, tous les peuples fabriqueront ce qui leur sera nécessaire : l'exportation alors sera réduite aux objets de goût, de luxe et d'art ; et, les nations dont les institutions libérales auront vulgarisé l'éducation intellectuelle et artis-

tique, tiendront seules le premier rang dans les opérations du commerce international.

Notre industrie marche à la tête du mouvement artistique : il faut qu'elle maintienne sa suprématie sur les autres nations ; et surtout qu'elle ne perde pas de vue que l'art industriel est la gloire, la richesse du commerce français, la vie de nos manufactures et le bien-être pour tous nos travailleurs instruits, laborieux et intelligents.

RÉCIT

DE LA

BATAILLE DE BAPAUME

Par M. DAUSSY.

(*Séance du 27 Décembre 1874.*)

D'après les ordres du général Faidherbe, le 22e Corps qui formait notre droite devait, le 2 janvier, s'avancer sur Ablainzevelle et Bucquoy (route d'Arras à Amiens). La division Derroja partant de Rivières-Groseille, à notre extrême droite, se porterait sur Bucquoy : la division du Bessol suivant la route d'Arras à Amiens, marcherait sur Ablainzevelle. Le 23e Corps qui formait la gauche, devait marcher sur Ervillers (route de Bapaume). La 1re division (Payen. — Le capitaine de vaisseau Payen avait remplacé l'amiral Moulac) devait marcher en tête, et être suivie par la 2e (mobilisés Robin).

Si on ne rencontrait pas de résistance, on pousserait le 22e Corps jusqu'à Puisieux-au-Mont

(division Derroja) et Achiet-le-Grand (division du Bessol), et le 23e Corps jusqu'à Bapaume.

Si une division ne rencontrait pas l'ennemi, elle appuierait les divisions voisines, suivant les circonstances.

Les troupes devaient être pourvues de trois jours de vivres; il leur était recommandé de ménager leurs munitions en prévision d'une lutte de plusieurs jours.

Le 2 janvier au matin, par un temps froid et gris, nos troupes se mirent en mouvement.

Au moment de monter à cheval, Faidherbe écrivit au commissaire Testelin qu'il allait à la rencontre de l'ennemi, et qu'il n'était pas sans quelque espoir, malgré l'opinion exprimée par ses officiers-généraux que « notre semblant d'armée » pouvait bien résister aux Prussiens dans une position, mais non les attaquer.

La division Derroja partie de Rivières-Groseille, s'avança dans la direction de Bucquoy par Ransart et Hannescamps, sans rencontrer l'ennemi. Le général von der Groeben, inquiet des mouvements qui se faisaient remarquer dans les lignes françaises, et de l'insuffisance du détachement qui lui restait à Bucquoy, s'était retiré un peu en arrière sur Puisieux et Miraumont. Les avants-postes qu'il avait laissés à Bucquoy se replièrent. Derroja, arrivé à Bucquoy, au lieu de poursuivre sa route sur

Puisieux, fit un à-gauche pour se relier à la division du Bessol, engagée avec l'ennemi, comme nous le verrons, et porta sa division à Achiet-le-Petit, où elle prit ses cantonnements sans avoir eu à combattre de la journée.

La division du Bessol, suivant la route d'Arras à Amiens par Boiry-Sainte-Rictrude et Ayette, s'avança jusqu'à Ablainzevelle où elle arriva vers midi, sans avoir éprouvé de résistance. Faidherbe qui croyait trouver sur cette route les principales forces de l'ennemi, marchait avec la division du Bessol, à peu près au centre de notre armée.

Ce fut le 23e Corps qui le premier rencontra les Prussiens. La division Payen s'avança sur la route de Bapaume par Mercatel — Boisleux — Boyelles — Ervillers. Elle devait être suivie sur la même route par la division Robin, mais nous verrons que Robin, ayant pris un autre chemin, arriva tardivement sur le champ de bataille. En sortant d'Ervillers pour marcher sur Béhagnies, la division Payen se heurta contre les troupes de la brigade Strubberg.

Nous avons dit que cette brigade avait à Sapignies un bataillon du 28e. Strubberg, dès qu'il fut averti de l'approche des Français, fit occuper Béhagnies, qui touche presque à Sapignies, appela de suite les troupes qu'il avait à Bapaume (les 3 bataillons de 68e, 3 escadrons et 2 batteries), et

envoya l'ordre au détachement Lossius de s'avancer d'Achiet-le-Grand, s'il était possible, pour attaquer les Français par leur flanc droit.

Il avait aussi fait demander du secours à la division de cavalerie, mais sa demande ne parvint pas en temps utile au général von der Grœben, qui, poussé par la division Derroja, avait reculé, et s'était retiré à Miraumont, Pys et Irles, sur les hauteurs au pied desquelles prend naissance la petite rivière d'Encre.

Ervillers est au sommet d'une colline. En sortant du village la division Payen avait devant elle, au sud, séparé par un vallon, un côteau qui de Bihucourt, vers le sud-ouest, s'allonge jusqu'à Mory, vers le nord-est ; Béhagnies est étagé sur le versant de ce côteau ; un peu plus loin Sapignies en occupe le sommet. La route d'Arras à Bapaume borde ces villages qu'elle laisse à l'ouest.

Payen, en débouchant d'Ervillers, déploya à droite et à gauche de la route sa première brigade, Michelet (19e chasseurs, régiment de marins, 48e régiment de mobiles du Nord). Le 1er bataillon de marins devait tourner Béhagnies sur la gauche, le 3e sur la droite, le 2e l'attaquer de front ; les mobiles devaient en seconde ligne appuyer le mouvement des marins. Le bataillon de chasseurs était réparti dans ces trois colonnes.

Les batteries Halphen et Dupuich prirent position à droite et à gauche de la route, au sortir

d'Ervillers, sur des hauteurs faisant face au côteau de Béhagnies. La 2e brigade de la division (de Lagrange) demeurait en réserve à Ervillers.

On s'avança avec grande confiance sur Béhagnies : un paysan avait rapporté au général Paulze d'Ivoy que le village n'était occupé que par 300 ou 400 Prussiens, ce qui était exact ; mais le paysan ignorait que c'était seulement l'avant-poste des troupes qui, placées derrière dans le village de Sapignies, pouvaient en quelques instants se porter à Béhagnies, et s'y étaient portées en effet.

On croyait donc avoir facilement raison, avec une brigade, de ces quelques centaines de Prussiens. Cette confiance fut fatale. La colonne qui gravissait la côte de Béhagnies fut accueillie par une fusillade terrible partant, à très-petite distance, des maisons de Béhagnies et d'une barricade que les Prussiens avaient établie sur la route d'Arras.

Une section de la batterie Dieudonné qui marmarchait avec la colonne ne put se mettre en batterie ; les chevaux se cabrèrent, et descendant le vallon à fond de train, faillirent culbuter au bas de la côte le général Paulze d'Ivoy et son état-major.

Il fallut, après ce fâcheux début, se reformer, et renouveler l'attaque dans l'ordre indiqué ci-dessus.

Notre colonne de droite, s'écartant un peu trop à la vue de la cavalerie prussienne qui faisait mine de la tourner vers Gomiécourt, se laissa éloigner

du lieu de l'action, et ne prit pas une part très-vive au combat.

Celle du centre aborda, cette fois avec plus de prudence, et très-vigoureusement, le village de Béhagnies, enleva la barricade qui barrait la route et engagea un combat de maison à maison pour déloger l'ennemi. Le village fut conquis après une lutte très-vive, mais l'ennemi trouva, dans Sapignies, à quelques centaines de mètres plus loin, un point d'appui grâce auquel il empêcha nos troupes de déboucher de Béhagnies.

Malgré ce succès remporté au centre de notre attaque, notre aile gauche, arrêtée par le feu de l'artillerie prussienne, ne parvenait pas à avancer. Les 2 batteries de Strubberg s'étaient établies vers midi et demie sur le côteau qui s'étend de Béhagnies vers Mory, à l'est de la route d'Arras, et soutenaient vivement le combat contre nos batteries placées à la sortie d'Ervillers, de chaque côté de la route. Notre aile gauche était déployée au pied de ce côteau qui formait la clé de la position. Elle était formée, à l'extrême gauche, vers Mory, de quelques compagnies du 19^{e} chasseurs, au centre, du 1er bataillon de marins, et à droite, vers Béhagnies, de 2 bataillons du 48^{e} mobiles du Nord. Nos tirailleurs, protégés par les saules du fossé, au fond du vallon, firent éprouver des pertes sensibles à la compagnie du 28^{e} qui couvrait la droite des batteries de Strubberg. Cette compagnie faiblit, nos colonnes s'élancèrent en avant et gravirent le

côteau. Les batteries ennemies menacées en flanc par ce mouvement hardi, se hâtèrent de fuir ; mais le major Mertens les ramena en position. A ce moment le bataillon des marins s'élançait, pour déborder l'ennemi, avec une impétuosité qui malheureusement mettait le désordre dans leurs rangs. Les canons prussiens les couvrirent de mitraille à trois cents pas, et leur causèrent des pertes énormes. Au même instant, 2 pelotons du 7e hussards, commandés par le lieutenant comte Pourtalès, débouchant de Sapignies, les chargèrent vivement et les rejetèrent en déroute sur les mobiles qu'ils entraînèrent.

Ce succès, qui sauvait l'aile droite prusienne, permit à l'ennemi de presser plus énergiquement la colonne qui était entrée dans Béhagnies et celle qui, à notre droite, essayait de déborder Sapignies : une vigoureuse attaque des Prussiens leur rendit la possession de Béhagnies. Toute la brigade Michelet battit en retraite sur Ervillers où elle se réfugia sous la protection de nos batteries. Elle avait été cruellement maltraitée, avait perdu beaucoup de monde, et laissé 250 prisonniers aux mains de l'ennemi.

Celui-ci se contenta de réoccuper Béhagnies et de maintenir ses deux batteries sur la hauteur à l'est du village.

Vers deux heures et demie, des patrouilles prussiennes envoyées sur la droite, vers Mory, annoncèrent à Kummer, qui s'était porté de sa personne

à Sapignies pour diriger le combat, que des colonnes d'infanterie française s'avançaient de ce côté : un bataillon se montrait sur les collines qui relient Mory à Beugnâtre. C'était la division Robin.

Elle arrivait trop tard, ayant pris la route de Croisilles et Saint-Léger au lieu de suivre la division Payen sur la route de Bapaume. Si elle fût arrivée plus tôt, sa seule présence en temps utile sur la droite des Prussiens eût inspiré à Kummer des inquiétudes assez sérieuses pour n'être pas sans influence sur l'issue de la lutte qui venait d'avoir lieu à Béhagnies.

Dans l'état des choses, Kummer n'eut pas longtemps à se préoccuper de l'apparition tardive du général Robin. Il envoya sur Mory un bataillon du 68e, et déploya une compagnie avec quelque cavalerie sur la hauteur, au nord de Beugnâtre. Cela suffit pour empêcher la division Robin d'avancer. Par précaution, Kummer envoya vers trois heures et demie un bataillon du 68e à Favreuil ; de plus il expédia l'ordre à la brigade Bock de mettre un bataillon dans chacun des villages de Beugnâtre et de Frémicourt; précaution surabondante, car Robin ne put maintenir en ligne ses mobilisés dont le rôle fut absolument nul.

Le combat continua entre Béhagnies et Ervillers. Paulze d'Ivoy avait fait avancer la 2e brigade (de Lagrange), jusque là tenue en réserve, pour remplacer la brigade Michelet si fort éprouvée.

Kummer croyait qu'il allait être attaqué de nouveau, et échangeait un feu violent avec les batteries de la division Payen. Le combat qui avait lieu à Achiet-le-Grand, comme nous allons le voir, sur sa gauche, presque sur ses derrières, lui inspirait de vives inquiétudes. De notre côté, la division Payen ne songeait qu'à se maintenir en position, et à empêcher l'ennemi de déboucher de Béhagnies; le combat dura dans ces conditions jusqu'à la nuit.

La brigade Strubberg avait repoussé à elle seule le 23e Corps tout entier; tel était de ce côté le résultat de la journée.

Faidherbe n'apprit que le soir ce qui s'était passé à notre aile gauche. Pendant toute la journée, il était resté sans nouvelles du 23e Corps. D'Ablainzevelle, où il était arrivé vers midi, il s'était porté avec la division du Bessol sur Achiet-le-Grand, ainsi qu'il avait été dit, et y avait engagé le combat dont nous allons rendre compte.

Achiet-le-Grand était occupé par le détachement Lossius. Au début de la journée, Lossius avait, sur la demande de Kummer, envoyé à Sapignies ses 2 pièces de canon avec 2 compagnies, prendre part au combat contre la division Payen. Strubberg s'empressa, dès que la marche de du Bessol, venant d'Ablainzevelle, fut signalée, de lui rendre les 2 pièces de canon, que Lossius plaça sur la colline, au sud d'Achiet-le-Grand; il n'avait avec

cela que son peloton de hussards et 2 compagnies du 28e pour défendre le village.

La première brigade de du Bessol (Fœrster), débouchant du bois de Logeat, lança à l'attaque de cette position le 20e chasseurs et 2 bataillons du 69e de marche. La batterie Beauregard canonna le village. Lossius, malgré son infériorité énorme, tint bon néanmoins pendant quelque temps, mais lorsque le 69e, ayant tourné au nord, apparut sur la ligne du chemin de fer, menaçant d'envelopper les Prussiens, Lossius dut se retirer sur Bihucourt où il s'arrêta un moment; il en fut vite délogé, et contraint de se retirer sur Bapaume. On lui avait fait éprouver des pertes sensibles et enlevé une cinquantaine de prisonniers.

Le 20e chasseurs, qui le poursuivait vivement, s'avança jusqu'à Biefvillers où le commandant Hecquet, appréciant l'importance de la position, établit son bataillon vers quatre heures, lorsque déjà le jour allait baisser. Hecquet ayant eu vent par hasard de l'échec du 23e Corps du côté d'Ervillers, se trouvant seul et en flèche, loin de sa division dont il n'avait pas de nouvelles, sans réponse aux sonneries de ses clairons, exposé à être enlevé par les Prussiens qui pouvaient venir de Bapaume et se rabattre de Sapignies, se résolut, non sans regret, à quitter Biefvillers vers sept heures, et rejoignit à Achiet-le-Grand son général de division (du Bessol), qui approuva sa prudente conduite. L'échec si grave de Béhagnies faisait

penser qu'il faudrait le lendemain battre en retraite sur Arras.

Faidherbe avait établi, le 2 janvier, son quartier général à Achiet-le-Grand. Si la situation était critique pour lui par suite de l'insuccès du 23e Corps, elle ne l'était pas moins pour Kummer. L'occupation d'Achiet-le-Grand et de Bihucourt par nos troupes plaçait dans le plus grand danger la brigade Strubberg qui s'était si vaillamment maintenue à Béhagnies — Sapignies : elle pouvait être le lendemain, attaquée de front par le 23e Corps et prise en queue par la division du Bessol.

Aussi Kummer, jugeant avec raison que cette brigade était beaucoup trop exposée, lui donna l'ordre de se replier, à la faveur de la nuit, sur Bapaume, où il se voyait obligé de ramener toute sa division. Le mouvement de la 30e brigade s'opéra à sept heures du soir : ce fut seulement après que la 29e brigade (Bock) eût fait occuper Frémicourt par le 1er et Beugnâtre par le 2e bataillon du 65e, que la brigade Strubberg rentra à Bapaume, ne laissant au dehors de la ville qu'un bataillon du 68e qui occupait Favreuil.

Bock, avec sa brigade, vint dans la soirée rejoindre Strubberg à Bapaume. Il plaça à Avesnes-lès-Bapaume, à l'ouest de la ville, le 2e bataillon du 33e, dont 2 compagnies furent détachées en avant-postes à Biefvillers et Grévillers. Il cantonna le surplus de ses troupes dans la ville. Un

peloton du 7e hussards était adjoint à chacun des bataillons détachés dans les villages.

Cette journée du 2 janvier n'avait servi qu'à faire une reconnaissance. Le hasard, la surprise, le décousu, avaient joué un grand rôle dans les évènements. Avec de meilleures troupes, ou en présence d'un adversaire moins énergique, nous aurions pu obtenir de sérieux avantages, grâce à à notre énorme supériorité numérique. Nous aurions pu culbuter cette brigade Strubberg, qui, avec tant de tenacité, lutta seule dans cette journée. Mais les imprudences commises, le défaut d'habitude de manœuvrer chez nos braves marins, avaient fait échouer les efforts de la division de Payen ; l'insuffisance absolue des mobilisés du général Robin s'était manifestée d'une façon évidente, et d'autre part, le manque d'un état-major capable d'assurer des communications bien faites entre nos généraux avait empêché de concerter nos attaques. Le général Paulze d'Ivoy avait ignoré longtemps ce que devenait la division Robin ; et le général en chef avait ignoré ce qui se passait à Béhagnies. Pour montrer quelle était à cet égard la défectuosité de notre service d'état-major, il faut dire que le lendemain matin, 3 janvier, Faidherbe croyait que Béhagnies et Sapignies étaient encore aux mains de l'ennemi. Le général Paulze d'Ivoy, averti pendant la nuit du départ des Prussiens, s'était empressé de faire occuper ces deux villages, mais le général

en chef n'en était pas informé. Il croyait même, d'après une fausse indication d'un officier d'ordonnance de Paulze d'Ivoy (un capitaine de mobilisés), qu'Ervillers était au pouvoir de l'ennemi. Aussi l'ordre fut donné par lui à du Bessol de faire attaquer, le 3 janvier, les villages de Béhagnies et de Sapignies. Du Bessol y dirigea le bataillon d'infanterie de marine et le 20e bataillon de chasseurs (de la brigade Fœrster), qui faillirent engager le feu contre les troupes de Paulze d'Ivoy installées pendant la nuit à Sapignies, et ne purent rejoindre leur division qu'après avoir fait cette inutile contremarche.

Peut-être, si Faidherbe n'eut consulté que la prudence, eût-il battu en retraite après cette journée du 2 janvier, qui ne justifiait que trop les appréhensions de ses officiers, puisque le 23e Corps tout entier avait reculé devant une brigade prussienne; néanmoins il résolut de continuer la lutte engagée.

Il prescrivit au 23e Corps de renouveler son attaque par la route de Bapaume. La division Payen s'avancerait directement sur la route, et la division Robin, marchant de Mory et de Vaux où elle s'était cantonnée pendant la nuit, irait tourner Favreuil à l'est.

La division du Bessol avait l'ordre de se relier sur sa gauche à la division Payen, et de s'avancer de Bihucourt sur Biefvillers.

A notre extrême droite, la division Derroja, qui

se trouvait un peu en arrière, à Achiet-le-Petit, devait marcher sur Grévillers.

On opérait ainsi un mouvement convergent sur Bapaume.

Les Prussiens y avaient concentré les forces de la 15e division. Gœben recommanda à Kummer de s'y défendre opiniâtrément, et se mit en mesure de lui procurer tous les secours dont il pouvait disposer. De son quartier général de Combles, il envoya au prince Albert, qui était à Fins, l'ordre d'amener son détachement (3 bataillons, 12 escadrons, 3 batteries) de grand matin à Bertincourt (11 kilomètres à l'est de Bapaume). Il demanda à Barnekow, qui commandait le siége de Péronne, de détacher 3 bataillons et 4 batteries qui devaient être rendues à Sailly-Saillisel (route de Péronne à Bapaume), le 3, à 9 heures du matin. Il ordonna de faire arriver au Transloy, un peu plus près de Bapaume sur la même route, le bataillon du 33e de la brigade Bock, qui était détaché à Fins, le 8e bataillon de chasseurs et les 2 batteries montées 8e Corps. Il voulait avoir à sa disposition, comme réserve, ces 5 bataillons et 6 batteries. Mais, dès le commencement de la bataille, il dut diminuer cette réserve en envoyant de suite les 2 batteries montées à Kummer, qui se trouva ainsi à la tête de 11 bataillons, 3 escadrons et 36 pièces de canon.

Pour couvrir son flanc gauche, Gœben prescrivit au général von der Grœben de prendre posi-

tion à Pys, à l'ouest de la route de Bapaume à Albert, avec 1 bataillon, 4 escadrons et 4 pièces d'artillerie, et il lui ordonna d'envoyer 2 régiments de cavalerie, avec 2 pièces de canon, manœuvrer sur le flanc droit et derrière l'armée française, en lui recommandant de faire usage de son artillerie, sans doute pour que le bruit du canon retentissant sur leurs derrières, troublât nos troupes encore novices.

Disons de suite que la ruse n'eut pas le succès désiré. Ce détachement, sous les ordres du comte Dohna, exécuta la course prescrite. Parti de Courcelette par Miraumont, il s'avança par Hébuterne sur Hannescamps, revint sur Bucquoy et Ablainzevelle, puis à Achiet-le-Grand; course fort inutile, où le comte Dohna eut l'occasion de canonner quelques détachements sur le derrière de l'armée française, et d'attaquer le convoi du 22e Corps, dont l'escorte accueillit bravement à coups de fusil les cavaliers prussiens. Le soir, Dohna, avec sa brigade rassemblée à Achiet-le-Grand, trouvant partout les Français, qui revenaient sur ce village, dut battre en retraite rapidement sur Hébuterne, et ne s'arrêta qu'à Sailly-au-Bois. La diversion ainsi tentée n'eut donc absolument aucune influence sur la bataille du 3, qui se donna près de Bapaume et que nous allons raconter.

La nuit avait été sombre. Le temps était brumeux, le froid vif, la campagne couverte d'une

épaisse couche de neige. A sept heures du matin les troupes prussiennes prirent les positions suivantes :

A la sortie de Bapaume, la 30e brigade (Strubberg) était déployée vers Arras, au nord de la ville, ayant le 7e hussards à droite de la chaussée. Les 2 batteries de la brigade étaient sur la chaussée même, près des moulins qui dominent le plateau. Un bataillon du 68e occupait Favreuil.

La 29e brigade (Bock) avait un bataillon du 33e à Avesnes, Grévillers et Biefvillers, et un autre bataillon du 33e sur l'esplanade au nord de la ville, où bientôt arrivèrent aussi les 2 batteries de la brigade. Un bataillon du 65e, ainsi que celui qui était la veille à Frémicourt et qu'on avait fait rentrer en ville, se tenaient en réserve sur la place du marché ; le 3e bataillon du 65e était à Beugnâtre.

Les patrouilles de Kummer l'avertirent, vers huit heures, de la marche de nos troupes.

Au nord, le 23e Corps (Paulze d'Ivoy) s'avançait par la division Payen, venant de Sapignies, et par la division Robin, venant de Mory et de Vaux. La division Payen déployait à l'est de Sapignies, en première ligne la brigade de Lagrange, et en seconde ligne, la brigade Michelet si éprouvée la veille. Robin, plus à l'est encore, s'avançait vers Favreuil. D'un autre côté, à l'ouest, la division du Bessol s'avançait de Bihucourt sur Biefvillers. Quant à la division Derroja, qui, venant d'Achiet-

le-Petit, avait plus de chemin à faire, elle n'était pas encore signalée aux Prussiens.

Le mouvement tournant par lequel la division Robin menaçait d'envelopper Favreuil et de déborder l'aile droite de Kummer fut promptement arrêté. Kummer, pour repousser cette attaque, envoya entre Favreuil et Beugnâtre les 2 batteries montées que le général Gœben lui avait données et les fit appuyer par un bataillon du 65e. Leur besogne fut facile. Les premiers obus firent perdre contenance aux mobilisés de Robin ; ils s'enfuirent à Mory sans qu'il fût possible de les ramener en ligne. Seul, le bataillon des voltigeurs, commandant Foutrein, composé de Belges et de soldats échappés de Metz et de Sedan, resta sur le champ de bataille et prit part, comme nous le dirons, à l'attaque de Favreuil. Kummer débarrassé de tout souci de ce côté, put ramener à Bapaume, vers dix heures et demie, son bataillon et ses 2 batteries.

Mais l'attaque de la division Payen qui essayait de déboucher à Sapignies et de se porter sur Favreuil, et d'un autre côté, celle de la division du Bessol sur Biefvillers, étaient des plus vigoureuses.

Payen avait établi sur la hauteur, à l'est de Sapignies, les batteries Dieudonné et Halphen, et à l'ouest du village, près d'un tumulus, la batterie Dupuich. La brigade de Lagrange occupait le vil-

lage et soutenait nos batteries. La brigade Michelet était derrière en réserve.

Strubberg fut chargé d'arrêter la division Payen avec ses deux batteries, qu'il plaça sur la hauteur, entre la route et Favreuil, et qu'il fit soutenir par un bataillon du 28e et un du 68e. Un violent combat d'artillerie s'engagea, dans lequel les batteries Halphen et Dieudonné furent obligées de reculer jusqu'à ce qu'elles eussent pris une position favorable. La batterie Dupuich, qui prenait un peu en écharpe l'artillerie de Strubberg, lui faisait beaucoup de mal. Néanmoins la brigade de Lagrange ne parvint pas à déboucher de Sapignies.

Pour arrêter le mouvement de la division du Bessol, Kummer plaça à l'ouest de la route d'Arras, près des moulins, une batterie de la brigade Bock, qui tira sur les troupes de du Bessol déployées sur la colline en face de Biefvillers, et dont la gauche s'étendait vers Sapignies, pour se relier à la division Payen.

Le village de Biefvillers, situé au sommet d'un côteau qui domine toute la plaine vers Bapaume, était une position des plus importantes. Du Bessol le fit attaquer par le 1er bataillon du 43e (69e de marche), commandant Périer, qu'il fit soutenir par 2 compagnies du 18e chasseurs et un bataillon de mobiles du Gard.

La compagnie du 33e prussien qui défendait cette position soutint vigoureusement l'attaque ; mais

tournée par le bataillon du 43e, qui, à l'abri d'un chemin creux, parvint sur la hauteur et pénétra dans la grande rue du village, elle dut se replier sur Avesnes qu'occupait le 1er bataillon du régiment. Mais elle revint à la charge avec ce bataillon ; et ces cinq compagnies attaquèrent Biefvillers, soutenues par la batterie de la brigade Bock établie près des moulins de la route d'Arras. Elles parvinrent à réoccuper une partie du village, et s'y maintinrent. Un combat opiniâtre, acharné, s'engagea pour la possession de Biefvillers ; chaque maison, chaque enclos devint l'objet d'un véritable siége ; on ne parvenait pas à déloger l'ennemi.

Pendant cette lutte Derroja arrivait en ligne, marchant sur Grévillers ; mais comme il avait l'ordre de se porter sur la canonnade, il se contenta d'envoyer vers Grévillers sa 2e brigade (Pittié), et dirigea sur Biefvillers sa 1re brigade (Aynès). Ce concours fut des plus efficaces. Enveloppées par les soldats de Fœrster et d'Aynès, les 5 compagnies du 33e qui s'étaient obstinées avec un courage héroïque à la défense de Biefvillers durent abandonner la position. Elles se retirèrent sur Avesnes, sous le feu de nos soldats qui, maîtres de Biefvillers garnissaient la lisière du village. Le chemin d'Avesnes fut jonché de leurs cadavres. Après cette lutte, le 1er bataillon du 33e prussien ne comptait plus que 343 hommes commandés par 3 officiers.

La brigade Pittié eut à soutenir un combat beaucoup moins vif pour s'emparer de Grévillers. La

compagnie du 33e qui occupait ce village fut rapidement délogée et se replia également sur Avesnes-lès-Bapaume.

La situation devenait critique pour la division Kummer. La brigade Strubberg, qui formait son aile droite, tenait toujours Favreuil, et se maintenait entre ce village et la route d'Arras. Toutefois elle allait être pressée, non plus seulement par la division Payen au nord, mais par les troupes de du Bessol et d'Aynès qui, maîtresses de Biefvillers, allaient la prendre d'écharpe sur son flanc gauche. Strubberg porta un bataillon du 28e en face de Biefvillers ; un autre bataillon du 28e fut donné par lui comme renfort à la brigade Bock, qui formait l'aile gauche de Kummer, et dont la situation était également périlleuse. Bock, refoulé sur Avesnes, avait à combattre, d'un côté nos troupes qui essayaient de déboucher de Biefvillers, et de l'autre la brigade Pittié qui, sortant de Grévillers, menaçait de le tourner au sud d'Avesnes, et dont les tirailleurs, gagnant du terrain, s'avançaient presque jusqu'à la route d'Albert à Bapaume. Bock fit couvrir la position d'Avesnes par de fortes lignes de tirailleurs qui le reliaient à la brigade Strubberg. Ses deux batteries soutinrent énergiquement le combat, et pendant assez longtemps il parvint à nous empêcher de déboucher de Biefvillers.

Cependant le brouillard s'était un peu dissipé ; nos batteries s'étaient mises en position, et le tir

devenait plus précis. Quelques chasseurs du 2e bataillons (commandant Boschis), placés dans le clocher de Biefvillers et tirant à 700 mètres, incommodaient singulièrement les artilleurs prussiens. Du Bessol avait établi au nord de Biefvillers les 3 batteries de sa division qui prenaient d'écharpe les batteries de Strubberg. Le général Lecointe avait établi au sud, entre le village et le chemin de fer, les batteries Collignon et Bocquillon de la division Derroja, près desquelles vint prendre position une batterie de douze de la réserve. Sous le feu très-bien dirigé de notre artillerie, les Prussiens durent céder.

La ligne que formait la division Kummer, d'Avesnes à Favreuil, couvrant Bapaume, fut rompue ; les deux ailes de Kummer se disjoignirent, et à partir de ce moment, il est nécessaire pour la clarté du récit, de suivre séparément le sort de chacune d'elles.

L'aile droite, formée de la 30e brigade, sur laquelle portaient les efforts de plus en plus énergiques de la division Payen s'avançant du nord par la route d'Arras, et aussi les coups de la division du Bessol, placée à l'ouest, à Biefvillers, recula la première, cruellement maltraitée. Vers onze heures et demie, Strubberg, ainsi forcé d'abandonner ses positions au nord de Bapaume, se retira derrière la ville, sur la route de Péronne, près des moulins du faubourg. Il s'y réfugia avec les 3 bataillons du

28e, 1 bataillon du 68e, ses 2 batteries et les 2 batteries montées du Corps.

Le 68e occupait au nord de cette position le petit hameau de Saint-Aubin, et tenait encore une partie du village très-boisé de Favreuil.

Paulze d'Ivoy en ce moment faisait attaquer Favreuil par la brigade de Lagrange de la division Payen. Pendant que les voltigeurs du commandant Foutrein se portaient à l'est sur le nord du village, les 2 bataillons de ligne de la brigade (l'un du 65e, l'autre du 33e), attaquaient Favreuil à l'ouest. Le 47e régiment de mobiles s'y portait vers le nord, et le 24e bataillon de chasseurs, s'avançant entre la route de Bapaume et le village, essayait de le déborder en le tournant au sud-ouest.

Le bataillon du 68e prussien qui occupait Favreuil avait tenu vigoureusement tant que le reste de la brigade Strubberg, placée entre Favreuil et la route d'Arras, put l'appuyer de son artillerie ; mais quand Strubberg fut obligé d'abandonner sa position, les défenseurs de Favreuil durent également songer à se retirer. Néanmoins, ils occupaient encore la portion sud du village quand arrivèrent les secours que le général Gœben envoyait de ce côté.

Gœben, comptant sur la force de résistance de la position de Bapaume, mais craignant qu'elle ne fut débordée à droite et à gauche, avait dirigé sur

les deux ailes de Kummer les renforts dont il pouvait disposer.

Pour couvrir l'aile gauche, il avait envoyé sur les villages de Tilloy et Ligny, au sud de Bapaume, les réserves qu'il tenait sous sa main au Transloy. Pour protéger l'aile droite, il avait prescrit au prince Albert, qui devait être arrivé de bonne heure à Bertincourt, de se porter immédiatement sur Bancourt et Frémicourt (route de Cambrai).

Le prince Albert arriva en ligne vers midi avec 1° le détachement Hertzberg, (2 bataillons, 2 batteries, 1 escadron) ; 2° le détachement Wittich, (1 bataillon, 3 escadrons) ; 3° le 2° régiment de lanciers de la garde et 1 batterie ; au total 3 bataillons, 8 escadrons, 3 batteries.

Il fit occuper Frémicourt par une compagnie du 40°. Le surplus du détachement Hertzberg marcha sur Beugnâtre qu'il occupa, et sur Favreuil que quittait en ce moment le bataillon du 68° de la brigade Strubberg, chassé par les soldats de la division Payen.

Le 1er bataillon du 40e fut envoyé pour reprendre Favreuil. Hertzberg le fit appuyer par ses 2 batteries. Les Prussiens réussirent à s'établir dans les premières maisons du village. Mais de notre côté, la brigade de Lagrange renouvela ses efforts. Le 65e de marche par le nord, le 47° mobiles au nord-ouest, les voltigeurs à l'est, poussèrent vigoureusement l'ennemi pendant que le 24e bataillon de chasseurs (commandant Négrier) s'avançant sur la

route d'Arras, puis se détournant à gauche après avoir dépassé Favreuil, menaçait d'enlever les 2 batteries prussiennes. En même temps, Faidherbe faisait avancer au nord du faubourg d'Arras 2 batteries de du Bessol, dont le feu vint prendre dans le flanc gauche les batteries de Hertzberg. Celles-ci, que combattait déjà l'artillerie de la division Payen qui s'était portée en avant vers Bapaume, ne purent tenir davantage. Il fallut céder; Favreuil fut définitivement conquis vers deux heures et demie. Les troupes de Hertzberg se replièrent sur la route de Cambrai.

La prise de Favreuil obligeait les Prussiens à évacuer Beugnâtre qui est plus au nord. Ils quittèrent ce village, qui fut occupé par notre 33e de ligne, auquel vint se joindre plus tard une partie de la division de Robin.

Ainsi, à quatre heures, de ce côté, au moment où déjà le jour baissait, le prince Albert, avec 3 batteries, 3 batalllons, le 9e hussards et les lanciers de la garde, se trouvait rejeté sur la route de Cambrai, où il prenait position à Frémicourt pour empêcher la division Payen de tourner Bapaume par l'est.

La lutte d'artillerie continua jusqu'à la nuit close entre les 3 batteries du prince Albert et celles de la division Payen.

Le petit hameau de Saint-Aubin, sur la route de Douai, au sortir de Bapaume, formait comme une

sorte de poste avancé couvrant la position du prince Albert et celle de Strubberg. Saint-Aubin avait été le théâtre d'une lutte acharnée.

Une première fois, comme nous le verrons, lors de la prise du faubourg d'Arras, une compagnie de la brigade de Gislain avait essayé de s'y établir. Plus tard lorsque vers deux heures et demie, la brigade de Lagrange s'empara définitivement de Favreuil en refoulant le détachement Hertzberg, une compagnie du 24e chasseurs et une du 65e de ligne parvinrent à enlever ce petit hameau et à en chasser l'ennemi. De violents efforts furent faits pour reprendre cette position. Strubberg lança sur Saint-Aubin un bataillon du 68e auquel fut adjoint un bataillon du 40e. Nos 2 compagnies opposèrent une résistance héroïque aux 2 bataillons ennemis qui les enveloppaient, mais malgré leurs efforts désespérés, elles durent céder au nombre et quitter la position.

Saint-Aubin était resté à l'ennemi.

Nous revenons maintenant à la brigade Bock qui formait l'aile gauche de Kummer et que nous avons laissée devant Avesnes au moment où la brigade Strubberg se retira vers onze heures et demie.

Bock, laissé à ses propres forces, et découvert sur sa droite, ne put tenir dans cette position et nous empêcher plus longtemps de déboucher de Biefvil-

lers et de Grévillers ; il lui fallut retirer ses 2 batteries qui jusque là avaient soutenu le combat.

Un de nos bataillons fut alors lancé de Biefvillers sur Avesnes. En même temps Derroja, saisissant aussi le moment propice, y envoyait de Grévillers un bataillon. Le village fut enlevé vivement ; l'ennemi s'enfuit, abandonnant ses blessés. La brigade Bock était obligée de rentrer avec ses batteries dans la ville de Bapaume. L'aile droite de Kummer était refoulée.

Bock s'enferma dans Bapaume, résolu à s'y défendre en désespéré. Comme sa brigade avait détaché un bataillon de chacun de ses régiments (l'un du 33e à Fins, l'autre du 65e à Beugnâtre), il ne lui restait que 4 bataillons déjà décimés ; il plaça les 2 bataillons du 65e au nord de la ville, en gardant sur la place du marché une réserve de 3 compagnies. Avec les 2 bataillons du 33e, il occupa à l'ouest et au sud les restes des anciennes fortifications, et répartit les canons de ses batteries sur les divers points du front qu'il opposait à notre attaque.

Gœben, avons-nous dit, avait dirigé du Transloy des renforts ponr soutenir l'aile gauche de Kummer ; il avait envoyé sous le commandement du major Bronikowski à Tilloy, Ligny et Lebarque, groupe de villages situés immédiatement au sud de Bapaume, le 8e bataillon de chasseurs et 2 batteries de l'artillerie du 8e Corps ; d'autre part, il avait donné ordre au détachement de von

der Grœben (3 compagnies, 2 escadrons 1/2 et 4 pièces de canon) qui était à Miraumont et Pys, de se rapprocher jusqu'à Le Sars. Plus tard, ce détachement fut aussi amené à Ligny. Bronikowski, dans sa position de Tilloy — Ligny, se reliait à la brigade Bock et couvrait sa gauche.

Le 22e Corps, après la conquête d'Avesnes, serrait de près Bapaume.

Sa gauche (division du Bessol) s'avançait de Biefvillers sur la ville pour l'envelopper au nord-est, et gagnait la route d'Arras. Le colonel Fœrster, commandant la 1re brigade, se lança de son propre mouvement sur le faubourg d'Arras; 2 bataillons du 91e (brigade de Gislain) prirent part à l'attaque. Après un vif combat, le faubourg d'Arras fut enlevé, et dans l'entrain du succès, une compagnie du 91e parvint même à prendre pied pour un moment à Saint-Aubin, mais en fut promptement repoussée.

Maîtres du faubourg d'Arras, nos soldats n'étaient plus séparés de la ville, dont l'entrée était fermée par une barricade, que par la place appelée l'Esplanade. Ils échangeaient une vive fusillade avec les soldats de Bock. Faidherbe pouvait être tenté de risquer l'attaque de Bapaume. Mais la résistance des Prussiens étaient des plus énergiques; la brigade Aynès qui occupait Avesnes, avait essayé d'en déboucher et de s'élancer sur la ville dont Avesnes est presque un faubourg; une

première tentative faite par les ordres et sous les yeux du général en chef lui-même, avait échoué : au sortir du village, aussitôt qu'elle avait eu dépassé le Calvaire, notre tête de colonne avait été accueillie par un feu si vif de mousqueterie qu'elle avait dû reculer. Une autre tentative par la tranchée du chemin de fer, appuyée de quelques coups de canon sur la gare, où les Prussiens se maintenaient, n'eut pas plus de succès. Pour enlever Bapaume, qui était la pièce de résistance, il eut fallu préparer l'attaque par une violente canonnade contre une ville française, puis lancer des colonnes à l'assaut des barricades établies par l'ennemi. La tenacité des Prussiens laissait fort incertaine l'issue d'une pareille entreprise ; on sait ce qu'avait coûté la prise de Biefvillers défendu seulement par 5 compagnies. Bapaume, avec ses maisons que l'ennemi avait crénelées, et ses restes de fortifications, offrait à la défense de bien autres ressources qu'un village. Le général français crut prudent de ne pas risquer l'aventure, et au lieu de chercher à emporter Bapaume de vive force, préféra manœuvrer autour de la ville pour forcer l'ennemi à l'évacuer. Favreuil, à cette heure, n'était pas encore conquis; il ne fut enlevé qu'à deux heures et demie ; la brigade de Lagrange était encore aux prises avec le détachement du prince Albert, dont on ignorait d'ailleurs l'importance. Faidherbe, au lieu de tourner les canons de la division du Bessol contre la ville de Bapaume, les porta, comme nous l'avons

dit, au secours de la brigade de Lagrange en établissant ses batteries au nord de Bapaume, à-peu-près à l'endroit qu'occupaient, au matin, les batteries de Strubberg. C'est grâce à cette aide, que la brigade de Lagrange qui, seule du 23e Corps, était engagée, refoula le prince Albert sur la route de Cambrai.

Le combat resta stationnaire entre nos troupes, maîtresses du faubourg d'Arras et d'Avesnes, et les Prussiens enfermés dans Bapaume ; on échangea jusqu'à la nuit une violente fusillade.

La droite du 22e Corps essaya, après la prise d'Avesnes, d'envelopper Bapaume par le sud. Les soldats d'Aynès accueillis par le feu violent qui partait des anciennes fortifications, ne purent faire de progrès. La brigade Pittié, à notre extrême droite, s'était avancée jusqu'à la route d'Albert, l'avait dépassée, et essayait pareillement de se porter sur Bapaume, plus au sud, mais se trouvait arrêtée, malgré l'appui de la batterie Collignon et d'une batterie de la réserve, par l'énergique défense de Bock soutenu par Bronikowski établi à Tilloy.

La brigade Pittié fut lancée à l'attaque de Tilloy, et après une lutte fort vive, dans laquelle les 2 batteries de Bronikowski furent soutenues par 2 batteries que Strubberg envoya à son aide, parvint à s'en emparer vers deux heures et demie.

Toutefois Bronikowski, refoulé dans Ligny, à

quelques centaines de mètres de Tilloy, s'y tenait ferme, et Pittié ne put parvenir à l'en déloger. Le village de Tilloy est sur le plateau, celui de Ligny est sur le versant du côteau, et Le Barque dans le bas d'un ravin assez profond. La possession de ce groupe de villages situés à 2 kilomètres au sud de Bapaume avait une importance qui n'avait point échappé à Gœben ; si nous restions à Tilloy, sa ligne de retraite, la route de Péronne, était directement menacée ; aussi donna-t-il l'ordre de reprendre Tilloy le jour même à la tombée de la nuit, à quelque prix que ce fût.

Déjà le détachement de von der Grœben, arrivé à cinq heures à Ligny, donnait au major Bronikowski le renfort de 3 compagnies du 69e et de 4 pièces de canon, mais cela ne suffisait pas ; Gœben envoya immédiatement à Bronikowski le bataillon du 33e qui arrivait de Fins et chargea le général Strubberg de conduire sur Tilloy un bataillon du 28e et le bataillon du 65e qui était revenu de Beugnâtre ; c'était en tout 5 bataillons qui devaient attaquer Tilloy. Ils s'emparèrent en effet du village vers le soir, mais sans combat, quoique Wartensleben parle d'une lutte à la baïonnette. Il commet sur ce point une erreur certaine et qu'il importe de rectifier. Le fait vrai, c'est que la brigade Pittié, sur l'ordre du général en chef, avait évacué Tilloy.

Faidherbe, à la tombée du jour, avait donné l'ordre à ses troupes de coucher sur les positions conquises, mais il avait prescrit d'évacuer les points

où nous étions en contact presque immédiat avec l'ennemi, c'est-à-dire le faubourg d'Arras, Avesnes et Tilloy. C'était une sage mesure comme le prouvent les dispositions prises par Gœben pour reprendre Tilloy.

Le 23e Corps prit ses cantonnements, la division Payen à Favreuil et Béhagnies, la division Robin à Beugnâtre et à Vaulx. Le 22e Corps cantonna la 2e division (du Bessol) à Achiet-le-Grand et Bihucourt, la 1re division (Derroja) à Grévillers.

Du côté des Prussiens, Tilloy et Ligny restèrent occupés par le 8e bataillon de chasseurs, le détachement von der Grœben, le bataillon du 65e et celui du 33e.

Bock, avec le reste du 65e et du 33e, un bataillon du 28e et un du 68e de la brigade Strubberg, demeura dans la ville.

Sur la droite, les troupes du prince Albert restèrent à Saint-Aubin, Bancourt et Frémicourt sur la route de Cambrai.

Le surplus de la brigade Strubberg ainsi que toute l'artillerie, bivouaqua le long de la route de Péronne, c'est-à-dire sur la ligne de retraite.

Les 3 bataillons que Gœben avait fait venir de Péronne au Transloy, furent reportés en arrière, les bataillons à Les Bœufs et Morval, et les batteries à Combles.

Ces dispositions montrent clairement que Gœben

ne pouvait plus tenir à Bapaume et se préparait à effectuer sa retraite par la route de Péronne.

Les Prussiens accusent, pour les journées des 2 et 3 janvier, une perte de 128 tués, dont 11 officiers, 702 blessés, dont 35 officiers, soit au total 830 hommes, auxquels il faut ajouter 236 disparus.

Les Français reconnaissent un perte de 183 tués, dont 9 officiers, 1,136 blessés, dont 41 officiers, au total 1,319 hommes, auxquels il y a lieu d'ajouter 800 disparus, dont 3 officiers. Tous ces disparus n'étaient point prisonniers de l'ennemi.

Il n'est pas étonnant que nous ayons perdu plus de monde que l'ennemi ; la lutte pour lui avait consisté principalement à se défendre derrière des positions où il était abrité ; tandis que nos troupes, pour attaquer, étaient obligées de se découvrir.

Cette sanglante bataille était glorieuse pour nos armes. Cependant les Prussiens nous contestent la victoire ; ils ne veulent pas avoir été battus. Wartensleben reconnaît que les Français gagnèrent du terrain pendant la bataille, mais il ajoute qu'ils le perdirent immédiatement après. Suivant lui, au point de vue tactique, la victoire resta indécise parce que des deux parts on se trouva également hors d'état de pouvoir continuer immédiatement la lutte, et qu'il fallut mettre un certain espace de terrain entre soi et l'adversaire ; mais au point de vue stratégique, l'avantage resta à l'armée prus-

sienne, puisque le but de Faidherbe, qui était de délivrer Péronne, ne fut pas atteint.

Cette argumentation repose sur une confusion de dates. — C'est à la fin d'une journée qu'il faut se placer pour en apprécier les résultats, indépendamment des événements ultérieurs qui ont pu les modifier. De ce qu'on n'aura pas tiré profit d'une victoire, ce n'est pas une raison pour la nier. Le 3 janvier au soir les Prussiens étaient battus. Nous leur avions pris Béhagnies, Sapignies, Favreuil, Beugnâtre au nord de Bapaume, Biefvillers, Grévillers, Avesnes à l'est. Nous ne nous étions retirés que volontairement de Tilloy, d'Avesnes et du faubourg d'Arras. En présence de pareils faits, et quand on a vu la division Kummer brisée, ses deux ailes rejetées l'une dans Bapaume, l'autre derrière la ville, sur la ligne de retraite, le détachement du prince Albert rejeté sur la route de Cambrai, celui de Bronikowski impuissant à empêcher nos progrès au sud de Bapaume, délogé de Tilloy, ne réoccupant ce village qu'après que nous l'avions quitté, on ne peut sérieusement nous contester le succès de la journée.

Mais ce n'était point, bien évidemment, un de ces triomphes décisifs qui se caractérisent par la déroute de l'adversaire. L'ennemi avait jusqu'à la dernière heure vaillamment soutenu le combat, et montré une incontestable énergie. Rien n'indiquait qu'il fut disposé à battre en retraite. On pouvait penser qu'il recevrait d'Amiens des renforts dont le

détachement de von der Grœben arrivé vers cinq heures par la route d'Albert, pouvait être l'avant-garde. Il fallait donc s'attendre à continuer la lutte.

Nos troupes avaient fait des pertes très-sensibles. La dépêche de Faidherbe au commissaire Testelin, en date du 3 janvier au soir, en contient l'aveu. Nous étions encombrés de blessés. Nos soldats depuis deux jours n'avaient pas fait la soupe, et n'avaient eu pour toute nourriture que leur pain, qui était gelé. Il n'avaient pas la ressource des aliments substantiels que le soldat prussien trouve en tout temps dans sa boîte de fer blanc. Ils étaient depuis deux jours exposés, sans vêtements suffisants, aux rigueurs d'une saison des plus rudes. Faidherbe pensa qu'il ne pouvait exiger d'eux un nouvel effort, il se fût été exposé à compromettre l'existence même de l'armée du Nord, en lui demandant plus qu'elle ne pouvait donner. On ne doit jamais perdre de vue qu'il était obligé, à cause de la composition de son armée, de faire marcher toujours les mêmes têtes de colonnes. C'était toujours sur les mêmes bataillons que portait le poids d'une journée. Aussi leurs effectifs étaient singulièrement réduits. Pour en donner un exemple, le 20e bataillon de chasseurs ne comptait plus que 453 hommes le soir du 3 janvier. Faidherbe résolut donc de se reculer à une petite marche en arrière de Bapaume, et de revenir à ses cantonnements au sud d'Arras, à Boisleux et environs.

Il abandonnait les positions par lui conquises

parce que, comme le dit Wartensleben, ses troupes fortement éprouvées avaient besoin de mettre un certain espace entr'elles et l'ennemi ; mais ce n'était pas, comme après Pont-Noyelles, sur un point éloigné du lieu de la bataille, derrière une ligne de défense solidement appuyée sur des places fortes qu'il se retirait. Il reprenait ses cantonnements du 1er janvier, pour revenir à la charge aussitôt que ses troupes seraient remises de l'ébranlement d'une bataille de deux jours. L'attitude même qu'il prenait, analogue à celle de Manteuffel lorsqu'après la bataille du 27 novembre il pensait à reporter ses troupes sur Moreuil, indique clairement qu'il avait la conscience du succès remporté.

Mais il n'en connaissait point toute l'étendue, et c'est ce qui prouve une fois de plus combien il est difficile, à la guerre, de voir clair dans le jeu de l'adversaire, et d'apprécier exactement sa situation. De même que Manteuffel, le 28 novembre au matin, ignorait que sa victoire du 27 lui avait ouvert les portes d'Amiens, et que cette ville était évacuée par l'armée du Nord, de même Faidherbe ignorait le 4 janvier que sa victoire du 3 lui livrait Bapaume et que Gœben évacuait cette ville au moment même où nos troupes s'en éloignaient.

Gœben en effet jugeait, le 3 janvier au soir, qu'il avait perdu la bataille. Ses troupes étaient épuisées comme les nôtres par la lutte ; il ne pouvait espérer de renforts ; il craignait même de

manquer de munitions ; il ne pouvait plus tenir à Bapaume.

Il reculait donc, bien loin de songer à nous reprendre le terrain que nous avions conquis. Il reculait, non point seulement, comme Faidherbe, pour mettre un espace entre lui et l'adversaire, non point pour s'adosser à Péronne et le couvrir, mais pour aller se placer derrière une ligne de défense. Il se réfugiait à l'abri de la Somme.

Les officiers prussiens se contentent de faire, dans leurs écrits, une allusion à l'ordre du 3 janvier au soir ; nous le donnons textuellement :

« Le détachement du prince Albert marchera « sur Roisel et Marquais ; la 3e division de cava- « lerie marchera sur Albert. La 15e division « marchera par le Transloy — Combles — Mau- « repas, passera la Somme au pont de Feuillères « (Hem — Monacu), et s'établira sur la rive « gauche, de la Somme, dans le rayon de Frise « — Fay, etc. Elle opérera son mouvement de « manière à avoir évacué Bapaume à la pointe du « jour. »

Rien n'est plus clair.

Gœben se retirait avec le noyau de ses troupes (la division Kummer et l'artillerie du corps) sur la rive gauche de la Somme, ne laissant au nord de la rivière pour surveiller les Français, que deux détachements absolument impuissants à arrêter la marche de Faidherbe sur Péronne. Il découvrait par conséquent Péronne et se reconnaissait hors d'état

de s'opposer à ce que Faidherbe en fît lever le siége. Une seule marche en avant de notre armée, et Péronne était délivrée : cela est constant. Des ordres furent donnés à Barnekow dans cette prévision.

Pour qui connait l'orgueil prussien et cette règle sans cesse répétée « de ne jamais abandonner une « entreprise commencée, parce qu'il ne faut jamais « rien entreprendre qu'on puisse être forcé d'aban- « donner, » rien n'est plus significatif que ce sacrifice, qui dut coûter beaucoup au général ennemi.

Par conséquent, au point de vue stratégique, le résultat acquis de la bataille de Bapaume, c'était la délivrance de Péronne. Et si ce résultat, glorieusement obtenu, de notre victoire, ne fut point réalisé, cela tient à des circonstances indépendantes de la bataille du 3 janvier.

DISCOURS DE RÉCEPTION

De M. GUSTAVE DUBOIS.

(*Séance du 8 Janvier 1875*).

Messieurs,

La gloire ou le mérite de certains hommes, dit Labruyère, est de bien écrire ; de quelques autres, c'est de n'écrire point.

De ces deux mérites le dernier est certainement insuffisant pour ouvrir à son possesseur les portes du votre Académie, et cependant, vous les avez ouvertes devant moi,

Me voici au milieu de vous, n'ayant d'autre recommandation pour l'honneur d'y prendre place que mon titre d'avocat et le culte de ma profession.

Cette belle langue française dont vos écrits révèlent la connaissance puisées à ses sources les plus pures, l'avocat en fait un quotidien usage par la parole, dans l'accomplissement de sa fonction devant la Justice, et l'une de ses plus légitimes préoccupations doit être de ne point l'avilir par des

incorrections, ni surtout des outrages qui, flétrissant son noble instrument, le rendraient presque indigne de s'en servir.

Pour n'être pas infidèle à ce respect de la langue, quel moyen plus efficace, quelle plus sûre caution du succès, que l'étude des lettres, le commerce et la fréquentation des écrivains dont les productions ont illustré l'esprit français ?

L'écrivain et l'avocat se rencontrent inévitablement dans le domaine des lettres ; la plume de l'un, la parole de l'autre ne vivent que par une communion incessante avec la grammaire, toute deux ne s'exercent avec honneur que dans la connaissance de ses lois ; plus heureux, le premier leur adresse un hommage absolu ; les yeux constamment fixés sur elles, il n'est point distrait de son ardente application par d'autres études plus sévères et, si je puis ainsi parler, plus positives.

L'écrivain peut concentrer toutes ses forces, jeter tout son être dans la recherche de la forme la plus appropriée à la traduction de sa pensée, et conquérir ainsi, par des retouches successives, l'expression la plus vraie de ses sentiments.

Mais celui qui presque chaque jour est appelé à l'honneur d'être devant la Justice le porte-voix du droit méconnu, du malheur immérité ou de la misère implorant le pardon des hommes (s'il se trompe, que son illusion soit son excuse), dont le devoir est tout d'abord d'étudier sa cause, de chercher l'arme de la défense, heureux quand il l'a

découverte — ne peut trop souvent que déplorer l'impuissance où il est de la polir à son gré ; l'heure presse, il faut parler et abriter sous l'indulgence du juge l'insuffisance ou l'incorrection de la forme donnée au développement de la pensée.

Celui-là seul respecte véritablement la langue qui, sur les bancs de l'école, apprenait déjà à honorer les lettres ; mais si à l'étude vient se joindre le culte fidèle, quelles plus précieuses ressources plus tard rencontrera l'avocat dans son adoration pour la nourricière de sa parole ?

Ce ne sera plus seulement la correction, la convenance, la simplicité du langage ; c'est l'éloquence elle-même qui, dans la discussion des causes solennelles, émouvantes, viendra couronner les efforts du disciple de la littérature, fera triompher sa parole des résistances de l'opinion adverse, et, victorieuse, assurera son empire par l'emploi de la force la plus aimable, la plus pacifiquement révolutionnaire, la force de la persuasion.

Les lettres ne sont pas ingrates pour celui-là même qui ne peut les cultiver que par intervalles, ne peut converser à loisir avec elles.

Pour le prouver, plusieurs noms se présenteraient parmi ceux qui, recevant ici l'investiture académique, ont rendu à votre Compagnie en travaux divers et en considération l'honneur d'y être admis.

Mais, outre qu'il est délicat d'exprimer la vérité en présence de vivants dont la modestie pourrait

imputer à flatterie le langage de la sincérité, où puis-je trouver une démonstration plus sensible de l'influence littéraire sur les destinées de l'avocat qu'en interrogeant la tombe qui s'ouvrit en 1869 pour recevoir votre illustre collègue M. Berville.

Je ne veux pas ici moins bien dire ce qui déjà a été dit ; la vie de M. Berville a été retracée par son gendre, son éloge, écrit d'ailleurs dans les intelligences qui l'ont connu, a été prononcé devant vous.

Mais ne me sera-t-il point permis de chercher à acquitter ma dette d'entrée parmi vous en remontant le cours de cette existence, pour arrêter plus particulièrement vos regards sur l'avocat de 1812 à 1890, en essayant de montrer comment les dispositions les plus heureuses de ce brillant esprit pour l'exercice de notre belle profession, furent fécondées en lui, rendues plus éclatantes par la connaissance approfondie des lettres, par les souvenirs classiques si opportunément évoqués dans ses plaidoiries... ?

M. Berville fit ses premiers pas dans la carrière d'avocat au barreau d'Amiens. Ils y firent empreinte. Nourri des lettres des dix-septième et dix-huitième siècles, il sut dès l'abord donner à l'exposé, à la discussion de ses causes l'apprêt d'un langage délicat et tendre à l'instar de sa voix harmonieuse, impuissante peut-être plus tard à donner à ses accents la vigueur et l'éclat dont de plus grandes plaidoiries ressentiront davantage le besoin.

Les événements politiques, des convenances de famille l'envoyèrent bientôt à ce grand Barreau de Paris, qui, pendant quinze ans, allait offrir à la cause de la liberté vraie, des défenseurs au premier rang desquels va se placer l'avocat amiénois.

Ce talent, qui jusque-là s'était révélé surtout par la grâce du langage, deux passions vont le vivifier et le grandir : l'amour du pays, la haine de l'étranger. Oui, désormais pendant quinze ans, notre confrère, plus tard votre collègue, Messieurs, sera, malgré son jeune âge, appelé dans toutes ces luttes mémorables où se sont discutées ces grandes questions que la Révolution française posait à un pouvoir trop disposé à en contester les conquêtes.

Questions de liberté religieuse, liberté politique, liberté de la presse, voilà les causes remises au jeune avocat. Les droits de la pensée, les franchises de la parole, quelles plus nobles clientes ! Quelle fortune pour cet esprit imbu des mâles vertus dont le souffle agite les harangues apprises par beaucoup, mais retenues par quelques-uns.

Où l'orateur va-t-il trouver les matériaux de ces beaux plaidoyers que l'on est si heureux de lire quand on a pu les entendre ? Qui lui a enseigné, à lui, nouveau venu dans la carrière où il ne compte point d'aînés, ce haut langage, vêtement à la taille des grands sujets commis à sa foi ?

Qui, Messieurs ? Vous avez déjà nommé ces maîtres auxquels, malgré des velléités d'abandon, il faut toujours revenir, les Grecs et les Latins et

nos grands classiques des dix-septième et dix-huitième siècles.

Qu'il plaide pour l'écrivain demeuré sans successeur, Paul-Louis Courrier, pour le chansonnier patriote, qu'il revendique les droits de l'historien, défende la liberté d'association, sans doute il va répandre sur sa discussion les clartés de sa dialectique savante, les déductions ingénieuses de ces syllogismes; mais comme ils aura animer et grandir sa thèse, aux proportions de l'antique.

Un des écrivains qui ont le plus honoré les lettres au commencement de ce siècle, disait de M. Berville le 10 juin 1820 : c'est un jeune homme de beaucoup d'esprit et fort aimable.

Ce n'était pas assez dire, même de la part de Paul-Louis Courrier, puisqu'à ce jeune homme de beaucoup d'esprit et si aimable, il confiait le soin de le défendre devant la cour d'assises de la Seine, Les circonstances de cette poursuite, vous les connaissez.

A l'occasion d'une souscription proposée pour l'acquisition du château de Chambord, que l'on voulait offrir au Duc au maillot, parut l'écrit intitulé « Simple Discours, » dans lequel la savante corruption des cours, opposée à la simplicité naïve des campagnes, avait fourni à Paul-Louis Courrier le thême d'une violente flagellation sur de célèbres écarts. Dans cette satire du fils aîné de Voltaire, inspirée par une haine vigoureuse contre l'outrage

public à la morale, le parquet de la Restauration vit le délit d'outrage à la morale publique.

L'avocat fut digne de l'écrivain. Cependant Paul-Louis eût-il voulu être, je ne dirai pas mieux, mais autrement défendu ?

« Ainsi parla, dit-il, M. Berville avec beaucoup « de facilité, de netteté dans l'expression et assez « de force parfois. »

De Paul-Louis Courrier le savant, l'écrivain le plus sévère pour lui-même, qualifiant ses écrits de brochures passables, l'éloge n'est point à dédaigner ; condamné, d'ailleurs, à l'unanimité, la mauvaise fortune de sa cause a pu voiler à ses yeux la valeur d'une plaidoirie qui n'eut d'autre défaut que de se produire devant les jurés sourds aux enseignements de l'éloquence de l'histoire et de la philosophie. Oui, ces trois grandes institutrices comparurent à la barre de la cour d'assises de la Seine dans la plaidoirie la plus littéraire qui soit sortie de la bouche, j'allais dire de la plume de M. Berville. Mézerai, Montesquieu, Massillon, tour à tour appelés en témoignage de son ingénieuse argumentation, montraient à qui voulait voir, que Paul-Louis Courrier n'avait fait qu'appliquer le fouet de ses remontrances à des actes qui, bien avant lui, avaient trouvé leur récit en même temps que leur châtiment dans les censeurs les plus illustres, parmi les écrivains et les orateurs profanes ou sacrés.

L'élévation du langage, la mesure de l'expres-

sion, ces qualités maîtresses du talent de M. Berville, adoucissent sans l'altérer la vivacité d'une logique inflexible qui n'a point rallié les suffrages d'un jury trié par l'accusation, mais a reçu un autre accueil devant un autre jury, celui de l'impartiale opinion.

Paul-Louis Courrier voulait, il le dit lui-même, y ajouter quelqne chose ; mais, sans faire acte de présomption ignorante en face d'une aussi grande mémoire, n'est-il pas permis de penser que, fidèle à ce premier sentiment, l'écrivain serait sorti de son domaine, et aurait excédé sa compétence si absolue dans les lettres ?

Loin de moi l'idée de contester la force de la harangue qu'il se proposait de prononcer ; mais, pour me servir de ses expressions, si elle n'eût point gâté sa cause, puisqu'il fut condamné, elle se fût inévitablement heurtée contre des interruptions. des obstacles qui l'eussent refoulée.

C'est que, comme le dit Paul-Louis Courrier, l'art d'écrire et l'art de parler sont fort différents en plusieurs endroits, différentes aussi leurs prérogatives, et plus d'un passage de la harangue prononcée n'aurait pas impunément affronté cette Barre, où le ménagement de l'expression est souvent le passe-port obligé des vérités hardies.

La tâche de l'avocat ainsi comprise, qui plus apte à la remplir que M. Berville ? Quelle adorable modération de teintes dans ces tableaux de mœurs qu'il se plaît à refaire à son tour comme pour atté-

nuer devant le jury la vigueur de ton des peintures de l'écrivain !

« Croyez-moi, dit M. Berville, il est pour les « Princes des hommages plus délicats et plus purs « que l'adulation ne saurait contrefaire et que la « tyrannie ne saurait usurper.

« Ce sont ces pleurs d'allégresse qu'on verse à « leur aspect, ces vœux d'un peuple accouru sur « leur passage, ce sont les joies du pauvre, les ac- « tions de grâces du laboureur, les bénédictions « des mères de famille.

« Voilà les hommages que le peuple Français « rendait à Henri IV, voilà ceux que ses descen- « dants vous demandent, et non ses tributs men- « diés qu'on ne refusa jamais à la puissance. Les « princes français ne ressemblent pas à ces des- « potes de l'Orient que la Prière n'ose aborder « qu'un présent à la main, et, loin d'obliger la « pauvreté à doter leur opulence, ils consacrent « leur opulence à soulager la pauvreté. »

En lisant ces belles lignes, il me semble entendre, dans une prose harmonieuse, un écho de la poésie touchante que dans Brittannicus, Racine a placée sur les lèvres de Burrhus à l'adresse de Néron.

Ce ne sont pas seulement les délicatesses de sentiment, revêtues des grâces du langage, que vous pouvez remarquer dans la défense de l'avocat s'il lui faut venger son client du reproche d'avoir attenté à la gloire nationale, les études littéraires

et historiques de M. Berville viendront décorer sa protestation de la fierté civique qui soulevait ce grand cœur.

Écoutez, Messieurs, le passage suivant :

« Mais est-ce donc flétrir la nation que de flétrir « les vices de quelques hommes dont les noms « figurent dans son histoire ? Une nation est-elle « solidaire pour tous les individus qui la composent ? « Le patrimoine de l'honneur national se compose-« t-il des vertus ou des crimes dont elle a été le « témoin ? Vous nous reprochez d'avoir attenté à « la gloire nationale ? Ai-je donc essayé d'avilir « les trophées de Fontenoi, les vertus de Sully, les « lauriers de Racine ? Voilà le patrimoine de « l'honneur national. La France peut revendiquer » la solidarité de la gloire, elle ne revendiquera « jamais la solidarité de la honte. »

Les auditeurs de M. Berville ont pu admirer en lui l'art de parler ; en le lisant, j'admire non moins l'art d'écrire.

Aussi n'est-ce pas sans un respectueux étonnement que j'essaierai de répondre à une critique que Paul-Louis Courrier, au milieu des appréciations de sa défense, semble avoir adressée à l'art de parler opposé à l'art d'écrire.

L'art d'écrire ! Nul plus que Paul-Louis Courrier ne fut initié à ses secrets. La concision fut un des rares mérites qui consacrent sa mémoire ; lui-même la mettait à haut prix ; il l'avait conquise par l'étude la plus opiniâtre des lois de la langue française re-

cherchées dans ses origines comparées aux langues anciennes. Après Voltaire, il disait, pour excuser les longueurs d'une lettre, qu'il n'avait pas eu le temps d'être court. Mais cette grande qualité ne le portait-elle point à blâmer dans le discours ce qui en constitue le caractère distinctif, sinon l'essence, et ne se trompait-il pas en quelque sorte à dessein sur la valeur des mots que personne ne connaissait mieux que lui, lorsque, voulant expliquer les causes d'infériorité relative au milieu desquelles il eût parlé devant le jury, il disait :

« Ces deux arts, l'art de parler et l'art d'écrire,
« n'étant pas seulement fort différents mais con-
« traires, autant que l'est la conclusion qui fait le
« mérite des écrits, au langage diffus de la tri-
« bune. »

La diffusion, pourrait-on répliquer, ne constitue jamais le mérite d'un discours, pas plus que la brièveté celui d'un écrit ; si la concision n'est pas la brièveté, l'abondance n'est pas diffusion. Beaucoup peuvent être brefs, peu savent être concis ; beaucoup sont diffus, peu sont abondants. D'où nous viennent ces épigrammes, ces qualifications malicieuses que le public nous inflige dans sa vengeance inoffensive ? Pourquoi souvent nous appelle-t-on bavards, sinon parce que, plus souvent encore, hélas ! nous sommes non point abondants, mais diffus, ou, si vous voulez, surabondants.

Il n'était pas diffus, mais abondant, c'est-à-dire riche d'expressions, non moins riche de pensées.

l'avocat de Paul-Louis Courrier, tenant tout, à la fois de l'écrivain et de l'orateur, et qui, par cette abondance au sein de laquelle se mêlaient la dignité, la finesse, l'élégance, a tenu l'attention soumise au charme de son éloquente parole.

Si le véritable orateur, d'après la définition de Tacite, est celui qui sur toutes matières peut parler avec une élocution pure, ornée, persuasive, en ayant égard à la dignité du sujet, à la convenance du temps, au plaisir des auditeurs, M. Berville en a personnifié le type, le « dicendi peritus. »

Une facilité native d'élocution, une imagination pleine de grâce étaient pour lui d'incontestables auxiliaires, mais, quelque prodigue que la nature se fût montrée envers votre collègue, ces avantages innés n'ont été que le marche-pied d'où il s'est élevé à ce qu'il appelait lui-même ces délicatesses de l'esprit et du sentiment, ces traits fins, cette ironie légère, ces expressions touchantes qui se mêlent avec convenance et souvent avec bonheur à l'éloquence des causes privées. Toutes sans doute ne lui offrirent pas l'occasion de laisser voir les trésors d'une intelligence que la culture avait faite si variée dans ses élégances, si souple dans sa constante dignité; mais, dans toutes à coup sûr, vous eussiez deviné, pour ainsi dire, les richesses de son esprit, sorte de vase exquis dont le parfum annonçait la présence, alors même qu'il retenait captif le breuvage dont il était nourri.

Assez sûr de lui pour confier aux caprices si sou-

vent dangereux de l'improvisation le sujet dont il avait arrêté le plan dans le silence d'une méditation féconde, il avait sans doute suivi d'abord la méthode à laquelle Antoine Loysel demanda le secret de son illustration ; un tel guide ne saurait tromper ; voici les indications qu'il nous a laissées :

« Quand je vins premièrement au Barreau, j'écrivais entièrement ce que je pensais devoir dire, et je m'en trouvais bien et l'ai pratiqué depuis aux grandes causes dont j'ai été chargé. En moindres causes, je me contentais de faire un bon et fidèle extrait tant de mon sac que de celui de la partie adverse ; car, de parler sur-le-champ sur ses pièces, comme j'ai vu aucun de mes compagnons, je l'admire plutôt que je ne l'approuve, d'autant que, quelque bon esprit que l'on ait en plaidant ainsi tumultueusement, et sans y avoir pensé, l'on ne peut trouver si promptement ce que l'on désirerait, et eschappent souvent des choses que l'on voudrait retenir. »

Cependant, grâce à l'éducation littéraire qu'il s'était donnée, à la discipline qu il avait imprimée à son langage, à ses fréquentations de la haute compagnie des écrivains immortels, il avait aux grands jours rencontré jusque dans l'improvisation cette chaleur contenue par l'urbanité, cette énergie tempérée par des ménagements qui donnaient à son éloquence une grandeur pleine de charmes, un éclat plein de douceur.

M. Berville ne me désavouerait pas ; témoin son

discours sur l'Eloquence de la tribune et sur l'Éloquence du barreau, comparées l'une à l'autre.

« Au Barreau comme à la Tribune, dit-il, c'est « dans le talent de l'improvisation que réside principalement l'éloquence ; seul il fournit des ressources toujours sûres, des armes toujours prêtes; « seul il poursuit l'erreur de détours en détours, « de sophismes en sophismes, et fait tomber sous « les coups redoublés d'une argumentation pressante les masques différents qu'elle essaie tour à « tour ; seul enfin il se prête à ces rapides communications de sensibilité qui renvoient à l'orateur « les impressions qu'il vient de produire et qui, « dans les émotions que ses premières inspirations « ont excitées, lui fait puiser des inspirations nouvelles. »

Il semble qu'en traçant ces lignes, M. Berville n'ait eu qu'à se souvenir de l'avocat auquel l'imprimeur de notre poète national confiait le soin de sa défense dans les circonstances que vous me permettrez de vous rappeler :

Condamné à trois mois d'emprisonnement pour son deuxième recueil de chansons, Béranger, au cours de l'expiation de sa peine, faisait imprimer chez Beaudoin la relation de son procès qui, naturellement, contenait des chansons, objet de la répression.

Poursuivi à nouveau pour ce nouveau prétendu délit ainsi que son éditeur, Béranger sortit de sa prison pour comparaître devant la cour d'assises

de la Seine, transformée par le parquet d'alors, suivant l'ingénieuse expression de M. Berville, en succursale de l'Académie française.

Il était assisté de M. Dupin aîné, l'avocat qui, lui aussi, plus tards mettra la robe rouge sur la robe noire, sans oublier non plus, comme il l'a dit et prouvé, celle du dessous. L'imprimeur était défendu par M. Berville.

Consacrée au portrait de notre poète national, la péroraison de M. Berville empruntе à l'histoire vengeresse des accents prophétiques dont le temps ne diminuera pas la grandeur.

« Là, c'est un littérateur aussi distingué par ses « talents que par ses qualités morales; c'est de « tous les écrivains de cette époque, celui qui peut- « être a fait faire le plus de progrès au genre « qu'il a cultivé; poète ingénieux, philosophe ai- « mable portant la pauvreté avec noblesse et la « célébrité avec modestie.

« Dites-moi, n'y a-t-il pas quelque chose de « barbare à tourmenter ces hommes à qui nous « devons tant de plaisirs, à qui la France devra « peut-être quelque gloire ?

« N'est-ce pas une espèce de sacrilége de les « harceler par des persécutions, de troubler leurs « loisirs si fertiles, de fatiguer leur existence, de « flétrir leur génie ? Mieux inspirés que nous, les « Anciens révéraient les bons poètes : ils les nom- « maient des hommes divins ; ils les regardaient « comme des êtres sacrés ; ils dévouaient aux

« Furies quiconque osait offenser ces favoris des « dieux. Si Platon, plus austère, bannissait les « poètes de sa république, il ne les envoyait point « en prison ; il les couronnait de roses et les con- « duisait à la frontière aux sons d'une musique « harmonieuse : on ne pouvait donner un congé « d'une manière plus aimable. Jusque dans ses « sévérités, Platon respectait les dons brillants de « la nature chez ceux qu'elle en avait favorisés. « Et nous aussi, Messieurs, respectons-les ces « hommes précieux, car la nature en est avare ; « respectons-les, car ils sont la fleur de leur siècle « et l'honneur de leur patrie : respectons-les, car « ils sont les rois de l'avenir, ils disposent de la « postérité, et la postérité prendra parti pour eux.

« Elle n'a point pardonné, cette postérité, à « Auguste l'exil d'Ovide ; à Louis XIV lui-même « la disgrâce homicide de Racine, elle a flétri d'un « éternel opprobre la main qui donna des fers au « chantre d'Armide. Un jour aussi cette postérité « s'informera comment la France a traité son « poète, quels honneurs ont été rendus, quelles « récompenses accordées, quelles couronnes dé- « cernées au rival d'Anacréon. Quelle sera la « réponse ? Ah ! Messieurs les Jurés, pourquoi « sommes-nous devant la cour d'assises ? »

L'art, l'éloquence, les souvenirs historiques de Rome et d'Athènes, qui ont créé cette page, n'ont pas été ici une parure dont l'éclat n'a rejailli que sur l'orateur.

Qui voudrait nier que l'avocat ait tiré, pour l'intérêt de sa cause, le plus utile secours de ces majestueuses réminiscences venant jeter leur ombre salutaire sur notre immortel chansonnier ?

L'esprit si profondément lettré de M. Berville, ses connaissances étendues de l'histoire, ont été ici ses armes de combat, au même titre que la science du droit dans une cause civile, et si, en cette brillante organisation appliquée à une telle cause, les fortes études ont engendré de tels résultats dans toutes ses plaidoiries, sans exception, l'élévation, l'atticisme du langage ont été les fruits cueillis par lui à l'arbre de la science littéraire, celui qui, plongeant ses racines dans l'antiquité grecque et latine, a vu reverdir ses rameaux dans le siècle justement dénommé le Grand.

Ne croyez pas cependant que la recherche de la forme, rehaussée par la réserve du langage, ait absorbé les efforts de M. Berville au point d'émousser en son esprit la vigueur du sentiment. La lecture de ses plaidoiries dans la célèbre et triste affaire des Sergents de la Rochelle, et dans tous les procès politiques auxquels son nom est mêlé avec honneur, dissiperait bien vite cette erreur qu'il faut laisser aux esprits chagrins.

Disposés à nier l'harmonie des facultés intellectuelles, ne voyant dans la supériorité de l'une qu'un signe d'affaiblissement de l'autre, ils semblent professer que l'élégance de la forme est exclusive de la solidité du fond, de même qu'à les en croire,

la modération vis-à-vis des personnes serait incompatible avec la force dans la discussion des choses.

M. Berville lui-même leur répondra : « Il fut « permis à ma parole d'être libre parce qu'elle « n'était pas offensante, et de parler franchement « sur les choses parce qu'elle ménageait les per- « sonnes. »

Oui, ce sont bien là les conditions de la liberté de la parole en même temps que de sa force et de son honnêteté.

Ne s'épuisant pas en violences contre les personnes, elle réserve toutes ses ardeurs contre l'erreur et le mensonge qu'elle veut discréditer et confondre ; elle poursuit le triomphe de la vérité par les voies droites d'une discussion assez forte d'elle-même pour ne pas demander à l'alliage de personnalités déchirantes, l'intérêt, voire même l'excitation, d'une curiosité malsaine.

Non, l'énergie du sentiment, la puissance de la discussion libre ne firent pas défaut à M. Berville : j'en atteste la courageuse harangue prononcée pour l'éditeur des Mémoires sur la révolution, du conventionnel Levasseur, de la Sarthe.

De quelle main assurée M. Berville pose le principe de l'inviolabilité de l'histoire devant la liberté de la pensée, et par quel heureux trait d'union, renouant la Révolution à la cause de l'indépendance nationale, il voile les désordres et les crimes de la

Convention à l'intérieur sous les triomphes de la force populaire à l'extérieur !

Écoutons M. Berville :

« L'établissement de la Terreur, nous dit l'écri-
« vain, fut involontaire. Nul n'a cherché à avoir
« la terreur.

« Nous avons vu le pays et la liberté attaqués
« avec furie ; c'était la force matérielle qui les
« attaquait, c'était par la même force qu'il les
« fallait défendre.

« Une seule était à notre disposition, la force
« populaire ; recours funeste, instrument ingou-
« vernable ! Des maux affreux, le désordre, l'a-
« narchie devaient résulter de son emploi ; mais
« recours nécessaire toutefois. Il fallait l'accepter,
« ou laisser périr la Réformation commencée et
« l'indépendance nationale elle-même ! Le minis-
« tère public s'est occupé avec sollicitude de tous
« les intérêts, hormis ces deux-là, qui pourtant,
« ce me semble, en valaient bien la peine. Il a fait
« plus, il a paru même se résigner sans trop d'ef-
« forts à la chance de l'invasion étrangère. A ces
« paroles, j'ai senti la rougeur me monter au front,
« et mon cœur de Français palpiter de colère.
« L'invasion, grand Dieu ! et quel plus grand fléau,
« quelle plus profonde humiliation pour un peuple !

« L'invasion qui l'opprime, qui le mutile, qui
« dévore et ses ressources et le sang de ses défen-
« seurs, qui le jette sous les pieds d'un vainqueur
« orgueilleux, qui lui ravit jusqu'à la propriété de

« lui-même ! Ah ! si du moins l'invasion n'était « pour nous qu'un souvenir éloigné, nous pour- « rions nous en dissimuler la honte et les rigueurs ; « mais en quel moment vient-on nous tenir ce lan- « gage ? C'est lorsque naguère encore l'étranger « foulait notre territoire ; c'est à la vue de nos « musées dévastés, de nos ponts que les grenades « prussiennes voulaient détruire, du palais des rois « que menaçait le canon du vainqueur, c'est au « milieu de nos campagnes où s'étendit le ravage, « c'est sur les tombeaux de nos soldats tombés en « combattant pour la patrie, qu'on vient présenter « l'invasion presque comme un bienfait ! Ils étaient « donc criminels, ces généreux citoyens qui se « précipitaient sur la frontière ? En défendant le « territoire ils défendaient le fléau de l'anarchie « contre le bienfait de l'invasion ! Mais non, Fran- « çais, non, nous n'avons point failli en repoussant « l'étranger : j'en jure par les mânes de ceux qui « sont morts aux plaines « de Jemmapes et de « Fleurus. »

Pourquoi l'histoire, l'inexorable histoire de nos jours, s'est-elle chargée de donner à ces émouvantes paroles le rajeunissement d'une sombre actualité ? Que dis-je ? Les mutilations, les dévastations si éloquemment déplorées par M. Berville ne portaient que la signature du fer et du feu de l'étranger.

Combien plus vive encore sa patriotique douleur, si, jetant son regard dans l'avenir, il eût

entrevu d'autres mutilations, d'autres dévastations, la tourbe populaire abattant la demeure de nos Rois, croyant sans doute abattre la Royauté elle-même ; se ruant sur les temples de la Loi, espérant anéantir temples et rois ; égorgeant les ministres de la Religion, comme si les martyrs avaient jamais fait autre chose qu'accroître sa puissance ; portant la flamme dans les palais consacrés aux gloires de la pensée, préparant l'ensevelissement par des mains françaises de ses trésors intellectuels qu'un ennemi vainqueur peut nous envier, mais ne saurait nous ravir !...

Pardonnez, Messieurs, ce rappel si sensible aux âmes fières qui, comme les vôtres, ont pour premier souci la dignité de leur pays.

Vous venez d'entendre M. Berville ; son éloquence nationale ne sauva point sa cause.

La défense des principes, des aspirations légitimes de la première révolution, succomba devant tous les degrés de juridiction ; mais cette défaite n'apportait pas au pouvoir une nouvelle consécration, encore moins un gage de prolongation d'existence. Deux mois plus tard, une nouvelle révolution faisait des vaincus de la veille les victorieux du lendemain.

La libre parole de M. Berville avait puissamment aidé au succès du parti qui s'appelait dès-lors du nom tant dénaturé depuis, le parti libéral. Toutefois, le défenseur ne songea point à demander le prix de son assistance.

Les vrais libéraux voient dans l'avénement révolutionnaire du régime de leurs espérances autre chose que des postes veufs à remplir. La pureté de leur foi triomphante n'a pas besoin, pour s'affirmer, que le gouvernement nouveau écarte à leur profit le concours d'hommes à qui l'expérience et l'éclat des services rendus promettaient l'inviolabilité de leurs siéges.

Détaché de toute ambition personnelle, satisfait de sa haute position d'avocat, à laquelle la victoire de ses opinions venait ajouter un nouveau prestige, M. Berville voulait continuer l'existence que lui avait faite l'amour d'une profession dans le culte de laquelle il confondait l'amour des lettres.

Les fonctions de premier avocat général à la cour de Paris lui furent offertes ; on sait avec quel fermeté, pure ne toute coquetterie, il déclina d'abord l'honneur proposé à son mérite.

En acceptant, M. Berville releva encore la dignité de sa charge par la dignité de sa conduite.

Lui qui avait à la Barre combattu le bon combat, revendiqué les libertés que l'on appellera plus tard nécessaires, il semblait n'avoir passé au ministère public que pour donner à sa parole de défenseur l'autorité de celle du magistrat. Fidèle aux convictions désintéressées de l'avocat, le premier officier du parquet de la Seine intervint rarement dans la poursuite des délits de presse, et lorsqu'il le fit, ce fut surtout pour donner, au nom de l'ordre public, de nouveaux gages à une liberté dont les mauvaises

passions, exploitées par l'esprit de jalousie et de haine, se constituaient déjà les plus redoutables ennemis.

M. Berville donnait dans sa propre fonction le crédit de l'exemple aux belles paroles qu'il prononçait à l'audience de rentrée de la cour de Paris le 3 novembre 1830 :

« Sectateur d'une opinion politique, zélateur « d'une croyance religieuse, le juge sait qu'il doit, « en revêtant sa toge, déposer sa croyance ou son « opinion ; que la Loi veut pour tous égale liberté, « qu'elle ne punit que l'agression et non la dissi- « dence ; il sait qu'en rendant la justice, ce ne « sont pas ses sympathies qu'il doit consulter, « mais ses devoirs. »

Ce langage qu'on croirait emprunté au chancelier Daguesseau, signalait une raideur incompatible avec un dévouement aveugle à l'État. Aussi lorsque M. Berville, craignant pour les principes sortis triomphants des luttes par lui soutenues à la Barre, ambitionna l'honneur de servir le pays comme il le disait lui-même, au sein de la représentation nationale, il offrit ce rare spectacle dont nos institutions ne nous permettraient plus d'être les témoins : un haut fonctionnaire entrant au Parlement sans l'appui du pouvoir, bien plus, venant lui faire de fermes remontrances.

Je ne veux pas sortir du cadre de cette esquise sur l'avocat, et suivre M. Berville dans le domaine des questions politiques. J'y montrerais partout cet

esprit libre qui lui attira la demande de démission de ses fonctions judiciaires, gracieusement dissimulée, il est vrai, sous la forme d'un avancement par lui refusé.

Laissez-moi vous rappeler cependant que sa présence à la Chambre lui offrit la solennelle occasion de plaider une grande cause que je pourrais appeler la sienne, la cause des Lettres devant la postérité.

Le 23 mars 1841, M. Berville y fit entendre sur la propriété littéraire un discours destiné à une influence d'autant plus considérable, que l'amant des lettres, représentant lui-même des droits de M. Andrieux, son beau-père, prenait parti contre son intérêt personnel.

Renonçant à rencontrer dans cette propriété les caractères du droit commun, c'est-à-dire le travail qui en est la source, récompensé par l'appropriation perpétuelle de ses produits, M. Berville concède à l'écrivain un droit exclusif sur son œuvre, mais ce droit exclusif, limité à la vie de l'auteur, se transforme à sa mort en un droit social qui ne saurait plus être retenu dans les liens de la propriété individuelle.

M. Berville restreignait à 20 années après le décès la période de jouissance utile pour les héritiers des produits intellectuels de leur auteur.

Cette harangue où règne une sobriété pleine de force n'a point pâli en face de l'astre de la poésie

descendu des hauteurs du Parnasse dans l'arène législative où il conservait encore son éclat.

Lamartine, au nom de la commission dont il était rapporteur, entraîné par l'intérêt philosophique et social de la question, revendiqait le caractère absolu de la propriété littéraire en faveur de l'auteur ou de ses héritiers.

Dans ce conflit des intérêts supérieurs de la propagation de la pensée aux prises avec la propriété individuelle, il appartenait à l'avocat de Paul-Louis Courrier, de Béranger, d'élever la cause des lettres à la hauteur d'une thèse sociale.

Une fois répandue dans le monde qu'elle éclaire, la pensée doit y continuer à jamais son rayonnement, et la mort de son auteur ne saurait par la complicité de la loi, protégeant des droits successoraux tombés en des mains ignorantes ou indignes, entraîner l'anéantissement impie de l'œuvre qui, sortie d'une âme immortelle, a mérité de participer à ses destinées.

Toutefois, l'Assemblée législative ne trancha point alors la question. Mais, en 1841, M. Berville vit implicitement consacrer la thèse de ses préférences par l'adoption de la loi qui accorde aux veuves et enfants des auteurs dramatiques le droit d'autoriser la représentation de leurs œuvres ou d'en conférer la jouissance pendant 20 ans.

Nous sommes déjà loin, Messieurs, de l'avocat qui nous fit ses adieux en 1830; si j'ai dépassé la courte carrière dans laquelle je voulais renfermer

cet essai, M. Berville ne m'a-t-il pas lui-même en quelque sorte invité à cette excursion dans une existence qui n'appartient plus au barreau ?

Le premier officier du parquet de la Seine avait conservé pour sa robe d'avocat ce sympathique souvenir qui, dans les circonstances solennelles, remontait si volontiers du cœur sur les lèvres du magistrat.

Chacun de ses discours de rentrée se termine par un retour complaisant vers les brillantes années du défenseur.

En 1849 : « Pensez, disait-il, aux avocats, que « celui qui s'adresse à vous, est aussi un des vôtres, « et qu'il compte, parmi ses plus chers souvenirs, « celui de vous avoir appartenu ; c'est parmi vous, « avocats, que se rencontre cette liberté de l'hon- « nête homme qui sait tout oser pour le droit, rien « pour la licence.

En 1850 : « chaque fois que l'occasion s'est « offerte pour nous de porter la parole dans ces « solennités, nous avons éprouvé un vrai bonheur, « en nous adressant à vous, à nous rappeler notre « vieille et chère confraternité ; à saluer, dans vos « dignitaires, nos amis de jeunesse et nos anciens « compagnons d'armes. »

Cédant au désir si légitime de m'effacer derrière M. Berville, je crois répondre mieux à la bienveillance de l'Académie ; j'ai pensé qu'en le faisant parler de vous, ses amis, ses collègues, je paraîtrais

mieux parler moi-même, enrichi du charme d'emprunt que j'aurais butiné dans ses citations.

Si je ne me souvenais que j'ai voulu vous parler seulement de l'avocat, quel penchant plein d'attraits à vous entretenir du critique littéraire, du favori des muses !

Vienne l'heure de la retraite, les Lettres, la Poésie, toujours fidèles, occuperont désormais sans partage cette intelligence que le législateur de 1852 décrète d'insuffisance pour le service de la Justice.

A ses fils, demandant son interdiction, Sophocle répondit en lisant à ses juges, « Œdipe à Colonne », M. Berville répondit au décret par les plus charmantes productions d'un esprit qui se dérobait aux approches de la caducité.

Lui aussi, sur le penchant de ses jours, dans l'expansion d'un cœur sincèrement reconnaissant, il a pu adresser aux Lettres cet hommage d'affection émue, dont la touchante et noble expression se rencontre dans un écrivain prématurément enlevé aux gloires de la littérature française.

« Salut, lettres chéries, douces et puissantes « consolatrices ! Depuis que notre race a commencé « à balbutier ce qu'elle sent et ce qu'elle pense, « vous avez comblé le monde de vos bienfaits ; « mais le plus grand de tous, c'est la paix que « vous pouvez répandre dans nos âmes. Vous êtes « comme ces sources limpides cachées à deux pas « du chemin sous de frais ombrages ; celui qui

« vous ignore continue à marcher d'un pas fatigué,
« ou tombe épuisé sur la route ; celui qui vous
« connaît, accourt à vous, rafraîchit son front et,
« rajeunit en vous son cœur. Vous êtes éternelle-
« ment belles, éternellement pures, clémentes à
« qui vous revient, fidèles à qui vous aime. Vous
« nous donnez le repos, et si nous savons vous
« adorer avec une âme reconnaissante et un esprit
« intelligent, vous y ajoutez par surcroît quelque
« gloire. Qu'il se lève d'entre les morts et qu'il
« vous accuse, celui que vous avez trompé ! »

Les belles-lettres n'ont point trompé M. Berville. Élevé, grandi sous leur empire, il a puisé en elles l'indépendance et la sérénité qui l'ont escorté dans toutes les étapes de son existence si noblement active. A la dernière, elles répandaient encore leurs douces lueurs sur cette intelligence intacte devant les ombres du tombeau.

Bercé pour ainsi dire par les harmonies poétiques de ses gracieuses inspirations, il a quitté la République des lettres, la République vraiment conservatrice ; car, en donnant à ceux qui ont embrassé sa bannière le repos du cœur, elle leur assure la première de toutes les libertés, dans ses plus pures manifestations ; la plus chère, la plus douce à qui la possède : la liberté de l'esprit.

RÉPONSE

De M. JULES VERNE

A M. GUSTAVE DUBOIS.

(*Séance du 8 Janvier 1875*).

MONSIEUR,

Voici la première fois que mes fonctions de directeur de l'Académie d'Amiens me procurent l'honneur de recevoir un de nos collègues. Je ne puis que me féliciter d'avoir à répondre à un avocat aussi distingué que vous l'êtes. Cependant, cette tâche n'était pas sans difficultés pour moi. Presque nouveau dans votre ville où, d'ailleurs, j'ai trouvé l'accueil le plus sympathique, je connais peu les notables amiénois. Vous demander à vous-même des renseignements sur vous-même, cela me semblait légèrement indiscret. Je devais donc, tout d'abord, être fort empêché de vous répondre.

Très-heureusement, j'ai eu deux fois le plaisir de vous entendre plaider ; et, d'autre part, le texte

du discours que vous venez de lire ayant été mis à ma disposition, j'ai pu l'étudier avec soin. Pardonnez-moi donc si je vous juge ainsi sur pièces, et, au cas où je me tromperais en quelques critiques, remettons, vous à vos amis, moi à mes collègues, le soin de casser mon jugement.

Le jour, Monsieur, où Dieu eut imaginé un être vertébré, carnivore et bimane, il avait presque créé l'homme. Le jour où il accordait à ce nouvel être une glotte organisée pour l'émission de sons réguliers, il lui donnait plus spécialement la faculté de devenir avocat. Lorsqu'Esope eut dit « de la langue » qu'elle est à la fois la meilleure et la pire des choses, selon qu'on l'emploie, il distinguait entre ces avocats qui cherchent ou à en imposer à l'évidence même, ou à changer la barre en tribune, et ceux qui, comme vous et vos collègues, Monsieur, honorent leur profession. Votre devise pourrait être : « Transire benefaciendo et bene dicendo. »

Je salue donc en vous, suivant vos propres expressions, le porte-voix du droit méconnu, du malheur immérité, de la misère implorant le pardon des hommes. Tel vous êtes, Monsieur, et tels sont vos honorables confrères du barreau d'Amiens. Notre Société compte déjà quatre avocats parmi ses plus recommandables titulaires; elle ne pouvait qu'être honorée d'offrir à un nouveau membre de l'Ordre l'investiture académique.

Puisque j'ai eu le plaisir de vous entendre plai-

der, Monsieur, je n'en suis plus à apprécier la mesure de votre langage, l'atticisme de votre parole, la convenance de votre argumentation. Ces qualités m'ont frappé vivement. Mais ce fugitif souvenir ne m'eût peut-être pas permis de mettre suffisamment en relief le côté littéraire de votre talent. Aujourd'hui vous ne vous êtes pas contenté de parler, vous avez écrit. Or, de même que vous venez d'étudier en M. Berville l'homme de lettres, je vous demanderai la permission d'en agir ainsi avec vous. En quelques phrases, j'aurai, je pense, dégagé de votre discours les qualités qui vous ont justement valu le titre d'académicien.

Ce discours, Monsieur, traite de l'influence littéraire sur les destinées de l'avocat. M. Berville aimait passionnément les belles lettres, et il en évoque heureusement le souvenir dans ses plaidoiries. Comme lui, il est visible que vous professez une admiration constante par les auteurs grecs et latins, pour les classiques des dix-septième et dix-huitième siècles. Leur nom revient à plusieurs reprises sous votre plume. A ces siècles si pourvus de gloire, peut-être auriez-vous dû ajouter le dix-neuvième. Il a vu naître d'inimitables auteurs, qui seront classiques à leur tour, lorsque le temps aura condensé la partie durable de leur œuvre. Vous dites que l'arbre de la science littéraire, qui plongeait ses racines dans l'antiquité grecque et latine, a reverdi au siècle de Louis XIV. Pour continuer votre métaphore, permettez-moi d'ajouter que de-

puis cette époque, l'arbre a grandi. Il s'est accru de nouvelles branches, gonflé d'une nouvelle sève. Des fruits, plus nombreux, ont ployé, jusqu'à la main de tous, ces rameaux qui furent trop longtemps hors de portée. La littérature s'est élargie, la science et l'art s'y mêlent, de notre temps, et il est permis de croire que cet arbre, se propageant par ses racines, comme certains mangliers d'Amérique, deviendra forêt un jour. C'est la loi du progrès. Quel gros livre, a-t-on dit, ferait-on avec tout ce que l'on sait ! Et quel plus gros livre, ajouterai-je, avec tout ce que l'on ne sait pas !

En étudiant votre discours, Monsieur, on y trouve l'expression des sentiments qui faisaient si vivement battre le cœur de Berville : l'amour du pays, la haine de l'étranger. Ces nobles passions, impérissables en nous, ont éloquemment inspiré votre plume. Après avoir cité les belles paroles de l'avocat amiénois contre l'invasion, vous ajoutez quelques lignes patriotiques qui m'ont ému. Et j'ai vu l'instant où, après Berville jurant par les mânes des volontaires tombés vainqueurs aux plaines de Fleurus et de Jemmappes, vous alliez jurer par ces héros qui sont morts vaincus à Wœrth et à Bazeilles. C'est que ceux-ci valaient ceux-là. Pourquoi donc vous excuser de ce souvenir donné à une époque funeste, mais qui n'a pas été sans quelque gloire ? Nous n'avons pas à vous pardonner de tels sentiments, Monsieur, mais à les applaudir.

En protestant contre les horreurs de la Com-

mune, vous dites : « que ces sectaires égorgeaient « les ministres de la religion, comme si les martyrs « avaient jamais fait autre chose qu'accroître sa « puissance. » Vous avez cent fois raison, Monsieur, et pour rentrer sur le terrain littéraire, laissez-moi citer, au cas où vous ne la connaitriez pas, une phrase d'un grand écrivain moderne, phrase superbe d'allure et de concision, qui exprime votre pensée sous une autre forme : « Les martyrs, « on ne les enterre pas, on les sème !

J'ai deux remarques à faire, Monsieur, au sujet des plaidoyers de M. Berville que vous citez plus spécialement. Il s'agit d'abord de Paul-Louis Courier, « ancien canonnier à cheval, » comme il s'appelait lui-même et du procès que lui fit la Restauration à propos de l'acquisition du château de Chambord. L'inimitable pamphlétaire, qui écrivait le français comme Tacite écrivait le latin, voulait ajouter quelques paroles à l'éloquente plaidoirie de son jeune défenseur devant la cour d'assises. Vous paraissez l'en blâmer; mais, contre vous, je pense qu'il eût bien fait, cependant. En effet, si Paul-Louis Courier n'a pas parlé, il a écrit, et cet écrit est un modèle. Dans ces quelques pages je trouve plus de précision qu'aux entraînantes périodes de M. Berville. Rappelez-vous la phrase qui termine son premier paragraphe, et que tout avocat devrait avoir sous les yeux, quand il plaide : « Il est plus « facile d'accumuler dans un discours des traits de « haute éloquence, que d'appliquer à chaque chose

« le ton, le style, le langage qui conviennent exac-
« tement. »

Le ton, le style, le langage, toute la langue parlée ou écrite, est là. Cependant, Paul-Louis Courier prétend, autre part, que l'art de parler et l'art d'écrire « ne sont pas seulement différents,
« mais contraires, autant que l'est la concision qui
« fait le mérite des écrits, au langage diffus de
« la tribune. »

Vous ne semblez pas partager l'opinion de Paul-Louis Courier à son égard, et je ne la partage pas non plus, Monsieur. On ne se contente pas de voir jouer les pièces, on les lit aussi. L'orateur doit donc se rappeler qu'il est tout à la fois acteur et auteur pendant qu'il parle, et que ceux qui ne l'auront pas entendu le liront peut-être.

Et ici, permettez-moi, Monsieur, de faire une observation qui, pendant que vous prononciez votre discours, à dû venir à l'esprit de tous vos collègues. En général, votre style est large, votre phrase ornée, votre période arrondie, votre forme, sinon prodigue d'épithètes, du moins généreuse. Eh bien! n'est-il pas curieux qu'après avoir cité le passage de Paul-Louis Courier, rapporté plus haut, vous lui répondiez en ces termes :

« Non, la diffusion ne constitua jamais le mérite
« d'un discours, pas plus que la brièveté celui d'un
« écrit. Si la concision n'est pas la brièveté, l'abon-
« dance n'est pas la diffusion. Beaucoup ne peuvent

« être brefs, qui savent être concis. Beaucoup sont « diffus, peu sont abondants. »

Vraiment, Monsieur, vous étiez bien plein de Paul-Louis, quand vous avez écrit ces lignes ! Elles contrastent singulièrement avec votre manière accoutumée, j'entends pour qui les étudie, au point de vue strict du style. C'est du Paul-Louis tout pur, et j'ai cru, un instant, que vous citiez encore le client de M. Berville. J'avoue que ce passage est celui dont je suis le plus charmé. Eh bien ! ne pourrait-on admettre que la forme oratoire comportât toujours cette précision, et un avocat ne serait-il pas remarquable, qui parlerait le simple langage du célèbre vigneron de la Chavonnière ?

En vous suivant, Monsieur, je cherche, non seulement à dégager vos qualités, mais aussi votre pensée sur les sujets traités par M. Berville. Je dois donc dire un mot de cette question tant controversée de la propriété littéraire. Vous vous rangez à l'opinion qui met ce genre de propriété hors le droit commun. La thèse est discutable, Monsieur. Beaucoup de bons esprits ont pensé, avec Lamartine, que la propriété d'un livre créait les mêmes droits à son auteur que la propriété d'une maison à son propriétaire. Ce n'est pas le lieu de discuter, mais laissez-moi croire que le dernier mot n'est pas dit à ce sujet. M. Berville prolongeait pendant vingt ans après la mort de l'auteur les droits de ses héritiers. Ce délai est de trente ans, aujourd'hui, et tout porte à penser qu'il s'accroîtra.

Peut-être, même le droit sera-t-il un jour sans limites, dût-on exproprier pour cause d'utilité publique les livres qui sont dignes de rester.

Verriez-vous un inconvénient, Monsieur, à ce que l'Angleterre fût propriétaire des œuvres de Shakespeare, l'Italie des œuvres du Tasse et de Dante, la France des œuvres de Molière, de Bossuet, de Racine, de Voltaire, de Chateaubriand, de Lamartine, de Victor Hugo ? Je n'en verrais aucun pour ma part, et, ainsi que vous le dites, « la « pensée une fois répandue dans le monde qu'elle « éclaire, y continuerait à jamais son rayonne- « ment » La flamme serait à tout le monde, Monsieur, mais des États, assez riches pour payer leur gloire, peuvent bien faire la dépense d'un flambeau.

J'arrive au passage de votre discours où vous abandonnez, avec certain regret, l'avocat libéral de la Restauration pour le magistrat du gouvernement de Juillet. M. Berville, devenu le premier officier du parquet de la Seine, sut remplir ses nouvelles fonctions sans se déjuger. Vous le félicitez, en termes heureux, de n'avoir pas brûlé trop de ce qu'il avait adoré jusqu'alors. Vous rappelez, non sans une certaine émotion, que ses harangues officielles firent toujours l'éloge de ce barreau, théâtre de ses premiers, et peut-être de ses plus grands succès. Puis, après l'avocat, après le magistrat, reprenant l'homme de lettres, qui dès-lors vous appartient tout entier, vous laissez déborder votre enthousiasme pour ce qui est du domaine

purement littéraire. Vous citez de belles paroles de M. Berville, et l'on sent qu'il vous passionne par ce qu'il dit de l'art d'écrire, et par la manière dont il le dit. Comme lui, vous avez le culte de ces nobles études. En le louant, vous vous honorez vous-même. Aussi, cet éloge, je le reprends à votre bénéfice, Monsieur, et je suis heureux de signaler dans ces pages les tendances littéraires qui vous sont propres.

Puis, vous ajoutez : Venue l'heure de la retraite les « lettres, la poésie, toujours fidèles, occupèrent « désormais sans partage cette intelligence que le « législateur de 1852 décrète d'insuffisance pour « le service de la justice. »

Mais nous savons tous, Monsieur, que c'est le corps, non l'esprit qui a été visé par la loi. Regardez autour de vous, dans cette enceinte. Plusieurs, et des plus notables de nos collègues, sont là, qui ont atteint l'âge de la retraite réglementaire ; mais, comme l'a fait M. Berville, ils répondent au décret qui les a frappés, en produisant des œuvres charmantes, et que, désormais, vous applaudirez avec nous.

Oui, Monsieur, cette république des lettres, vous avez eu raison de l'appeler « conservatrice, » car, en vérité, elle conserve ses partisans dans le sens le plus apprécié du mot. Si au sein de cette république, l'égalité ne saurait exister, il y a place du moins, pour tous ceux qui ont le culte du bien dire, et le talent n'y a pas d'âge.

En terminant, Monsieur, je veux répéter combien l'Académie est honorée de vous recevoir, et rappeler en quelle haute estime elle tient le barreau d'Amiens, auquel elle ouvre si largement ses portes.

Au début de votre discours, vous avez dit avec Labruyère : « La gloire ou le mérite de certains « hommes est de bien écrire,—de quelques autres, « de n'écrire point. »

Maintenant, Monsieur, vous n'avez plus droit à cette dernière gloire, et vous faites justement partie de ceux « dont c'est le mérite de bien écrire. »

NOTICE

SUR

FÉLICIEN DAVID

Par M. JULES DENEUX.

(*Séance du 22 Janvier 1875.*)

MESSIEURS,

Jusqu'à ce jour je vous ai entretenus, dans mes différentes lectures, des éminents artistes, chanteurs et instrumentistes, qui nous ont favorisés de leur présence et charmés par leurs magnifiques talents. Je vous parlerai aujourd'hui d'un de nos plus célèbres compositeurs, du musicien aux vastes horizons, du grand maître de l'harmonie imitative, de Félicien David, né à Cadenet (Vaucluse), le 8 mars 1810. Dès ses plus tendres années, F. David montra un penchant irrésistible pour la musique ; son père lui donna les premières leçons ; il avait à peine accompli sa cinquième année lorsqu'il se trouva orphelin et sans ressources ; sa sœur, beaucoup plus âgée que lui, le recueillit et l'éleva. A

sept ans il était admis à la maîtrise de l'église de Saint-Sauveur d'Aix. Il en sortit pour entrer au collége des Jésuites, avec une bourse que la maîtrise de Saint-Sauveur avait l'usage d'accorder aux élèves qui y étaient restés un nombre d'années déterminé ; mais, après trois ans d'études classiques, il abandonna l'école des Jésuites pour le penchant qui l'entraînait vers la musique. Cependant la nécessité de pourvoir à son existence l'obligea d'entrer provisoirement dans une étude d'avoué qu'il se hâta de quitter pour prendre la place, devenue vacante, de second chef d'orchestre au théâtre d'Aix ; en 1829 il obtint la position de maître de chapelle de Saint-Sauveur.

Mais ces diverses fonctions ne pouvaient être que le prélude de sa carrière musicale ; toutes ses aspirations le poussaient vers Paris, convaincu que là seulement il pourrait trouver les maîtres qui lui manquaient partout ailleurs.

Après avoir obtenu d'un oncle la modeste pension de 50 fr. par mois, F. David arriva à Paris et alla se présenter chez Cherubini, alors directeur du Conservatoire ; il lui soumit ses premiers essais et fut admis parmi les élèves de cette célèbre école ; il était alors âgé de 20 ans : Fétis lui donna des leçons de composition, et Benoist des leçons d'orgue ; il prenait en outre des leçons particulières d'harmonie chez Reber afin d'arriver plus vite au but auquel il tendait avec tant d'ardeur. Bientôt il trouva dans le produit des leçons de piano et

d'harmonie quelques ressources qui lui vinrent bien heureusement en aide au moment même où son oncle, qui s'était toujours opposé à sa carrière artistique, lui supprima sa petite pension de 50 fr. par mois.

Vers cette époque F. David se laissa enrôler dans la secte Saint-Simonienne, et il eut alors l'occasion de produire les chants nécessaires au nouveau culte. Il composa des hymnes pour quatre voix d'hommes dont chacun avait une destination particulière pour l'emploi des diverses parties du jour ; ces chants, adaptés plus tard à d'autres paroles, ont été publiés sous le titre de *Ruche harmonieuse*. En 1833, un jugement ordonna que l'association Saint-Simonienne serait dissoute et condamna son chef, le père Enfantin, à l'emprisonnement.

C'est alors que F. David entreprit ses voyages en Orient où il recueillit les chants dont il fit un si heureux emploi dans ses ouvrages, et qu'il publia, en les intitulant *Mélodies orientales,* lors de son retour à Paris en 1835. Il écrivit ensuite plusieurs symphonies, des quintetti, des nonetti et un grand nombre de romances parmi lesquelles nous citerons de préférence la délicieuse mélodie *Les Hirondelles*, qui eut un succès éclatant.

Mais le moment où F. David devait fixer l'attention publique ne vint qu'en 1844, plus de neuf ans après son retour en Europe. Le 8 décembre de la même année l'Ode-Symphonie du *Désert* fut

exécutée dans la salle du Conservatoire ; l'effet produit par cette œuvre magistrale fut immense ; l'admiration, l'enthousiasme, le délire même accueillirent cette imposante manifestation du génie de F. David, et pendant près d'un mois la foule se porta aux autres concerts organisés dans les différentes salles de Paris.

Le Désert possède en effet des qualités incontestables de couleur locale et de saisissante originalité.

L'entrée au désert a un caractère grandiose qui pénètre l'âme, et, comme le dit le poème, où l'infini se révèle, où chaque grain de sable a sa voix.

La tempête, avec ses accents déchirants et sa fougue entraînante, peint merveilleusement l'impétueuse trombe au milieu des sables mouvants du désert.

La délicieuse mélodie du ténor, qui ouvre la seconde partie; *ô nuit ! ô belle nuit !* est d'une douceur infinie, d'une suavité sans égale ; le cœur s'épanouit dans le calme d'une nuit tombant comme un voile après les angoisses de la tourmente.

La fantaisie arabe et la danse des almées, qui suivent, ont une allure locale des mieux réussies, cette page est une des plus intéressantes de l'orchestre.

La liberté au désert est pleine d'entrain et de brio ; *la rêverie du soir,* qui lui succède, et dont la mélodie est si touchante, forme un contraste charmant avec ce qui précède.

Nous arrivons ensuite à la plus belle inspiration du maître : au lever du soleil ; jamais l'harmonie imitative n'est parvenue à une peinture plus saisissante : la musique rend admirablement l'effet si imposant indiqué par le poëme :

Des teintes de l'aurore
La base des cieux se colore ;
L'astre du jour
Rayonne tout à coup comme une hymne sonore
Et remplit le désert de lumière et d'amour.

Cette magnifique page était toujours bissée à chaque exécution.

Le chant du muezzin qui salue le soleil levant est d'une grande originalité, sa couleur locale, si finement interprétée, est parfaite. Le départ de la caravane, l'hymne à Allah, terminent brillamment cette grande œuvre qui est poursuivie, dans toutes ses parties, avec un égal bonheur.

Au *Désert* succéda, en 1840, *Moïse au Sinaï*, oratorio qui, quoique traité dans un style plus large, n'obtint pas le succès auquel devait s'attendre l'auteur. F. David revint bien vite au genre de l'Ode-Symphonie qui lui avait valu son premier et éclatant succès ; il créa *Christophe-Colomb* qui fut aussi fort applaudi, sans cependant produire tout l'effet qui accueillit si victorieusement *le Désert*.

F. David composa en outre divers ouvrages, comme : *L'Eden*, mystère en deux parties, exécuté à l'Opéra en 1848 ; *La Fin du Monde*, opéra en

quatre actes, qui ne fut pas joué ; *Herculanum*, opéra aussi en quatre actes, représenté le 4 mars 1859 ; c'est dans cet ouvrage que se trouve le célèbre *Credo*, une des plus magnifiques inspirations du maître.

F. David donna ensuite à l'Opéra comique *Lalla Rouck* et *la Perle du Brésil* : ce dernier ouvrage, qui est resté au répertoire, obtient toujours un grand et légitime succès.

F. David est officier de la Légion d'Honneur.

C'est le 10 mars 1868 que nous avons eu le plaisir de recevoir l'illustre compositeur qui avait bien voulu consentir à quitter Paris et venir chez nous conduire notre orchestre et nos chœurs pour l'exécution de son œuvre capitale : à son arrivée à la gare, la musique de la Légion lui faisait les honneurs de la réception, et le soir F. David dirigeait la répétition générale dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

La présence du maître avait électrisé nos exécutants qui reçurent avec bonheur les éloges qu'il leur adressa pour leur exécution qui avait été irréprochable.

Le lendemain, dès que F. David apparut au pupitre du chef d'orchestre, des applaudissements unanimes éclatèrent, et, pendant l'exécution, une couronne offerte par les musiciens au grand compositeur fut saluée par la sympathie enthousiaste de tout l'auditoire.

L'exécution du *Désert* ne formait que la première

partie du concert. Dans la seconde la grande fanfare de Sax, conduite par le célèbre facteur d'instruments, se fit applaudir avec enthousiasme : cette fanfare, composée des meilleurs artistes de Paris, nous arrivait précédée d'une réputation sanctionnée par d'éclatants succès ; dernièrement elle a obtenu le premier prix d'excellence dans un grand tournoi musical. Parmi les morceaux qu'elle a interprétés nous citerons particulièrement la *Marche des Géants*, un grand duo sur *Robert le Diable* dit avec un talent hors ligne par MM. Hollebèze et Robyns, une fantaisie sur *la Somnambule* par M. Mayeux, et enfin le *Carnaval de Venise*, avec variations, dans lequel les différents instruments ont tour à tour rivalisé de talent et de brio.

Ce beau concert, au profit des pauvres, s'est terminé, dans la soirée, par une sérénade donnée aux grands artistes et chantée par la section chorale de la Société philharmonique.

BIOGRAPHIE

D'AUGUSTIN MAGDELAINE

Par M. A. DE PUYRAIMOND.

(*Séance du 22 Janvier 1875.*)

Entré depuis un an dans l'École Navale de Brest, nous venions de passer les mois d'août et de septembre de l'année 1850 sur la corvette école la *Licorne*. Ces deux mois avaient été employés à naviguer sur les côtes de Bretagne et de Normandie, et cette courte campagne nous avait appris à connaître les immenses difficultés qui surgissent à chaque instant sous les pieds du marin. La trop grande confiance en soi qu'a tout jeune débutant faisait place à la persuasion que, pour être bon officier de vaisseau, une instruction sérieuse, une longue expérience et une grande fermeté de caractère sont nécessaires ; nous commencions à pouvoir apprécier le mérite déployé par ceux qui se distinguent dans la noble carrière à laquelle nous aspirions, quand il nous fut donné d'être mis sous

les ordres du lieutenant de vaisseau Poidloue qui venait d'accomplir un de ces beaux faits dont s'honore la marine française, et à l'énergie duquel les équipages de la *Gloire* et de la *Victorieuse* devaient leur salut.

Le 9 août 1847, la frégate la *Gloire*, commandée par le capitaine de vaisseau Lapierre, et la corvette la *Victorieuse*, sous les ordres du capitaine de frégate Rigault de Genouilly, se dirigeaient sur la Corée, vers la baie Basil Hall. Les deux bâtiments suivaient, à travers l'Archipel, la route tracée par l'expédition de lord Amherst, lorsque ce dernier se rendit comme ambassadeur à Pékin en 1816. Aucun danger n'était signalé ; les indications de la carte annonçaient des eaux saines. La corvette était en avant, sondant et signalant le fond ; il y avait grosse mer et fort vent de Sud-Ouest ; les navires avaient deux ris et marchaient rapidement grand large. Tout-à-coup la *Victorieuse* signale que la route est dangereuse à tenir, les deux bâtiments serrent le vent et essaient de se dégager des périls où ils sont enfoncés ; mais la mer et le vent sont les plus forts, les navires s'échouent ; la mer était haute, à mer basse la corvette se trouvait complètement à sec ; la frégate n'avaient que quelques pieds d'eau au-dessus de la quille.

Après de vains efforts pour les renflouer, on dut songer à assurer le salut des 700 hommes d'équipage et se décider à abandonner la *Gloire* et la *Victorieuse*, démolies par les vagues.

Le commandant Lapierre fit débarquer son monde sur l'île Ko-Koun où l'on déposa les vivres et les armes que l'on put sauver ; des retranchements furent élevés pour se défendre contre les Coréens qui vinrent bientôt sur l'île, mais demeurèrent impuissants devant les habiles dispositions de défense prises par nos marins. Cependant il fallait sortir au plus vite de cette position dangereuse ; les vivres étaient peu nombreux et les habitants ne semblait pas disposés à en apporter ; le commandant Lapierre résolut d'envoyer chercher du secours à Shang-Haï.

Deux embarcations que l'on monta à la hâte furent confiées aux lieutenants de vaisseau de Lapelin et Poidloue, et ces deux officiers partirent emportant avec eux le seul espoir sérieux de sauvetage qu'eussent les naufragés.

Les mers de Chine sont mauvaises ; la lame courte et dure y rend la navigation pénible et dangereuse ; de fréquents coups de vent y mettent les navires en péril : faire, dans des embarcations fatiguées par une longue navigation et de faible échantillon, 150 lieues marines dans de pareilles conditions était une chance extrême ; il fallait pour réussir que les officiers, à qui cette mission pleine de périls et d'honneur était confiée, réunissent à une grande capacité maritime une grande énergie ; il fallait toujours veiller, rester calme et impassible devant les lames qui couvraient les embarcations, maintenir le moral des hommes

qui s'effrayaient du danger qui, à peine évité, recommençait presque immédiatement. Plusieurs fois les canots manquèrent d'être submergés ; cependant ils atteignirent heureusement le port ; et le 5 septembre, quinze jours après le départ des embarcations, les naufragés voyaient arriver à leur secours la division anglaise, composée de la frégate le *Dœdalus* et des bricks l'*Espiègle* et le *Childer*, sous les ordres du capitaine Mac Qu'Hax, amené sur les lieux du naufrage par MM. de Lapelin et Poidloue.

Quelques jours plus tard, les équipages des bâtiments français quittaient l'île sur laquelle ils avaient trouvé un refuge, et les navires anglais faisaient route vers Hong-Kong.

Le haut fait des deux officiers de la *Gloire* et de la *Victorieuse* devait être égalé, sinon surpassé par un de nos compatriotes Augustin, Magdelaine qui, dans des circonstances analogues, parvint à sauver plus de la moitié de l'équipage de l'aviso le *Duroc*, en faisant plus de 800 lieues marines dans des embarcations de 6 et de 7 mètres de longueur, tantôt en plein Océan, tantôt au milieu des récifs qui abondent le long des côtes Est et Nord de l'Australie et dans le détroit de Torrès.

Augustin Magdelaine entra à l'École Navale dans les premiers jours d'octobre de l'année 1845 ; il avait seize ans. Le 1er août 1847 il était nommé élève de marine, le 3 février 1852 il obtenait le grade d'enseigne de vaisseau. Pendant ces sept

années Magdelaine, embarqué sur divers navires, navigua constamment. Dans les premiers mois de l'année 1853, il fut embarqué sur l'aviso à vapeur le *Duroc,* commandé par le lieutenant de vaisseau de Lavaissière de Lavergne. Ce navire était destiné à faire partie de la division navale de l'Océanie, placé, sous le commandement du capitaine de vaisseau Page, gouverneur des îles de la Société.

Le *Duroc* arriva à Tahiti à la fin de cette même année. Son entrée en rade causa une grande émotion parmi les naturels. Jusqu'au jour ou l'aviso à hélice mouilla à Papeëte, les Tahitiens n'avaient connu que des navires à vapeur à roues; ils avaient été tellement frappés de voir un grand navire marcher sans le secours du vent ni des rames, ce spectacle leur avait paru tellement extraordinaire, que depuis lors aucune upaupa n'eut lieu sans que l'on n'y vit la danse du bateau à feu; mais lorsque le *Duroc* entra en rade, marchant sans pales battant l'eau, n'ayant comme signes extérieurs du moteur qui le faisait avancer qu'une légère fumée sortant par le tuyau et le remous produit par le mouvement de l'hélice, leur étonnement ne connut plus de bornes. Accroupis sur la plage, dévorant des yeux ce spectacle étonnant, ils échangeaient de nombreuses exclamations, et plusieurs d'entre eux se jetèrent à la nage pour s'approcher du *Duroc* et tâcher de découvrir la cause qui mettait le navire en mouvement.

Par suite du départ de l'enseigne de vaisseau

Stoltz, Magdelaine fut appelé a remplir les fonctions d'officier en second. Dans le courant de l'année 1855, le *Duroc* fut envoyé à Tonga-Taboo. Pendant son séjour dans ces îles, le capitaine de Lavaissière porta secours au navire anglais *Selma*. Ce navire faisait de l'eau; il était impossible de faire à Tonga-Taboo les réparations nécessaires; Magdeleine fut désigné avec 10 hommes de l'équipage pour ramener le *Selma* à Tahiti. La traversée s'accomplit heureusement, et quelques, mois après, le *Moniteur* annonçait qu'une distinction honorifique venait d'être accordée par le gouvernement anglais à notre compatriote.

On lit en effet, dans le *Moniteur* du 20 décembre 1856, que le gouvernement de la Grande-Bretagne a fait présent de trois épées d'honneur, savoir : à M. le capitaine de vaisseau Dubouzet, gouverneur de l'Océanie, à M. de Lavaissière, commandant du *Duroc* et à M. Magdelaine, enseigne de vaisseau, comme témoignages de reconnaissance pour d'importants services rendus à la chaloupe anglaise *Selma*, et qu'il alloue à titre de gratification une somme de 600 francs aux dix marins français qui avaient conduit ce bâtiment de Tong-Taboo à Tahiti.

Dans les premiers mois de l'année 1856, le *Duroc* fut désigné pour rentrer en France en passant par la Calédonie et le cap de Bonne-Espérance. L'aviso, après avoir relaché à Nouméa, se dirigeait vers le détroit de Torrès, quand dans la

nuit du 12 au 13 août, à quatre heures cinquante minutes du matin, en pleine nuit, il toucha subitement sur des récifs à fleur d'eau non marqués sur la carte ; Magdelaine était de quart. Tous les moyens possibles furent immédiatement employés pour tâcher de retirer le navire de la mauvaise position où il se trouvait. On construisit péniblement dans les brisants un radeau, travail de la plus grande difficulté qui s'accomplissait au milieu des requins qu'il fallait repousser à coups de gaffe ; mais les grelins des ancres à jet se coupèrent sur les coraux et l'opération devint presque impossible. Cependant le vent fraîchissait, les lames devenaient de plus en plus fortes, quand enfin le radeau sur lequel on avait embarqué une ancre de bossoir et deux maillons de chaîne parvint à prendre le large. Les canots furent chargés de le remorquer, mais tous les efforts humains furent impuissants à lutter contre la mer et le vent. Le radeau avec tout son armement fut lancé par dessus les récifs ; on dut renoncer à tout espoir de sauver le navire.

La machine, avariée par plus de trois ans de campagne, se trouvait violemment ébranlée par les secousses du bâtiment secoué par la lame sur les rochers ; de grands accidents dans les chaudières étaient à redouter, il fallut éteindre les feux. Il ne restait plus qu'à penser au salut de l'équipage.

De l'eau, des vivres et des armes furent montés sur le pont, dans la crainte que la coque, trouée par les pointes des coraux, ne s'emplît tellement d'eau,

qu'il devînt impossible d'en retirer les divers objets qu'elle contenait ; les embarcations avaient été amenées sans avaries, et en dernière ressource, les 64 hommes de l'équipage, Madame de Lavaissière, sa fille et sa femme de chambre, auraient trouvé un dernier refuge dans les canots du navire, refuge bien précaire, les embarcations pouvant à peine contenir un si grand nombre de personnes.

Aux premières clartés du jour, l'enseigne de vaisseau Augey-Dufresse aperçut un banc de sable au-delà du récif. M. de Lavaissière envoya cet officier chercher un passage pour y aborder ; en même temps le commissaire Hervé franchit les brisants dans le youyou et sonda le canal intérieur. Augey trouva le passage cherché ; les naufragés avaient donc un refuge qui les sauvaient momentanément de la mort.

Le récif sur lequel le *Duroc* venait de faire naufrage se trouve par 17° 25' de latitude Sud et par 153° 35' de longitude Est ; les naufragés le prirent pour l'île Mellish qui se trouverait alors mal placée sur la carte.

Sous la direction de l'enseigne de vaisseau Éveillard, les vivres furent débarqués sur l'îlot qui venait d'être aperçu. Dans l'après-midi l'équipage abandonna le *Duroc,* le capitaine de Lavaissière débarqua à 7 heures 1/2 du soir, craignant que l'aviso, déjà crevé dans ses fonds, ne disparût dans

la nuit, mis en pièces par la mer si la brise venait à fraîchir.

Les jours suivants furent employés à transporter à terre tous les objets nécessaires au moyen des embarcations et des radeaux ; la cuisine distillatoire, le four, la forge, furent déposés sur l'île, les mâts furent enlevés avec des bigues et débarqués sur l'ilot où, sciés en planches, ils furent destinés à construire une embarcation à clin de 14 mètres de quille, 1 mètre 40 de profondeur et environ 70 centimètres de tirant d'eau. M. de Lavaissière prit la résolution de faire partir son équipage en deux détachements ; le premier détachement, sous les ordres de Magdelaine, comprendrait le grand canot de 7 mètres de longueur avec 15 hommes commandés par Magdelaine ; le canot major, de 6 mètres de long, sous les ordres d'Augey-Dufresse, avec 9 hommes ; le second détachement se composerait des 31 personnes restant qui quitteraient l'ilot sur l'embarcation la *Délivrance* que l'on était en train de construire avec les ressources en hommes et en matériel du *Duroc*. M. de Lavaissière gardait avec lui le youyou. Cette embarcation, beaucoup trop petite pour affronter la haute mer, devait lui servir à communiquer avec le navire échoué.

Dix jours après le naufrage, le *Duroc*, allégé de toute sa mâture et d'autres poids considérables, poussé par les lames amenées par les mauvais temps qui avaient régné depuis l'échouage, se trouvait parfaitement assis sur le récif ; la coque

avait résisté à l'assaut de la mer, et la conservation du charbon et du matériel qui restait à bord était assurée. Grâce à la machine distillatoire, l'équipage était certain de ne pas manquer d'eau douce, et les vivres débarqués pouvaient fournir environ quatre mois de subsistance au détachement qui restait sur l'écueil ; la ration avait été réduite par précaution.

Le 25 août était le jour désigné pour le départ du premier détachement. Quelques jours auparavant, le bruit des dispositions arrêtées par M. de Lavaissière avait couru dans l'équipage. Plusieurs hommes trouvaient que les embarcations seraient trop chargées et hésitaient à partir dans de pareilles conditions. Magdelaine en prévint le commandant qui décida que la liste des partants serait tenue secrète. Par suite de cette mesure l'équipage fut réuni au dernier moment, et chacun embarqua dans les canots à l'appel de son nom.

Avant de commencer cette périlleuse traversée, Magdelaine reçut de M. de Lavaissière ses instructions ; il prit connaissance de plusieurs cartes anglaises et françaises des côtes nord d'Australie pour pouvoir étudier la route qu'il aurait à tenir et en prendre des calques s'il était possible ; il possédait en tout le routier de l'Océanie en un seul plan.

Le capitaine du *Duroc* lui donna ses ordres par écrit et lui remit un rapport sur les événements qui venaient d'avoir lieu, rapport qu'il était chargé

de transmettre au Ministre de la Marine. Augey-Dufresse et le maître d'équipage reçurent aussi chacun, sans que Magdelaine en fut prévenu, un double de ces instructions. Ce dernier enferma dans un tube en fer blanc ce document qui, malgré cette précaution, fut détruit par l'eau salée. Magdelaine perdit ses papiers dans un coup de mer qui manqua de faire sombrer le grand canot et le jeta lui-même à l'eau. La pièce suivante est la copie du double qui fut remis à l'enseigne de vaisseau Augey-Dufresse.

En vue du *Duroc*, naufragé par 17° 25' de latitude Sud et 153° 35' de longitude Est, le 24 août 1856.

MONSIEUR,

« En vue des éventualités qui peuvent surgir dans les circonstances où vous allez vous trouver placé, je vous adresse une copie des instructions données au chef de l'expédition dont vous faites partie, elle vous servira de guide dans tous les cas.

« Les pénibles travaux que réclamait notre situation n'exigeant plus le concours de tout l'équipage, je me décide à expédier sous votre commandement, aux termes des réglements, un premier détachement sur la côte d'Australie.

« Vous aurez sous vos ordres un officier, un officier marinier et trente-trois hommes répartis comme suit : quinze hommes dans le grand canot que vous monterez, un officier et neuf hommes

dans le canot major, le maître d'équipage et neuf hommes dans la baleinière.

« Je vous donne dix jours d'eau, vingt-cinq jours de vivres, des hameçons pour la pêche, neuf fusils et neuf pistolets avec des cartouches. Je juge ces moyens très-suffisants, pour l'accomplissement de votre mission.

« Vous attérirez au cap Tribulation, d'une reconnaissance facile et dont les abords sont relativement sains. De là, à l'aide des document nautiques dont vous êtes muni, vous suivrez, en longeant la côte vers le Nord, l'Inner, route du capitaine King. Vous rencontrerez, sans doute, un bâtiment; vous serez en effet sur la route de ceux qui vont à Manille, dans le grand archipel d'Asie, à Singapour, au cap de Bonne-Espérance, dans les ports de l'Inde, et qui suivent la voie tous les jours plus fréquentée du détroit de Torrès.

« Enfin vous rencontrerez, presqu'à coup sûr, l'un de ces bâtiments qui, des différents points de l'Australie, vont en dedans des récifs de la Grande Barrière, à la pêche des holothuries.

« Si mon attente n'est point trompée, vous serez ainsi très-prochainement à même de négocier votre passage pour le lieu de destination de celui de ces bâtiments que vous aurez rencontré ; et alors les consuls de Sa Majesté Impériale, à leur défaut les représentants des souverains alliés de l'Empereur règleront vos dépenses et pourvoiront à votre repatriement.

« La voie la plus courte et la moins dispendieuse est celle que vous devez suivre dans tous les cas. Si, ce qui me paraît peu probable, vous ne rencontrez aucun bâtiment, continuez sans hésitation votre route pour Timor (Coupang) en visitant le port Albany, où vous trouverez de l'eau et peut-être un établissement anglais.

« Ne stationnez à aucun prix sur la côte d'Australie où de nouveaux dangers vous atteindraient, la famine, les attaques des naturels et la démoralisation de votre détachement.

« Je vous recommande expressément de ne pas vous séparer des deux canots placés sous vos ordres. De jour comme de nuit, vous prendriez des remorques, le meilleur marcheur en avant, si vous voyez la moindre chance de vous perdre de vue; soyez très-prudent dans votre navigation; vos canots sont excellents, mais d'un faible échantillon ; il ne faut pas les charger de voiles. En les conservant en bon état vous pourrez les vendre et alléger les charges du Trésor.

« Maintenez parmi vos hommes ce bon esprit, ce dévouement au service de l'Empereur, qu'ont signalés, au milieu de nos revers, tant de pénibles efforts et de chaleureuses acclamations . . . .

. . . . . .

« Nos vœux à tous vous accompagnent ; je ne réclame pas pour ceux qui restent ici des moyens de transport, car j'espère mener à bonne fin la construction que j'ai entreprise et aller chercher à

mon tour sur la côte d'Australie, à Timor même, si la saison n'est pas trop avancée, des chances de salut.

« J'ai pensé qu'il en coûterait trop à l'État de détourner de sa route un bâtiment de commerce ; cependant si vous en rencontrez un allant à Sydney, ce ne serait pas le déranger beaucoup que de lui faire constater, en passant à portée de ce banc de sable, le sort de vos compagnons d'armes.

« Vous communiquerez les présentes instructions aux autorités que vous rencontrerez et les ferez passer à votre arrivée en France entre les mains de Son Excellence l'Amiral Ministre.

« Le Lieutenant de vaisseau, Commandant,

« J. de LAVAISSIÈRE. »

Dans la pièce qui avait été remise à Magdelaine, M. de Lavaissière rappelait d'une manière élogieuse le don d'un sabre d'honneur qui lui avait été fait par le gouvernement de la Grande-Bretagne pour avoir contribué au sauvetage du trois-mâts anglais *Selma* et l'avoir conduit des îles Tonga à Tahiti.

Voici le rapport adressé par le capitaine du *Duroc* au Ministre de la Marine.

MONSIEUR LE MINISTRE,

« Je remplis un pénible devoir en informant votre excellence que le brick le *Duroc* a fait naufrage, dans la nuit du 12 au 13 août, sur un récif situé par 17° 25' de latitude Sud et 153° 35' de longitude

Est. C'est probablement l'écueil Mellish dont la position sur nos cartes serait erronée. L'équipage est sauvé, et nous campons depuis onze jours sur un banc de sable à deux milles et demi environ du théâtre du naufrage. J'y ai fait transporter, sur des radeaux, des vivres, la cuisine distillatoire, le four, toute la mâture, les armes, les voiles et les objets les plus précieux de l'armement. Après avoir accumulé ainsi les moyens d'existence et de salut, je n'attends plus qu'un temps maniable pour expédier à la côte d'Australie, vers le cap Tribulation, trois embarcations remises en bon état, montées par deux officiers et trente quatre hommes.

« Je leur donne l'ordre de suivre, à partir de ce point, l'Inner, route du capitaine King, jusqu'à la rencontre très-probable d'un bâtiment, de traiter alors dans les conditions les plus avantageuses à l'État, pour être conduits au lieu de la destination de ce navire, et être de là rapatriés par les soins des consuls de S. M. Impériale ou des représentants de ses alliés.

« J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli une copie des instructions que je donne à l'officier chef de l'expédition. Si, contre mon attente, on ne rencontrait pas de bâtiments, je donne l'ordre d'aller à Coupang, dans l'île de Timor, sans différer. La saison est très-favorable, et cela m'a paru plus sage que de risquer sur la côte d'Australie, dans une attente hasardée, la famine, les attaques des naturels et la désorganisation du détachement.

« Je n'ai pas cru devoir réclamer, pour la portion de l'équipage qui reste ici, le secours du bâtiment que pourront rencontrer les canots, à moins que sa route ne le conduise à notre portée ; j'ai craint qu'un pareil service ne fut éventuellement trop onéreux pour l'État ; j'ai alors préféré construire avec les bas mâts et le guy sciés en planches, une grande embarcation à clins que je conduirai, avec le reste de l'équipage et les malades, soit à Timor, soit à Port-Curtis, suivant les exigences de la saison. J'ai un excellent maître-charpentier ; je suis entouré d'hommes intelligents et dévoués ; j'espère être prêt à partir vers la fin de septembre, et voir d'ici-là mes hommes en meilleure santé, grâce aux soins intelligents et très-dévoués du chirurgien-major M. Salau.

« C'est un événement bien pénible, Monsieur le Ministre, que la perte d'un bâtiment qui faisait tant d'honneur à nos constructions, et qui, dans une campagne de trois ans et quatre mois, avait heureusement traversé tous les dangers de ces parages. »

Après avoir fait part au Ministre des circonstances du naufrage, des efforts impuissants que l'on avait faits pour sauver le *Duroc*, et des travaux des premiers jours sur l'îlot, M. de Lavaissière terminait ainsi :

« Dès que le temps sera plus maniable, je compléterai l'hydrographie de l'écueil, à l'Ouest. Je

ferai part à Votre Excellence, et au commandant de la Nouvelle-Calédonie de ce travail.

« Qu'il me soit permis, maintenant, de remplir une plus agréable tâche en signalant au Ministre de la Marine le bon esprit et le dévouement de l'équipage dans des circonstances périlleuses, épuisé de fatigues, mis par prudence à une ration réduite, il a toujours trouvé des forces dans ses acclamations pour l'Empereur, et a fêté le grand anniversaire du 15 août avec le même enthousiasme que s'il avait été assis aux foyers de la patrie. »

Les instructions de M. de Lavaissière étaient donc les suivantes ; Magdelaine devait conduire ses canots sur la côte d'Australie et monter avec ses hommes sur le premier navire qu'il rencontrerait ; s'il n'en rencontrait aucun, il devait pousser jusqu'à Timor. Le capitaine du *Duroc* lui recommandait de n'envoyer aucun bâtiment à la recherche du détachement qui restait avec lui sur l'îlot, à moins que ce navire ne fît une route qui le rapprochât du lieu du naufrage. Il était en effet logique que si les trois canots du *Duroc* de 6 et 7 mètres de longueur, d'une construction légère, étaient jugés capables de transporter plus de la moitié de l'équipage jusqu'à Timor, M. de Lavaissière ne mît nullement en doute la certitude de sauver le reste de l'équipage dans un canot de 12 mètres de long, construit par un excellent

maître-charpentier, ayant à sa disposition toutes les ressources d'un navire de guerre ; il pourrait en outre attendre sans crainte l'époque où l'embarcation serait achevée, ayant des vivres suffisamment, puisque le lieutenant de vaisseau Chatelier, envoyé plus tard en reconnaissance sur l'îlot, y a trouvé des vivres qui y furent laissés au départ du second détachement. La question des vents n'offrait non plus aucune crainte, car si la construction s'achevait plus tard qu'on ne le pensait, après avoir atterri sur les côtes d'Australie, on se dirigerait, comme le disait M. de Lavaissière dans son rapport, vers le Port Curtis au lieu de remonter vers le Nord.

Le 25 août, le vent ayant molli, Magdelaine commença sa périlleuse traversée.

Il trouva immédiatement une mer assez grosse amenée par les vents violents qui avaient retardé pendant plusieurs jours le départ du premier détachement. Les canots embarquaient de l'eau à chaque lame et la navigation devint assez difficile pour qu'on ne pût confier la barre qu'à deux ou trois hommes dans chaque canot.

Magdelaine se dirigea, comme le disaient ses instructions, vers le Cap Tribulation qui était le plus rapproché de la côte et le plus remarquable par la distance d'où il est visible en mer.

La nécessité de faire marcher les trois canots de conserve, car il était à craindre qu'une séparation ne fût fatale à la baleinière où se trouvait le

maître d'équipage, ajoutait une grande difficulté à la navigation. Conformément aux ordres du commandant du *Duroc*, Magdelaine donna le soir du départ la remorque au canot major, mais il dut y renoncer, les bosses ayant cassé trois fois de suite, et le canot remorqué ayant manqué d'y perdre son étrave.

Le 26, le temps se maintint ; le 27 la mer augmenta tout à coup d'une manière des plus inquiétantes. Chaque embarcation dut songer à son salut personnel et jeter à la mer tout ce qui n'était pas d'une nécessité absolue ; on se débarrassa d'abord des vêtements et autres objets non indispensables, puis on fut forcé de jeter du vin, la moitié de l'eau et les vivres autres que le biscuit.

Avant de s'être allégé de tous ces poids, le grand canot avait rempli à moitié ; mais après avoir fait tous les sacrifices nécessaires, Magdelaine espérait éviter un nouvel accident. Vers midi, au moment où il prenait la hauteur méridienne, il se sentit enlevé tout à coup par une lame énorme. Quand il reparut sur l'eau, il était à plus de 25 brasses à l'arrière du canot, tenant encore son cercle à la main, nageant au milieu des barils et des caisses qui contenait les vivres de l'embarcation. Tout espoir d'échapper à la mort semblait perdu, quand la baleinière, qui était en arrière, se dirigea à sa recherche d'après les indications que lui donnait le grand canot. Magdelaine l'ayant aperçue reprit courage et se mit à nager au devant d'elle ; la

navigation, aux observations de son lieutenant Augey-Dufresse.

Le 28 août, à neuf heures du matin, on contourna un îlot de sable rouge n'ayant pas de récif, situé par 16° 24' de latitude Sud et 147° 54' de longitude estimée ; le 29, le canot major, qui était en avant, signala un récif à fleur d'eau, dont les têtes de roche étaient à découvert, d'une étendue de plusieurs milles avec un lagon intérieur aux eaux bleuâtres, situé par 16° 36' de latitude Sud et 145° 40' de longitude estimée. Ces deux écueils n'étaient pas marqués sur la carte.

Le 30 au soir, cinq jours après le départ, les trois canots attérirent au cap Tribulation, et passèrent la nuit, mouillés en dedans du récif.

Le 31 août, avant de commencer à remonter la côte d'Australie, Magdelaine fit faire le recensement des vivres restant dans les trois embarcations. On trouva 72 kilogrammes de biscuit, 20 litres d'eau de vie et 60 litres de vin ; on fit le plein d'eau sur la côte malgré la présence des naturels et des difficultés de débarquement.

Les jours suivants, le détachement remonta la côte d'Australie, passant chaque nuit à l'abri d'un îlot ou d'une pointe de terre, ne trouvant à faire de l'eau qu'en se mettant en communication avec les naturels, vivant de poissons, de racines, de coquillages, en un mot de toutes les ressources que pouvaient fournir les points où l'on passait la nuit ;

le biscuit n'était consommé que quand tout manquait.

Le 9 septembre, les canots arrivèrent au port Albany. Magdelaine avait compté rencontrer dans ce port, comme l'indiquaient ses instructions, un endroit où faire de l'eau et peut-être un établissement anglais ; il n'y trouva aucune trace de passage de navires ; les sources d'eau étaient taries.

Après une matinée de recherches infructueuses, il se décida, malgré l'état d'affaiblissement dans lequel tout le monde se trouvait, à partir pour Coupang, après avoir hésité un instant s'il n'irait pas chercher, sur la côte de la Nouvelle Guinée, un chargement de cocos ; mais le manque de cartes de cette région le détourna de ce projet.

Le 10 septembre, on réussit de faire à l'eau sur l'île Possession par l'entremise de naturels qui, sachant quelques mots d'anglais, paraissaient avoir des communications avec des navires européens. On fit, entre les trois canots, le partage des 42 kilos de biscuit restant, ce qui donna environ 100 grammes par jour et par homme, en comptant sur une traversée de dix à douze jours.

Après avoir relevé le moral un peu affaibli d'hommes fatigués par quinze jours de dangers et de privations de toute espèce, Magdelaine reprit la mer.

Jusqu'au 17, la navigation se fit heureusement ; les hommes, malgré leur faible nourriture, restaient en bonne santé, quand tout-à-coup le calme sur-

vint. Le 18, on essaya de se mettre aux avirons, mais la chaleur et le manque d'eau ne permirent pas de nager longtemps. Le 19, le calme régnant toujours, et le manque complet de vivres devenant à craindre, on fit un suprême effort ; les officiers donnèrent l'exemple en se mettant aux avirons, et on se dirigea directement sur le milieu de l'île de Timor dont on s'estimait à environ trente lieues. Les hommes nagèrent sans interruption depuis cinq heures du soir jusqu'au jour, n'ayant que 12 centilitres d'eau pour se désaltérer pendant cette longue étape. Au jour, la terre apparaissait dans une étendue de plus de vingt lieues. Aidés d'une faible brise qui s'éleva, les trois canots entraient le soir dans une crique où ils se mirent à l'abri.

Voici comment Magdelaine racontait dans une lettre cette partie émouvante de sa traversée :

« Pendant douze heures, nous nageâmes sans interruption dans la direction la plus voisine de la terre. Le courant nous en avait rapprochés encore plus près que je ne le croyais, et au lever du soleil, au moment où les forces nous abandonnant, nous allions nous étendre dans les canots pour nous reposer, nous aperçûmes la terre ; nous étions sauvés, mais elle était encore à une grande distance. Une légère brise vint nous permettre de faire usage de nos voiles inactives depuis trois jours. Nous n'avions bu cette nuit-là que six centilitres de notre eau ; nous en bûmes le reste pendant cette journée. Le soir, j'entrai dans une ouverture qui me sem-

blait une rivière et d'où s'élevait une grande fumée.

« Après avoir traversé des marécages de palétuviers, nous finimes par découvrir un village Malais. Je connaissais de réputation le danger de communiquer avec ces populations ; mais l'eau de notre rivière était salée et nous n'avions plus qu'un jour de biscuit à 100 grammes par homme. Je m'armai de mon sabre et de mon revolver, et je me fis présenter le chef pour qui j'avais emporté un fusil dont je voulais lui faire cadeau, mais déjà il avait disparu des mains du matelot à qui je l'avais confié. Malgré ce mécompte que je comptais réparer en offrant mon sabre, je vis arriver des cruches d'eau, des paniers de vin de palme que nous bûmes avidement. On parut nous faire beaucoup d'amitiés. Le chef me fit apporter du maïs cuit, des pistaches et des giromons que je distribuai à ceux qui m'accompagnaient. Le repas me sembla délicieux ; il est vrai que, quelques jours avant, j'avais dévoré cru un poisson volant et un oiseau de mer que nous avions attrapé et dont j'avais accepté un morceau.

« La nuit vint m'empêcher de mettre mes projets d'achat à exécution, mais nous avions vu des cocotiers, des buffles, des cochons. Je retournai aux canots, entouré de flambeaux, reconduit par le chef lui-même, qui réussit, malgré ma vigilance, à faire disparaître le mouchoir qui était dans ma poche, et que m'avait donné, quelques heures avant, l'officier qui était sous mes ordres. Quand

j'arrivai aux canots, j'appris que des vols avaient été commis avec l'audace la plus grande. Nous mouillâmes au milieu du bras de mer, mais la pluie ne nous permit pas de sommeiller. Au jour, je dus renoncer à descendre moi-même; j'avais les pieds et les jambes enflés jusqu'aux genoux; j'avais perdu la veille, dans la vase, les escarpins qui m'étaient restés comme dernière chaussure; j'étais revenu les pieds en sang.

« J'envoyai l'officier Augey Dufresse. J'ignore si cela influa sur le refus que l'on fit à se soffres, où si l'on craignit que je ne voulusse tirer vengeance des vols commis, mais bientôt l'affluence des Malais devint considérable, et l'officier revint quelque temps après, n'ayant pu obtenir une goutte d'eau.

« La position devenait critique. Nous avions bu amplement la veille, nous pouvions nous en passer ce jour-là. Je me décidai à partir ; une jolie brise nous attendait dehors et me donnait l'espoir de faire rapidement 45 lieues marines environ qui nous séparaient de Coupang. »

Le 21 septembre au matin, Magdelaine quittait ce point inhospitalier; il parvint en longeant la côte à se procurer de l'eau sur un point inhabité, et le 22 au soir, n'ayant plus de vivres depuis le matin, les canots atteignirent le port de Coupang.

Ce n'était qu'après une traversée qui avait duré du 25 août au 22 septembre, c'est-à-dire 29 jours, que Magdelaine et les hommes sous ses ordres

partis avec dix jours d'eau et 25 jours de vivres que les mauvais temps du début du voyage avaient forcé de jeter en partie à la mer, arrivaient enfin au port. Dans cette traversée, ils n'avaient rencontré aucun navire, ils avaient été éprouvés par tous les événements de mer, par la faim et par la soif. Tantôt les vents violents qui les portaient, tantôt le calme menaçaient de les faire mourir de faim au milieu de l'Océan ; une peuplade inhospitalière leur refusait l'eau et les vivres, et ce n'était qu'après avoir enduré les plus grandes souffrances qu'ils se voyaient enfin sauvés en attérissant au port de Coupang.

Aussitôt arrivé, Magdelaine alla trouver le résident, M. Fraenkel qui mit à sa disposition toutes les ressources dont il disposait ; pendant trois jours les hommes se reposèrent et prirent des forces pour entreprendre une nouvelle navigation. Le 25, sur l'avis de M. le résident, Magdelaine prenait passage avec ses hommes sur le paquebot qui se rendait à Batavia. Avant de partir, il fit faire, par l'entremise de M. Fraenkel, la vente publique au nom du gouvernement français, des trois embarcations et des objets qu'elle contenait, et il lui laissa, dans un rapport, les indications nécessaires pour que les navires qui iraient de ce point à Sydney, pussent s'assurer en passant du sort de ses compagnons d'armes.

Le 2 octobre, le paquebot hollandais sur lequel

les naufragés avaient pris passage relâchait à Sourabaya.

Magdelaine et Augey-Dufresse, préoccupés des moyens de porter secours à leurs compagnons de naufrage, se faisaient conduire vers midi à l'hôtel où logeait le lieutenant Chimmo de la marine anglaise, commandant du navire à vapeur *Torck*, mouillé sur rade, ils n'y trouvèrent qu'un de ses officiers qui se chargea de le prévenir du motif qui les amenait. A son retour, vers sept heures du soir, Augey-Dufresse, parlant mieux l'anglais que son collègue, exposa à M. Chimmo le service qu'on lui demandait ; ce dernier répondit que son navire ne lui appartenait plus, que l'équipage en avait été dispersé et que lui-même partait le lendemain matin vers six heures pour l'Angleterre sur le paquebot la *Reine des Pays-Bas*, d'où résultait l'impossibilité de se rendre à leur désir. Le lieutenant Chimmo quittait en effet Sourabaya le lendemain matin.

Après cette entrevue, Magdelaine adressa aux consuls de Sidney et de Singapour une lettre où il disait :

« J'ai laissé à cette date (25 août) le commandant du *Duroc*, M. de Lavaissière, avec trente personnes, dont sa femme et sa fille, sur un îlot de sable d'environ deux cents mètres de diamètre, où, lorsque tout espoir de sauver le navire fut perdu, nous nous étions réfugiés, et où nous avons déposé successivement les vivres, les malades et tout ce

qu'il y avait à bord de susceptible d'être débarqué.

« Le commandant du *Duroc* avait pour environ 4 mois de vivres ; la cuisine distillatoire débarquée après le naufrage donnait l'eau à discrétion. M. de Lavaissière avait entrepris la construction d'une embarcation de 14 mètres de quille avec laquelle il comptait à son tour gagner la côte d'Australie.

« Mais les maladies peuvent, malgré la présence du médecin resté avec lui, retarder, s'opposer même à l'achèvement de ce travail difficile qu'il espérait terminer dans les premiers jours d'octobre. Aussi, je n'eusse pas hésité, si j'avais trouvé un navire sur la côte d'Australie, à le lui expédier. De ce côté du détroit, il n'y a qu'un bâtiment à vapeur de grande dimension qui puisse entreprendre ce voyage ; j'ignore encore si le gouvernement hollandais le tentera. »

Après avoir indiqué la position de l'îlot où avait eu lieu le naufrage, il terminait ainsi :

« Je vous prie de vouloir bien transmettre aux consuls et agents consulaires de ces mers ces divers renseignements.

« Je souhaite que vous trouviez immédiatement à fournir les indications sur le récif Mellish où je crois qu'un bâtiment trouverait facilement un mouillage. Le commandant de Lavaissière devait, après notre départ, faire l'hydrographie du récif qui laissait une belle entrée dans la partie Ouest. »

Le 9 octobre, les naufragés du *Duroc* arrivaient à Batavia. Le premier soin de Magdelaine fut de

prier le gouvernement hollandais d'envoyer un navire sur le lieu du naufrage ; mais, malgré tout le désir qu'il en avait, le gouverneur général ne put le faire, les bâtiments à vapeur qu'il avait à sa disposition étant en réparation ou n'étant pas capables de remonter la mousson d'Est du détroit de Torrès ; le seul bâtiment qui eut pu l'entreprendre était employé dans une expédition à Sumatra.

Les hommes furent provisoirement logés à bord de la corvette *Boréas* qui servait de stationnaire sur la rade ; le lendemain une vingtaine d'entre eux entrèrent à l'hôpital ; tous y eussent été envoyés si le résident n'eût craint que dans l'état de faiblesse où ils se trouvaient, ils n'y fussent que plus aptes à gagner les fièvres. Magdelaine était dans un état de santé déplorable ; sa faiblesse était extrême, il crachait le sang et portait en lui le germe de la maladie qui devait l'enlever quelques années plus tard. Il était en correspondance presque journalière avec le commandant du *Boréas* et le capitaine de port, et il envoya Augey-Dufresse s'assurer souvent par lui-même des soins donnés aux hommes. Aussitôt qu'il put sortir en voiture, il alla presque chaque matin visiter les malades à l'hôpital. Le 23, il partait avec Augey pour Buitenzorg où les appelait l'invitation du gouverneur-général.

D'après les conseils du résident de Batavia et grâce aux soins du commandant du stationnaire,

les hommes, à mesure qu'ils sortaient de l'hôpital, furent placés sur des navires de commerce, rentrant en Europe, en spécifiant une solde en rapport avec les services qu'ils pouvaient rendre.

Au moment du départ de Magdelaine, il ne restait plus que cinq hommes à l'hôpital ; tous les autres étaient partis pour l'Europe.

Après plus d'un mois de séjour à Java, le 11 novembre, il partit pour Singapour. A son passage dans cette rade il rencontra l'aviso à vapeur français, le *Marceau,* commandé par M. Lefer de La Motte.

Magdelaine fit part au commandant du *Marceau* du naufrage du *Duroc,* des instructions qu'il avait reçues du capitaine de Lavaissière, dans lesquelles ce dernier lui disait de ne pas affréter de navire pour aller à sa recherche et de n'en envoyer qu'autant qu'un bâtiment suivrait une route le faisant passer près du lieu du naufrage, des quatre mois de vivres environ restant sur l'îlot à son départ et de la construction de la péniche ; M. de Lefer La Motte, ayant à son bord le consul, M. de Montigny, ne put partir pour aller à la recherche des hommes restés sur l'îlot.

Magdelaine pressa alors le consul de France, M. Lagorce, de frêter un navire ou tout au moins de profiter du premier bâtiment allant à Sydney afin de s'assurer du sort des naufragés, et il écrivit au consul de Sydney la lettre suivante :

Singapour, le 16 Novembre 1856.

MONSIEUR LE CONSUL,

« La lettre que j'avais l'honneur de vous adresser de Sourabaya, le 28 octobre dernier, pour vous informer du sinistre arrivé au vapeur de S. M. F. le *Duroc*, a été malheureusement expédiée par la voie de Singapour et y était encore à mon passage.

« Les autorités hollandaises de Java, quoique ayant manifesté le plus grand désir d'envoyer un navire de guerre pour s'assurer du sort du commandant de Lavaissière, n'ont pu le réaliser jusqu'à ce jour, faute d'un vapeur capable de remonter la mousson du détroit de Torrès. L'arrivée à Batavia du vapeur faisant mensuellement le service de Timor, sans nouvelles de mes compagnons, m'a enlevé l'espoir de les voir arriver de ce côté.

« Le 11 novembre, je suis parti pour Singapour où j'ai vu M. Lagorce, consul de France, qui n'avait encore pu faire usage des indications que je lui avais transmises pour diriger, sur le lieu du naufrage, un navire passant par le détroit de Torrès.

« J'ai tout lieu de croire que mes compagnons ont pu gagner Sydney, soit directement, soit par l'intermédiaire de Port Curtis, et qu'au moment où vous recevrez cette lettre, ils seront déjà en route pour l'Europe.

« Dans le cas où malheureusement il n'en serait pas ainsi, il n'y aurait pas à hésiter un instant à

préférence, pour
les hommes
vident que l'em-
furent pl
mon départ n'au-
trant en
avec les
ue vous n'ayez pas à
Au
mais, au moment de
restait
penser sans effroi à la
autre
de trente-une per-
Ap
en dehors du passage
nov
dan
outre le lendemain une
fra
commandant la station de
La
ui avoir fait part des cir-
de sa traversée jusqu'à
d
sibilité où il s'était trouvé
r
la recherche des naufragés,

mousson vient de changer,
navire à voiles allant à Sydney
vent, en se dérangeant très peu
près de l'écueil et s'assurer du
nous d'infortune. J'avais déjà
il y a un mois, au consul de
de Lagorce, et j'espère qu'il ne
remplir ce devoir d'humanité.
j'avais adressée de Sourabaya
Sydney a été malencontreusement
pour où elle se trouvait encore à
lui écris de nouveau en lui donnant
nations nécessaires pour le cas où il

serait encore sans nouvelles du commandant du *Duroc*. »

Ayant fait tout ce qui était en son pouvoir pour envoyer des secours aux naufragés qu'il avait laissés sur l'îlot, Magdelaine s'embarqua pour la France où il arriva dans les derniers jours de l'année ; le 17 décembre un décret le nommait chevalier de la Légion d'Honneur. La même récompense était accordée à Augey-Dufresse et au quartier-maître Leroy.

Le 2 octobre, jour où le premier détachement arrivait à Sourabaya, le second détachement des naufragés du *Duroc,* après avoir passé 50 jours sur l'îlot Mellish, partait sur l'embarcation la *Délivrance* qui venait d'être achevée, laissant la coque du navire presque à sec sur les récifs. Le 27, le canot fut sur le point de sombrer sous les premiers souffles de la mousson d'Ouest ; une voie d'eau que l'on aveugla à Port Albany, seul point où l'on séjourna quelques heures, avait inspiré quelques doutes sur la possibilité de continuer le voyage ; enfin le 30,après des calmes prolongés et une traversée très-pénible, dont les derniers jours furent attristés par les souffrances de la faim et de la soif, M. de Lavaissière et ses hommes mouillaient devant Coupang, sans avoir rencontré une seule voile dans leur traversée. Le 13 novembre, les naufragés s'embarquaient sur le paquebot de Batavia. Trois fois la violence de la mousson d'Ouest les forçait de relâcher à Macassar ; dans une qua-

trième tentative le navire désemparé ne rentrait au port qu'à grand'peine. Après un séjour d'un mois à Macassar, M. de Lavaissière prit passage avec ses hommes sur un autre paquebot qui les conduisit le 26 Janvier à Sourabaya et le 6 février à Batavia.

Rentré en France, le capitaine du *Duroc* comparut le 19 juin devant un conseil de guerre réuni à Cherbourg pour juger sa conduite pendant le naufrage ; acquitté honorablement, il fut promu au grade de capitaine de frégate le 23 juin. A la même date, l'enseigne de vaisseau Éveillard, le commissaire Hervé et le chirurgien Salaux étaient nommés chevaliers de la Légion d'Honneur.

Après quelques mois de repos dans sa famille, Magdelaine reprit son service. Embarqué sur l'aviso à vapeur le *Ténare,* fit avec ce navire la campagne de Terre-Neuve ; le 11 juillet 1860 il était nommé lieutenant de vaisseau.

Sa santé, profondément altérée par les fatigues physiques et morales qu'il avait endurées dans les circonstances qui suivirent le naufrage du *Duroc,* ne fit qu'empirer à partir de cette époque. Le 18 octobre 1863, Magdelaine mourait à Amiens.

Son camarade de naufrage, le lieutenant de vaisseau Augey-Dufresse, de retour du Mexique où il avait failli succomber à la fièvre jaune, vint dans notre ville lui rendre les derniers devoirs, et prononça sur sa tombe les paroles suivantes :

« Vous tous qui avez accompagné jusqu'ici sa

« dépouille mortelle, comme tous ceux qui l'ont « connu pendant sa carrière et qui, trop éloignés, « ne peuvent lui rendre ce dernier hommage, vous « saviez, quelle franche et loyale nature il était, « combien son âme était grande et généreuse ; « mais à moi, mieux qu'à personne, des circons- « tances difficiles, traversées à son honneur, une « liaison plus intime peut-être ont appris à con- « naître les hautes qualités de son cœur, sa droi- « ture, sa fermeté, son courage et la noblesse de « son caractère. »

La France perdait en Magdelaine un de ses meilleurs officiers de vaisseau.

M. MATHIEU

NOTICE LUE A L'ACADÉMIE

Le 28 *Mars* 1873

Par M. DE BEAUSSIRE, Directeur.

MESSIEURS,

Nous étions convoqués lundi dernier à une solennité douloureuse ; l'Académie venait de perdre un de ses membres les plus estimés et les plus aimés : M. Mathieu avait succombé, le 21 de ce mois, à le longue maladie qui, depuis près d'un an, le tenait éloigné de nos séances. Son état de souffrance avait été déterminé par les fatigues et les désagréments que lui avait occasionnés l'occupation de son domicile par les soldats ennemis, épreuves que nous avons tous connues, mais qui avaient été aggravées pour lui par la situation de sa maison, sans que son âge déjà avancé et son état valétudinaire lui eussent obtenu aucun ménagement. Après avoir longtemps lutté contre la maladie, condamné enfin par la douleur à garder la cham-

bre et même le lit, M. Mathieu s'était décidé, au commencement de cette année, à donner sa démission comme membre titulaire de l'Académie, et à demander le titre de membre honoraire. L'unanimité empressée du vote qui satisfit à cette demande aura été une des dernières satisfactions qu'il ait ressenties en ce monde ; car il aimait l'Académie. Il en était l'un des membres les plus anciens ; trois seulement de nos collègues l'y avaient précédé : MM. Garnier, Roussel et Henri Dauphin. Il avait été reçu en 1842, la même année que MM. Dauphin et Breuil. Il avait alors 46 ans. Associé ainsi à vos travaux pendant plus de trente années, M. Mathieu était resté non-seulement l'un des membres les plus assidus de l'Académie, mais encore des plus laborieux et des plus exacts à s'acquitter du tribut académique, comme aussi de ceux qui se faisaient écouter avec le plus de plaisir. Il en avait été ainsi dès l'époque de son admission, et depuis il n'est guères de volume dans notre collection, qui ne renferme une, deux ou même trois de ses lectures. En 1847, l'Académie lui déféra la fonction de Directeur ; il l'exerçait donc en 1848, et ce fut dans des circonstances difficiles qu'il eut à accomplir la tâche toujours délicate du discours public : inutile de dire qu'il sut répondre pleinement à ce qu'on attendait de lui.

Tels sont, Messieurs, résumés en peu de mots, les liens qui attachaient M. Mathieu à l'Académie ; ils suffisent à faire préjuger l'étendue de votre

deuil ; ils m'imposent le devoir, facile et doux pour celui dont il fut un des parrains, de vous entretenir un moment de sa personne et de ses travaux. L'usage de l'Académie, qui m'appelait à lui donner sur sa tombe votre dernier adieu, a dû céder devant la volonté contraire qu'il avait formellement exprimée. Je vais essayer de satisfaire, aujourd'hui, à un besoin unanime de nos cœurs.

M. Mathieu, vous le savez, appartenait par sa naissance à la ville d'Amiens. Son père, né à Compiègne, était venu ici en qualité de commissaire des poudres ; il s'y était marié et fixé. Notre collègue était l'aîné d'une nombreuse famille. Il fit ses études au lycée d'Amiens et s'y distingua par de brillants succès dans les lettres et les sciences. Il y fut le condisciple et il resta l'ami du savant helléniste Alexandre, auquel l'Académie, par l'organe de notre collègue, M. H. Dauphin, a rendu naguère un si digne hommage. Il appartenait donc à cette forte génération dont les survivants semblent retremper dans les années leur puissante organisation, se font un jeu des plus grandes luttes oratoires et des plus hautes entreprises politiques et nous étonnent par la vigueur et l'éclat de leurs talents, à un âge où la plupart des hommes n'ont plus ici-bas d'autre souci que de goûter le repos, heureux de ne l'avoir pas déjà trouvé dans la tombe.

Il n'est pas interdit de se demander si l'éducation de leur temps n'a pas contribué à leur donner cette forte trempe.

Dans cette éducation, l'instruction était d'abord exclusivement littéraire. Ce n'était qu'à la fin des études que l'on abordait les sciences : ces études d'ailleurs n'étaient pas poussées à un degré de travail excessif et énervant ; elles s'alliaient aux exercices du corps ; le système militaire de l'époque impériale le voulait insi.

Elles étaient classiques, c'est-à-dire basées sur l'étude des chefs-d'œuvre de l'antiquité, étude dont l'influence sur les vocations littéraires ne peut être contestée, mais dont on n'apprécie peut-être pas assez l'influence sur les caractères ; car si l'histoire moderne nous offre de grands exemples, il faut reconnaître que les beaux caractères qu'elle nous retrace avaient presque tous cherché dans la substance antique le principal aliment de leurs vertus publiques.

Cette époque de l'Empire avec son style sévère et roide, ce temps où régnaient dans les arts Louis David, Cherubini, Spontini, Talma, reprochable parfois pour sa sécheresse et sa tendance déclamatoire, n'était pas du moins impropre à former des hommes.

M. Mathieu me semble avoir conservé toute sa vie, sans altération, l'empreinte profonde gravée par les études classiques dans son esprit et son caractère. Si, parallèlement à ces études, il n'eût pas reçu une doctrine encore plus haute et plus salutaire, s'il ne fût pas devenu profondément chrétien, il serait resté certainement un philosophe

antique, sensible au charme de Platon, mais plus entraîné encore vers le Portique que vers l'Académie. Si le platonisme, en effet, par la beauté de son spiritualisme, a pu préparer les voies à la prédiction évangélique, les affinités du stoïcisme avec le christianisme semblent encore plus prononcées.

M. Mathieu, si la lecture de ses travaux ne m'induit pas en erreur, était à la fois chrétien et philosophe, et il me semble qu'en dehors des préceptes divins, la devise fameuse : *Sustine et abstine*, a été la règle de sa vie.

Doux et bon, il avait en lui cependant quelque chose de grave et de sévère, peut-être même d'austère. Jamais il n'a dû se livrer beaucoup, je ne dirai pas aux plaisirs légers, ni aux joies bruyantes, mais à la simple gaîté qui s'épanouit dans le rire.

Ce tempérament de l'homme, nous le retrouvons, comme il faut s'y attendre, dans l'écrivain. Doué de facultés littéraires remarquables, cet admirateur passionné de Virgile, au lieu de s'abandonner doucement à son penchant pour les lettres, écrira de préférence sur des sujets pratiques et actuels se rattachant à l'agriculture, au commerce, à l'économie politique. Ce qui anime ce cœur abstème, ce n'est jamais le désir de briller, c'est toujours celui d'être utile. Et pourtant, veut-on savoir ce que cette tendance trop austère nous a fait perdre ? Qu'on relise ces pages écrites sur la

floraison d'un cactus, qui ont été publiées dans le volume de nos Mémoires de 1844. Ce jour-là (c'est la seule fois peut-être) il cède à un entraînement. Il aimait la botanique, cette science-poète ; il l'avait étudiée sous le savant M. Barbier, dont le nom conserve encore une auréole plus que locale. Eh bien, le jour ou l'écrivain se laisse inspirer par la botanique, elle l'emporte dans la poésie. Dans ce court morceau, en même temps que la rigueur de la description scientifique atteste l'élève de M. Barbier, la chaude inspiration du style, l'éclat des expressions, la vigueur de la touche décèlent le lecteur passionné de Virgile, et rappellent nos plus grands coloristes, comme Rousseau et Bernardin de Saint-Pierre, sans toutefois tomber dans l'imitation ; car ce petit chef-d'œuvre où le pinceau d'un Amiénois fait flamboyer les rochers du Pérou sous le soleil des tropiques, a encore le mérite d'exhaler un parfum d'originalité.

Rarement aussi, dans le choix de ses sujets, M. Mathieu a cédé à un autre penchant non moins vif de son esprit, mais celui-là pourtant suffisamment austère, le goût des questions métaphysiques. Cependant les pages qu'il a écrites sur l'âme humaine, lues en 1868, et celles qu'antérieurement il avait consacrées à la réflexion considérée comme caractère distinctif de l'homme, méritent de n'être pas oubliées. Autant comme philosophe que comme chrétien, M. Mathieu est spiritualiste ; et Dieu, l'être absolu, est pour lui le

principe d'où découlent toutes nos conceptions.

L'économiste et le philosophe sont en lui, comme le chrétien, profondément sincères. La conviction est le trait dominant de ses écrits et comme sa marque personnelle. Aussi, Messieurs, quelle unité dans toute sa vie ! Cette existence trop courte pour nous comme ponr tous ceux qui l'ont connue, mais déjà longue cependant eu égard à la brièveté ordinaire de notre passage ici-bas, comme elle a été simple ! De la naissance à la mort, ce n'a été qu'une ligne droite. Voilà l'effet de la conviction quand elle s'unit à la constance. Car chez les natures mobiles, les convictions étant variables, la sincérité produit des variations, et l'on peut être sincère sans être constant, aussi bien que constant sans être sincère.

Mais la sincérité unie à la constance élève l'homme à la hauteur d'un caractère. La sincérité, Messieurs, elle peut être raillée, elle peut être trompée, elle peut être douloureusement déçue et cruellement victimée, mais elle est digne, et elle inspire le respect.

La sincérité dans la piété a d'autant plus cet avantage, qu'elle est facilement comprise et appréciée ; on reconnaît bien vite l'âme vraiment élevée au-dessus des passions humaines ; contemplant sans envie les richesses et les honneurs, sereine au milieu des agitations dont elle est témoin, sereine encore alors même qu'elle se sent frappée dans sa personne. Aussi, voyez avec quelle tran-

quillité M. Mathieu, sur son lit de mort, envisageait sa fin prochaine et réglait, jusque dans les moindres dispositions, tout ce qui devait se faire après lui. Il avait pensé à tout ; il avait prévu jusqu'à nos discours, et constant avec lui-même, par une pensée à la fois hautement philosophique et humblement chrétienne, il a voulu les écarter de sa tombe pour n'y laisser entendre que la prière. Qu'était-ce en effet pour lui que ce vain bruit de de louanges ? Vivant, il ne les avait pas recherchées ; pouvait-il, mort, leur attacher plus de valeur ?

Certainement dans ces adieux à la vie, l'Académie avait eu sa part ; certainement ce n'est pas sans regret qu'il s'est senti disparaître pour toujours de ces réunions où, entouré d'une confraternité bienveillante, tant de fois auditeur assidu et attentif, il avait écouté la parole de ses collègues et tant de fois les avait vus écouter sympatiquement la sienne.

La mort, si sereine qu'elle soit, ne peut être sans douleurs pour celui qui n'est pas sans affections. Le sentiment de la séparation a dû être douloureux pour M. Mathieu, quittant une sœur qui avait été la fidèle compagne de toute sa vie, et une famille dont il ne s'était jamais éloigné. Et même n'est-il pas permis de penser que cet ami de la nature, ce botaniste littérateur et philosophe, si sensible aux merveilles de la végétation et au charme des fleurs, a dû éprouver quelque déchi-

rement en disant adieu à notre soleil le jour même où il ramenait le printemps ?

Mais si ces impressions ont effleuré son âme, elles s'y sont effacées rapidement devant la grandeur de cet acte qu'on appelle la mort, qui est le couronnement de l'existence du juste, et dans lequel il ne voyait que le passage d'une vie éphémère à une vie immortelle.

Il a eu donc ce privilége de bien mourir après avoir bien vécu. Homme heureux, puisque sa longue existence de célibataire l'a conduit au port sans qu'il eût ressenti les coups de la tempête sur cette mer troublée où nous voyons tant de naufrages. Il n'a pas connu les angoisses du père dans les dangers de ses enfants, ni les amertumes dont il est abreuvé par leur ingratitude. Fidèle aux préceptes des sages, il s'est tenu à l'écart des tumultes de la vie publique : dédaigneux de la fortune, il n'a couru ni après les vains honneurs, ni après les vains bonheurs ; fermant son cœur aux passions, il a échappé à ces mille épreuves qu'elles nous préparent, et d'où l'on sort rarement sans blessures.

Par cette sagesse dans sa vie, par le bien qu'il n'a cessé de faire autour de lui, par ses goûts à la fois littéraires et scientifiques, par son aptitude à traiter des sujets très-différents, par le mérite éminent d'un style toujours châtié, toujours clair, toujours approprié au sujet, toujours énergique

dans l'expression, M. Mathieu était essentiellement un académicien.

Il l'était aussi, je crois qu'on peut le dire, par le caractère ; car il est des qualités qui prédisposent à la vie académique ; ce sont celles qu'on aime à rencontrer dans un fréquent contact : l'aménité, la bienveillance, la droiture, enfin la modestie unie à la dignité. Toutes ces qualités, M. Mathieu les réunissait à un degré rare ; et il vivra, Messieurs, dans votre souvenir comme un des types les plus complets de ce que peut être, dans une cité comme celle-ci, l'homme que vous honorez du titre d'académicien.

DISCOURS DE RÉCEPTION

De M. Ernest OBRY.

(*Séance du 12 Février 1875.*)

Messieurs,

J'étais loin de m'attendre à l'honneur d'être admis parmi vous ; aussi mon premier mot est-il un vif et sincère remerciement pour vous tous, Messieurs, dont les suffrages m'ont fait un si bienveillant accueil, et particulièrement pour ceux de mes collègues qui ont pris l'initiative de ma candidature.

Pourquoi ne l'avouerais-je pas ? J'ai hésité un instant à franchir le seuil de cette porte qui m'était si obligeamment ouverte. En faisant mon examen de conscience je me disais que, dans une académie où chacun doit mettre à la masse, je serais plus disposé à prendre qu'à apporter. En matière de littérature et de beaux-arts, je suis, en effet, de ceux qui jouissent sans produire, et qui, recherchant avec empressement les émotions que font naître

les belles choses, se plaisent à vivre sur le fonds d'autrui. J'arrive à vous, Messieurs, les mains vides, me rassurant par la pensée que, sans auditeurs et sans spectateurs, il n'y aurait ni artistes ni littérateurs, et que, dans une réunion comme la vôtre, quelque place peut être réservée à ceux même qui ne savent qu'apprécier et goûter les œuvres d'autrui.

Mais les exigences de votre règlement veulent que chacun paie de sa personne et que le nouveau venu, ne se bornant pas à bégayer un remerciement, s'essaie dès l'arrivée à parler votre langue. Il y aurait là, il faut l'avouer, Messieurs, de quoi faire reculer plus brave que moi, si je n'avais vu dans vos suffrages un pieux souvenir pour la mémoire de mon père, dont je suis profondément touché.

M'était-il dès lors permis de ne pas me prêter à perpétuer dans l'Académie un nom auquel, par la bouche de votre Directeur, vous avez déjà rendu un si éclatant hommage d'estime et de regret? Mais aussi, combien ce nom vénéré, qui au-delà de la tombe me patronne auprès de vous, ne sera-t-il pas lourd à porter ici! Je crains bien que le souvenir du père ne vous ait fait concevoir de trop belles espérances du fils. Vous ne devez en effet attendre de moi, rien de ses études sur la grammaire comparée et sur la philologie, rien de ses dissertations sur les religions et les philosophies de l'antiquité, des travaux qu'il aimait sur les croyances,

les idées, les systèmes, les usages, les cérémonies et les rites des Romains, des Grecs, des Hébreux et des peuples de l'Orient, et qui, outre qu'ils ont été le charme de sa vie, ont permis à votre ancien collègue de vous faire parcourir avec lui un domaine peu exploré d'ordinaire.

Absorbé d'ailleurs dans le labeur quotidien de ma profession, je ne sens que trop combien la nature des travaux, et les procédés de discussion de l'avocat l'éloignent du domaine de la littérature, et combien l'habitude de parler augmente la difficulté d'écrire. — Cherchant au moins à gagner votre intérêt par un sujet qui vous touche de près, je me suis abrité sous le nom d'un des plus glorieux enfants de la Picardie, d'un soldat illustre et d'un grand orateur dont la figure loyale et sympathique peut faire naître chez tout vrai Picard l'envie de tenter, même au-delà de ses forces, d'en reproduire les principaux traits.

Vous avez nommé le général Foy.

L'un de vous, Messieurs, a conçu le projet de doter notre ville d'un monument dédié à nos illustrations picardes ; il y a réservé au général Foy la place qui lui appartient. J'ai pensé qu'à côté de la statue, il pouvait être utile de redire une existence si remplie ; mais l'histoire de cette vie mêlée à toutes les guerres de la République et de l'Empire, plus tard aux événements politiques de la Restauration et aux éloquentes luttes de la tribune m'a entraîné hors des limites que j'aurais voulu m'assi-

gner. J'ai donc besoin, Messieurs, de réclamer votre indulgence pour une esquisse encore très-incomplète, et trop peu digne de ce grand citoyen. J'oserais à peine vous la présenter, si elle n'était enrichie de nombreux emprunts à ses discours qui le peignent au vif et peuvent suppléer à mon insuffisance.

Foy, Maximilien-Sébastien, naquit à Ham en février 1775. A seize ans il quittait l'école de Châlons-sur-Marne et courait comme lieutenant d'artillerie à l'armée du Nord. « J'étais bien jeune encore, dit-il, au nombre de ceux qui enlevèrent les retranchements de Jemmapes en chantant la *Marseillaise ;* ce chant inspiré par un sentiment qui est de tous les temps et de tous les régimes, l'horreur de l'invasion étrangère. »

Capitaine à vingt ans, nommé à vingt-et-un ans (1796) chef d'escadron lors du passage du Rhin, puis, adjudant-général chef de brigade en 1799 à Zurich, colonel d'artillerie lors de la paix d'Amiens, général de brigade à 33 ans, il prit part à toutes les guerres de 1792 à 1815, et parcourut presque tous les champs de bataille de l'Europe.

Lorsque l'abdication de l'Empereur ouvrit la France à l'ancienne dynastie, il fut nommé inspecteur général d'infanterie. C'est à Nantes, où il était en cette qualité le 20 mars 1815, qu'est venue le surprendre la nouvelle d'un grand fait : l'Empereur avait débarqué à Cannes, et l'armée avait couru au-devant de son général.

Une nouvelle coalition menaçait l'indépendance de la France, le général Foy reprit les armes ; en quels termes émus il a plus tard exprimé les sentiments qui l'agitaient alors ! « Il faut le dire à cette tribune, les dix-neuf vingtièmes de ceux qui tirèrent l'épée, pendant les Cent-jours, pour la défense de la patrie, n'avaient pas contribué à la réussite du 20 mars. Ils marchèrent comme leurs pères avaient marché vingt-trois ans auparavant aux cris de l'Europe coalisée contre la France. Vouliez-vous que pour la première fois nous nous fussions arrêtés devant les ennemis, et que nous eussions demandé combien sont-ils ? Nous avons couru à Waterloo comme les Grecs aux Thermopyles, tous sans crainte, et presque tous sans espoir. Ce fut l'accomplissement d'un magnanime sacrifice ; et voilà pourquoi ce souvenir, tout douloureux qu'il puisse être, nous est resté précieux à l'égal de nos plus glorieux souvenirs ? »

Jemmapes avait été le commencement de sa carrière militaire, Waterloo en fut le terme. Il y recevait sa quinzième blessure ; une balle lui avait traversé l'épaule, il ne quittait pas néanmoins le champ de bataille où dans une lutte suprême allaient se décider les destinées de la France.

C'était une âme fortement trempée qu'agitaient deux grandes passions : un dévouement sans bornes à son pays, et un ardent amour de la liberté.

Lors du grand mouvement de la Révolution, il

en avait accepté les principes avec enthousiasme ; mais il en flétrissait les excès. Ferme et désintéressé jusqu'au sacrifice, il était aussi incapable de faire plier devant le pouvoir aucune de ses convictions que de céder à l'oppression de quelque part qu'elle vînt ; et c'est avec une franchise hardie qu'il avait blâmé la néfaste journée du 31 mai 1793 dans laquelle la Commune avait violé la représentation nationale, et préparé la chûte des Girondins.

La terreur pesait sur l'armée. Lui aussi fut arraché à l'avant-garde de l'armée du Nord, et traîné dans les cachots de Joseph Lebon, à Cambrai. Sans le 9 thermidor il aurait péri comme tant d'autres victimes. Cette injustice fut impuissante à altérer sa foi politique. « Mes ennemis, disait-il, auront beau faire, ils ne me feront haïr ni la Révolution, ni la liberté. »

Au printemps 1798, l'illustre vainqueur de l'Italie méditait sa merveilleuse campagne d'Égypte, et, sur les instances de Desaix, il appelait auprès de lui comme aide de camp le chef d'escadron Foy. Prévoyant sans doute déjà que l'étrange destinée de cet homme l'amènerait à étouffer la liberté sous les trophées de la victoire, Foy déclina la distinction qui lui était offerte. — En 1804, lors de la conspiration de Pichegru et de Georges Cadoudal, il était chef d'état-major d'artillerie au camp d'Utrecht. Les adresses pleuvaient de toutes parts, dans lesquelles des inspirations de colère et de

vengeance se mêlaient à la flatterie. Le commandant en chef de camp vint lui demander sa signature, Foy lui répondit : « Je féliciterai autant qu'on le voudra le Premier Consul d'avoir échappé à une conspiration contre sa vie ; mais je ne signerai jamais, jamais je ne ferai signer à mes officiers une adresse qui désigne des coupables, parce que je suis militaire, et non juge. » Et, peu de temps après, quand Bonaparte, voulant substituer l'Empire au Consulat à vie, avait fait ouvrir dans toute la France des registres destinés à recueillir les suffrages, il lui refusait son vote, n'admettant pas qu'en servant son pays, le soldat dût perdre son indépendance. « Lorsque des soldats on fait des esclaves, disait-il, c'est qu'on veut en faire des oppresseurs. »

Après de pareils actes de courage civique, le colonel Foy resta oublié neuf ans dans le même grade, s'y consolant par la pensée que les services rendus ne sont jamais amoindris pour n'être pas récompensés à leur valeur.

Ne s'oubliait-il pas lui-même, d'ailleurs, pour ne songer qu'aux intérêt du pays ? En 1810, en Portugal, il était enfin devenu général de brigade, l'armée était arrêtée dans sa marche par les lignes de Wellington ; Masséna le charge d'aller expliquer à l'Empereur les difficultés de la situation. A peine guéri d'une récente blessure il part avec une poignée d'hommes, au milieu d'un pays soulevé ; attaqué, pillé, après avoir eu un cheval tué sous lui

et avoir failli devenir prisonnier à Pan-Carvo, il arrive aux Tuileries, rend compte à l'Empereur de sa mission ; et, forçant en quelque sorte son estime, reçoit de lui le grade de général de division. Pas un mot n'avait été dit sur les dangers qu'il avait courus, et lorsque, quelques jours après, l'Empereur, mieux informé, lui demande le motif de son silence. « Il ne s'agissait plus que de moi, répondait le général Foy, j'ai jugé le fait sans importance pour votre Majesté. » Combien, à sa place, eussent rehaussé la valeur du service rendu par l'abondance des détails personnels !...

En 1815 le général Foy rentra dans la vie civile: il avait joué un grand rôle dans les événements militaires d'Espagne, et se mit à écrire l'histoire de la guerre et de la révolution de ce pays. Mais les luttes parlementaires ne tardèrent pas à tenter l'activité de son esprit ; la tribune l'appelait à de nouveaux triomphes.

Présenté comme candidat par le collége électoral de Péronne, il ne fut pas élu. C'est au département de l'Aisne que devait échoir l'honneur de l'avoir pour son représentant. La chambre des députés se renouvelait tous les ans par cinquième. Les élections de Juillet 1819 avaient été favorables au parti libéral ; encore un renouvellement, et la majorité pouvait être déplacée. Cette perspective n'avait rien qui dût effrayer le pouvoir. La plupart des libéraux de la chambre n'étaient pas hostiles à la famille des Bourbons ; acceptant la Restau-

ration sans aucune arrière pensée, ils considéraient la charte comme « le lit de repos de la Royauté et de la Révolution, de la Révolution endormie dans l'enceinte constitutionnelle où il semblait qu'elle ne dût se réveiller jamais. Regardant les intérêts du Roi et de la liberté comme inséparables, ils voulaient sauver le trône avec la liberté. »

Malheureusement, « aussitôt après que l'inspiration royale qui dicta la charte en 1814 eut produit en 1817 la loi des élections, éclatèrent en invectives et en augures sinistres les vieux ennemis de la France nouvelle, et tous ceux qui ne savaient pardonner au Roi d'avoir donné la charte, ni à la charte d'avoir consacré l'œuvre de la Révolution. » Le parti royaliste, qui avait à sa tête le comte d'Artois, ne pouvait oublier ses anciennes prérogatives, ni les souffrances de l'émigration ; rêvant le retour à l'ancien régime, il se trouvait placé par ses prétentions exclusives dans une sorte d'isolement volontaire.

Le ministère était divisé : si M. Decazes était arrivé à l'idée de modifier la loi électorale, redoutant une majorité libérale plus pour lui-même peut-être que pour le pays, le général Dessoles, Gouvion St-Cyr et le baron Louis y voyaient un appui pour le gouvernement. Dans le parti royaliste ils trouvaient au contraire un danger pour la Monarchie qui, selon le mot de Royer Collard, courait le risque d'être regardée comme incompatible avec les libertés qu'elle avait promises.

Ils avaient vu juste : 1830 le leur a prouvé.

C'est dans ce milieu de circonstances qu'apparut le général Foy. Sa place était marquée au milieu de cette opposition dévouée au trône, à côté des Royer Collard et des Camille Jordan, ces esprits d'élite qui avaient donné aux Bourbons les gages les plus éclatants de fidélité. Soldat de la liberté sur les champs de bataille, il devait en être le panégyriste éloquent à la chambre.

Le 30 décembre 1819, il aborda la tribune, pour invoquer les titres de ses frères d'armes, de ces vieux légionnaires dont les faibles traitements avaient été réduits à moitié par la parcimonie ministérielle.

Ce premier discours, dans lequel il déploya toutes les qualités qui constituent la grande éloquence parlementaire, montra à la France libérale qu'elle comptait un orateur de plus. Comment n'aurait-il pas produit une vive émotion, ce cœur ému de l'ancien soldat, exhalant avec tant de noblesse et de fierté la plainte « de ces hommes, naguère ennoblis par le commandement, que la faim condamne aujourd'hui aux travaux les plus grossiers ; de ces hommes qu'une noble pudeur porte à cacher sous leurs vêtements délabrés le ruban que leur sang a rougi. »

Le jour des grandes luttes était proche : « l'esprit de vertige avait tout-à-coup envahi les conseils de la Couronne. Alors que la France, en apprenant le respect des institutions, se consolait de sa gloire

perdue dans son amour de la liberté, un ministre puissant jugea que si la loi du 5 février 1817 continuait à régir les élections, la majorité dans cette chambre lui échapperait, et il n'hésita pas à sacrifier cette loi dont il était naguère l'ardent défenseur. » Il est vrai qu'alors il s'agissait de renverser M. de Richelieu, au lendemain de la libération du territoire par lui obtenue. Ce sont-là jeux de ministres. M. Decazes fut donc chargé de former un nouveau ministère. Sans majorité personnelle, il se trouvait ballotté entre deux oppositions, l'une royaliste, l'autre libérale, et forcément amené à une politique oscillatoire qu'on a nommée système de bascule.

Quel allait être le sort de la loi électorale ? Il est dans la destinée de ces sortes de lois d'être prises à partie aussitôt qu'elles ne donnent pas les résultats qui plaisent au pouvoir. Celle du 3 février 1817, condamnée dès 1818 par l'étranger dans les conférences d'Aix-la-Chapelle, et dans les conseils du roi, trouverait-elle grâce devant la chambre électorale ? Le ministère Decazes allait-il être renversé, comme celui de M. de Richelieu, par ses efforts impuissants contre les institutions naissantes auxquelles le pays s'était rattaché ?

L'horrible assassinat du duc de Berry vint porter un coup fatal à la cause de la liberté. Aussitôt le parti royaliste se prévaut des sentiments qu'inspire un si grand attentat. Il pousse l'égarement jusqu'à accuser publiquement M. Decazes comme complice

du crime de Louvel. Il demande que, dans une adresse à S. M., la chambre exprime la volonté de « comprimer les doctrines perverses qui sapent à la fois tous les trônes et toutes les autorités, attaquent la civilisation tout entière, et menacent le monde de bouleversements nouveaux. »

Le général Foy vint défendre les libertés rendues injustement responsables d'un crime odieux. « Je demande, dit-il, que cette adresse soit toute entière consacrée à l'expression de notre douleur, et qu'il n'y soit question que des larmes publiques, que des pleurs que nous versons tous sur un Prince regretté par tous les Français, surtout par les amis de la liberté. Ceux-là savent bien qu'on se prévaudra de cet odieux attentat pour chercher à détruire les libertés données, et les droits reconnus et consacrés par la sagesse du Roi. »

Par sa courageuse protestation et la puissante modération de son langage il avait pu triompher des ardeurs et des passions de la chambre. Sa proposition fut adoptée, nos démêlés politiques restèrent en dehors de l'affliction générale.

Ce succès ne fut pas de longue durée. Le péril un instant écarté ne tarda pas à renaître. Le lendemain même le ministère présentait trois projets de loi dont l'un supprimait la liberté individuelle, l'autre la liberté de la presse, et le troisième modifiait profondément la loi électorale. C'était reprendre les droitsreconnus par la charte. M. Decazes ne recueillit pas le fruit de ses faiblesses ; il fut rem-

placé par M. de Richelieu qui ne s'était décidé à rentrer au pouvoir que sur les promesses du comte d'Artois, lui assurant l'appui du parti royaliste.

Le général Foy se jeta avec une énergie ferme et calme dans cette lutte douloureuse ; et son courage ne faiblit pas, alors même qu'il était traité en ennemi d'un gouvernement à l'existence duquel il attachait le bonheur de la France. Il soutint la cause de la liberté individuelle mise par la charte au nombre des maximes de notre droit public ; et, dans une éloquente protestation contre le rétablissement des lettres de cachet, déguisées en lois de sûreté générale, il passa minutieusement en revue « toutes nos lois pénales données par un maître absolu et ombrageux, qui dans sa vie, avait passé plusieurs fois à côté du poignard », et il arriva facilement à démontrer « que la société française renferme en elle-même des éléments de conservation, et que la puissance publique ne se présente pas sans bouclier et sans glaive. »

Cherchant ensuite à scruter les conséquences de ces lois arbitraires dont les contours vagues et mal définis permettent d'atteindre tout ce qui déplaît et qui se retournent tôt ou tard contre ceux-là mêmes qui en ont été les promoteurs, il termina son discours par cette belle péroraison tirée du rapprochement historique du meurtre d'Henri IV tombé sous les poignards de la Ligue. « La sagesse des conseils de Henri-le-Grand, disait-il, lui avait survécu. On ne proscrivit pas les prédicateurs, on

ne défendit pas les prédications, qui étaient alors un besoin pour le peuple, sous le prétexte qu'elles avaient allumé le cerveau d'un fanatique. Craignons en faisant une loi odieuse, sans être utile, de remplacer la douleur publique par d'autres douleurs qui feraient oublier la première. Que la postérité ne puisse pas nous reprocher qu'aux funérailles d'un Bourbon, la liberté des citoyens fut immolée pour servir d'hécatombe ! »

La liberté individuelle ne put être sauvée ; le sacrifice de la liberté de la presse ne tarda pas à être également consommé. Le débat fut des plus passionnés ; les libéraux combattirent pied à pied. Tous leurs amendements furent repoussés sans même avoir les honneurs de la discussion. Vainement aussi le général Foy insista à son tour sur les avantages de la liberté de la presse, sa nécessité sous un gouverment représentatif, les révélations utiles qu'elle fait éclore et l'obstacle qu'elle apporte aux injustices et aux oppressions. « Est-il quelqu'un, s'écriait-il, qui puisse douter que la liberté de la presse soit la plus essentielle de nos libertés ? N'a-t-on pas dit cent fois que par sa vertu magique, elle nous restituerait toutes les autres libertés, alors même qu'on nous les aurait successivement enlevées ? »

Malgré ces deux défaites le courage du parti libéral n'était pas abattu. L'avenir n'était-il pas à lui si la loi électorale était maintenue ? Aussi, tous les efforts des royalistes, dont le ministère s'était

rapproché, tendaient-ils à changer cette loi nationale. Un premier projet échoua devant la commission où les députés libéraux avaient la majorité; le ministère s'empressa d'en proposer un nouveau sur lequel la discussion s'engagea des plus vives, des plus brillantes, à la hauteur des grandes questions qui s'agitaient.

Le principe fondamental de la charte, c'est l'égalité devant la loi. Elle reconnaît l'élection directe et la parfaite égalité de droits entre ceux qui réunissent les conditions exigées par l'article 40 : trente ans d'âge et trois cents francs de contributions. Dans un pays où la propriété était déjà si divisée, la charte donnait une satisfaction exagérée aux intérêts conservateurs, mais au moins assurait-elle le maintien des intérêts et des droits de la France nouvelle.

La masse des électeurs ne présenterait plus désormais que des candidats ; l'élection serait réservée à un collége de département composé des plus fort imposés, à 12 ou 13,000 électeurs pour tout le royaume. C'était créer l'inégalité et le privilége !

Le général Foy prit le premier la parole contre le projet de loi. Il adjurait le gouvernement de ne pas adosser le trône à l'aristocratie, de ne pas opposer les colléges d'arrondissement aux colléges de département, les candidats de la majorité aux élus de la minorité, les hommes nationaux aux hommes de privilége ; mais de chercher au con-

traire son point d'appui dans les intérêts généraux, de planter son étendard au milieu de la nation, et de faire une halte quand il en était temps encore sur le chemin des abîmes en ne créant pas deux nations, deux camps, deux bannières !

Conseils impuissants ! L'orateur s'adressait à un parti qui voyait dans la loi électorale l'obstacle qui lui barrait l'entrée de de la chambre. Quelle action sa parole pouvait-elle espérer sur ce parti travaillant à refaire l'ancienne France ? En aurait-elle davantage sur les députés ministériels ? Quelques-uns sans doute étaient venus grossir les rangs de l'opposition ; mais les autres étaient restés attachés au ministère, et penchaient vers la droite, redoutant la formation d'une majorité libérale. Triste exemple de la politique de la peur, cette mauvaise conseillère qui jette aux mains des gouvernements des armes impuissantes à les sauver ! Dans les rangs de cette fraction on comptait des hommes tels que M. Pasquier, les autres ministres, M. Laisné lui-même, l'auteur de la loi de 1817, qui, par une étrange et malheureusement trop peu rare contradiction, combattaient cette même loi que naguère ils défendaient contre les attaques des royalistes, comme étant le salut du pays et de la royauté !

Les plus brillants efforts de l'éloquence, les accents les plus inspirés, signalèrent, au grand honneur de la tribune Française, ce débat solennel où se manifestèrent tant de patriotiques douleurs

et de généreux dévouements. Ne vit-on pas, après le général Foy, Benjamin Constant et Royer Collard, Camille Jordan, l'âme honnête et fidèle s'il en fut, un pied dans la tombe, trahi par ses forces, venir déclarer qu'il regardait comme un devoir sacré de s'opposer à un projet qui lui paraissait préparer le plus déplorable divorce entre la nation et l'auguste famille qui la gouverne. « Sacrifions, disait-il, s'il le faut, l'élection par le grand nombre, la concentration des électeurs au chef-lieu; mais sauvons au moins l'élection directe, et l'égalité de droits entre tous les électeurs. Pas de privilége, autant de députés que d'arrondissements ! » Un instant il put croire au succès : on commençait à voter sur une question de priorité d'amendement, qui devait préjuger l'opinion de la chambre, lorsqu'on vit apparaître M. de Chauvelin qui, malgré une maladie aigue, s'était fait conduire à la séance dans une chaise à porteurs. Grâce à cet acte de courage civique l'amendement de Camille Jordan obtint la majorité d'une voix ; mais il était rejeté le lendemain ; et une majorité de cinq voix adoptant l'article 1er déclarait qu'il y aurait un collége de département et des colléges d'arrondissement.

« Ainsi est perdue, disait le général Foy, l'unité des élections ; ainsi est emportée implicitement la restauration du privilége. Dans ce naufrage de nos institutions qu'avons nous à faire, nous, hommes du pays et de la charte ?... Nous accrocher aux débris du vaisseau, recueillir soigneusement tout

ce que la tempête a épargné, et ne pas désespérer de la cause de la liberté ! »

Il essaya de sauver les épaves de la loi du 5 février. Conséquent avec ses principes il déclara vouloir défendre jusqu'au dernier retranchement. « Il n'est pas sans exemple à la guerre, disait-il, que de vigoureux champions toujours repoussés et jamais vaincus aient repris haleine dans le dernier retranchement pour s'élancer de nouveau dans la carrière, et reconquérir avec gloire ce qu'il avaient perdu sans déshonneur. »

On sait que l'élection directe fut au moins conservée aux colléges d'arrondissements. Ils eurent la nomination de 258 députés. Les colléges de département, dévolus aux privilégiés, devaient en élire 172.

L'ensemble de cette loi que Royer-Collard appelait un coup d'état contre le gouvernement représentatif, fut voté malgré la plus chaleureuse protestation de Dupont de l'Eure. Nommée loi du double vote parce qu'on en fit sortir, pour les plus imposés, le privilége de voter deux fois, elle donna les résultats qu'en attendaient ses auteurs. Le parti royaliste se vit assurer une immense majorité ; dans son triomphe il méditait déjà la chûte du ministère auquel, cependant, il devait son succès. — La chambre réalisait la prophétie du général Foy : il y avait en elle deux nations, deux camps, deux bannières.

La grande querelle qui l'agitait, disait M. Cor-

bière, était posée entre l'ancien régime et la Révolution. Ces deux principes toujours en présence, représentés par deux partis également convaincus et inconciliables rendaient les discussions de plus en plus orageuses. Le général Foy, la charte à la main, soutenu par le seul sentiment du devoir, non plus même par l'espoir du succès, affrontait les tempêtes pour continuer sa résistance à l'ancien régime, et défendre ses affections, ses souvenirs sans cesse attaqués.

La session de 1820 dans laquelle il tint une place des plus considérables, grandit encore sa réputation ; mais aussi, quels sujets vinrent successivement enflammer la parole de l'orateur !

Avec le commandant Simon Lorière, chef d'état major du 4e corps de l'armée Impériale de 1815 et tous les officiers, victimes comme lui de leur opinion libérale, il soutenait l'inviolabilité du grade contre les destitutions administratives, et blâmait ce système d'épurations, réprouvé d'ailleurs par les lois de la convenance politique. « Pouvez-vous disait-il, compter sur la discipline et le dévouement de votre armée, tant qu'elle restera en proie à un arbitraire dévorant ? Rendez-vous compte de ce que peuvent rêver, de ce que peuvent dire des hommes qui n'ont pas la certitude de conserver deux jours de suite leur état, leur grade, le fruit de leur labeur et de leur sang répandu ! En semant l'arbitraire on recueille la révolte ! » Triste prédiction trop tôt réalisée !

Réclamant avec le lieutenant Chrétien « la solde gagnée sur les champs de bataille par les officiers détachés au service de Joseph en Espagne où, disait-il, ils servaient la France, puisqu'ils obéissaient au chef de son gouvernement », il se trouvait amené à défendre la gloire du drapeau tricolore insulté dans une chambre Française ; et, quoique blessé au cœur, il le faisait avec une mesure pleine de dignité, et une éloquence incomparable.

Avec le colonel Salel et les 1500 donataires du Mont-de-Milan, il revendiquait les débris de l'ancien domaine extraordinaire, et le droit de dotations. Quelle brillante apologie de nos armes « dans ces temps qui approchent du merveilleux ! Ce n'est pas moi assurément, disait-il, qui chercherai à décolorer nos souvenirs historiques ; mais réunissez les exploits des Français depuis Henri IV jusqu'à Louis XVI, et dites avec bonne foi si dix générations qui se sont succédé pendant cet intervalle en ont fait autant toutes ensemble que la génération contemporaine à elle seule ? »

Quelle généreuse indignation enfin lorsqu'il vengeait contre les outrages « cette armée, la fleur de la population, le plus pur sang de la France ; ces hommes sortis comme de dessous terre au cri de la patrie en danger, la défendant jusqu'au dernier moment, inaccessibles à la cupidité comme à la crainte, courant au combat et souvent à la mort en chantant ! — Les détracteurs de la gloire nationale auront beau faire, ajoutait-il, qu'ils

me citent un pays où, après une guerre si longue, si chanceuse, avec un maître si indulgent par nature, si corrupteur par calcul, il se fût trouvé si peu de Verrès et tant de Curius ! »

Le général Foy ne put obtenir l'indemnité que le ministère lui-même proposait d'accorder aux donataires sur un fonds qui semblait pourtant ne pouvoir être détourné de cette destination spéciale.

Dominé par le parti royaliste, le ministère était sans autorité et n'osait même plus défendre ses projets que les commissions transformaient profondément. Le général Foy vint encore en aide, et sans plus de succès, au projet ministériel sur les pensions ecclésiastiques et la création des évêchés. Dans quel magnifique langage, digne du ministre d'un grand peuple, il examinait les rapports de la Religion avec l'État, soit que, « tout à fait en dehors de la loi civile, elle ne subsiste que par le principe général de la liberté religieuse ; soit, qu'au contraire elle anime et domine toutes les institutions. » S'attachant à démontrer, avec l'histoire, les avantages d'un troisième système, celui qui règle les relations de l'église gallicane avec Rome, il développa les principes du concordat de 1801, et soutint que les chambres législatives ont une autre attribution que celle de doter l'évêque et l'évêché; qu'à elles seules, et non au Roi, de concert avec le Souverain Pontife, doit appartenir le droit d'établir des siéges épiscopaux.

Recherchant ensuite les causes de ces empiè-

tements qui, en minant le régime ecclésiastique de la France, compromettaient l'indépendance et l'universalité de la puissance publique, et en menaçant nos libertés gallicanes, menaçaient notre état social, il traçait un émouvant tableau de toutes les mesures qu'il serait disposé à voter en faveur du clergé et de l'église de France, « si on pouvait lui faire acquérir la certitude que la religion catholique ne tiendra pas dans l'État plus de place qu'il ne lui en est assigné par nos mœurs, par notre loi civile, par le concordat de 1801, et par la charte. »

Mais il constatait avec tristesse,et non sans une certaine vivacité d'amertume, que le domaine politique était de plus en plus envahi par l'intérêt religieux ; que, sous le nom de religion constituée, le pays était menacé du fléau d'une religion dominante par une faction prête à submerger toutes nos institutions politiques ; et, non moins soucieux des intérêts de la religion que du salut de nos libertés, il rappelait que les usurpations amènent tôt ou tard des réactions funestes, et déclarait vouloir préserver la France de l'athéïsme et de l'impiété !

Un horizon plus vaste allait s'ouvrir à l'illustre orateur : Éloquent défenseur des libertés nationales et du trône constitutionnel, il allait avoir pour cliente la liberté des peuples de l'Europe.

Une révolution avait éclaté à Naples, à Turin et en Espagne. Elle avait été réprimée en Italie et en Piémont par un double et rapide succès de

l'Autriche. Ce fut un coup de foudre pour le général Foy, trompé dans ses prévisions et consterné d'un échec fatal à la cause libérale en même temps qu'à la dignité de la France et du trône. Convaincu que l'honneur et l'intérêt du pays commandaient de marcher à la tête des États libres, il rêvait la coalition des gouvernements représentatifs du Midi de l'Europe, pour résister aux invasions du Nord ; il protestait avec énergie contre l'alliance d'une monarchie limitée avec des monarchies absolues, alliance qui, pénétrant au fond du gouvernement de chaque pays, avait peut-être déjà prononcé l'anéantissement graduel de notre charte royale. Alors qu'il aurait voulu que les branches de la famille de Bourbon fussent défendues par leur chef naturel, et non par des cosaques et des uhlans, il gémissait de voir la France asservie à l'influence étrangère et n'osant même pas intervenir dans les décisions prises par les souverains à l'égard d'un prince de cette maison !

Mais le parti qui voulait gouverner l'opinion, loin de voir avec déplaisir la liberté comprimée partout où elle semblait prendre son essor, se réjouissait de la domination de l'Autriche au-delà des Alpes, au risque de voir la France isolée en Europe, et de plus en plus subordonnée aux volontés de la Sainte Alliance ! Et il reprochait au ministère son rôle trop effacé dans les conférences de Troppau et de Laybach, et son inaction dans la répression de ce qu'il nommait des révoltes mena-

[illegible] États et les droits des Trônes. [illegible] au contraire, accusaient le ministère [illegible] la dignité de la France en [illegible] cours absolues ourdir un complot [illegible] indépendance des nations, et exercer un [illegible] intervention qu'ils condamnaient, parce que [illegible] soient les changements survenus dans [illegible], il n'appartient pas à un souverain étranger [illegible] pour faire la police. »

[illegible] doute insultant fut inséré dans l'Adresse [illegible] : Peut-être la paix était-elle achetée par [illegible] sacrifices incompatibles avec l'honneur de la [illegible], et la dignité de la couronne ! et le ministère [illegible] !

[illegible] chûte, prédite par le général Foy et par [illegible], comme conséquence nécessaire de la loi du double vote, ne put être conjurée. Le ministère avait livré la chambre à un parti auquel lui-même n'avait plus qu'à céder la place. — Le 13 décembre [illegible] le comte d'Artois présentait au Roi les nouveaux ministres, MM. Corbière et de Villèle. M. de Richelieu, tombé sous les attaques des deux partis, avait encore la douleur d'avoir essayé en vain un salut impossible, en offrant à la Droite contre les délits de la presse et la liberté des journaux, deux projets si répressifs qu'ils allaient même jusqu'à la suppression du jury.

Ces lois de réaction furent l'occasion de nouveaux triomphes oratoires pour le général Foy qui, pendant leur discussion, parut 7 fois à la tribune et s'y

fit admirer tant par la souplesse et la fécondité de son argumentation que par l'étude comparée de nos lois avec les principes constitutionnels de l'Angleterre.

« Le ministère tombé se traînait à la queue de la Sainte Alliance ; les nouveaux ministres viennent d'en être constitués l'avant-garde, » s'écriait le général Foy en juillet 1822.

L'Espagne avait encore une constitution, et c'est à la France que paraissait échue la triste tâche de la renverser ! « Il faut, disait le général Foy, laisser l'Espagne accomplir à elle seule l'œuvre de sa régénération politique. Que de maux épargnés aux nations du Midi si, en 1820, la France se fût placée noblement à la tête de la confédération des peuples constitutionnels ; si elle l'eût dirigée et modérée ; si elle l'eût éclairée de sa vieille expérience ! C'est à la France qu'il appartient de s'interposer comme médiatrice entre la vieille Europe et l'Europe rajeunie ; c'est à elle de prouver au monde que la monarchie représentative, suivant la charte loyalement exécutée, est la forme de gouvernement qui concilie au plus haut degré la dignité du pays avec la liberté des citoyens. Elle le pourra le jour où elle aura un ministère constitutionnel et national, fort de talents, haut de pensées, Français avant tout, sachant parler Français à l'Europe ! »

C'est dans ce même discours qu'il jetait ce cri éloquent en faveur des Grecs cherchant à se soustraire à la domination des Turcs, et que, faisant

entendre la voix suppliante de cette population implorant la magnanimité, la pitié, la religion des peuples et des rois, il montrait l'exécration de la postérité attendant la mémoire de l'empereur russe sous le règne duquel les Grecs auraient été exterminés !

L'Espagne était condamnée ! La Droite encouragée par ses nouveaux succès dans les élections de novembre 1822, et par la réunion du congrès de Vérone, demandait avec ardeur l'intervention

Aussi le message royal annonçait la volonté d'intervenir, et le projet d'Adresse s'empressait d'acclamer une guerre contre la révolution espagnole.

Un mot malheureux sortit de la bouche du ministre : « La guerre est inévitable, disait M. de Villèle, car nous sommes placés dans l'alternative d'attaquer la révolution espagnole aux Pyrénées, ou d'aller la défendre sur nos frontières du Nord. » Ces paroles, étrange aveu de l'abaissement de notre politique extérieure, donnaient raison aux pressentiments de l'opinion libérale. Elles furent relevées par le général Foy avec une chaleur de patriotisme qui répondait aux émotions profondes du pays. L'orgueil national était blessé par ce mot d'ordre venu de l'étranger.

« Voilà, disait-il, une grande et imposante révélation, féconde en incertitudes et en calamités. La guerre actuelle est placée hors de nous, hors de notre portée. L'impulsion est venue du dehors.

Cette colère n'est pas française ; elle est l'écho de la colère de l'étranger. C'est de Vérone que la guerre nous est venue ! »

La chambre voulait l'intervention à tout prix. M. de Villèle vint demander de l'argent et des hommes. Le général Foy tenta un suprême effort :

« La France veut-elle la guerre ? Non. Est-ce le gouvernement qui la demande ? Non ; le ministère n'a pas voulu la guerre. — Qui est-elle ? où donc est-elle cette puissance qui dépasse et rapetisse les ministres, qui leur fait mener de front depuis six mois une diplomatie conciliatrice, et des hostilités souterraines ? — Il m'importe peu de savoir si la faction mystique qui gouverne notre France a mendié près des souverains réunis à Vérone la permission d'attaquer, en commençant par l'Espagne, les tribunes, les chartes, et la raison humaine ; ou bien, si ce sont les étrangers qui nous poussent. Ce qui me suffit, c'est qu'une volonté et des passions qui n'ont rien de français nous entraînent où nous ne voulons pas aller. »

L'orateur s'était distingué dans la guerre de 1808. Avec ses souvenirs il montra toutes les difficultés d'une invasion nouvelle.

« Et plût à Dieu, ajoutait-il, que j'eusse le droit de me complaire dans un avenir plus consolant ! Vieux soldat, je ne puis me défendre de faire des vœux pour l'honneur de nos armes, alors même que leur emploi est désavoué par le sentiment national ; citoyen, je pleurerai sur une guerre de

parti, sur une guerre où sont forcés de mentir à leur destinée mes anciens compagnons de guerre, et cette noble et jeune génération qui, nourrie dans l'amour de la liberté, était si digne de combattre un jour les véritables ennemis de la France ! »

Les subsides furent votés, mais vivement discutés à la chambre des pairs qui commençait à pressentir les conséquences d'une politique en lutte ouverte avec l'opinion.

La guerre d'Espagne fut promptement menée à fin : l'armée ayant passé la Bidassoa le 7 avril, arrivait le 23 à Madrid ; le 24 juin elle se présentait devant Cadix ; dès les premiers jours d'octobre, elle n'avait plus d'ennemis à combattre sur le territoire de la Péninsule. La contre-révolution triomphait à Madrid. La France avait restauré le gouvernement absolu en Espagne.

Le succès une fois obtenu au dehors, la campagne fut reprise à l'intérieur. Il y avait encore trop d'adversaires à la chambre. Impuissants par le vote, les libéraux avaient la puissance de la parole ; on leur reprochait de parler par les fenêtres ; il fallait que la tribune devînt muette. La chambre fut dissoute, et les colléges furent convoqués. Tous les moyens furent trouvés bons pour arriver au but. En vain, depuis la loi du double vote, le général Foy avait-il protesté contre la circonscription des colléges électoraux, véritable torture donnée au territoire pour en extraire des candidats favorables, puis contre la réduction de la contri-

bution foncière appliquée aux électeurs, moyen ingénieux de dépouiller de leurs droits un tiers d'entr'eux. « Le gouvernement représentatif est un gouvernement de vérité, disait-il, il n'y a plus d'ordre constitutionnel possible si, au lieu de sincérité, il y a félonie dans les élections. Si vous ne voulez plus de ce régime agissez donc franchement une fois. A quoi bon tourmenter ainsi la nation et les lois de votre pays ? Supprimez le gouvernement représentatif ! Cette charte tous les jours jurée, et tous les jours violée, jetez-la au feu ! Proclamez le pouvoir absolu, et ayez la force de le supporter. »

Le ministère n'avait garde de tenter l'épreuve ; il aimait mieux conserver les apparences de nos institutions tout en faisant élire une chambre à sa dévotion. Il était armé de la loi électorale du 29 juin 1820, et redoutait encore les résultats d'une élection libre.

Sur 430 nominations, l'opposition libérale n'en obtint que 13. Le général Foy trois fois élu, à Paris, à Saint-Quentin, et à Vervins, opta pour Vervins. — Quel serrement de cœur ne dût-il pas éprouver lorsqu'à son entrée dans la chambre, il ne vit plus autour de lui ses amis politiques avec lesquels il avait déjà soutenu tant de vaillants combats ! Mais, loin de se laisser abattre, sa grande âme comprit que ses devoirs devenaient plus étroits, à mesure que les coups portés à l'opposition rendaient la lutte plus désespérée. Comme

ces feux ardents que l'eau irrite sans les éteindre, son courage augmenta avec les obstacles; son talent oratoire grandit avec les difficultés. Jamais son éloquence ne s'éleva plus haut, jamais elle n'eut de plus mâles et chaleureux accents que dans cette session, pour lui la dernière !

Lors de la vérification des pouvoirs, il prit la parole pour lui-même, et élevant comme toujours les questions qu'il touchait, il démontra « que les ministres pouvaient anéantir à leur gré les droits publics par des ruses administratives. »

Alors qu'on supprimait des électeurs en les dégrèvant, pour le rendre inéligible on lui avait enlevé sa contribution toute entière ; mais il se fit restituer son éligibilité en obtenant un certificat des contributions futures de 1824 comme équivalant à celles de 1823, ce qui lui permit de dire : « Grâce à M. le ministre des finances, j'ai joui d'un double avantage : je n'ai pas payé ma contribution personnelle et mobilière, et elle m'a cependant bénéficié pour mon éligibilité. »

Il réussit encore, par une argumentation solide, méthodique, inattendue, à faire valider l'élection de Benjamin Constant, son ami, à qui, pour la première fois, un membre de la droite, M. Dudon, contestait sa qualité de français, alors que depuis cinq ans déjà il siégeait à la chambre.

La victoire électorale que venait de remporter le ministère ne lui suffisait pas ; il voulait en perpétuer les fruits. La charte prescrivait le renou-

vellement annuel par cinquième ; il imagina la septennalité de la chambre. — Il semble vraiment que le nombre sept ait certaines propriétés qui en font une sorte de talisman politique. « Pourquoi sept ans, disait Royer-Collard ? C'est pour fonder la stabilité, dit-on, que, de gaîté de cœur, on attente à la charte ? Il y avait des ministres il y a sept ans, où sont-ils ? Qui songe à se souvenir des plans de gouvernement qu'ils avaient arrêtés, des paroles par lesquelles ils pensaient s'engager ? Y a-t-il, depuis un demi-siècle, un système qui ait été suivi, un ministère qui ait subsisté, une vérité ou une réputation politique qui ait duré sept ans ? Que serons-nous, que serez-vous dans sept ans ! »

Le général Foy combattit le projet : « Jamais, dit-il, le silence d'une nation n'a dit plus clairement à ceux qui la gouvernent : Vous avez le pouvoir, et vous disposez de la force matérielle ; mais l'action sur les esprits, la communication des idées et des sentiments, la sympathie des âmes, vous ne l'avez pas ; il n'y a rien de commun entre vous et nous. »

Il invoqua ensuite la lettre de la charte dont l'article 37 était formellement violé par le projet ; il en invoqua aussi l'esprit. « Le renouvellement partiel, disait-il, combine dans une juste proportion, le maintien des traditions et des règles avec la révélation des besoins nouveaux et urgents de la population ; le mouvement nécessaire au corps social avec le principe de fixité qui est aussi un

besoin des sociétés, et un besoin plus impérieux, après qu'elles ont subi de longues révolutions. C'est d'ailleurs une véritable usurpation que vous allez commettre. Les colléges électoraux savaient-ils que leurs élus devaient siéger pendant sept ans ? Qui donc à pris soin de les en prévenir ? »

Le 7 mai 1824 la chambre se septennalisa ; mais dès 1827 elle était dissoute, et le ministère renversé.

Peu de temps après le vote de la loi de septennalité le roi Louis XVIII mourait, et le comte d'Artois lui succédait sous le nom de Charles X ; mais rien n'était changé. Il y avait longtemps qu'il était le véritable roi, et que les membres du Cabinet étaient ses ministres. Aussi, le ministère s'empressa-t-il de reprendre la poursuite du projet destiné à « fermer les dernières plaies de la Révolution, » mais en réalité à indemniser les émigrés.

Le discours du général Foy est un véritable chef-d'œuvre ; on comprend que la chambre ait paru un instant déconcertée, dominée par l'autorité d'un talent dans toute toute sa puissance. Il est impossible en effet de rencontrer un début plus saisissant. L'argumentation y est digne de l'exorde; elle est pressante, énergique ; mais lorsque l'orateur examine les conséquences du projet ministériel, et qu'il veut le ramener à n'être qu'une loi de réparation pour tous les malheurs, pour toutes les infortunes, quelle force de raison et de sagesse, quelle élévation de pensée dans ses éloquents

appels à l'union et à l'oubli ! « Les émigrés ont-ils donc seuls souffert ? Toutes les infortunes produites par les événements de la même époque ne sont-elles donc pas dignes d'un égal intérêt ? Pourquoi créer des priviléges dans le malheur ? Une réparation, toute de munificence, de patriotisme, ne devrait-elle pas être demandée à la nation ? Sagement mesurée sur les ressources du pays, elle s'adresserait à tous les malheurs, et se garderait surtout d'exhumer les haines du passé. Elle ne demanderait pas si les naufragés se sont précipités dans les écueils, s'ils ont appelé, s'ils ont excité la tempête, ou si c'est la tempête qui est venue les assaillir et les briser. Elle serait en un mot la loi de l'union et de l'oubli. »

Le milliard fut voté : la voix du général Foy avait encore été méconnue. La chambre avait avivé la discorde civile, cette dernière plaie des révolutions, comme aussi la première des contre-révolutions ; et, dans son entraînement aveugle elle venait de faire faire au gouvernement de la Restauration un pas de plus vers sa chûte.

Le règlement des comptes de 1823 et l'examen du budget de 1826 marquèrent la fin de la session et de la carrière du général Foy.

Il n'était pas seulement un orateur versé dans la science du droit public et constitutionnel ; c'était un véritable homme d'état. Il avait particulièrement étudié les questions multiples de l'économie politique ; et, mettant à profit les connaissances

qu'il avait acquises en observant et comparant les institutions des pays occupés par nos soldats, il étonnait par son intelligence complète des besoins et des intérêts des peuples, et de toutes les branches de l'administration. — Organisation de l'armée, de la marine, influence extérieure, régime des colonies, question de l'esclavage, ouverture de débouchés nouveaux au commerce, tarifs douaniers, taxe sur les sucres, système financier, rapports de la Religion avec l'État, modifications de nos lois pénales, compétence des conseils de guerre et des juridictions ordinaires, ses discours sont autant de traités substantiels et complets sur ces matières si diverses auxquelles son esprit se pliait avec une aptitude merveilleuse, les éclairant de la plus vive lumière.

Voyant dans l'instruction une source de moralisation, il était partisan de l'enseignement populaire, et soutenait les écoles d'enseignement mutuel dans les départements et dans les régiments où, disait-il, elles faisaient des miracles.

Quant à savoir de qui devait émaner l'instruction publique en France, il posait nettement la question : « Est-elle une institution ou une industrie ? — Si c'est une institution, disait-il, il faut conserver le monopole de l'Université complet et ne pas permettre l'instruction qui, donnée en dehors des établissements nationaux, tend à diviser la France en deux jeunesses. Si, au contraire, vous ne voulez plus du monopole, ouvrez la carrière, per-

mettez à chacun d'élever des établissements. C'est un système pratiqué dans d'autres pays ; il est peut-être plus conforme à l'esprit du siècle. »

Le budget, dont il faisait l'objet de ses plus minutieuses études, n'avait plus de secrets pour lui, et, dans les discussions des lois de finances, il portait ses investigations et son contrôle non-seulement sur le budget de la guerre, dont il avait connu les divers éléments pendant sa carrière militaire, mais encore sur les budgets des différents ministères, examinant tous les services, sondant les replis et creusant les détails de l'administration. « Gardien de la bourse du peuple, » il discutait sans merci les dépenses qui ne répondent qu'à des besoins factices, ou ne s'excusent que par la nécessité où sont les grandes monarchies de nourrir des abus. Ennemi de l'arbitraire, il démasquait les détours employés pour échapper au vote des chambres et à la responsabilité. Mais, sachant se placer au-dessus des petitesses de l'esprit de parti, il comprenait les nécessités du pouvoir, ne marchandait pas les dépenses utiles, et, reconnaissant loyalement les efforts tentés et les progrès réalisés, il ne refusait au ministère ni l'appui ni même l'éloge.

L'orateur si soigneux des deniers de l'État ne pouvait laisser passer sans blâme les marchés faits pour la subsistance des troupes en Espagne. Rien n'avait été prévu ni préparé pour l'expédition dont le succès dépendait de la rapidité ; et l'on avait

dû subir, en dehors de toutes les règles administratives, les conditions onéreuses du munitionnaire général Ouvrard. — A la fin de la session de 1824 le général Foy était parvenu à obtenir de la Chambre une enquête qui avait stigmatisé les marchés Ouvrard ; mais il ne put faire retomber la responsabilité sur tous les coupables. — Les comptes furent approuvés. Ainsi se trouva confirmée la pensée exprimée dans une dépêche que M. de Chateaubriand adressait à M. de Villèle pour le pousser à la guerre d'Espagne : « Quant aux chambres, le succès couvre tout. »

Les premières paroles prononcées à la tribune par le général Foy avaient défendu les droits des légionnaires, ses compagnons d'armes ; ses dernières furent une généreuse protestation contre l'ordonnance qui, le jour anniversaire de la bataille d'Austerlitz, brisait la carrière de cent cinquante officiers généraux de notre vieille armée. « Mesure acerbe, disait-il, injuste, impolitique, subversive de l'honneur des armes, coup de canon échappé de Waterloo ! »

Le 28 novembre 1825, le général Foy avait cessé de vivre. La postérité ne se fit pas attendre pour lui.

« Que la France entière se couvre de deuil, disait le *Constitutionnel,* elle a perdu un de ses plus grands citoyens; le général Foy est mort ! » — Et quelles funérailles ! Quels hommages spontanés et unanimes ! Partout, sur le passage du funèbre

cortége, les boutiques fermées, recouvertes d'emblêmes de deuil ; les citoyens se disputant l'honneur de porter le cercueil sur lequel on venait déposer des couronnes et des lauriers ; tête nue, malgré le mauvais temps, une foule immense dans laquelle étaient confondues toutes les classes de la société. Rien de commandé, ni d'officiel dans cette imposante manifestation : c'était comme un dernier avertissement que la mort même du grand oratenr semblait donner à la Restauration. C'était surtout l'explosion touchante de la douleur d'une nation reconnaissante envers l'un de ses plus illustres enfants!

Mais aussi, depuis que l'accès de la tribune lui avait été ouvert, il avait tenu cette nation attachée à sa parole patriotique ; il n'avait cessé d'être en communauté avec elle, soulevant les nobles affections, et faisant toujours vibrer les sentiments généreux.

Son éloquence ne dénote ni l'étude ni le calcul ; elle porte l'empreinte d'une simplicité qui n'exclut pas la force, ni la grandeur ; le développement est ample sans surabondance, large sans inutilités ; l'expression simple, nette, vive, souvent pittoresque, toujours exempte de prétention met bien la pensée en relief et lui donne un tour heureux. L'argumentation, enfin, puisant dans ce trésor de connaissances positives et variées qu'une longue réflexion avait amassées dans son esprit, va toujours à son but d'une façon pressante et comme irrésistible. Tantôt elle pose avec une saisissante précision

un principe d'où découlent ensuite tous ses raisonnements, tantôt elle se complaît à approfondir les différent points de vue d'une question et à en faire jaillir toutes les conséquences : toujours elle frappe par sa lumineuse netteté, sa vigoureuse franchise, et, parfois, par la force inattendue qu'elle emprunte à des rapprochements historiques. — Dans cette manière qui constitue bien un talent original, rien ne demeure indécis ni obscur ; on reconnaît à chaque instant une loyauté chevaleresque ; et, en même temps qu'on éprouve un charme que l'art seul ne saurait donner, on se sent élevé et l'on devient meilleur.

C'est que l'éloquence du général Foy c'est lui-même, lui tout entier.

C'est sa sensibilité profonde et vraie, alors qu'il défend les victimes contre les oppresseurs, qu'il apporte à la tribune la plainte de l'infortune, qu'il retrace les tristesses de l'exil ou venge l'honneur de ses compagnons d'armes.

C'est la haine de l'étranger quand il raconte les souffrances des départements envahis, ou la douleur que lui causait la rencontre de Wellington dans les rues de Paris !

C'est le sentiment de la grandeur et de la dignité de son pays, lorsqu'il fulmine une éclatante réponse au ministre qui venait de faire l'éloge de la Sainte Alliance, et qu'il développe le tableau du rôle qui appartient à la France dans toutes les questions de civilisation, de justice et d'humanité.

C'est son amour ardent de la patrie quand, défendant la gloire nationale outragée, il évoque le drapeau sous les plis duquel s'était tant de fois abritée la victoire, et rappelle les héroïques efforts des armées de la République, les triomphes de l'Empire.

C'est son enthousiasme de la liberté alors qu'il soutient les principes de la Révolution, et qu'il en glorifie les bienfaits dans un langage dont la modération ne fait que rehausser la puissance et la force de la pensée.

C'est enfin cette générosité d'âme, ce culte du beau et du vrai, qui étaient la source de ses plus chaleureuses inspirations lorsqu'il défendait la cause du droit contre l'arbitraire, et que, s'opposant aux progrès de la contre-révolution au nom de la raison et de la vérité, il s'efforçait de ramener le gouvernement à l'application sincère de la charte et de nos institutions nouvelles, pour l'arracher aux abimes où l'entraînaient les passions d'un parti anti-national.

Cette éloquence avait toutes les qualités qui agissent sur les masses ; ajoutez-y encore le mâle courage de l'orateur au milieu des tempêtes de la chambre, son calme aux milieu des débats les plus ardents ; une spontanéité merveilleuse pour repousser les interruptions par ces traits qui confondent ceux qui se les attirent : « Un député me conseille d'envoyer ces nouvelles à la Bourse ? s'écriait-il un jour. Je ne connais pas les jeux de la Bourse, je ne

joue, moi, qu'à la hausse de l'honneur national ! »

Ajoutez enfin l'admirable faculté de trouver les nobles accents, les grands élans du cœur et ces hautes pensées qui, pour toute réponse à des paroles de provocation, condamnaient le ministre à lever les yeux sur les statues de l'Hospital et de d'Aguesseau, et vous comprendrez l'immense popularité du général Foy.

D'ailleurs, ainsi que le dit M. de Vaulabelle : « Sa parole ardente et patriotique luttant à la fois contre les contempteurs de la gloire nationale, et les adversaires de la liberté, éveillait les plus sympathiques échos ; elle rendait à la confiance et à la fierté cette multitude d'anciens soldats humiliés et vaincus qui peuplaient alors nos campagnes et nos villes ; elle excitait et soutenait en même temps l'énergie des générations nouvelles dans leur lutte contre les partisans de l'ancien ordre politique. »

Quelle action aussi n'exerçait-elle pas sur « cette bourgeoisie si nombreuse et si patriote, le nerf et l'honneur de la France, » sur ces classes moyennes qui, marchant alors à la tête de la nation dans une voie franchement libérale, allaient au-devant de tous les progrès, et, remplies de confiance dans la raison, la liberté et la nature humaine, étaient animées de l'esprit d'initiative et d'examen !

Il n'entre ni dans ma pensée, ni dans les limites que je voulais imposer à ce travail, et que je n'ai déjà que trop dépassées, de rechercher avec vous, Messieurs, quelle a été l'influence du général Foy

sur son époque, ni surtout ce qu'elle eût pu être sur l'avenir politique de la France si ses sages conseils eussent été écoutés. J'ai voulu seulement rendre hommage à l'une des gloires les plus pures de la Picardie, je dirai même de la France. J'ai cru aussi qu'il n'est pas sans profit d'évoquer la mémoire d'un de ces hommes dont la vie, au milieu de tant de défaillances n'a offert ni une tache ni une contradiction.

Il avait des convictions, y resta fidèle et y puisa la grande force qui donna toujours autorité à sa parole. Dévoué au roi et à la charte, il n'a jamais trahi ses serments. Son opposition était celle de l'ami qui veut sauver, et non de l'adversaire qui veut renverser. Que de fois ne l'a-t-on pas vu protéger la majesté du trône contre l'imprudence des ministres qui abritaient leur personnalité en compromettant le nom du roi ! Ses conseils étaient méconnus ; le gouvernement se laissait entraîner à mentir à son programme ; lui, toujours fidèle à ses principes, redoublait de courage pour le ramener à la vérité en même temps qu'au salut. Loin de prendre part à ces complots si nombreux sous la Restauration, il resta étranger à toutes les sociétés politiques secrètes qu'il considérait comme un principe de ruine pour la cause libérale ; car il voulait la liberté sans révolutions, et ne comprenait pas la politique sans la probité.

Aussi bien ne transigea-t-il jamais avec la Puissance ; les Pouvoirs ne recherchent pas ceux qui

leur disent la vérité ; et le général Foy n'était pas de ceux qui courtisent les grandeurs ou qui sacrifient leurs opinions à la fortune. Chez lui la vertu était à la hauteur du talent et l'élévation de son langage n'avait d'éga'e que le désintéressement et l'indépendance de son esprit.

Il mourait ne laissant que son épée et le souvenir d'une vie dignement remplie. Cette pauvreté n'était pas la moindre raison de sa popularité. Et, lorsque sur sa tombe encore ouverte, Casimir Périer annonça que ses cinq enfants restaient sans fortune, la nation, dans son enthousiasme reconnaissant, déclara les adopter.

Telle fut la récompense décerné par la France libérale aux rares vertus de ce caractère antique. « Il y a de l'écho en France, s'était-il écrié en parlant pour la première fois à la chambre, il y a de l'écho lorsqu'on y prononce les mots d'Honneur et de Patrie ! »

Personne aussi, a-t-on dit de lui, ne pouvait prononcer avec plus d'autorité ces noms d'honneur, de liberté, de patrie ! C'est à ces nobles idées qu'il avait voué tout son être, toute son âme, sans souci de ses intérêts personnels, ni de sa vie même qu'il n'a pas moins exposée dans les ardeurs de la tribune que dans les périls des champs de batailles. Et il a pu dans sa dernière pensée serendre ce témoignage qu'il n'avait jamais failli àsa maxime :

« Fais ce que dois, advienne que pourra. »

RÉPONSE

AU

DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. Ernest OBRY,

Par M. J. GARNIER.

(*Séance du 12 Février* 1875).

NOTICE SUR J.-B.-F. OBRY.

MONSIEUR,

Si je me félicite d'avoir à vous souhaiter la bienvenue, et si le vieux professeur en est quelque peu fier, l'Académie doit regretter et vous aussi, Monsieur, l'absence du spirituel Directeur dont tant de livres charmants, où la science s'allie si merveilleusement à la fantaisie, ont porté si haut la réputation de conteur. Mais ne nous plaignons point, le succès des membres rejaillit sur les compagnies qui les ont adoptés, et M. Verne ne nous a quittés que pour achever une nouvelle pièce

où il saura, comme naguère, relever les splendeurs de la féerie par une donnée piquante et un grand fonds d'originalité. S'il fait marcher vite ses héros, la popularité les suit avec une égale rapidité, et Paris avait à peine donné ses premiers applaudissements à son *Voyage autour du Monde,* que l'Amérique voulait aussi lui prodiguer les siens.

Vous arrivez, dites-vous, Monsieur, les mains vides, et votre élection vous semble due au souvenir de votre père. L'Académie aurait vu certainement avec grand regret disparaître de sa liste le nom d'un collègue dont le souvenir ne s'effacera point; heureusement, vous étiez, à d'autres titres, digne de le remplacer.

Vous ne pouvez nous parler de ses études. Je comprends vos scrupules à cet égard. Permettez-moi de l'essayer. En rendant hommage au savant, j'aurai l'occasion de payer une dette de reconnaissance à l'un des plus fidèles habitués de la Bibliothèque, pour la bienveillance dont il m'honorait et pour les excellents conseils que j'ai dus plus d'une fois à son expérience et à ses connaissances aussi solides que variées.

Je m'efforcerai de n'être point au-dessous de cette tâche difficile, de faire en sorte que ceux qui l'ont connu, reconnaissent, dans l'esquisse que j'en vais tracer, les travaux de notre regretté collègue, et que les nouveaux venus dans cette enceinte y trouvent la preuve qu'il méritait la réputation européenne qu'il s'était faite, sans s'en

douter et comme malgré lui, tant était grande son abnégation, et sincère son désintéressement.

Au mois de mars 1830, M. Obry avait adressé à l'Académie un mémoire sur l'étude comparative des langues, dans lequel il démontrait, par l'examen des inflexions que subissent les noms et les adjectifs dans les déclinaisons latines, grecques et sanscrites, que les signes qui caractérisent les cas n'étaient originairement que des pronoms démonstratifs ajoutés au radical et fondus avec lui.

M. Léonor Jourdain auquel avait été renvoyé ce mémoire, en présenta l'analyse ; et, rendant hommage à l'étendue des connaissances de M. Obry, à la sagesse de sa critique, il le déclarait à tous égards digne des suffrages de l'Académie. Nul plus que M. Jourdain n'était apte à remplir cette mission ; il était familier avec la plupart des langues de l'Europe, connaissait nos langues classiques, en avait étudié le mécanisme et donné plus d'une fois, par des traductions dans lesquelles le goût, l'élégance et la finesse ne le cédaient en rien à l'exactitude, la preuve qu'il savait les comprendre.

Le 30 août 1830 M. Obry était nommé membre de l'Académie.

La promesse qu'il fit alors d'une sérieuse collaboration fut observée fidèlement.

A peine avait-il pris rang parmi ses collègues, qu'il leur fit part de nouvelles recherches philologiques.

M. Eugène Burnouf, dans un essai sur la langue

pali, couronné en 1827 par l'Académie des Inscriptions, avait comparé les noms masculins de la première déclinaison sanscrite avec celle de l'un des pronoms démonstratifs de cet ancien idiome. M. Obry poursuivit cette comparaison et trouva dans d'autres pronoms, dont l'usage avait disparu, l'origine des cas des autres déclinaisons.

Les mêmes rapprochements lui fournirent les mêmes résultats dans le grec et dans le latin, et le conduisirent à cette conclusion, que les inflexions des pronoms démonstratifs sont dues à quelques prépositions ou particules post-posées dont les traces ne se retrouvent pas toujours. Le génie de la langue sanscrite donnait à ce système, car c'est ainsi qu'il appelait sa découverte, un haut degré de probabilité, et il lui semblait naturel de penser que les Indous avaient composé la déclinaison d'un radical désignant un objet ou une qualité, avec les pronoms démonstratifs, comme ils avaient composé les conjugaisons avec un radical désignant une action et un état et les pronoms personnels qui en constituent les désinences. Cette opinion qu'il appuyait d'exemples et de preuves tirés surtout du sanscrit, est généralement admise aujourd'hui par les linguistes.

Ces études dont il entretenait l'Académie en 1831-1832 et 1833, ont été, pour la dernière partie, insérées dans nos Mémoires, sous ce titre : *Du Verbe substantif et de son emploi comme auxiliaire dans les conjugaisons sanscrite, grecque et*

latine, à la voix active. (1). M. Obry s'attache à prouver, dans cette savante dissertation, que le verbe substantif servait d'auxiliaire aux verbes sanscrits, grecs et latins, à la voix active ; non point dans l'état de séparation et d'isolement dont nos conjugaisons passives offrent l'exemple, mais dans l'état d'union et de fusion avec le radical que les anciens affectionnaient. Il en tire cette conséquence que beaucoup de temps des verbes grecs, latins et sanscrits, qui nous paraissent simples, sont réellement composés, qu'une partie de la conjugaison se compose de trois éléments distincts : le radical, le verbe être et les pronoms personnels, de même que la déclinaison se compose aussi de trois éléments : le radical, les pronoms démonstratifs et les particules post-posées, et que nos langues dérivées n'ont fait qu'analyser des formes que les anciens idiomes avaient étroitement unies.

En 1832 (2), il recherche l'origine de l'écriture alphabétique dont la gloire, dit-il, revient aux Égyptiens. A cet effet, il parcourt les divers systèmes émis sur cet art ingénieux, considére les différents modes employés depuis l'iconographie ou écriture figurative, passant successivement à l'hiéroglyphique et à la symbolique, jusqu'à la phonétique qui fixe par des signes, avec clarté et précision, les noms et non les choses, et fait de ces signes comme le dépositaire et le messager de la parole.

(1) Mémoire de l'Académie d'Amiens. 1. p. 513.
(2) Séance du 30 mai 1832.

L'année suivante (1), à propos de quelques publications de M. E. Burnouf, il s'occupe de l'origine, de la filiation, de la dissémination des races humaines, de leurs mélanges, de leurs migrations, de leurs premiers établissements et de leurs idiomes. Il fait voir que les langues n'offrent pas toujours les éléments nécessaires pour remonter à l'étymologie des mots, que la comparaison des analogies dans les langues anciennes et modernes est souvent insuffisante, et que la langue sanscrite offre, pour la solution de ce problème, des ressources immenses. Il prend pour exemple le mot Dieu, et revient à cette pensée qu'il a souvent exprimée, que les formes grammaticales d'une rare perfection que renferment les anciens ouvrages sanscrits sont telles, qu'on ne saurait nier que cette langue ne soit le principal type des autres. Mais, pour en arriver-là, il ne faut point comparer les langues une à une, ne se point borner à comparer leurs vocabulaires respectifs, mais étendre ce travail à leurs grammaires. C'est, en effet, dans l'édifice grammatical de la langue que le peuple imprime le cachet de son génie, l'esprit de sa civilisation, la marque de son origine.

Vers le même temps, et comme pour prouver ce qu'il avait dit déjà, qu'il y avait dans ces études autre chose que des mots, et qu'à l'histoire d'une langue se rattachent celle des peuples qui l'ont parlée, leurs opinions, leurs usages, leurs mœurs, il pré-

(1) Séance du 15 juin 1833.

ludait à ses études sur le berceau du genre humain et sur Jehovah qu'il devait achever plus tard, et il s'y montrait aussi habile philologue, qu'exégète sagace et savant historien (1).

En 1839, M. Obry publiait un long mémoire sur *l'immortalité de l'âme selon les Hébreux*(2). Il suffit de parcourir ses notes pour se faire une idée des nombreuses recherches auxquelles il a dû se livrer, de l'esprit de méthode, de la pénétration qu'il lui a fallu pour traiter ce sujet entièrement neuf, et composer, avec tant de faits épars, une histoire de l'âme telle que les Hébreux l'ont faite, telle que les anciens peuples de l'Asie l'avaient faite avant eux. Je voudrais pouvoir vous lire seulement le résumé de ce travail dans lequel il établit la conformité de toutes les opinions hébraïques avec celles des nations voisines de la Judée, et fait voir comment la nation judaïque qui, avant sa captivité, n'avait rien de fixe sur la destinée des âmes après la mort, avait retrempé ses croyances aux sources égyptiennes, et comment leurs idées agrandies, épurées, avaient pris une couleur plus nette, plus solide, plus tranchée.

Le passage de la vie à la mort a occupé notre collègue à un autre point de vue.

M. Rigollot père, dans une dissertation qu'il avait lue à l'Académie en l'an XIII, avait essayé de démontrer que les sculptures du portail de la

(1) Séances du 28 février, 15 mars, 20 avril, 15 mai, 30 juin et 30 juillet 1834

(2) De l'immortalité de l'âme selon les Hébreux. — Amiens 1834, Duval et Herment. 1 vol. in-8 et Mémoires de l'Académie d'Amiens. III. 471.

cathédrale d'Amiens avaient pour objet le culte des astres, et que, pour figurer la résurrection, les sculpteurs avaient emprunté plusieurs symboles de leur religion, notamment leurs emblêmes de la lumière et de la vie, aux Perses, aux Égyptiens, aux Sabéens enfin. La critique qu'avait faite Rivoire de cette prétention, provoqua de la part de M. Rigollot une lettre qu'il publia en 1806 pour soutenir son opinion. M. Obry, reprenant cette thèse en 1837, vient l'appuyer de toute la richesse de son érudition dans ses *observations sur un bas relief de la cathédrale d'Amiens*, (1). Après une description fort exacte de la partie du portail qu'il examine, il établit les rapports manifestes de ces bas reliefs avec la religion persane, et y trouve les symboles d'Horus et de Mithra. Mais, si j'applaudis aux recherches de l'auteur dans cette thèse si riche de faits et si savamment élaborée, si je reconnais avec lui que le Christianisme a fait des emprunts aux traditions religieuses des anciens peuples de l'Orient, je ne saurais admettre son explication. Nos imagiers du moyen âge n'étaient pas si érudits qu'il le suppose ; et, alors même que les évêques présidaient à l'exécution de leurs œuvres, la piété vive et sensible de nos aïeux ne voyait dans ces figures paraboliques du lion, du dragon, de l'aspic et du basilic et dans les menus décors, tels que le rosier, le lys et la vigne qui les accompagnaient, que l'expression de la divinité qui triomphe de la

(1) Mém. de l'Acad. II. 287.

force et de la malice du démon. L'autorité de la Bible et de ses interprètes suffit amplement à cette explication, comme MM. Duval et Jourdain l'ont fait voir dans leur excellente description de ce même portail ; et cependant rien, à notre avis, ne leur échappe de la pensée qui conduisait le ciseau du sculpteur.

Je passe sous silence un mémoire sur le culte de Mithra et les mystères du paganisme, que je n'ai point lu (1). Il y décrit, disent les procès-verbaux avec ce laconisme qui découragea plus d'une fois celui qui essayait l'histoire de l'Académie, il y décrit les cérémonies extérieures qui avaient lieu lors de la célébration des mystères, et pénètre dans l'intérieur du sanctuaire pour y découvrir les instructions offertes aux initiés, notamment dans les mystères de Cérès et d'Eleusis.

Si je remonte un peu en arrière, je trouve, sur les travaux de M. Burnouf relatifs, à la langue zende, un rapport des plus intéressants (2). Raconter l'histoire de ces travaux, signaler la sagacité et la pénétration par lesquelles le savant indianiste avait retrouvé l'intelligence de la langue zende, comme autrefois Cuvier, avec un os maxillaire et un fragment de tibia, avait refait une espèce perdue, tel est le but de M. Obry, et il expose comment M. Burnouf résolvant chaque mot du texte zend en ses parties les plus élémentaires, resaisissant les

(1) Séances du 24 mars, 14 avril et 12 mai 1838.
(2) Mém. de l'Acad. d'Amiens. I. p. 485.

radicaux dans les Védas, dans le grec, dans le latin et jusque dans les idiomes germaniques, recompose et ranime la parole morte.

Anquetil-Duperron, dont la traduction du Zend-Avesta avait fait si longtemps autorité, et que M. Obry traite un peu sévèrement peut-être, Anquetil-Duperron avoue qu'il n'avait pu en savoir sur ce livre plus que son maître, le prêtre qui le lui avait expliqué non sur l'original qu'il ne comprenait pas, qu'il ne savait même pas lire, mais sur une traduction qu'il n'entendait que médiocrement. Mais Anquetil-Duperron rapportait les manuscrits que 60 ans plus tard devait déchiffrer un savant âgé à peine de 32 ans. M. Obry suit l'auteur dans son travail de recomposition, exprime des regrets sur quelques lacunes, explique à son tour certaines formes, hasarde des conjectures qui plus tard deviennent des vérités. On sent dans ce rapport plus qu'un lecteur attentif, un philologue habile qui sait, lui aussi, deviner ces énigmes de linguistique, et assigner des lois à ces transformations de mots. Je me trompe, Messsieurs, il n'y a point là de simples questions de grammaire, le champ des recherches s'étend plus loin, les découvertes historiques viennent s'y ajouter, et M. Obry se félicite de sa rencontre avec l'auteur sur un point important de l'histoire des races aryennes, dont il avait entretenu déjà l'Académie dans son étude sur le berceau du genre humain.

Un nouveau mémoire publié par M. Burnouf en

1836 sur deux inscriptions cunéiformes, trouvées près d'Hamadan, est aussi un nouveau sujet de lecture pour M. Obry. Grotefend en 1802 avait deviné dans ces caractères bizarres de l'inscription persopolitaine les noms de Darius et de Xerxès. M. de Saint Martin en 1822 et le docteur Rask, le titre de roi des rois. M. Burnouf, qui avait déchiffré le texte zend de l'Avesta, débrouille ces nouvelles obscurités et lit cette inscription dans une écriture dont l'alphabet et l'idiome sont également inconnus. Ses travaux sur la langue zende lui avaient été d'un puissant secours; et, grâce à lui, l'écriture cunéiforme devait bientôt cesser d'être un fait isolé. C'est aussi cette communauté d'études qui guide M. Obry dans sa critique, car il n'admet pas toutes les conclusions du savant philologue ; les exemples qu'il produit du désaccord qui existe dans ces inscriptions entre la langue et l'écriture ne lui paraissent pas suffisamment prouvés ; il indique alors, comme pouvant conduire à un résultat d'un autre genre, la comparaison des écritures indo-persanes et la lecture des massorètes. La publication de ce mémoire dans le Journal asiatique (1) n'est-elle point une preuve évidente du grand cas que les indianistes faisaient déjà des travaux de notre collègue !

Dans un mémoire sur le Déluge (2), M. Obry compare les récits des Indous, des Chaldéens et des

(1) Journal asiatique. IIIe série. Tome II. p. 365.
(2) Séance du 15 juillet 1841.

Hébreux, et démontre que les déluges qu'ils racontent sont un seul et même événement. Il recherche ensuite si le déluge de l'histoire se confond avec le dernier cataclysme géologique et arrive à dire que la famille humaine sauvée peut bien s'être retrouvée dans la contrée qu'elle habitait auparavant, et que l'absence de l'homme fossile ne suffit pas pour décider que l'espèce humaine n'existait point avant la dernière catastrophe qui bouleversa notre terre. Il admettait donc l'unité de l'espèce humaine, et la découverte de l'homme fossile ne l'étonnait point.

Une loi de Moïse connue sous le nom de *Lévirat* et qui oblige le frère à épouser la veuve de son frère, occupa M. Obry au double point de vue de l'histoire et du droit (1). Il y rattache l'obligation pour les héritiers riches de se marier dans leur tribut et dans leur famille. Il montre que le lévirat indien se liait à un système qui avait pour base l'immortalité de l'âme et ce principe que les hommes ne peuvent arriver à la béatitude céleste, s'il n'ont laissé un enfant mâle qui accomplisse les devoirs funèbres en leur honneur. Les Israélites, dit-il, furent guidés par les mêmes principes, et il en tire une nouvelle preuve de leur croyance à l'immortalité de l'âme même avant la captivité de Babylone. Il descend ensuite chez les Grecs et les Romains, et, après avoir cité entr'autres l'exécrable lévirat de Tarquin le superbe, il discute la cession

(1) Séances du 13 novembre, 27 novembre et 13 décembre 1841.

par Caton de Marcia sa femme à Hortensius, et se demande si Caton n'avait point été mû par quelqu'opinion respectable, par quelqu'idée religieuse ; il n'ose l'affirmer, mais il le croit.

Son étude sur le Livre de Job (1) est une remarquable analyse de ce livre qui lui paraît un véritable drame oriental, un magnifique plaidoyer en faveur de l'immortalité de l'âme. Job est pour lui l'humanité gravissant avec effort la voie douloureuse qui mène à un monde meilleur; sa guérison, son retour à la fortune lui paraissent un symbole de la résurrection des justes à la fin des temps.

Président de l'Académie en 1844, M. Obry choisit pour sujet de discours la poésie indienne, et fit voir que par l'ordonnance du sujet, le coloris du style, la justesse et l'élévation des pensées, les poèmes brahmaniques ne le cèdent guère à nos poèmes les plus vantés (2). S'il s'excuse de la tentation à laquelle il a cédé de traduire en vers les vers qu'il veut faire apprécier, nous devons l'en féliciter. car il s'en acquitte avec une rare facilité, et nous montre sous un jour nouveau son talent d'écrivain. Ces poètes, dit-il, n'excellent point seulement dans leurs descriptions et leurs récits, ils brillent aussi dans la peinture des sentiments naturels, l'amour paternel, la tendresse maternelle et la piété filiale ; et il en devait être ainsi, car la

(1) Séances du 25 novembre et du 9 décembre 1843.
(2) Mém de l'Acad. d'Amiens. VI. p. 153.

poésie et la religion se prêtent dans leurs œuvres un mutuel appui.

En 1850, M. Mallet-Dufresne, curé de Saisseval, avait présenté à l'Académie un travail ayant pour titre : *Véritable clef des participes*, qu'il fit imprimer l'année suivante. Tout le système se résume dans l'épigraphe du livre : « Le participe ne doit point s'accorder avec son régime. » M. Mallet demandait le concours de l'Académie pour l'accomplissement de cette réforme. M. Obry et moi fûmes nommés rapporteurs. Nous avions causé du livre et nous étions tombés d'accord que l'auteur avait fait preuve de logique dans l'exposé de ses motifs. Mais M. Obry me fit observer que la logique ne suffisait point, qu'il y avait à tenir compte de l'origine de la règle qui peut-être n'était pas aussi mal fondée qu'elle le paraissait, et il développa toute une série de faits à l'appui de la légalité, si je puis ainsi m'exprimer, de ce que la grammaire enseigne. Je l'engageai alors à se charger du rapport, sans songer, non plus que lui, que les quelques pages de M. Mallet nous vaudraient un livre, un traité *ex-professo* (1). M. Obry, en effet, après avoir examiné les opinions divergentes des grammairiens au sujet des participes, l'origine et la signification des temps composés avec avoir dans les verbes transitifs, avec avoir et être dans les verbes neutres et pronominaux, la différence essentielle du participe passé,

(1) Etude historique et philologique sur le participe passé français et sur ses verbes auxiliaires, par J. B. F. Obry. Amiens 1851. Duval et Herment. 1 vol. in-8., et Mém. de l'Acad. d'Amiens. VIII. p. 153 à 435.

du participe présent et de l'adjectif verbal, répond aux objections. Il conclut enfin, avec M. Francis Wey que, dans les langues, comme dans les lois, peu de choses sont données au hasard, et que les anomalies prétendues sont comme de secrets rouages dont le jeu, dans une machine compliquée, est indispensables au mouvement général. Je ne sais, Messieurs, ce que dans ce travail il faut admirer le plus ou du logicien qui établit avec tant d'habileté les deux points capitaux qui dominent son sujet, l'activité du verbe avoir et la passivité du participe qu'il construit, ou de l'érudit, tant il a montré de savoir dans sa dissertation et dans les notes qui l'accompagnent, et qui sont autant de traités sur les altérations des anciennes formes verbales dans les langues néolatines et dans les autres langues aryennes de l'Europe. En voyant tant de talent au service d'une si petite cause, n'est-ce point le cas de dire avec Rollin, parlant de notre langue : *Il y a peu de personnes qui la sachent par principe. On croit que l'usage seul suffit pour s'y rendre habile, il est rare qu'on s'applique à en approfondir le génie, souvent même on en ignore jusqu'aux règles les plus communes.* N'est-ce point à cette ignorance que l'on doit les complications et les subtilités dont les faiseurs de grammaires, je ne dis point les grammairiens, se sont plu à embarrasser les règles concernant le participe passé.

La mort de M. Burnouf, enlevé le 8 août 1852 à l'âge de 51 ans, avait profondément affecté

M. Obry qui voulut rendre au savant un hommage qui était, pour l'ami, comme une consolation. La notice qu'il lui aconsacrée (1) a mis en relief, comme l'a dit fort heureusement notre ancien secrétaire-perpétuel, M. Ancelin, mieux peut-être que ne l'eût fait une dissertation spéciale, toute l'étendue des connaissances de M. Obry (2). Quand il passe en revue les travaux de M. Burnouf, et montre par quels prodiges inouis de sagacité et de devination, d'audace et de circonspection à la fois, il était parvenu à établir la communauté primitive de langues, de religions et d'institutions si différentes en apparence, on est étonné de la netteté avec laquelle il caractérise ces travaux, des trésors d'érudition qu'il déroule lui-même et de la sûreté de sa marche dans ce dédale qui semblait inextricable. On comprend alors l'amitié qui unissait ces deux hommes, et leurs rapports constants. Notre collègue n'avait-il point d'ailleurs toutes les qualités qui le rendaient digne de l'amitié de celui dont on a dit que le cœur n'était pas moins élevé que l'esprit, et que l'esprit était aussi élevé que sa science était profonde.

Cette notice fut accueillie par les suffrages unanimes de tous les orientalistes et consacra la réputation de notre collègue. La chaire de Sanscrit au Collége de France, que la mort de son correspondant et son ami laissait vacante, lui fut offerte par

(1) Mém. de l'Acad. d'Amiens. Tome IX. p. 319 à 338.
(2) *Ibid.* p. 356.

le Ministre de l'Instruction publique, M. Fortoul. Ses plus intimes amis, comme l'a fait remarquer M. Ch. Dubois (1), surent à peine que cet honneur lui avait été fait, et qu'il l'avait décliné. Il se contentait des suffrages de ses collègues et de quelques illustres amis, et ne voulut jamais d'autres titres que celui qui le rattachait à nous.

M. Obry revient à la grammaire comparée, et nous lit un chapitre sur les pronoms démonstratifs et leur emploi comme signes des cas (2). C'est une thèse ancienne, mais qu'il tient à compléter.

L'origine de la semaine appelle aussi son attention. Il le faut suivre pour bien comprendre à combien de points intéressants d'histoire, de théogonie et d'astronomie se rattache cette courte division du temps. Il termine ce travail par de curieux rapprochements sur la consécration du nombre 7 par les anciens. Dès la plus haute antiquité, il trouve un jour de repos après un nombre déterminé de jours de travail. Le sujet n'avait point le mérite de la nouveauté, assurément, mais il avait su le rajeunir, et alors il avait le mérite de l'à-propos (3), car l'Assemblée législative devait statuer sur des propositions relatives à l'observation du dimanche.

Pendant quelques années on remarque comme un temps d'arrêt dans les communications de notre

(1) Discours prononcé sur la tombe de M. Obry, par M. Ch. Dubois. Mém. de l'Acad. d'Amiens. IIe série, tome X. 128.

(2) Séance du 24 janvier 1853.

(3) Séances du 26 mai, du 13 juin 1852, du 26 mars 1853.

collègue. N'allez pas croire que son ardeur pour l'étude se soit refroidie, il n'en est rien. Il revoit ses essais d'autrefois, il veut les achever, en faire des œuvres complètes. Ainsi il donne en 1858 son mémoire sur le Berceau de l'espèce humaine selon les Indiens, les Perses et les Hébreux, dont il avait lu des fragments en 1837, 1845 et 1854, question pleine d'attrait pour l'exégète, l'éthnologiste, le géographe, l'historien et le philosophe, car elle a pour but de fixer le point de départ des races humaines (1). Il divise sa dissertation en 4 parties. Dans les 3 premières il traite du Mêrou, de l'Albordj et du Gan-Eden avec leurs 4 fleuves, et dans le 4e il s'occupe des arbres et des animaux symboliques du paradis terrestre. Il y développe cette abondance d'érudition que nous avons déjà signalée, cette puissance de raisonnement, cette clarté qui fait le propre de ses écrits, et arrive à cette conclusion que les traditions sémitiques s'accordent avec les traditions aryennes pour placer au nord de l'Inde le berceau de l'espèce humaine ; et que le plateau de Pamir, vers lequel convergent toutes les anciennes traditions, est le point de départ de la migration ; que si les traditions de la Perse nous présentent un thème analogue à celui de la Génèse, il ne faut pas voir dans cette rencontre un emprunt fait par la Judée à la Pérse, ni par la Perse à la Judée, mais un souvenir commun que les races

(1) Du berceau de l'espèce humaine, selon les Indiens, les Perses et les Hébreux, par J. B. F. Obry. Paris, 1858. Durand, 1 vol. in-8. — Mémoires de l'Académie d'Amiens. IIe série, tome 1. p. 1 à 208.

aryennes et sémitiques ont rapporté de leur patrie commune.

En 1856 il acheva son étude sur le Nirvâna indien, commençée en 1855 (1).

On sait, dit M. Obry, que la métempsycose tient, dans le Brâhmanisme et le Boudhisme, une très-grande place; que, selon la croyance des Indiens, toutes les âmes humaines doivent passer dans d'autres corps à moins que la piété, la science ou la vertu ne les en ait affranchies. — Cet affranchissement, qui porte le nom de Nirvâna, doit-il s'entendre d'un anéantissement total de l'âme ou seulement d'un état d'extase, d'apathie morale, de contemplation? Ces deux opinions partagent les indianistes. M. Barthélemy Saint-Hilaire, tout en se révoltant contre cette monstrueuse croyance, admet la première que repousse M. Obry. M. Obry résume donc toutes les idées que les anciens aryens de l'Inde, que les Brâhmanes orthodoxes, que les Boudhistes de toute nuance s'étaient formées des destinées de l'âme après la mort; il s'attache surtout à la délivrance finale, au bonheur définitif et sans retour, objet commun de toutes les sectes religieuses, de toutes les écoles philosophiques. M. Obry trouve chez les Aryens des idées confuses conduisant à l'absorption de l'âme par un être divin différent du soleil visible, lumière invisible dont cet astre n'est que le reflet.

(1) Du Nirvâna indien ou de l'affranchissement de l'âme après la mort, selon les Brâhmanes et les Boudhistes. Par J. B. F. Obry. Amiens 1856. Duval et Herment, 1 vol. in-8. — Mém. de l'Acad. d'Amiens. X. p. 317 à 440.

Chez les Brâhmanes orthodoxes et les sectateurs de Nyaya, il voit la délivrance finale et la libération absolue de toute peine, obtenue par la science, par la vérité, par l'âme suprême. Chez les Sânkhyas l'âme affranchie redevient libre comme elle l'était avant toute incorporation. Mais ce n'est point l'anéantissement, c'est au contraire la divinisation.

Poursuivant ses recherches chez les Boudhistes, l'extinction du principe pensant lui paraît également repoussé, la spiritualité et l'éternité des âmes admises. Une seule chose leur a manqué, dit M. Obry, et elle est très-grave, c'est de n'avoir pas admis l'existence d'un Dieu unique et suprême, à la fois directeur et créateur de l'univers. Remarquons avec lui que, comme l'avenir de l'âme interessait plus que son passé, on s'est occupé moins de son essence que de sa destinée.

Cette réfutation du système nihiliste dans le Nirvâna n'avait point convaincu M. Barthélemy Saint-Hilaire, qui revient en 1863 sur son opinion et la fortifie par de nouveaux arguments. M. Obry reprend à son tour sa théorie, et affirme que, loin d'être le néant, c'est un état de béatitude éternelle qui ressort du Nirvâna (1). Il traite de l'idée de Nirvâna dans la philosophie des Sânkhyas à laquelle le Boudhisme doit presque toute sa métaphysique, passe à la nature de l'âme selon les Boudhistes, au sens attaché au mot Nirvâna aux temps de Boudha

(1) Du Nirvâna boudhique en réponse à M. Barthélemy Saint-Hilaire, par M. J. B. F. Obry. Amiens. 1863. E. Yvert, 1 vol. in-8. — Mém. de l'Acad. d'Amiens. IIe série, tome III, p. 307 à 544.

et dans les siècles qui suivent, et termine par une comparaison des idées brâhmaniques et des idées chrétiennes. Selon M. Obry, il a existé des sectes nihilistes, mais elles n'étaient pas orthodoxes. M. Barthélemy lui-même semble l'admettre, quand il dit du Nirvâna néant qu'il révolte sa raison. M. Jules Mohl, dans le Journal asiatique (1), croit l'opinion de M. Obry la vraie, et le nihilisme lui paraît incompatible avec la morale du Boudhisme qui est suffisamment connue.

M. Baudry, dans le Journal de l'Instruction publique (2), l'appuie également. M. Feydeau, dans son histoire des anciens usages funèbres, est du même avis. M. Foucaux, dans la Revue d'Orient (3), après avoir loué le travail de M. Obry, n'hésite point à partager son opinion ; celle qu'il combat lui semble loin d'être prouvée, et de ne plus laisser place à aucun doute, comme le prétend M. Barthélemy Saint-Hilaire. Il soutient cette cause avec force, et ne voit nulle part l'annonce du jour où la nature doit rentrer dans le vide et s'y plonger pour n'en plus sortir.

En 1865, M. Obry veut mettre la dernière main à son étude sur le culte des mânes et le droit héréditaire à Rome, à Athènes, en Perse et dans l'Inde (4). Il rattache l'ancien droit d'hérédité au culte des morts, non comme à sa cause première, au moins

(1) Journal asiatique. Ve série, tome VI. p 95.
(2) Journal de l'Instruction publique, 1857, 5 novembre.
(3) Revue de l'Orient, IVe série, XVII p. 113 et 204.
(4) Mém. de l'Acad. d'Amiens. IIe série, V p. 179 à 234.

comme à sa base religieuse. Les premiers législateurs, en effet, s'étaient proposé surtout de conserver les biens dans les familles qui les possédaient, voulant ainsi les empêcher de s'éteindre et continuer par là les tribus, les cités, les états qu'elles formaient. Aussi l'antique législation de l'Inde repoussait le célibat, permettait la répudiation des femmes stériles, et les secondes noces pour les époux sans enfants. L'Inde qui a précédé la Grèce et Rome, reconnaissait le travail comme le premier titre de propriété ; la religion et la politique viennent ensuite protéger les héritiers naturels du défunt en leur permettant d'évoquer et d'invoquer son ombre, car il n'est pas anéanti. Ses mânes ont survécu à sa dépouille mortelle, et demandent qu'on ne les néglige point dans leur demeure nouvelle. Un étranger veillera-t-il sur leur sort dans un autre monde ? Telle est la première base, la sanction religieuse du droit héréditaire dans l'antiquité. Telle est la thèse que soutient M. Obry. Il y reproduit ses idées sur le Lévirat qu'il avait traité en 1841 et en 1842, sur la gentilité romaine qu'il esquissait en 1847. Il s'éclaire par le parallèle des législations de Manou, de Zoroastre, de Solon et des Décemvirs. Malheureusement il n'a pu donner qu'une partie de ce travail, fruit d'une vaste lecture, et auquel l'ordre et l'enchaînement rigoureux de ses déductions assuraient d'avance le succès.

Son dernier travail sur Jéhovah et Agni, ces

études bliblico-védiques dont il s'occupait depuis si longtemps,dès 1831,si je ne me trompe,demeurent aussi inachevées (1). Il se proposait d'y démontrer que le Jéhovah du Pentateuque et l'Agni de Rig-Veda, qui, à la longue, ont grandi dans l'esprit de leurs adorateurs avec les progrès de la civilisation, n'étaient originairement qu'un seul et même dieu ayant, l'un chez les Patriarches de Canaan et les Israélites du désert, l'autre chez les Aryens, les mêmes caractères, les mêmes attributs, les mêmes symboles, les mêmes dénominations, même rôle enfin dans le gouvernement du monde. Ce travail embrasse donc les choses et les mots, les idées et leurs signes. L'auteur puise ses arguments dans le Pentateuque et le Rig-Veda, sans se préoccuper de l'antiquité absolue ou relative de ces deux recueils qui lui semblent également dignes de confiance. Si, dans ce parallèle, il ne fait point entrer le *Phtah* des Egyptiens, c'est, répondit-il, que les noms égyptiaques lui paraissant plutôt des copies altérées que des modèles. Il résume dans son introduction les travaux exécutés sur les vieilles prononciations du tétragramme hébraïque *ihuh* connu sous la forme moderne de Jéhovah. Dans le chapitre premier, il s'occupe de la prononciation en suivant deux voies : l'une grammaticale, qui compare les formes qu'il prend dans les noms composés dans lesquels il se rencontre, l'autre

(1) Jéhovah et Agni, études biblico-védiques. Mém. de l'Acad. d'Amiens, IIe série, VI p. 245 à 369. VII p. 413 à 572,

[redacted]

Dans le numéro suivant, on est en dernière analyse : « A propos de : Obry sur la religion primitive des Aryens. M. Obry montre que l'unique religion des tribus aryennes avait pour objet le culte des agents et des phénomènes de la nature divinisés sous les noms de Asuras et de Devas les vivants et les lumineux : que par des réductions successives ils les avaient réunis à 3 dieux, puis à 2 seulement, enfin à un dieu unique, Agni, le feu. C'est dit M. Renan, un de ces mémoires [2] les plus hardis et les plus savants. Ceux qui ont connu M. Obry préféreront à ce jugement celui de M. Charles Dubois, qui s'exprime ainsi : M. Obry traitait ces questions avec toute la sérénité de l'histoire, aussi peu disposé à y chercher des arguments à l'appui des thèses soumises aux polémiques modernes, qu'à abaisser devant l'autorité des traditions religieuses les droits et l'autorité de la science. C'est là en

(1) Séance du 11 décembre 1868.

(2) Journal asiatique, VI[e] série, XVIII, p. 18,

effet, Messieurs, un des traits caractéristiques de ce savant modeste et désintéressé, dont notre collègue nous a tracé en quelques lignes un portrait aussi ressemblant que vrai.

Quel était donc cet homme qui comprenait les langues de l'Inde ; qui connaissait si bien l'histoire, les mœurs, les institutions de l'Asie, de la Grèce et de Rome ; qui se tenait au courant des études les plus avancées de la linguistique et de la philologie, qui se plaisait aux problèmes de l'histoire religieuse et de la mythologie comparée les plus ardus et les traitait avec tant de sûreté et de savoir?

Jean-Baptiste-François Obry, né à Villers-Bretonneux le 17 septembre 1793, fut avoué, près le tribunal civil d'Amiens pendant 20 ans, de 1819 jusqu'en 1839 ; il fut le 30 août 1849 nommé juge de ce même tribunal dont il faisait partie déjà depuis 1834 en qualité de juge suppléant ; il devint juge honoraire quand la limite d'âge l'atteignit, et mourut le 3 mars 1871.

Dans ces différentes fonctions M. Obry se concilia la sympathie de tous par la droiture de son caractère, et se fit apprécier par sa connaissance profonde des affaires. Plusieurs des mémoires qu'il a dû rédiger sur des points difficiles, sont des questions de droit qui eussent fait honneur au juriste le plus consommé. C'est durant cette vie très-occupée, et sans jamais négliger aucun de ses devoirs, qu'il sut trouver des loisirs pour les études

auxquelles il se livrait avec autant d'ardeur que de succès.

Il devait jouer un rôle désintéressé dans les affaires publiques : il fit partie du Conseil municipal [illegible] et de l'Administration des hospices [illegible] : il prit part à la fondation de nos Écoles mutuelles et à celle de notre Caisse d'épargne. Membre de l'Académie en 1830, il fut élu chancelier en 1834, en 1836 et en 1841 ; il fut directeur en 1843, et son nom doit demeurer associé au règlement de 1832 qui réorganisait l'Académie et dont il fut l'un des principaux rédacteurs : il fut aussi, vous l'avez vu, l'un de ses membres les plus laborieux.

Je n'ai parlé en effet que des travaux les plus importants de M. Obry, et n'ai point cru devoir citer les rapports et les notices diverses dont il a donné lectures, et qui tous témoignaient de la bienveillance et de la sagesse de sa critique, qualités excellentes et rares qu'on ne trouve guère alliées qu'à la variété, à l'étendue et à la solidité du savoir.

La vie privée appartient à la famille ; les affections du cœur craignent le grand jour ; je n'ai donc point à parler de son amour pour les siens, de son dévouement à ses amis, de la sûreté de son commerce.

Je reviens à vous, Monsieur, dont il voyait avec bonheur grandir le talent, et qui ne deviez point le quitter.

L'habitude de parler, avez-vous dit, augmente

la difficulté d'écrire. Votre confrère, notre nouveau collègue, et vous avez réfuté ce paradoxe en nous prouvant par vos discours que si vous saviez vous servir de la parole, vous ne saviez pas manier la plume avec moins d'habileté. L'Académie du reste y était habituée, et je puis, pour ne point blesser la modestie des présents, rappeler les noms des Machart et des Creton, qui étaient des nôtres.

Vous avez raison, Monsieur, en ajoutant que sans auditeurs il n'y aurait ni littérateurs ni artistes, et nous faisons grand cas de ceux qui savent apprécier, comme vous le faites, les œuvres d'autrui. Mais, s'il vous a plû d'oublier vos écrits, l'Académie a meilleure mémoire. Ce ne sont point des livres, il est vrai, mais on rencontre dans vos deux discours à la distribution des prix aux Écoles de l'Enseignement mutuel tant d'idées justes qu'ils valent plus d'un gros livre. Quand vous avez montré aux enfants la satisfaction du devoir accompli, quand vous avez combattu le dédain de l'expérience, l'égoïsme, l'envie, pour faire voir les fruits féconds de l'émulation, le succès assuré de la bonne conduite et du travail; quand enfin, ramenant leurs regards vers la patrie qu'ils ont vue souillée, mutilée par des hommes d'une autre race, vous leur avez demandé de la faire redoutable au dehors et tranquille au dedans par l'obéissance et la discipline, vous l'avez fait avec un bonheur et une simplicité d'expression tels que tout votre auditoire a dû comprendre le but élevé, moral, conforme à la

dignité de l'homme et aux desseins de Dieu auquel tend l'éducation de nos écoles.

Vous n'avez pas été moins heureux dans votre allocution aux jeunes filles. Dans une causerie facile, vous leur avez fait sentir, avec autant de sagesse que d'habileté, le double objet de l'enseignement, son utilité pour leurs familles et pour elle-mêmes, car il doit faire naître l'amour du travail et le désir d'apprendre. Vos conseils sur la lecture ont été applaudis ; ils seront compris, et dans plus d'une pauvre maison, une famille attentive, réunie autour du foyer jadis désert, sera régénérée à la voix d'une jeune lectrice fière d'un succès dont elle n'appréciera que plus tard la bienfaisante influence.

Ces idées de moralisation vous les développez encore dans vos comptes-rendus des opérations de la Caisse d'épargne où vous avez exposé tant de considérations économiques aussi intelligentes que pratiques. Vous n'avez pas seulement rappelé cette vérité qui ne devrait plus être à démontrer, qu'avec l'ordre et l'économie on peut conquérir, c'est le mot, car il y a lutte et victoire, on peut conquérir l'aisance et la considération, vous avez demandé qu'un livret d'honneur fût chaque année décerné aux élèves les plus méritants de nos écoles. Votre proposition a été accueillie, comme elle devait l'être ; c'était en effet le plus sûr moyen d'initier à ces idées d'ordre et d'économie sans lesquelles le

travail est stérile, c'était vouloir faire aboutir ces fécondes et salutaires idées.

Aujourd'hui vous nous avez raconté la vie d'une des illustrations les plus pures de la Picardie, d'un des orateurs les plus distingués de nos assemblées législatives.

Soldat de la liberté sur les champs de bataille, le général Foy devait, pour me servir de vos paroles, en être le panégyriste dans la chambre.

Quand, rentré dans la vie civile, il fut envoyé par les électeurs de l'Aisne, en 1819, à la Chambre des députés, vous nous l'avez montré se plaçant au nombre des libéraux qui regardaient les intérêts du roi et de la liberté comme inséparables, constant dans ses principes, luttant sans défaillance contre le retour des abus de l'ancien régime, défendant ce qu'il croyait être le salut du pays et de la royauté, grandissant comme les luttes qu'il soutenait avec une vigueur pleine de dignité et une éloquence incomparable.

Au récit exact des événements que vous avez retracés, vous avez joint, pour les apprécier, les pensées du général Foy et les vôtres, avec une modération telle que vous avez effleuré à peine les questions politiques, toujours brûlantes, qu'il nous est sagement défendu d'aborder. Vous restez en cela dans votre sujet, et nous donnez une juste mesure de votre tact et de votre esprit vraiment libéral.

Celui dont vous faisiez l'éloge, dans vous disiez

qu'il avait le talent de la parole, la science du droit public et constitutionnel, l'habitude des hommes et des institutions, qu'il était un homme d'état enfin, n'était point en effet un homme de parti; son opposition, vous l'avez dit, était celle de l'ami qui veut sauver, et non de l'ennemi qui veut renverser. Il avait accepté franchement la constitution et la royauté; et, pour appuyer le gouvernement représentatif, qu'il croyait la forme qui conciliait au plus haut degré la dignité du pays et la liberté des citoyens, il ne faisait appel qu'aux sentiments généreux et désintéressés; aussi sa fortune politique ne fut-elle l'œuvre que de sa sagesse et de sa loyauté.

Votre discours a été une page d'histoire des plus attachantes, et l'attention avec laquelle elle fut écoutée vous dit assez quelle faveur est réservée aux lectures que vous voudrez bien nous faire. Il vous appartient, Monsieur, de continuer l'œuvre que vous avez si bien commencée et dont vous nous indiquiez la fin, en vous demandant quelle influence avait exercée le général Foy sur la grande cause dont il fut l'un des plus vaillants défenseurs. Essayez-là.

Nous aussi, Monsieur, nous aimons à jouir des œuvres d'autrui; nous en faisons grand cas, et nous leur assurons d'avance des auditeurs attentifs et bienveillants. A notre tour, nous les réclamons comme nous les accordons de bonne grâce.

L'HISTOIRE

CONSIDÉRÉE AU POINT DE VUE MORAL

Par M. le Comte DE GOMER.

(*Séance du 26 Février 1875*).

Pour étudier avec profit l'histoire, pour apprécier convenablement les faits qu'elle déroule sous nos yeux, il est nécessaire de remarquer, avant tout examen, qu'elle ne consiste pas uniquement dans la constatation des dates et des faits qui se sont successivement produits ; le cercle est plus large et il offre à l'intelligence une étape plus séduisante à parcourir. En effet, l'histoire, après nous avoir fait connaître les faits et les personnages qui y ont pris part, doit nous apprendre à les juger. C'est à l'aide de ces documents qu'il nous sera permis de comprendre la portée des événements, ainsi que les causes qui déterminent la décadence ou le progrès des nations. Elle explique les révolutions sociales par le travail qui s'est opéré dans les idées ; mais pour que des appréciations de cette

nature ne présentent pas un grave danger, et qu'elles nous fournissent, au contraire, d'utiles enseignements, il faut que nous ayons la bonne inspiration de choisir un point de vue convenable ; il faut surtout donner à nos jugements une base solide, évitant la partialité et la passion qui trop souvent conduisent à l'erreur, profitant de toutes les découvertes modernes, sans jamais oublier les principes de l'école catholique pour nous préserver de l'entraînement aux idées matérialistes qui ont envahi une masse d'esprits surperficiels. Bossuet écrivait son immortel Discours sur l'Histoire universelle sous l'impression que je cherche à rendre avec lucidité, si ce n'est avec talent.

Pour apprécier l'histoire, et en tirer la moralité, il est nécessaire de ne pas se placer à un point de vue étroitement circonscrit, et, par conséquent, de ne pas se borner à considérer les faits qui se sont accomplis dans une province ou même dans un royaume, mais de former son opinion par la comparaison du mouvement qui s'est opéré dans l'Univers entier, au moins dans les parties qui fournissent leur contingent à la civilisation. Dans une vue prise d'ensemble il est possible alors de juger les rapports de chaque histoire avec les autres : et il en résultera cette conclusion générale que, dans les siècles qui nous ont précédés, on a vu les empires se succéder les uns aux autres après des phases diverses de prospérités et des désastres, tandis que la religion seule, malgré les attaques

auxquelles elle a été sans cesse exposée, a toujours fini par triompher de ses ennemis, même les plus puissants. De ces faits constatés dans les annales de tous les peuples il est permis de conclure que l'avenir qui nous est réservé sera la répétition des événements passés. Les peuples qui auront méconnu la justice et violé les lois de la morale et de la religion recevront assurément leur châtiment dans un temps donné, car, pour eux, l'éternité n'existe pas comme pour les individus. Par un semblable examen on se rend parfaitement compte non-seulement de tout ce qui concerne la religion, mais on saisit le fil qui dirige les affaires humaines et nous conduit à la chûte des empires.

L'histoire du monde présente un certain nombre d'époques qui y tiennent une large place et permettent d'opérer avec méthode le classement des événements ; mais la plus considérable est assurément celle où naquit N.-S. Jésus-Christ. Cela est tellement constaté, que c'est de cette époque que, depuis plusieurs siècles, les peuples chrétiens comptent le nombre des années ; elle offre encore cela, de remarquable qu'elle coïncide, selon plusieurs historiens, avec celle où Rome reprend les institutions monarchiques par le règne d'Auguste.

Une autre époque mémorable est celle du règne de Charlemagne qui subjuguait les Barbares, réprimait toutes les invasions, détruisait les hérésies, couvrait la papauté de sa puissante protection, assemblait de célèbres conciles, encourageait l'é-

tude des sciences et rétablissait partout non-seulement en France, mais en Italie, en Espagne, en Angleterre et dans la Germanie, l'ordre et la justice. Tous les actes de ce grand empereur sont marqués du sceau de la plus profonde piété, et c'est à ce sentiment qu'il faut attribuer le succès de tout ce qui s'est accompli sous son règne et qui fait aujourd'hui encore notre admiration. Hors de là, l'histoire nous montre qu'il n'y a rien de solide. La puissance des Assyriens n'est pas plus durable que celles des Mèdes, des Perses, des Grecs et des Romains. L'étude des inclinations, des mœurs des peuples, aussi bien que celle des chefs qui ont été appelés à les gouverner, explique parfaitement la chûte des empires et les révolutions humaines. L'orgueil seul peut nier l'action de la Providence qui se manifeste avec une logique irréfutable depuis que le monde existe, en dépit des efforts des pygmées qui ne font que renouveler ce que d'autres ont fait inutilement avant eux. L'homme s'agite et Dieu seul le mène. Par sa conquête, Alexandre croyait-il travailler pour ses lieutenants et préparer la ruine de sa maison? En inspirant au peuple romain l'amour insatiable de la liberté, Brutus prévoyait-il qu'il préparait cette époque de licence sans bornes que les Tarquins devaient combattre avec la plus implacable tyrannie? Les successeurs des Césars se sont-ils rendu compte que les révoltes de leurs soldats étaient le résultat des flatteries dont ils avaient été entourés sous les

règnes précédents? C'est ainsi que toute puissance humaine est amenée à servir d'autres desseins que ceux qui étaient dans sa prévision.

Si, de l'étude superficielle de l'histoire ancienne, nous arrivons à jeter un coup-d'œil sur un fait qui nous touche spécialement, ne voyons-nous pas que, pour les événements les plus considérables, Dieu peut se servir, à son heure, des instruments qui semblaient devoir rester complètement étrangers à leur accomplissement?

A la mort d'Henri V, roi d'Angleterre, les plus belles provinces de France étaient sous la domination anglaise, et l'alliance du duc de Bourgogne avec les ennemis de la France semblait concourir à prolonger indéfiniment cette déplorable situation. La ville d'Orléans, étroitement assiégée, paraissait devoir tomber prochainement au pouvoir des Anglais et obliger Charles VII à se réfugier dans le midi de la France. Tout-à-coup, au moment où tout semblait perdu, une jeune fille se présente devant le Roi, et lui déclare qu'elle a reçu du Ciel la mission de faire lever aux Anglais le siége d'Orléans, et de le conduire ensuite à Reims où il doit être sacré. Dans l'état désespéré où se trouvait la cause royale, en dépit de tout ce qu'il y avait d'extraordinaire dans les paroles et les projets de cette jeune fille, le Roi se décide à suivre ses conseils. On place sous ses ordres l'élite des généraux de l'armée, elle entre dans Orléans, dirige plusieurs sorties couronnées de succès, et bientôt

les Anglais sont forcés de lever le siége. Alors elle continue sa mission et entreprend, comme elle l'avait annoncé d'abord, de conduire le Roi à Reims. Tous avaient repris confiance : chefs et soldats se placent sous le drapeau de celle qui fut surnommée la *Pucelle d'Orléans*, et marchent sur Reims, soumise alors, ainsi que tout ce qui l'entourait, à la domination ennemie ; rien ne résiste à l'armée commandée par Jeanne d'Arc, toutes les villes sont prises, et bientôt Reims ouvre ses portes au Roi qui, aussitôt après son sacre, s'empare successivement de toutes les villes qui séparent Reims de Paris. Assurément l'action de la Providence est manifeste dans des événements aussi extraordinaires, et fournit une fois de plus la preuve que Dieu conduit les affaires humaines à son heure et souvent par des instruments et des moyens auxquels les calculs des hommes n'auraient jamais eu recours.

Après cette digression sur quelques faits considérables de l'histoire du monde, il est bon de revenir aux principes généraux qui doivent être le critérium de l'historien.

L'histoire et la philosophie sont appelées à se prêter un mutuel concours, car que serait l'histoire sans la philosophie pour coordonner les faits et en tirer les conséquences morales ? Et que serait la philosophie sans le classement indiquant les époques qui en ont vu l'accomplissement ? L'histoire doit être la peinture des temps passés, par les

monuments, les médailles, les manuscrits, les biographies et la narration des événements dignes de passer à la postérité, mais son rôle n'est sérieusement rempli que lorsqu'elle a subi les épreuves d'une critique sévère, lorsqu'elle a été contrôlée par des auteurs qui ont eu consciencieusement recours aux sources authentiques. La critique s'adresse à la chronologie pour préciser exactement l'époque de la vie des hommes ; la géographie indique leur distribution sur le globe, c'est là ce qu'on appelle la science des temps et des lieux. En écrivant l'histoire, il faut faire raison du savoir-faire de l'écrivain et des ornements qu'il donne à ses récits ; celui-là surtout s'empare de notre confiance qui, sans s'arrêter à l'apparence des choses, pénètre dans la pensée des personnages qu'il fait revivre et démontre aussi bien la sagesse de leur conduite que leur défaut de jugement. Mais c'est là où les auteurs auront à se maintenir dans le cercle d'une raison impartiale ; dans le cas contraire l'histoire deviendrait une production dans laquelle les faits historiques seraient sacrifiés aux passions et aux préjugés d'une époque.

L'histoire est une science universelle puisqu'à elle seule elle embrasse la chronologie, la généalogie, la politique, la littérature, la religion, la guerre ; je ne comprends pas dans son domaine les faits immoraux qu'il serait sage de laisser dans l'oubli, parce qu'ils ne peuvent que corrompre les générations auxquelles ils sont transmis. L'histoire

est une religion avec ses dogmes, ses devoirs et sa fin, et on peut dire que l'effort constant de l'esprit humain, pour fixer le passé, démontre que l'homme n'a pas été créé pour une destinée passagère, car il demande sans cesse des leçons pour le présent et des expériences pour l'avenir.

De nos jours les adeptes d'une certaine école philosophique à la recherche d'une popularité malsaine avilissent l'humanité en imposant silence à leur conscience ; la justice est bannie de leurs ouvrages quand il s'agit des rois, des princes et de tous ceux qui représentent légitimement le principe d'autorité. Tel n'est pas le rôle de l'écrivain qui recherche avant tout la vérité ; pour lui le premier devoir est de soumettre la science à de hautes idées morales, il flétrit partout l'impiété, il déclare une guerre acharnée au despotisme, à l'impiété, à la sédition, à l'indifférence pour la chose publique ; et ainsi il deviendra le peintre sympathique des peuples, l'apôtre de l'humanité et la lumière de la partie honnête et intelligente des populations. L'historien doit à tous, souverains et sujets, une égale justice. Alors il n'estimera et ne blâmera, chez les rois, comme dans les gouvernements républicains, que ce qui est bien ou ce qui est mal. Il n'y aura pas de flatterie dans l'histoire, mais encore moins de dénigrement. De quelque manière qu'on envisage les enseignements du passé, il faudra toujours en arriver à cette conclusion, qu'il y a stricte obligation de rendre à l'au-

torité légale le respect qui lui est dû, qu'elle soit exercée, par les rois dans un gouvernement monarchique, ou par les élus du peuple dans un état républicain. L'honnêteté, qui seule peut donner crédit aux paroles d'un historien, ne lui permet jamais de s'écarter des principes fondamentaux dont la définition est infiniment simple : attachement à la religion, au sol et aux institutions de sa patrie, respect pour les traditions du passé, déférence pour la vieillesse, fidélité dans les contrats, humanité dans les tristes nécessités de la guerre, amour de l'ordre dans la paix, tel paraît devoir être le programme à-peu-près complet de l'historien qui, toujours impartial, ne conserve une sévérité inflexible que pour la perversité.

On peut remarquer que la vie des peuples offre des rapports frappants avec celle des individus, si on les considère dans l'enfance, dans la virilité et enfin dans la vieillesse. Ce rapprochement est facile à justifier ; ainsi, dans l'enfance d'un homme comme dans celle d'une nation, rien de remarquable ne se produit, la base manque de force, l'expérience fait défaut. La jeunesse, chez les uns comme chez les autres, commence à laisser entrevoir un avenir qui fournira des annales, des traditions ; les caractères se dessinent, les ambitions se développent ; mais ce n'est que dans la virilité que se déploient avec vigueur toutes les qualités distinctives. L'esprit d'invention, de domination, se démasque et bientôt, pour les hommes aussi

bien que pour les nations, les progrès dans les arts et la littérature, dans les institutions et dans la guerre et dans l'industrie, marquent d'une empreinte indélébile la place que l'histoire leur assignera. Sous ces divers rapports, l'histoire des peuples présente un véritable intérêt et fournit de précieux enseignements à ceux qui ont mission de les gouverner. Depuis les Grecs et les Romains, au temps de leur splendeur, jusqu'aux époques plus rapprochées de nous, la tradition nous a conservé le récit fidèle des progrès accomplis successivement, mais ne résultant jamais de travaux produits spontanément sous le coup d'une baguette magique. D'un autre côté, les peuples d'une civilisation très avancée finissent par arriver à une époque de décadence ; alors le luxe est porté à ses plus extrêmes limites, à force de rechercher le progrès qui se dérobe aux yeux de ceux qui veulent sans cesse innover, on verra surgir une puissance destructive qui s'attaquera aussi bien à la religion, aux gouvernements, à leurs institutions les plus sages, qu'aux arts, à la littérature et à tout ce qui touche à l'industrie. Il ne faut, pour se convaincre de ces vérités, que parcourir l'histoire de Carthage, celle de Rome et de la Grèce, sans parler de celle de Constantinople, mais aussi sans oublier la révolution d'Angleterre, les guerres de succession, le partage de la Pologne et enfin la révolution française, l'Empire et les nouveaux germes de révolution qu'ils nous ont légués.

Ces diverses transformations imposent à l'historien la nécessité de laisser de côté les arguments qui, dans les siècles passés, ne tendaient qu'à faire prévaloir tels ou tels principes politiques. Un pareil système souvent ne serait appuyé que sur des sophismes. L'histoire a déjà un rôle considérable à remplir en recherchant la vérité aux sources primitives, faisant revivre les personnages, sans les dépouiller de leurs opinions et de leurs préjugés, et ainsi les conclusions seront laissées à la sagacité des lecteurs intelligents.

J'ai dit plus haut que la place assignée à chaque nation par le monde civilisé était marquée par l'époque à laquelle s'étaient manifestés ses progrès dans les institutions politiques et sociales, dans les arts et l'industrie, sans oublier la science militaire. Un mot sur chacun de ces divers points pourra justifier cette assertion.

On se trompe étrangement lorsque l'on ne considère la littérature que comme un délassement. Tout au contraire, si on étudie sérieusement le rôle qu'elle joue dans l'histoire de tous les peuples, on reconnaîtra qu'elle est intimement mêlée à tous les événements de leur existence, qu'elle donne la mesure de la passion dominante d'une époque, et qu'elle indique clairement le but que poursuivaient les intérêts. Tout est instructif quand il s'agit de surprendre la réalité, principalement lorsque les grandes questions politiques préoccupent les esprits. Alors la littérature s'ali-

mence à l'aide des saines législations, à l'aide des enseignements de la religion et des spéculations de l'école philosophique, et, en même temps, elle ne se désintéresse d'aucune des questions qui touchent à l'histoire, à la biographie des personnages considérables, à la législation et à toutes les œuvres de l'imagination. Par-là même la littérature devient, ainsi qu'on l'a dit, l'expression de la vie sociale.

Associée aux arts, elle caractérise la vie morale et intellectuelle d'un peuple. Par conséquent elle subit les vicissitudes auxquelles les nations sont exposées par les révolutions résultant souvent de leur état moral ; elle doit donc nécessairement être le miroir des intérêts qui les préoccupent et des passions qui les agitent ; mais, au milieu des transformations les plus complètes, l'auteur consciencieux se maintiendra toujours le défenseur intrépides des principes fondamentaux qui ne peuvent disparaître avec la mobilité des impressions résultant des circonstances et des mœurs. En retraçant à nos yeux les institutions du passé, les conséquences des grands faits accomplis dans les arts, dans les sciences, dans la guerre, dans l'action politique, la littérature fournit des appréciations résultant des expériences favorables ou funestes dans tous les genres, et peut nous diriger dans la voie de la sagesse et de l'intelligence.

Mais pour que la littérature soit admise à imprimer une direction, elle doit rester indépendante,

reproduire le caractère national ; elle ne se refermera pas dans un cercle étroit, s'adressant exclusivement à un public privilégié, elle se préservera également du despotisme de la multitude, c'est ainsi qu'elle conservera le critérium de la vérité, qu'elle se rendra sympathique et qu'elle exercera une action civilisatrice.

La littérature apportera un puissant concours à toutes les idées nouvelles qui seront mises au jour dans un but moral et utile, et s'emparera de la confiance des esprits sérieux pour les entraîner vers les entreprises qui peuvent faire la richesse d'une nation. Se dégageant de toutes les fausses théories, elle démontrera que l'on confond trop souvent l'industrie avec le travail qui, étant renfermé dans un cercle beaucoup plus restreint, s'applique à des conceptions et à des combinaisons infiniment moins larges. L'industrie met en œuvre toutes les facultés humaines, elle a accès partout, et son action, pour être efficace et complète, exige les connaissances de la science pour les lois de la nature ; par leur application on met en pratique les connaissances acquises dans un but d'utilité, et enfin elle facilite à l'ouvrier, au travailleur proprement dit, l'exécution des problèmes résolus par la théorie. L'industrie est agricole quand elle s'efforce de faire produire par la nature tout ce qu'elle peut donner, elle est manufacturière quand elle parvient à donner de la valeur à la matière brute et, enfin, elle devient commerciale quand

elle met les produits à la portée du consommateur. L'industrie ne peut pas progresser sans le capital, et la paresse seule essayerait, mais en vain, de nier cette implacable vérité; mais, dans notre civilisation avancée, avec les efforts de toutes les nations rivales, elle ne peut espérer le succès que par les applications de la science; c'est ainsi qu'elle reçoit un concours des plus efficaces de la géométrie, de la mécanique, de la physique et de la chimie. Toutes les découvertes et les améliorations réalisées, depuis cinquante ans, sont assurément le résultat des connaissances théoriques intelligemment appliquées dans la pratique.

L'industrie est appelée aux plus prodigieux développements chez tous les peuples qui tournent de ce côté les efforts de leur intelligence; mais à la condition absolue que leur état politique assure la stabilité et inspire la confiance. Pour la solution du problème, la science politique doit être appuyée sur la morale, si elle veut s'établir sur une base solide et durable. Il y a cependant une ligne de démarcation à tracer entre l'une et l'autre, par suite de ce fait, que la science de gouverner est essentiellement variable, car elle adopte, comme principes, des intérêts que ne sont ni uniformes ni constants, tandis que la morale prend sa science dans la nature de l'homme et dans l'application qu'il doit faire de ses facultés en consultant sa conscience. Mais elles doivent se trouver associées dans les travaux de législation qui, avant tout,

doivent toujours être réglés par l'esprit de justice et par la morale ; dans le cas contraire, on arrive aux doctrines de Machiavel, c'est-à-dire, à tout justifier par le succès, quels que soient les moyens employés pour l'obtenir. Dans la politique un rôle immense est réservé à l'éloquence et, dans l'ancienne Grèce, comme de nos jours, elle fascine, entraîne les plus récalcitrants. Solon apaisait les plus inconciliables dissensions intestines, Miltiade entraînait ses concitoyens à livrer la bataille de Marathon, Thémistocle les conduisait à Salamine, Périclès contenait la multitude par le simple ascendant de sa parole. A Rome Cicéron honora sa vieillesse par ses philippiques dirigées contre les ennemis de la liberté.

L'Angleterre nous a donné le modèle de l'éloquence délibérative. Sous le gouvernement de la Restauration les orateurs politiques exercèrent la plus haute influeuce dans les assemblées délibérantes, et personne ne laissera dans l'oubli les noms de Benjamin Constant, de Serres, de Villèle, Royer-Collard, Casimir Périer, de Martignac et tant d'autres. De nos jours, Berryer, Thiers, Guizot, Montalembert, etc., etc. firent briller d'un nouvel éclat le talent de la parole. De son côté l'éloquence militaire a laissé des modèles de concision d'une vigueur dont rien n'approche dans les discours à longues périodes. *Veni, vidi, vici* contient tout un discours. Henri IV à Arques et, auparavant à Coutras, entraînait à la victoire par

son ardente parole, tout ce qui le suivait. C'est ici, disait-il, qu'il faut vaincre ou mourir. Puis, avant de charger l'ennemi, se tournant gaiement vers le prince de Condé et le duc de Soissons, il ajoutait : « Cousins, je ne vous dis autre chose, sinon que « vous êtes du sang de Bourbon, et vive Dieu ! je « vous montrerai que je suis votre aîné. »

A Lens, le grand Condé se bornait à rappeler à ses troupes les combats de Rocroi, de Fribourg et de Nordlingen. Dans ses harangues pleines de verve et d'élan, Bonaparte avait le secret de l'éloquence qui caractérise les vainqueurs et les maîtres. Cette digression sur tout ce qui touche aux faits de guerre semble indiquer ici la place d'une observation qui n'est peut-être pas sans valeur, je veux parler de la confusion que l'on fait trop souvent, entre l'art militaire et la science militaire. La différence est essentielle cependant. La science militaire comprend tout ce qui a trait à l'instruction, à la théorie ; ainsi, la topographie, la levée des plans, le système de fortifications, aussi bien que celui de l'attaque et de la défense des places, l'organisation de l'artillerie et la portée des pièces, enfin la connaissance de toutes les manœuvres ; l'art militaire consiste dans l'application de la science acquise et concerne spécialement les généraux en chef, ou du moins les commandants d'un corps d'armée. Là il ne s'agit pas seulement de science, mais il faut le coup-d'œil sûr, la présence d'esprit, la décision, le talent de

se renseigner sur les positions et les forces de l'ennemi, et de faire converger et grouper, sur un point donné, le nombre de combattants et de ressources nécessaires pour assurer le succès. Il en résulte que souvent on peut rencontrer des hommes possédant parfaitement la science militaire, mais que l'art militaire n'appartient qu'à des hommes de génie qui forment de rares exceptions.

La dernière guerre que la France a eu à soutenir ne nous a que trop démontré l'importance et la vérité de cette distinction.

A côté des sciences auxquelles les peuples éprouvent trop souvent, hélas ! la dure nécessité de recourir pour faire respecter les positions acquises, l'histoire nous permet de reposer notre esprit par l'étude de celles qui donnent carrière à l'imagination, par la représentation de ce qui peut la séduire sans amener la terreur et la ruine. C'est indiquer l'étude des beaux-arts dont le rôle est d'élever nos idées et de perpétuer les souvenirs mémorables.

Les arts, devant servir à la manifestation du bien, sont un guide sûr pour l'historien qui s'applique à donner la mesure du goût plus ou moins épuré d'une nation, et à rechercher les époques où les progrès dans tous les genres se sont produits avec plus d'éclat. Dans une appréciation de cette nature rien ne peut être oublié de ce qui constitue les beaux-arts. Le dessin qui comprend l'architecture, la sculpture et la peinture, aussi bien que

l'art des sons dans lequel sont comprises la musique et la poésie. Cet ensemble fournit à l'historien un large sujet d'étude qui lui permet d'assigner à chaque époque la place qu'elle doit occuper dans la civilisation.

L'architecture doit, parmi les arts, être placée au premier rang, à cause de son but essentiellement utile ; elle est appelée à pourvoir à des besoins indispensables. Puis, c'est elle qui doit nous doter de tous les monuments destinés au culte, aux demeures somptueuses, à la conservation de tous les objets précieux ; son caractère artistique ne s'est développé que progressivement, et lorsqu'après avoir rempli un but utile, on a recherché les moyens d'orner et de rendre agréable à l'œil les constructions pour lesquelles on s'était d'abord contenté d'observer les lois géométriques avec régularité et symétrie.

L'architecture peut offrir aux regards une image belle, grandiose, mais, livrée à elle-même, elle restera toujours un symbole froid et muet de la pensée, parce qu'elle doit sa destination première à des conditions étrangères au domaine de l'imagination ; en un mot, parce qu'elle doit, avant tout, satisfaire aux besoins matériels de l'humanité en se couformant aux règles exactes et précises de la science. C'est à la sculpture, affranchie des exigences de la règle et du compas, qu'est réservée la tâche de fournir à l'œuvre d'ensemble une expression d'élégance et de grâce qui donne satis-

faction à l'œil aussi bien qu'à l'intelligence ; lorsqu'elle doit représenter, soit une figure, soit un personnage, elle sait par la beauté de ses lignes, par l'accord de ses magnifiques proportions, par leurs attitudes, par le naturel de leur maintien, rendre dans l'ensemble, mais plus spécialement dans les traits du visage, l'expression frappante de la pensée. Cependant, pour sortir du domaine de l'idéal, si l'on veut offrir l'image des sentiments divers qui peuvent agir sur l'âme, s'il faut représenter les caractères si complexes qui agitent sans cesse l'humanité, s'il faut surtout offrir le refiet des passions violentes, la sculpture alors se trouvera insuffisante, et pour approcher du but il faudra avoir recours à la peinture. Celle-ci possède mille moyens de reproduire les tableaux les plus variés de la nature à l'aide de la perspective, du jeu bien compris de la lumière et des ombres ; à l'aide surtout de la distribution des couleurs, elle transforme les objets inanimés, elle exprime les sentiments les plus intimes de l'âme et retrace avec vérité les scènes gracieuses ou terribles de la vie morale. A son tour, la musique, soit par les instruments, soit par la voix humaine, s'adresse à nos sentiments les plus profonds et souvent, par ses accents passionnés, nous enlève pour un instant à la situation réelle. Enfin, la poésie est l'art par excellence, elle est l'interprète complet de l'esprit, lorsqu'il s'agit de rendre les idées, les sentiments, les passions, de faire apprécier les plus hautes

conceptions de l'intelligence, aussi bien que les impressions les plus fugitives de l'âme.

Tout ce qui se rattache à l'histoire, ainsi que nous venons de l'enseigner, constitue la science utile entre toutes : par elle, nous connaissons les faits et les dates de tout ce qui a mérité de nous être transmis ; avec son concours nous avons vu se développer progressivement toutes les inventions de l'esprit humain, nous avons vu les conséquences de toutes les institutions morales et politiques, nous avons vu les désastres causés par d'insatiables ambitions, nous avons vu aussi la justice rendue souvent après leur mort à ceux qui avaient pour devise Dieu, Honneur et Patrie, car, lorsque les événements s'éloignent de nous, le jugement que nous prononçons sur leur moralité, aussi bien que sur la valeur de ceux qui y ont pris part, revêt tous les caractères de l'impartialité ; alors les passions sont calmées, les intérêts individuels ont disparu, il nous est permis de comprendre le sens des faits et des événements et d'apprécier les causes des révolutions sociales en voyant le développement successif des idées qui devaient amener les perturbations. Cet examen du passé n'implique en aucune façon la répulsion de toutes les découvertes modernes, il nous fournit, au contraire, les moyens les plus sûrs de mettre à profit les travaux contemporains ; c'est ce qui à nos yeux doit caractériser la véritable philosophie, mais il en ressortira toujours cette conclusion que,

dans la vie des nations, il ne se produit pas de grandes modifications sans qu'on ne puisse en trouver les causes dans les siècles précédents ; car, dans toutes les affaires, il y a ce qui prépare, ce qui pousse à les entreprendre et enfin ce qui les fait réussir. La vraie science de l'histoire, celle dont il est sage de s'inspirer, consiste à remarquer, dans chaque temps, les secrètes dispositions qui ont préparé les grands changements et les conjonctures qui les ont fait arriver.

ÉTUDE

SUR

L'EMBOUCHURE DE LA SOMME

Par M. A. DE PUYRAIMOND.

(*Séance du* 26 *Mars* 1875).

M. Mancel, dans le travail sur la Baie de Somme qu'il a lu dernièrement à l'Académie d'Amiens, après avoir rendu compte des divers travaux qui y ont été successivement exécutés, conclut à la nécessité de construire un port près du hable d'Ault, port auquel viendrait aboutir le canal de la Somme.

Dans sa séance du 16 avril 1874, le conseil général du Département a adopté à l'unanimité les conclusions d'un rapport lu par M. Labitte, au nom d'une commission de douze membres nommés dans la session d'août 1872 pour étudier les améliorations qu'il était urgent d'apporter à la

navigation de la baie. Les conclusions de ce rapport sont les suivantes :

« Adopter en principe la création en eau profonde d'un port en dehors de la baie et des bancs. Ce port serait relié au canal de la Somme. »

L'expression « création d'un port en eau profonde » veut dire un port où des navires pourront entrer à tout moment de la marée, c'est-à-dire aussi bien à haute mer qu'à basse mer. Si ce projet pouvait se réaliser, ce port deviendrait en peu de temps la tête de ligne des paquebots d'Angleterre, et sa prospérité commerciale serait sans limites, car aucun des ports voisins n'offre des conditions aussi favorables à la navigation. Mais la réalisation de ce vœu est-elle possible ? Les dépenses à faire dans ce but ne seront-elles pas hors de proportion avec les avantages qu'on en retirera ? Le port créé n'exigera-t-il pas des travaux continuels pour empêcher son obstruction, le déplacement du lit de la rivière modifiant les conditions actuelles et pouvant amener dans les bancs de sable et les accumulations de galets des changements qu'il est impossible de prévoir ? L'endroit qu'on choisira pour la création de ce port, qui ne peut être que dans les environs du terroir d'Ault, offrira-t-il à la navigation toutes les facilités qu'on doit désirer obtenir ? Si on se décide à entreprendre des travaux aussi importants, est-il présumable qu'on obtiendra la profondeur que l'on espère ? Une étude des variations de l'embouchure

de la Somme et des conditions dans lesquelles se trouvent les côtes voisines de la baie portera la lumière sur ces divers points.

Le projet d'amener la Somme au hable d'Ault, ou dans ses environs, fut émis pour la première fois à la fin du règne de Louis XIV par le maréchal Vauban. Ce projet repris en 1738 par l'ingénieur Coquart, puis, par François Gatte en 1743, fut développé en 1793 par l'ingénieur de Lamblardie dans un rapport extrêmement remarquable.

Les raisons qui amenaient de Lamblardie à proposer le détournement de la Somme vers le hable d'Ault étaient les suivantes :

D'après cet ingénieur, les dépôts de galets qui portent sans cesse la pointe du Hourdel vers le Crotoy, sont la cause principale des vicissitudes auxquelles l'embouchure de la Somme a été soumise depuis les temps les plus reculés. Des bancs de galets trouvés entre Rue et Villers-sur-Authie, poussés dans cette partie par les lames amenées par les vents de la partie de l'Ouest, d'autres bancs situés entre le Crotoy et Quend, absolument semblables à ceux que l'on voit entre le bourg d'Ault et Cayeux, prouvent que la mer a couvert ces terrains. Tout porte donc à croire, dit de Lamblardie, que la Somme a eu son embouchure, tantôt entre le bourg d'Ault et Cayeux, tantôt entre Cayeux et le Crotoy,et même entre le Crotoy et Rue. A cette époque tout le Marquenterre, et l'espace qui forme la baie actuelle,étaient couverts

par la marée montante, et, comme s'en est conservée la tradition, Cayeux formait une île.

Lamblardie attribue les changements qui ont eu lieu dans l'embouchure de la Somme à deux causes ; le mouvement progressif des galets et l'exhaussement du lit de la rivière. D'après lui, toutes les rivières qui se jettent dans la Manche sur la côte comprise entre la Seine et la Somme sont barrées par des bancs de galets qui n'ont pas une épaisseur uniforme sur toute leur longueur ; de fortes tempêtes accumulent quelquefois au moment de la marée montante, à l'embouchure de ces rivières, une masse de galets bien plus épaisse que le reste du banc qui barre la vallée dans toule sa largeur. Lorsque la mer baisse, les eaux qui couvrent la vallée se trouvent retenues ; par leur pression elles se forment un pertuis en crevant la digue dans sa partie la moins épaisse et ce nouveau passage sert d'embouchure à la rivière, jusqu'à ce que le concours de nouvelles causes physiques vienne opérer d'autres changements.

L'exhaussement du lit de la Somme, en diminuant la masse des eaux qu'elle portait à son embouchure, lui a fait perdre de sa profondeur, et a dû ainsi contribuer à ses diverses variations.

« Il est certain, dit Lamblardie, qu'au bourg d'Ault la mer monte plus haut que le long des digues qui s'étendent depuis le cap Hornu jusqu'au Hourdel, que ces digues sont aù dessous du niveau auquel s'élèvent les hautes marées au bourg d'Ault,

et que la mer en rompant la digue de galets du Perroir d'Ault gagnerait bien vite la baie de Somme en suivant le canal de Lanchères ; elle pourrait d'autant plus aisément y former un passage à la rivière, qu'il y a des bancs dont l'embouchure est obstruée, qui sont plus élevés que le fond du canal de Lanchères. Cet événement qui est possible ne tardera peut-être pas à arriver, si, par des secours de l'art, on ne cherche à le prévenir en consolidant la digue en galets qui garantit le pays, et dont la mer tend constamment à diminuer l'épaisseur. »

Lamblardie redoutait que la Somme, en changeant son embouchure, n'amenât l'inondation des terrains bas de Lanchères et de Cayeux, ou celle des terrains du Marquenterre.

Il expliquait ainsi les motifs qui lui faisaient concevoir ces craintes :

« J'ai observé, dit-il, que le gissement de la partie de la côte sur laquelle est situé le bourg d'Ault était tel, que les vagues attaquaient cet endroit avec plus de force que tous les autres, et cela au point qu'on pouvait porter au moins à deux pieds la quantité réduite qui en était enlevée tous les ans.

« Transportons-nous donc à une époque quelconque du temps passé, de cent ans, par exemple, et nous verrons qu'alors le pied de la falaise, qui servait dans cette partie de rivage à la mer, était au moins de plus de 200 pieds vers le large qu'à présent; l'extrémité actuelle de la digue en galets,

qui commence au pied de la côte du bourg d'Ault, n'est donc plus à présent où elle était il y a cent ans ; elle s'est évidemment rapprochée du cap Hornu. Quoique sa marche rétrograde et progressive soit très-lente, elle n'en est pas moins inquiétante ; puisque, d'une part, l'espace qui sépare le cap Hornu de la mer diminue constamment, et que, de l'autre, ce rapprochement ne peut avoir lieu sans que l'épaisseur de la digue diminue. Or cette diminution est plus grande que le remplacement du galet que la mer rapporte sur la digue, puisqu'il est constant que le Perroir d'Ault est détruit, et que la mer en emporte les habitations en s'emparant du rivage sur lequel elles sont construites ; aussi l'établissement de pêche qui s'était constamment maintenu dans cette partie de la côte a-t-il périclité d'époque en époque, et se trouve-t-il maintenant presque réduit à rien.

« On ne peut donc révoquer en doute, comme je l'ai dit ci-dessus, que la mer tend d'une part à faire une irruption dans le bas champ de Lanchères et de Cayeux et que, de l'autre, la nature facilite à la Somme les moyens de reprendre son ancienne embouchure vers le bourg d'Ault, en rapprochant du cap Hornu le bord de la falaise qui limite actuellement la mer.

« Il n'est pas moins certain, pour des observateurs instruits, que le lit de la Somme, compris entre Laviers et son embouchure, tend à se porter parallèlement à lui-même bien plus vers la droite

que vers la gauche. A la preuve générale que j'ai donnée dans mon mémoire sur le galet de cette marche constante du lit des rivières et des fleuves qui sont livrés à eux-mêmes je puis en ajouter une qui a particulièrement rapport à leur embouchure, et qui dépend de l'action des vents.

« L'observation prouve, en effet, que, sur nos côtes, les vents qui soufflent depuis le Sud jusqu'au Nord, en passant par l'Ouest, règnent deux fois plus de temps et ont plus de force que ceux qui soufflent depuis le Nord jusqu'au Sud en passant par l'Est. Il résulte de cette observation que l'agitation des eaux que contient le lit de la Somme, entre son embouchure et Laviers, doit être, toutes choses égales d'ailleurs, plus fréquente sur la rive droite que sur la rive gauche, et qu'il doit, par conséquent, s'y élever de plus fortes vagues. Or il ne peut y avoir une plus grande action qu'il n'y ait en même temps une plus grande destruction. La rive droite du lit de la Somme doit donc être plus attaquée que la rive gauche, et les eaux doivent tendre à se porter vers le Marquenterre qui forme la rive la plus détruite.

« Aussi la Somme a-t-elle toujours son lit plus constamment de ce côté que vers Saint-Valery, et si quelques causes la conduisent vers ce port, comme elles ne sont qu'accidentelles, elle reprend bientôt, lorsqu'elles cessent, son ancien cours vers la rive droite où la nature la ramène toujours.

« Le prolongement de la pointe du Hourdel est

la troisième cause qui agit pour donner à la Somme une autre embouchure. Un des effets de ce prolongement, qui tend à barrer l'embouchure de la Somme, est d'accélérer la destruction de la pointe du Crotoy ; toute la partie Ouest du rivage, qui forme cette pointe jusque beaucoup au-delà de la chapelle Saint-Pierre, est emportée sur une très-grande largeur. Le résultat de ces effets sera que la mer contournera cet ancien port, en formera une île, comme cela a déjà eu lieu, et que la Somme, qui tend constamment vers ce côté, se portera dans le passage qui lui sera ouvert et abandonnera la pointe du Hourdel. »

Ainsi, à cette époque, deux causes surtout tendaient à produire des changements dans l'embouchure de la Somme ; la première était la diminution constante de la falaise du bourg d'Ault, la seconde la marche progressive du lit de la rivière parallèlement à lui-même dans la direction des vents régnants; la cause la plus forte devait, selon Lamblardie, faire que la Somme se porterait ou vers le bourg d'Ault pour se jeter à la mer, ou dans le Marquenterre pour se joindre à la Maye ou à l'Authie.

Persuadé par ces motifs qu'un changement dans l'embouchure de la rivière enlèverait à l'agriculture une grande quantité des terrains nouvellement conquis sur la mer, l'ingénieur en chef du département de la Somme continuait ainsi :

« Que l'observation du passé nous serve donc à

prévoir l'avenir, à le prévenir même pour détourner ou modifier les événements fâcheux qui nous menaçent. Celui d'un changement dans l'embouchure de la Somme serait réellement funeste à ce département ; une suspension dans le commerce maritime, une irruption de la mer soit dans le Marquenterre, soit dans les bas champs de Lanchères et de Cayeux, en seraient les suites inévitables ; puisque l'on désire améliorer la navigation de la Somme, puisque le gouvernement veut bien consacrer des fonds aux travaux qu'exige ce projet, il est bien essentiel que les ouvrages concourent en même temps à fixer son embouchure d'une manière telle, qu'on n'ait plus rien à craindre de son instabilité. »

Pour éviter tous les dangers signalés plus haut, Lamblardie proposait d'établir un canal qui aboutirait à un port que l'on construirait dans un endroit de la côte près du hable d'Ault.

« Cet emplacement, disait-il, est au pied de la côte sur laquelle est situé le bourg d'Ault entre le Perroir et le hable d'Ault ; là les marées s'élèvent à une très-grande hauteur et, dans les communes vives eaux, la différence du niveau de la haute mer à celui de la basse mer est d'environ 27 pieds. Cette différence a été d'environ 38 pieds dans la marée extraordinaire du 26 janvier 1792. »

Les raisons qui poussaient Lamblardie à demander la création d'un port près du hable d'Ault n'existent plus en grande partie. En 1793, on

pouvait encore craindre que la mer n'envahît les communes de Lanchères et de Brutelles et le bas pays de Cayeux, car, depuis 1742, dans ce dernier village, une rue et toute une rangée de maisons avaient été enlevées par la mer qui s'élevait alors de 4 à 5 mètres à la marée haute dans l'emplacement qui était jadis habité sur une longueur de 800 à 900 mètres. Aujourd'hui, on ne peut plus avoir cette crainte ; les bancs de galets augmentent sur Cayeux ; des nouveaux terrains près de la côte sont constamment vendus, et sur ces terrains s'élèvent de nouvelles constructions ; les digues ont acquis assez de solidité pour que la mer ne puisse plus les rompre et envahir les champs que l'on a anciennement pris sur elle.

L'ingénieur de Lamblardie faisait erreur quand il admettait que l'embouchure de la Somme pouvait se transporter près du hable d'Ault. Il est en effet constant, comme il le dit dans son mémoire, et cela résulte de toutes les observations, que le lit des rivières de cette région se transporte, surtout sous l'influence des vents les plus fréquents, toujours vers le Nord. L'Authie a suivi cette règle : On voit en effet, dans le recueil des documents inédits du tiers État, par Thierry et Ch. Louandre, « qu'en 1210 Rue était en côte baignée par la mer, mais qu'à partir de cette époque les attérissements de l'embouchure de l'Authie rétrécirent de plus en plus le chenal de cette rivière qui se porta vers le Nord. Les passes à travers lesquelles

les marées arrivaient jusqu'à Rue se comblèrent peu à peu par l'effet de l'exhaussement des sables, et de vastes marais se formèrent dans les terrains abandonnés par les eaux. »

Il résulte de ce passage qu'à cette époque, où tout le Marquenterre, la baie de Somme et les terrains voisins étaient couverts par l'Océan, l'Authie avait son embouchure dans le voisinage de Rue ; la rivière se retirant vers le Nord, les sables s'accumulent près de la ville, la mer les couvre de moins en moins, et bientôt les abandonne tout-à-fait.

Une autre preuve que l'Authie a dû avoir son cours non loin de cette ville se trouve dans une charte de Jean de Nesle, comte de Ponthieu, qui autorisa en 1277 les bourgeois de Rue à détourner le cours de l'Authie, et où il dit : Nous sommes assenti et agrée de nostre volenté et par le Conseil de bone gent à ce que notre ville de Rue fache venir le cours de l'Autie entièrement à Rue et de Rue le fâce keir en la mer. »

Il est évident qu'à cette époque l'Authie, dont depuis 1210 les passes diminuaient et qui se portait vers le Nord, n'était pas encore fort éloignée de la ville.

Il ressort de cette observation que Lamblardie se trompe quand il dit que l'existence de bancs de galets, entre Le Crotoy et Rue, pourrait faire supposer que la Somme a eu son embouchure entre les deux localités. Ces bancs proviennent de ce

que la mer s'étendait jusque-là, l'embouchure de l'Authie se trouvant alors près de la seconde de ces villes. La Somme à cette époque avait son embouchure principale entre Cayeux et le bourg d'Ault, et quelques bras moins considérables devaient se frayer un chemin dans l'emplacement de la baie actuelle, peut-être même contourner Le Crotoy. Une preuve que l'embouchure de la Somme s'est trouvée au hable d'Ault est la marche de ce Havre dans la direction du Nord. On voit, en effet, dans d'anciens documents, que l'embouchure du hable d'Ault se trouvait en 1400 très-voisine d'Orival, près du bourg d'Ault et que, vers 1760, à l'époque où on l'a bouchée complètement par une digue, elle était près de Cayeux. Ainsi, dans l'espace de trois siècles et demi, l'embouchure du hable d'Ault s'est avancée de sept à huit mille mètres vers le Nord. La marche de l'embouchure du hable d'Ault vers le Nord ne peut s'expliquer que parce qu'il était alors une des embouchure de la Somme qui, suivant la loi constante observée dans la marche du lit des rivières, se déplaçait lentement dans cette direction. Plus tard la rivière quitta le hable d'Ault, et porta son embouchure principale le long de la digue de galets qui s'étend du Hourdel à Cayeux ; le hable s'emplit peu à peu, tout en gardant encore pendant un certain temps une profondeur suffisante pour permettre aux pêcheurs et aux caboteurs de s'y réfugier. On voit, en effet, qu'en 1582 l'entrée de la Somme fut obstruée au

point d'obliger les bâtiments à mouiller au hable d'Ault, et à cette époque « les marins d'Abbeville « déclaraient qu'ils avaient toujours vu charger « et décharger au dit Hâvre avec la permission « du seigneur de Cayeux ; que depuis deux ans « les maires et échevins de Saint-Valery avaient « empêché de le faire, ce qui a été la cause de la « perte de plusieurs vaisseaux, y ayant plus de « danger à venir du Hourdel à Saint-Valery ou « au Crotoy, que du touquet de Brest audit Hâvre « de Cayeux, où il y a soixante fois plus de « chemin à faire. »

Cette obstruction momentanée de l'embouchure s'explique par un changement brusque du lit de la rivière amené par quelque violente tempête ; l'ancien chenal se sera trouvé bouché par une barre, et il aura fallu quelque temps pour que les eaux de la rivière puissent donner à leur lit principal une profondeur suffisante pour recevoir des navires.

Ainsi en 1582, la Somme avait quitté le hable d'Ault, qui cependant gardait encore assez de creux pour donner accès à des bâtiments ; quant à la rivière, se jetant au sortir d'Abbeville dans une énorme plaine de sable, son cours se divisait en de nombreux bras ; et les passes devaient souvent avoir peu de creux à cause de la grande étendue que les eaux couvraient au moment de se jeter dans la Manche.

Après cette époque le hable se comble peu à

peu et,en 1766, une digue le sépare complètement de la mer et permet de livrer sa surface à l'agriculture.

Il est donc impossible d'admettre que la Somme qui, comme toutes les autres rivières de ces côtes, s'était toujours portée vers le Nord, put, à un moment donné, sans le secours des hommes, retourner à son embouchure primitive vers le bourg d'Ault ; mais il restait toujours à craindre, à l'époque ou écrivait Lamblardie, une irruption de la mer dans les plaines basses de Lanchères et de Brutelles.

L'envahissement du Marquenterre était aussi à redouter. Outre la Maye et l'Authie, on ne voyait alors aucuns terrains desséchés et mis en culture; tout l'espace riverain de la mer était une suite de dunes de sable stériles fort élevées qui tendaient à s'accroître. La force du flot venant directement battre la pointe du Crotoy tendait à miner les renclôtures que l'on faisait pour préserver les terrains conquis près de cette localité, terrains qui s'étendaient jusqu'à Noyelles et à Port. Le danger d'envahissement de ce côté par la Somme était bien plus grand que celui de l'irruption des eaux sur le terroir de Cayeux. En effet, en 1773, la Somme ruinait une ferme près du village de Noyelles, ferme qui avait été bâtie en 1747 à 500 mètres des digues ; elle détruisait en outre,en amont, un excellent pâturage d'une étendue de 2000 mètres de long sur 450 de large. A partir de

cette époque la Somme continue à gagner en aval de Noyelles, vers la commune de Morlay. En 1802, une grande partie du Marquenterre était encore couverte par les eaux une partie de l'année, et était très-marécageux dans la plus belle saison.

Le 1er Mai 1811, l'ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, Grandelas, disait, dans un rapport, que la Somme ne quittait plus la côte du Crotoy, et qu'elle était sur le point, après avoir détruit les dernières renclôtures en avant du Marquenterre, de percer les digues de ce pays, d'y introduire la mer avec elle et de le rendre à l'élément sur lequel on l'a conquis à grands frais.

« Cette disposition de la rivière est la plus fâcheuse, ajoutait le rapport ; tout le poids des marées agit sur le Marquenterre ; les renclôtures sur ce bord sont devenues impossibles, et l'on verra avant peu la dune de Saint-Quentin, comme un pic au milieu des flots, la mer la tournant à chaque ascension. Le danger de cette situation est tellement senti, qu'il est décidé que la Somme sera mise dans le canal. »

Quand M. Grandelas voyait la pointe de Saint-Quentin comme un pic au milieu des flots, le danger lui paraissait plus grand qu'il n'était ; en effet, depuis 1740 environ, la Somme n'avait jamais suivi la côte du Nord depuis la Bassée jusqu'à la mer ; après avoir buté contre la pointe du Crotoy ou plus en amont contre Noyelles, elle s'était toujours dirigée vers la pointe du Hourdel ;

en outre il était constaté que les dunes de sable augmentaient chaque année. Mais les dégâts causés par la mer depuis le Crotoy jusqu'à et en amont de Noyelles n'étaient malheureusement que trop fréquents ; il était donc indispensable de canaliser la rivière pour l'empêcher de détruire les renclôtures ; c'est ce qui a été obtenu en construisant le canal d'Abbeville à Saint-Valery.

Le prolongement de ce canal jusqu'auprès du bourg d'Ault, n'étant pas nécessaire, pour empêcher la Somme en changeant son embouchure de faire des dégâts irréparables dans les terrains actuellement livrés à l'agriculture, il reste à voir si la construction du port projeté sera d'un grand secours à la navigation, et si la dépense est en rapport avec l'intérêt qu'on en retirera.

Lamblardie en parlant de son projet s'exprimait ainsi :

« Le projet que je propose consiste à former deux canaux qui pour le mieux devraient être parallèles depuis Abbeville jusqu'à la mer. Celui de navigation serait à gauche en descendant, et par conséquent celui de la rivière serait à droite. Ils aboutiraient tous les deux dans un port qui communiquerait à la mer au moyen d'un chenal formé par deux jetées.

La jetée d'aval qui serait prolongée jusqu'à la laisse des basses mers des vives eaux ordinaires formerait un épi qui par sa longueur retiendrait une masse très-considérable de galets. Cet attéris-

sement se ferait sentir jusque sous le bourg d'Ault. Le pied de la falaise, actuellement tant dégradé, serait donc garanti de l'action des vagues qui ne l'attaqueraient plus, et par conséquent toute irruption de la mer dans cette partie ne serait plus à craindre.

« L'embouchure du canal de navigation serait terminée par une écluse à sas au moyen de laquelle les navires pourraient à toutes les marées entrer dans le canal et en sortir. Le canal formerait donc naturellement un bassin. »

Lorsque Gatte avait proposé, en 1742, de construire un canal débouchant au hable d'Ault, des observations avaient été présentées à ce sujet, dans lesquelles on disait :

« Suivant ce projet, l'on veut abandonner Saint-Valery à cause, dit-on, des bancs qui en rendent l'accès difficile aux vaisseaux, mais il faut observer que toutes les rivières, à leur embouchure à la mer, ont des bancs qui changent au gré des vents et que, d'après ce principe, si l'on fait déboucher la Somme au hable d'Ault, elle formera pareillement des bancs au devant du port et pourra même finir par le combler. On pourra objecter que le sas qui sera à la tête du port sur le canal de communication empêchera ces bancs de se former, mais il faudrait pour cela que les accoulins qui en sont les causes s'épurent et se rasseoient dans ce canal, cas auquel il sera comblé en peu d'années.

« Il ne faut pas s'imaginer que les vaisseaux,

pour être destinés au hable d'Ault, seront garantis du naufrage lorsqu'ils se trouveront pris de mauvais temps à la côte ; au contraire, ceux qui viendront du Nord, ce qui sera le plus grand nombre, auront tous les bas de la Somme à parer. »

L'endroit où de Lamblardie voulait faire déboucher le canal n'offre pas toutes les facilités désirables à la navigation ; voici ce qu'en disent les instructions nautiques de de Givry en 1842 :

« La partie de la grève, comprise entre le bourg d'Ault et le corps de garde des douanes, qui en est le plus voisin vers le Nord, est exposée à toute la violence des vents du Sud-Ouest à l'Ouest-Nord-Ouest, et la grosse mer, que les vents occasionnent, pousse rapidement, vers ce corps-de-garde et au-delà les galets qui stationnent au pied des falaises entre le Tréport et le bourg d'Ault. Il arrive fréquemment, à la suite des coups de vent d'aval, qu'il n'y a sur cette grève que peu ou point de galets, et c'est surtout entre le corps-de-garde et le pied des dernières falaises que leur fréquente absence se fait le plus remarquer. Sans une petite digue artificielle qu'on a construite sur ce point, pour la fortifier, les eaux de la mer se frayeraient un passage et se répandraient dans les plaines.

« L'absence presque continuelle des galets sur cette partie de la grève avait depuis longtemps fixé l'attention, et, en 1793, M. de Lamblardie présenta un projet ayant pour objet l'établissement, en ce lieu, d'un port. Parmi les nombreux avantages

que, suivant l'auteur du projet, l'établissement de ce port pouvait offrir, les principaux, sous le rapport maritime, étaient d'ouvrir une communication facile, en tous temps, entre la mer et Abbeville, et d'éviter les dangers que présente la navigation de la Somme.

« Les bornes que nous nous sommes prescrites dans les instructions ne permettent pas d'y insérer une discussion sur ce projet, et nous nous bornerons à faire quelques remarques sur les inconvénients que peut présenter la position choisie, sous le point de vue purement maritime :

« 1° Dans l'état actuel des choses, le galet passe rapidement sur la plage entre le bourg d'Ault et le corps-de-garde ; mais en serait-il de même lorsque le galet serait arrêté dans sa marche par les jetées du port, et ce port ne serait-il pas promptement comblé ?

« 2° Devant la partie du rivage où le projet propose d'établir le port, la plage de sable assèche jusqu'à trois encablures au large de la laisse de haute mer ; les fonds sur lesquels ils reste moins de dix pieds d'eau, quand la mer est basse, s'étendent à six encablures du rivage, et il faut s'éloigner d'un mille et demi de terre pour trouver quatre brasses d'eau en basse mer.

« 3° L'entrée de ce port serait forcément tournée vers les vents dominants et les plus violents ; la mer y serait, par conséquent, très-grosse dès que

ces vents auraient quelque force, et elle serait affreuse dans les coups de vent.

« 4° Pour le point de la côte dont il s'agit, l'horizon de la mer s'étend depuis l'accore extérieur des bancs, qui découvrent à l'entrée de la Somme et restent au Nord, jusqu'aux falaises du Tréport, qui gisent au S. O 1/4 O. Il s'ensuit qu'en partant de ce point avec des vents du Nord-Ouest à l'Ouest, qui sont très-fréquents, il serait impossible de doubler à la bordée, d'une part les falaises des environs du Tréport, et de l'autre les parties dangereuses des bancs de l'entrée de la Somme, car avec des vents d'Ouest et le courant de flot, lequel, à deux ou trois milles au large, dure encore pendant 2 heures 1/2 après que la mer a été haute au rivage, la dérive serait au moins de deux quarts sur tribord ; par conséquent on courrait le risque de s'engager dans ces bancs. Il est vrai qu'en employant, pour s'éloigner promptement de terre, des remorqueurs à vapeur, on ferait disparaître une partie de ces derniers inconvénients. »

La probabilité de voir le port projeté bientôt bouché par les galets qui seraient arrêtés par les jetées se trouve confirmée par ce qui est arrivé au hable d'Ault, qui, d'après ce que pensent quelques personnes serait encore à l'époque actuelle en état de recevoir des navires, si la main des hommes n'en avaient fermé l'entrée par une digue. Comme on l'a vu plus haut, le hable d'Ault a été anciennement une des embouchures de la

Somme, ce qui lui avait donné une profondeur suffisante pour servir de port ; la rivière se retirant, le hable ne recevant plus qu'une partie des eaux douces venant de l'intérieur, s'est comblé peu à peu sous l'influence des sables et des galets, et des alluvions apportées par les ruisseaux qui s'y jetaient. C'est ce qui est indiqué par le paragraphe suivant des mêmes observations nautiques :

« A moins d'un mille au SS.-Est de l'église de Cayeux, se trouve une flaque d'eau, nommée le Hable d'Ault, dans laquelle s'écoule une grande partie des eaux douces de la plaine. On donne à cette flaque le nom de Hable (corruption du mot Hâvre) parce que jusqu'en 1767, elle communiquait avec la mer par une rigole ou chenal qui donnait passage à la marée : elle formait alors au milieu des terres un petit enfoncement qui asséchait en basse mer et dans lequel les bateaux de pêche d'Ault et de Cayeux, ainsi que les petits bâtiments de cabotage, pouvait s'abriter. Les envahissements successifs du galet ayant fini par combler le chenal les propriétaires des terrains voisins obtinrent l'autorisation de fermer entièrement par des digues l'accès à la mer. »

On voit donc que les hommes ont seulement achevé ce que les forces naturelles avaient en grande partie commencé.

Si l'endroit choisi par de Lamblardie, pour l'établissement de son port, offre toutes les conditions désirables pour l'ingénieur, il est loin d'en être de

même pour le marin. De plus, la profondeur d'eau obtenue ne sera guères supérieure, si elle l'est à celle que l'on a à l'entrée des bancs : Car la Somme, au sortir du port, se répandra sur une grande étendue et coulera en grandes nappes qui n'augmenteront nullement le creux en dehors des jetées ; cependant ce port pourra donner asile à des navires d'un plus fort tonnage que ceux qui se rendent à Saint-Valery, la profondeur de l'eau diminuant de l'entrée des passes aux divers ports de la baie.

On voit que si la création de ce port doit donner certains avantages, de nombreux inconvénients y sont aussi attachés ; en outre une grande partie des raisons qui poussaient Lamblardie à émettre son projet n'existent plus actuellement.

En 1793, la création d'un port donnant accès à des navires de quatre à cinq cents tonneaux, dont les marchandises pourraient arriver par un réseau continu de canaux jusqu'à Paris, était un énorme avantage ; à cette époque les moyens de transport étaient insuffisants et extrêmement chers, mais aujourd'hui les chemins de fer viennent prendre les marchandises sur les quais des ports de commerce, et les transportent à des prix relativement bas sur tous les points du territoire ; la concurrence qu'ils font aux navires caboteurs est tellement active, que le nombre de ces derniers diminue de jour en jour ; dans ces conditions les quinze ou vingt millions au moins qui sont nécessaires pour

exécuter le projet de Lamblardie ne semblent pas devoir donner des avantages proportionnels à la somme dépensée, car si, par hasard, ce qui ne semble pas à prévoir, les passes de la rivière devenaient innavigables, les deux ports voisins de Boulogne et du Tréport, reliés tous les deux par des chemins de fer aux principales villes de notre département, donneraient accès aux navires qui se rendent actuellement dans la baie, et le commerce souffrirait bien peu de l'impossibilité d'aborder aux ports de la Somme.

Mais si, dans bien des cas, les transports par chemins de fer remplacent sans désavantages pour le commerce les transports par voies fluviales, il faut reconnaître qu'il n'en est pas ainsi pour les marchandises lourdes et encombrantes dont le prix de transport est environ le double par voie ferrée que par bateaux.

Si l'on voulait éviter des prix élevés dans le cas où, comme on l'a dit plus haut, l'entrée de la baie deviendrait impraticable pour des navires d'un tonnage suffisant, il serait préférable de relier la Somme par un canal aux ports de Boulogne et d'Étaples, plutôt que de la dériver vers le bourg d'Ault.

M. Florentin Lefils, qui a défendu ce projet en 1854, rappelle que Vauban avait proposé de dériver la Canche et l'Authie au Crotoy, afin de créer à l'entrée de la Somme un port qui aurait eu deux ouvertures, l'une au Sud-Oouest par le Crotoy,

l'autre au Nord-Oest par Étaples. M. Lefebvre, membre du conseil des Mines, en l'an X, disait qu'il serait facile de pratiquer un canal de communication entre la Canche, l'Authie et la Somme. En prolongeant jusqu'à la Liane le canal qui réunirait ces rivières, on mettrait la Somme en communication directe avec le port de Boulogne. Or, ce port possède tous les établissements nécessaires à la navigation ; quais, bassin à flots, magasins ; en outre ses attérissages sont dans de bonnes conditions, tandis qu'en dérivant la Somme vers le Perroir d'Ault, il faudrait tout créer au point où l'on conduira la rivière sans avoir la certitude que les travaux effectués puissent être longtemps utiles, à cause de l'obstruction très-probable du nouveau port. Si l'on ajoute à cette crainte les difficultés de navigation qu'offre ce point, on voit que si on se décidait à faire de grandes dépenses pour faire aboutir les canaux du Département dans un endroit qui offrirait un accès facile aux navires, il vaudrait mieux, quand même la dépense serait beaucoup plus forte, relier la Somme par un canal à Boulogne, que créer un nouveau port menacé d'obstruction par les sables et les galets que la mer entraîne sur cette partie de la côte, et dont les attérissages seront toujours dans de mauvaises conditions.

Une étude des diverses variations qu'a subies le cours de la Somme depuis une longue période d'années, va permettre de se rendre compte des

espérances et des craintes que l'on peut avoir touchant sa navigabilité ; on en déduira en outre quels sont les travaux à exécuter pour que les navires entrant dans la rivière trouvent toutes les facilités de navigation que la nature des lieux permet d'obtenir.

Avant de commencer cette étude, il y a une remarque à faire, touchant la direction des travaux qui ont été exécutés pour l'amélioration de la navigation de la baie. Presque toutes les améliorations faites se rapportent au port de Saint-Valery, quelques-unes au Hourdel. Le Crotoy est toujours délaissé. Cependant dans toutes les guerres qui eurent lieu anciennement, le premier point occupé par celui des deux partis qui voulaient s'assurer la possession de la baie, a toujours été Le Crotoy ; cette localité était considérée comme la clef de la baie, ce qui s'explique par la nécessité où se trouvaient les navires de passer près de ce port, soit à cause des vents régnants, soit à cause du cours de la rivière. Mais à Saint-Valery existaient de nombreux établissements, une amirauté, un bureau des classes, un grenier à sel, un bureau pour les cinq grosses fermes ; des matelots, des pilotes, des artisans maritimes s'y étaient établis depuis l'époque où la baie, n'étant pas encore envahie par les sables et les alluvions, permettait aux navigateurs d'y chercher un refuge, comme il arriva en 1066 à Guillaume le Conquérant, partant du Hâvre de Dives à la conquête de l'Angleterre.

Le Crotoy était alors entouré d'eau et formait à marée haute une île au milieu de la baie ; aucune voie facile de communication ne le reliait à la terre ferme. Dans ces conditions il ne pouvait servir que de port de relâche aux bâtiments qui se rendaient soit à Abbeville, soit à Saint-Valery quand les vents les empêchaient de se rendre directement du Hourdel dans ce dernier port.

Ces considérations expliquent pourquoi l'opinion publique en général a toujours tenu à voir améliorer le port de Saint-Valery, port d'embarquement et de déchargement, abandonnant Le Crotoy dont les conditions maritimes ont cependant toujours été meilleures, mais qui, dénué des commodités nécessaires au commerce, ne pouvait servir que de port de relâche aux navires remontant le cours de la rivière.

Elles expliquent aussi pourquoi les Abbevillois ont toujours fait tous leurs efforts pour que les travaux projetés fussent accordés au Crotoy, qui était, en effet, pour eux leur avant-port, ce qui leur aurait assuré la navigation de la rivière aux dépens de Saint-Valery.

Il ressort du mémoire du seigneur d'Infreville, en 1639, sur la baie de Somme, que des navires calant 10 à 20 pieds d'eau abordaient au Crotoy, dont l'abord était beaucoup plus commode que celui de Saint-Valery, et que du Hourdel au canal de la Somme. A la même époque le chevalier de Clerville constate qu'il y a plus de fond sous le

château du Crotoy qu'à la rive de la Ferté ; qu'il monte au Crotoy au moins 15 pieds d'eau et que des navires de deux ou trois cents tonneaux y mouillent tandis que ceux qui s'abritent à Saint-Valery n'excèdent pas cent tonneaux. Ainsi en 1639 la Somme passait au Crotoy et de-là se rendait près du Hourdel où elle était rejointe par le petit filet d'eau venant de Saint-Valery, puis elle se jetait dans la Manche à travers les bancs de l'embouchure qui s'étendait à deux lieues au large.

En 1690, la Somme s'est rapprochée de Saint-Valery et passe vers le milieu de la baie ; en 1698, l'intendant Bignon dit dans un rapport qu'il monte trois pieds de plus au Crotoy qu'à Saint-Valery.

En 1716, le port de la Ferté est complètement envahi par les sable ; la Somme quitte ce port et prend la direction du Crotoy ; en 1730, à la suite d'un coup de vent d'Ouest, la rivière abandonne tout-à-fait la côte de Saint-Valery et se rapproche de Noyelles ; le cours de la Somme est déterminé en 1736 par la voie la plus basse le long de la côte de Noyelles et du Crotoy ; la rivière avait alors de 75 à 80 mètre de large près de Noyelles.

A cette époque, on cura la rivière d'Amboise ; et au moyen de chasses on entretint un petit chenal dans le port de Saint-Valery, où abordaient les navires de moins de cent tonneaux.

En 1742, la Somme revient dans le port de la Ferté jusqu'en 1762, coulant le long des falaises

de Pinchefalise et se jetant dans la baie après avoir traversé le port ; en 1746, la rivière entre Abbeville et Saint-Valery avait une partie de son lit à environ 200 mètres à gauche de l'emplacement actuel du canal. Pendant cette période, la Somme, après avoir traversé la Ferté, se rendait au Crotoy, puis de là à la pointe du Hourdel.

De 1762 à 1799 la Somme n'a été au port de Saint-Valery que momentanément ; en 1773, elle tombait des digues de Noyelles sur les dépôts de sel de la Ferté, vers le milieu du port qu'elle dégagea des sables ; en 1777, elle coule sur la rive opposée à 2,400 mètres de son lit de 1773 ; en 1780, elle cotoyait Le Crotoy, et rendait l'accès du port de Saint-Valery très-difficile aux navires.

Une carte publiée en 1764, qui était peut-être déjà ancienne, montre le courant principal de la Somme à mer basse s'appuyant à la rive gauche depuis Port, jusqu'à la pointe de la Ferté d'où il se dirigeait sur Le Crotoy ; les cotes de profondeur d'eau indiquent que des navires d'environ 300 tonneaux pouvaient arriver dans ces ports.

Au mois de décembre 1790, la Somme passait à Port, rejoignait la rive gauche vis-à-vis Boismont, puis la rive droite à Noyelles, la longeait, revenait sur elle-même et redescendait en cotoyant d'un peu loin Saint-Valery, puis allait au Hourdel, d'où elle suivait le galet vers Cayeux pour se jeter dans la Manche ; un autre bras s'écartait au Hour-

del vers le Nord et se jetait à la mer parallèlement à la passe de Cayeux.

En 1794, la Somme n'approche de la côte Sud de la baie que sous le cap Hornu ; le port de Saint-Valery était alors déblayé par l'Amboise qui coulait dans l'ancien lit de la Somme.

Quand, en 1763, la Somme menaça d'abandonner complètement le port de la Ferté, on fit le projet de fixer le lit de la rivière dans un canal depuis Lavier jusqu'à Pinchefalise ; en 1778, il ne pouvait plus arriver de navires dans le port, car le chenal passait à un quart de lieue de la ville ; on ne pouvait plus aborder qu'au Crotoy. La chambre de commerce de Picardie demanda à conduire la rivière dans le port de Saint-Valery. Cette demande fut accordée par un arrêt du 18 octobre 1778 ; le canal fut commencé en 1786.

De 1742 à 1800, la Somme eut toujours son embouchure le long du galet de la pointe du Hourdel au fanal de Cayeux ; elle se portait ensuite dans les sables, vis-à-vis de Cayeux, à trois, quatre et cinq cents mètres du galet pour se jeter dans la Manche, et ne varier que dans ce dernier espace. Souvent la rivière se divisait en deux bras, tantôt au-dessus de la pointe du Hourdel, tantôt au-dessous, mais presque toujours la division avait lieu vis-à-vis cette pointe : les marins nommaient alors, comme aujourd'hui, le bras droit la passe du Nord-Ouest. Cette passe était sujette à de grandes variations. Quelquefois la Somme la quittait entiè-

rement comme en 1796, mais cela arrivait très-rarement. Il restait toujours alors une vallée très-profonde en place de ce bras dont le comblement n'avait lieu que dans le voisinage du Hourdel. La Somme avait à cette époque de trois à quatre cents mètres de large de son embouchure à la pointe du Hourdel ; sa moindre, largeur de la pointe du Hourdel au Crotoy et à Saint-Valery, était de 130 mètres. La hauteur des marées était dans ce chenal d'environ 7 mètres 50 à 6 mètres 50 ; les bancs les plus élevés étaient couverts à mer haute d'au moins quatre mètres.

On remarque à cette époque que, lorsque dans le fond de la baie, la Somme a son cours sur la rive droite, ses variations sont peu fréquentes, et qu'au contraire son lit change constamment quand elle coule vers la rive gauche.

En 1808, la Somme passait à Noyelles ; vis-à-vis le village de Morlay elle faisait un coude dans la direction de Saint-Valery, sans cependant cotoyer sa rive ; puis elle retournait sur le Crotoy, longeait la côte Nord jusqu'à la Bassée, et enfin se dirigeait un peu au large de la pointe du Hourdel pour suivre le galet jusqu'à Cayeux et se jeter dans la Manche ; la passe principale se trouvait vis-à-vis la batterie du Nord ; le chenal asséchait à mer basse dans les grandes marées. Le passage du Nord-Ouest se comblait ; un cours d'eau, formé par les eaux d'Amboise et de Gouy, maintenant le chenal du port de la Ferté, se dirigeait sur la

pointe du Hourdel et rejoignait la passe de Cayeux.

En 1816, la Somme, partant du fond de la baie longeait la côte Nord, passait au Crotoy et allait, en s'arrondissant, passer un peu au large de la pointe du Hourdel ; puis elle suivait les galets jusqu'à Cayeux vis-à-vis duquel elle se jetait à la mer ; un autre bras, partant du Crotoy, suivait la côte Nord jusqu'à la Bassée, et se divisait en deux passes, les passes du Nord-Ouest et du Nord où la Maye venait apporter ses passes beaucoup moins profondes que la passe de Cayeux. Un filet d'eau passait à Saint-Valery et allait contre la pointe du Hourdel rejoindre le chenal du Sud.

En 1821, la Somme suivait la rive droite, passant à Port, Noyelles, Morlay, le Crotoy, et se rendait à la mer par deux passes, l'une suivant la côte du Hourdel à Cayeux, l'autre s'embranchant près du Hourdel dans la direction du Nord-Ouest ; le canal débouchait à Saint-Valery et son cours tombait de cette localité directement sur le Crotoy pour rejoindre à cet endroit le lit principal.

En 1822, d'après les observations faites sur la hauteur de l'eau dans la baie, M. Sartoris trouve que, dans l'intervalle des marées, le niveau des basses eaux était, par rapport au plan horizontal passant par le zéro de l'échelle de Saint-Valery, qui avait été mis au niveau du busc du barrage éclusé

à Saint-Valery,	1^{m} 20	au-dessus
à Noyelles,	0^{m} 90	au-dessus
au Crotoy,	1^{m} 92	au-dessous,

ce qui indique que les eaux s'abaissaient moins à Saint-Valery qu'à Noyelles, et que le niveau du Crotoy était à 3m 12 au-dessous de celui de Saint-Valery ; cela provenait de ce que les courants du flot frappent directement le Crotoy, et de ce que la Somme y ayant son lit principal, toutes les forces se réunissaient pour creuser son port, tandis qu'à Saint-Valery ne coulaient que quelques cours d'eau de la rive gauche, qui allaient rejoindre le lit principal au Crotoy en traversant les sables de la baie, dans un chenal peu profond ayant une pente de 3m 12 sur une distance de 4000 mètres. La nature du fond était encore une des causes qui donnaient plus de profondeur au Crotoy qu'à Saint-Valery ; car, dans ce dernier port, le fond est pierreux, tandis que dans le premier, il se compose de sable et d'une terre argileuse facile à enlever sous une influence quelconque favorable.

Le 22 décembre 1826, M. Bélu, ingénieur en chef du département de la Somme, constate, dans un rapport, que la navigation se dirige du port de la Ferté sur le Crotoy pour gagner la pleine mer.

Le 27 août 1827, M. Becquey, directeur-général des Ponts-et-Chaussées, écrit à M. Bélu qu'il pense que, lorsque toutes les eaux de la Somme seront introduites dans le grand canal d'Abbeville à Saint-Valery, et qu'elles déboucheront par son barrage éclusé, il est permis d'espérer qu'elles suivront la trace de l'ancien bras de la Somme, qui passait sous Saint-Valery ; qu'elles s'y ouvriront un nou-

veau lit qu'il sera facile, avec quelques soins et peu de dépenses, de diriger vers la pointe du Hourdel, et qu'elles y formeront un chenal suffisamment large et profond pour que des bâtiments de 200 à 300 tonneaux puissent s'y engager.

En 1833, la mer s'élevait dans les fortes marées à Saint-Valery de 15 à 20 pieds, et au Crotoy de 5 à 30 pieds environ ; les quatre cinquièmes des navires s'arrêtaient au Crotoy avant de remonter dans l'intérieur. A cette époque, l'opinion générale poussait à créer au Hourdel un port de relâche destiné à remplacer le Crotoy.

De 1830 à 1833, on construit à Sur-Somme un sas éclusé, destiné à empêcher l'envasement de la baie et à laisser un passage aux navires qui viendraient par l'ancien lit. Ce sas ne fut pas de longue durée ; la quantité d'eau que débitait la Somme ne suffisant pas pour alimenter le canal et l'écluse de Sur-Somme, les sables envahirent cette dernière en 1835 et la comblèrent entièrement ; les eaux de la Somme coulèrent alors librement dans le canal, et la navigation s'y fit régulièrement.

A partir de cette époque jusqu'en 1870, tous les travaux exécutés tendirent à diriger la Somme dans la direction du Hourdel ; en 1842, entre l'extrémité de la jetée basse et la tour Harold, le chenal faisait un coude très-brusque qui occasionnait de fréquents échouages ; puis, à partir du cap Hornu, il se dirigeait sur le Hourdel, mais en passait à une assez grande distance, tendant à

s'en rapprocher ; la passe principale se trouvait par le travers de Cayeux et du phare ; elle consistait en deux bras séparés par un banc de sable se réunissant dans le N. N. O. du phare ; la passe du N.O. était étroite et sinueuse.

Peu à peu, sous l'influence des travaux entrepris, la Somme se rapprocha du Hourdel qui devint pour quelques années, un port où les navires purent aborder ; la passe de Cayeux ou du Sud resta assez profonde, mais en diminuant de largeur, la passe du Nord-Ouest s'embellit, car la Somme, tendant toujours à aller vers le Nord, se dirigea de la pointe du Hourdel dans cette direction pour s'infléchir et porter ses eaux à la Manche dans la direction de l'Ouest-Sud-Ouest presque parallèlement à la passe de Cayeux. Depuis une dizaine d'années ce chenal a été le plus fréquenté par les navires ; on peut même dire qu'aujourd'hui il est le seul que prennent les bâtiments de commerce.

En 1862, on entreprit la construction d'un bassin de chasse au Crotoy, destiné à augmenter la profondeur du port ; en 1865, le bassin commença à chasser et un an après son effet favorable se faisait déjà sentir. Le chenal de ce côté s'approfondissant, la Somme, malgré les moyens employés pour la maintenir sur la rive gauche, se dirigea de nouveau vers la côte du Nord, reprenant sa direction préférée ; en 1873, elle tombait dans le chenal qui se rend du Crotoy à la mer environ à moitié distance du Hourdel et de ce port ; en 1874,

elle quittait brusquement la côte de Saint-Valery un peu plus loin que l'extrémité de la vieille ville, pour se diriger au Nord, et se rapprocher encore du Crotoy ; un grand banc de sable plat barre l'entrée du port du Hourdel et la passe de Cayeux; le chenal du Nord-Ouest voit sa rive Sud rongée par la mer, et toute la passe tend à se redresser, jetant toujours ses eaux à la mer à son embouchure dans une direction presque parallèle à la passe de Cayeux.

Cette étude des différents cours de la Somme au milieu de la baie montre que la rivière abandonnée à elle-même s'est toujours portée sur la côte Nord avant de prendre la direction qui la conduisait à la mer ; en effet, tantôt la Somme, partant de Sur-Somme, passe à Noyelles et à Morlay et de là se dirige du côté de Saint-Valery, coulant vis-à-vis le cap Hornu dans la direction de la pointe du Hourdel pour se jeter ensuite dans la Manche ; tantôt elle coule dans le port de la Ferté, puis le quitte en se dirigeant sur la côte Nord qu'elle longe pendant un certain espace pour rejoindre la mer par le chenal du Sud; enfin elle passe vis-à-vis Noyelles, se dirige sur Saint-Valery et retombe sur le Crotoy pour aller à la pointe du Hourdel d'où ses eaux vont se répandre dans l'Océan. Quand la Somme, au sortir du port de la Ferté, est conduite directement sur le Hourdel, elle prend son cours vers le Nord près de ce dernier point, résultat forcé à cause de l'accroissement lent mais continu de la

pointe du Hourdel dans la direction du Crotoy et de l'impossibilité où se trouve la rivière de tourner brusquement, sans raison aucune, à angle droit, sur elle-même ; et elle creuse la passe du Nord-Ouest qui prend la supériorité sur celle du Sud ; lorsque le bassin de chasse du Crotoy commence à agir et approfondit la passe de ce côté, la rivière que l'on a amenée sur la rive gauche abandonne le lit factice qu'on lui a créé aussitôt qu'elle trouve une issue et prend son cours directement au Nord pour s'infléchir sur cette rive à moins d'un mille en aval du Crotoy et de là se diriger à la mer par les deux passes du Sud et du Nord-Ouest, la première s'ensablant près du Hourdel, la seconde devenant la seule fréquentée par les grands navires. Par suite de ce changement et de l'effet du courant de flot qui, battant directement la côte Nord, approfondit le chenal, au mois d'octobre 1874, les canots arrivent au Crotoy avant de pouvoir entrer à Saint-Valery, et aucun grand navire ne peut plus s'abriter au Hourdel.

En mars 1875, le chenal de Saint-Valery s'est encore rapproché d'environ 100 mètres du Crotoy, l'entrée du port du Hourdel se dégage et la passe de Cayeux devient meilleure qu'en 1874. Il a, du reste, toujours été constaté que la passe du Sud est bonne quand la Somme rencontre la côte Nord de la baie près du Crotoy avant de prendre sa direction pour se jeter dans la Manche, et l'on sait que la passe de Cayeux longeant la côte est d'une

navigation beaucoup plus facile aux navires que le chenal du Nord-Ouest.

On a soutenu que la Somme ne s'est définitivement maintenue sur la côte du Nord que parce que les travaux entrepris pour la construction du canal sur la rive gauche la rejetaient sur le bord opposé; il faut d'abord remarquer qu'avant de se réunir à la mer, la rivière est toujours venue rencontrer le côté du Nord et que ce n'est qu'après avoir buté contre lui qu'elle se dirigeait vers la Manche. L'observation ne s'appliquerait donc pas à l'embouchure, mais elle est aussi démentie par les faits dans la partie de son cours qui s'étend entre Laviers et le Crotoy, où la Somme, quoique tendant généralement à droite, se portait cependant quelquefois du côté opposé.

En effet, de l'an V à l'an VII, c'est-à-dire de 1797 à 1799, quand les travaux du canal étaient commencés depuis plus de dix ans, le lit de la Somme a éprouvé les variations suivantes :

La rivière suivait en l'an V le pied des falaises depuis Port jusqu'à Noyelles, et continuait sa course le long des renclôtures de Noyelles, parallèlement aux falaises et aux digues. Six mois après, elle quittait la falaise pour suivre le milieu de la baie, à-peu-près à mi-chemin du moulin de Port à Noyelles, suivant la direction du moulin à vent de Port à Pinchefalise, jusqu'à la moitié de la baie d'où elle se reportait sur l'église de Noyelles. Au 5 messidor de l'an VI, elle était éloignée d'environ

1000 mètres du lieu qu'elle occupait à la fin de l'an V sous la falaise entre le chantier de Noyelles et le village, et, formant ensuite un demi-cercle, elle revenait occuper son ancien lit à l'extrémité des falaises de Noyelles. Du 1er au 27 frimaire, ce demi-cercle disparaît et se comble, le lit de la Somme se rapproche de 700 mètres de la falaise de Noyelles, après avoir formé une nouvelle sinuosité de 1200 mètres plus à l'amont que celle observée précédemment, et de 180 mètres plus voisine du canal de Saint-Valery ; du 27 frimaire au 5 ventôse de l'an VII, la sinuosité s'approche encore de 120 mètres du canal de Saint-Valery.

Le rapport de M. Œuillo d'où sont extraits les renseignements précédents ajoute :

« Si elle n'abandonne bientôt cette sinuosité sur Boismont, elle menace d'envahir comme en 1787 les terrains sur lesquels est creusé le canal de Saint-Valery ; elle n'est distante de ses digues que de 675 mètres, et en 150 jours elle s'en est rapprochée de 300 mètres, elle peut donc en dix mois et demi être aux pieds des digues et détruire la dépense faite de plus d'un million. »

Ces faits montrent que la Somme avait toujours sa tendance à suivre la côte Nord, mais que, de temps en temps, elle faisait comme précédemment irruption sur la rive gauche, menaçant de détruire les digues qui y étaient commencées ; par conséquent, si les travaux du canal ont contribué à rejeter définitivement le cours de la Somme sur la

rive droite, il n'est pas exact de conclure que c'est à cette cause seule que doit être attribuée la constance de la rivière à suivre cette rive ; la construction des digues du canal n'a fait qu'ajouter aux forces physiques qui portaient le lit de la rivière de ce côté, puisque, après la construction des digues comme avant, la Somme se portait de temps en temps sur la rive gauche.

Ces observations indiquent ce qu'il y a à faire pour obtenir à l'embouchure de la Somme toutes les facilités que cette rivière peut donner à la navigation : il faut réunir en un seul faisceau toutes les forces naturelles et artificielles qui peuvent creuser le chenal et les aider dans leur œuvre.

La Somme tend en quittant Saint-Valery à rejoindre la côte Nord pour s'infléchir et se diriger ensuite vers la mer dans laquelle elle se jette toujours sensiblement sous la direction Ouest.

Si donc, au lieu de fermer l'extrémité du port de la Ferté qui refoule ainsi les eaux de la rivière contre la rive gauche et rend l'accès du port assez difficile à cause des remous de courant qui s'y produisent, on la construisait dans le prolongement de la ligne qu'elle suit depuis le fond du port, la Somme, n'étant pas contrariée dans son cours par des moyens artificiels tels que des digues sous-marines, prendrait sa direction naturelle qui la porte un peu en aval du Crotoy ; là elle réunirait ses eaux aux ruisseaux qui tombent du côté du Nord ; leur action serait renforcée par les chasses

du bassin, et toutes les eaux douces de la baie, tant celles de la rive gauche que celles de la rive droite étant réunies, se formeraient une route vers la mer, route qui serait principalement la passe du Sud qui, après être restée sans changement dans sa direction générale pendant plus de deux cents ans, n'a perdu de sa largeur et de sa profondeur que lorsque la Somme s'est dirigée directement sur le Hourdel.

On a émis souvent l'idée de renforcer l'action des eaux douces qui se jettent dans la baie par l'adjonction de l'Authie. Il est certain que les eaux de cette rivière apporteraient un fort appoint aux forces qui approfondissent le chenal ; mais, en changeant le cours de l'Authie, on enlève aux pêcheurs de Berck l'abri qu'ont leurs bateaux dans la baie qui se trouve à l'embouchure de cette rivière, et l'on peut craindre que les sables n'étant plus fixés par son passage au milieu d'eux, n'envahissent des terres actuellement cultivées ; la même chose pourrait être à redouter pour les terrains situés sous le vent de la baie de Somme, si on venait à dériver cette rivière vers le bourg d'Ault.

Pour obtenir du bassin de chasse du Crotoy toute la puissance dont il est susceptible, il est nécessaire de remplacer les portes à quatre vannes qui y sont actuellement par les portes qui se trouvent à toutes les écluses de chasse des ports de la Manche. Les deux entrées par lesquelles

l'eau entre dans le bassin sont barrées par trois forts montants verticaux qui enlèvent à l'orifice près d'un quart de son ouverture. Dans les grandes mers le niveau d'eau de l'intérieur du bassin est à plus d'un mètre au-dessous du niveau extérieur quand la marée est haute ; l'équilibre ne s'établit que lorsque les eaux ont baissé environ de cette quantité. L'enlèvement de ces montants permettrait au niveau de se faire plus tôt et laisserait entrer une plus grande quantité d'eau dans l'intérieur du bassin. Quand on chasse, les vannes ne s'ouvrent que lentement et progressivement ; la masse d'eau qui sort ainsi n'est pas asssez forte pour agir avec le succès que l'on doit obtenir dans d'autres conditions ; enfin, l'eau n'étant pas dirigée dans sa course, une certaine quantité remonte au sortir de l'écluse vers le fond de la baie ; une grande partie de l'effet utile que pourrait produire le bassin de chasse n'est pas obtenu.

Ainsi toutes les eaux douces de la baie, réunies dans un même chenal et aidées par l'action puissante du bassin de chasse du Crotoy, procureraient à l'embouchure de la Somme le maximum de profondeur que l'on peut avoir. En outre, si on pose de nouvelles bouées, entre autres à l'extrême pointe des bancs qui sont à l'entrée des passes au pied de la mer, si un fanal mobile placé à Cayeux concourt avec le phare à indiquer l'alignement de l'entrée du chenal, dont la direction varie toujours un peu afin de permettre aux embarcations de

pêche qui sont à la mer de se diriger avec certitude la nuit, si on possède un remorqueur à vapeur, on aura fait tout ce qui est possible pour assurer la navigation de la Somme. Les sables continueront à exhausser peu à peu le sol de la baie, mais la rivière tracera toujours sa route vers la mer, et il n'y aura qu'à aider, sans le contrarier, le cours des eaux afin d'obtenir pour la navigation toutes les facilités qu'elle peut espérer dans les conditions où se trouve l'embouchure de la rivière.

Outre les observations énoncées plus haut, qui militent contre la dérivation de la Somme au Perroir d'Ault, il en est une qui mérite quelque considération. Les habitants de Cayeux, du Crotoy et de Saint-Valery vivent des ressources que leur donne l'industrie maritime et surtout de la pêche ; les premiers trouveraient dans le nouveau port, qui ne serait pas trop éloigné de leurs demeures, un abri pour leurs bateaux, mais les seconds seraient forcés de se transporter à cet endroit, s'ils voulaient continuer la profession qui les fait vivre actuellement. Il y a aujourd'hui au Crotoy 21 grands bateaux de pêche et au moins autant d'embarcations plus petites se livrant au pied des bancs à la pêche de la crevette, du mulet, du hareng, du maquereau et des autres poissons ; les anciens marins qui, à cause de leur âge, ne peuvent plus aller à la mer, tendent des parcs au milieu de la baie ; les femmes des pêcheurs gagnent leur vie en prenant des vers qu'elles expédient dans les ports

voisins. Les habitants de Saint-Valery ont un grand bateau de pêche, une soixantaine d'étaliers et se livrent aux autres industries qui viennent d'être énoncées. Si la Somme était détournée, s'il ne restait plus qu'un simple canal portant à la mer les eaux de desséchement du Marquenterre et la Maye, les ressources qui font vivre ces populations leur manqueraient bientôt par suite du comblement de la baie, et elles seraient forcées, ou de s'expatrier pour trouver au nouveau port, un emplacement qui leur permettrait de continuer leur industrie, ou de se créer de nouveaux moyens d'existence.

En résumé, on n'obtiendra pas, par la création d'un port au Perroir d'Ault, une plus grande profondeur qu'à l'entrée des passes actuelles de la Somme. C'est de Lamblardie lui-même qui l'indique:

« Si par un moyen quelconque, dit-il, on pouvait arrêter le galet dans sa marche et l'empêcher d'arriver dans nos ports, il est incontestable qu'au moyen d'une forte écluse de chasse on pourrait parvenir à creuser un canal assez profond pour remplir la condition qu'on vient d'établir (c'est-à-dire entrer et sortir au moment de basse mer). Mais il n'en est pas ainsi, et l'expérience nous fait connaître qu'à quelque profondeur que les écluses aient mis l'entrée d'un port au-dessous du niveau des basses mers, le galet poussé par les vents d'aval a bientôt comblé cette profondeur. »

La sécurité donnée à la navigation ne serait pas plus grande que dans les conditions actuelles, à

cause de l'impossibilité où seraient les navires de doubler, avec les vents qui règnent habituellement, soit les falaises du Tréport, soit les bancs de Somme, inconvénient qui ne disparaîtrait en partie, dit M. de Givry dans ses instructions nautiques, qu'en employant des remorqueurs à vapeur ; enfin le comblement de la baie enlèverait aux populations riveraines une grande partie de leurs moyens d'existence.

De Lamblardie en proposant l'établissement d'un port près du bourg d'Ault s'exprimait ainsi :

« Mais abandonnons ces excès de perfection dans lesquels donnent les hommes qui ont plus d'imagination que de principes, et croyons que nous serions encore très-heureux de voir tout uniment se réaliser dans cet endroit le projet d'un port dans lequel l'humble barque du pêcheur de hareng et le simple caboteur trouveraient un asile et un moyen d'éviter le naufrage dont les bancs et l'entrée de la Somme les menacent. »

De Lamblardie n'espérait donc pas obtenir un port pour les navires au long cours ; il se contentait d'un refuge pour « l'humble barque du pêcheur et le simple caboteur », mais n'étant pas navigateur, l'ingénieur du département de la Somme ne pouvait s'apercevoir que l'endroit qu'il indiquait pour la création du port offrirait autant de périls à la navigation que l'entrée et la sortie des bancs de la Somme.

On voit donc que la dérivation de la Somme au

Perroir d'Ault ne donnerait pas les avantages que bien des personnes croient y rencontrer, tandis qu'en réunissant toutes les forces naturelles et artificielles qui peuvent concourir à augmenter la profondeur des passes de la rivière, on obtiendrait tous les résultats qu'on est en droit raisonnablement d'espérer.

On pourrait, dirait-on, à la sortie du port de la Ferté, endiguer la Somme jusqu'à la pointe du Hourdel et la faire déboucher à cet endroit, mais toutes les eaux douces qui se jettent dans la baie ne seraient pas réunies, et les galets, formant cette pointe qui, de 1812 à 1833, s'est prolongée de 60 à 80 mètres, dans la direction du Crotoy, envahiraient l'entrée du canal, et les eaux détournées de leur cours naturel prendraient au milieu des bancs une direction qu'il est impossible de prévoir.

« Le lit de la Somme s'établit plus constamment du côté du Crotoy, et ne se porte du côté de Saint-Valery que lorsque les vents du Nord ont régné pendant quelque temps. »

Le 28 juillet 1835, l'ingénieur Fouache écrivait à M. Vasseur, maître de port à Saint-Valery, une lettre où il lui demandait de poser aux anciens marins les plus âgés les questions suivantes :

« 1° Est-il à leur connaissance que dans beaucoup de circonstances la Somme, coulant naturellement sous les murs de Saint-Valery, se soit dirigée vers le Crotoy en s'en rapprochant plus ou moins ?

« 2° Est-il à leur connaissance que cet effet

avait lieu principalement parce que la rive droite était plus basse que la rive gauche de la baie ?

« 3° Est-il vrai que le port du Crotoy ne se soit pas ensablé lorsque le lit de la Somme s'en est écarté à différentes époques et qu'il n'en soit pas moins resté ouvert à la navigation des bâtiments d'un aussi fort tonnage que lorsque la Somme y coulait ?

A ces questions l'étude des faits répond :

1° La Somme coulant naturellement sous Saint-Valery s'est souvent dirigée vers le Crotoy ;

2° La rive droite est plus basse que la rive gauche ;

3° Malgré la privation des eaux de la Somme, la rive droite a conservé sa profondeur.

Actuellement la Somme, malgré tous les efforts faits pour la maintenir sur la rive gauche, quitte cette rive un peu plus loin que la vieille ville de Saint-Valery pour se porter directement dans le Nord ; il est donc bien acquis que la tendance naturelle de la rivière la conduit au sortir du port de Saint-Valery vers la rive droite, d'où elle se dirige à la mer suivant une direction inverse à celle que prend le courant de flot pour entrer dans la baie.

Au Crotoy il existe un bassin de chasse qui peut être d'une grande utilité pour améliorer les passes; de Lamblardie dit à ce sujet :

« L'effet des chasses est inmanquable pour nettoyer le chenal d'un port, l'approfondir et

enlever toutes les alluvions que la mer peut chaque jour y apporter.

« Les écluses de Dunkerque faisaient leur effet jusqu'à 1800 toises, et ont creusé le port et le chenal de 15 pieds en 10 ans ; de même à Fécamp, à Saint-Valery en Caux, le port est entretenu et débarrassé par les écluses de chasse.

« En 6 mois de temps, les écluses du Tréport ont creusé le chenal de plus de 8 pieds de profondeur et enlevé une masse de galets de plus de 15 pieds de profondeur. »

Si donc on laisse la Somme au sortir de Saint-Valery retomber sur la côte Nord, comme elle en a toujours eu la tendance depuis les temps les plus reculés, et si on réunit en un seul lit les eaux douces des deux rives, leur action continue, secondée par l'effet puissant que l'on peut obtenir du bassin de chasse du Crotoy, donnera aux passes de l'embouchure toute la profondeur qu'elles sont susceptibles d'acquérir, et ce résultat sera obtenu presque sans dépenses, sans qu'il en résulte aucun dommage pour les populations riveraines de la baie, ce qui n'aurait pas lieu si l'on adoptait le projet de dérivation de la Somme au Perroir d'Ault.

DISCOURS DE RÉCEPTION

De M. Gédéon BARIL.

(*Séance du 25 Juin 1875.*)

Messieurs,

L'honneur que je reçois en entrant dans votre Compagnie m'est d'autant plus précieux, que mes modestes titres littéraires et artistiques ne semblaient point me permettre de l'espérer. Aussi n'est-ce point sans beaucoup d'hésitation que je me suis décidé à solliciter vos suffrages. Des amitiés trop indulgentes peut-être m'y ont encouragé, et j'ai dû céder surtout aux bienveillantes instances de votre aimable et spirituel Directeur. Je ne doute point que son patronage n'ait été ma meilleure recommandation auprès de vous, et ne m'ait valu, pour la plus grande part, des sympathies dont je suis vivement touché et dont je vous exprime ici ma sincère gratitude,

Je dois vous l'avouer, Messieurs, j'avais quelque crainte que mes travaux habituels, loin de me les ouvrir, ne me fermassent à jamais les portes d'une

savante compagnie comme la vôtre. Vous le savez, j'ai fait, oserai-je dire que je fais encore des caricatures ! C'est un bien gros mot et qui pourrait passer pour menaçant aux yeux d'académiciens. Que de fois, en effet, les académies, à commencer par notre glorieuse aînée, n'ont-elles pas servi de cible à la satire et à la charge qui est la satire crayonnée et rendue, pour ainsi dire, plus vivante et plus personnelle ! Qui ne se rappelle Furetière, Piron, Alfred de Musset et leurs épigrammes sanglantes ou légères ; et, plus près de nous, qui n'a souri des dessins de Daumier et de Cham et de leurs personnages académiques inévitablement affublés de l'abat-jour vert traditionnel !

Mais, Messieurs, si les caricaturistes ont de l'esprit, les académiciens n'en sont pas non plus dépourvus. Malgré son vers :

Nu comme le discours d'un académicien.

et bien d'autres du même genre, Alfred de Musset siégea au Palais Mazarin, et on ne lui tint pas rigueur de ses épigrammes.

Je n'en ai point de pareille à me reprocher, et, quant à mon crayon, il n'a jamais effrayé personne. Fût-il encore plus incisif qu'il ne l'a jamais été, vous seriez les derniers à vous en émouvoir.

Je ne dois pas oublier, Messieurs, que vous avez aussi bien voulu m'admettre parmi vous comme écrivain humoristique. J'éprouverais quelque embarras si vous m'obligiez à justifier ce titre. L'hu-

mour est une qualité rare et précieuse ; c'est le bon sens avec une pointe de malice, c'est la vérité armée de l'ironie. Vous ne vous apercevrez que trop combien peu je justifierai la qualification d'écrivain humoristique. Mais à défaut d'humour, et pour la remplacer bien imparfaitement, je m'estimerais heureux qu'on m'accordât la fantaisie. Si le mot était aussi français qu'il est usuel dans la langue de nos jours, je vous demanderais la permission de m'intituler simplement écrivain fantaisiste.

C'est comme écrivain fantaisiste que je traiterai devant vous de la manie des Faïences.

Si j'ouvre le Dictionnaire j'y trouve la définition suivante : Manie, aliénation d'esprit, habitude bizarre, caprice, goût excessif. Vous le voyez, Messieurs, le Dictionnaire est un peu sévère. Je retrancherai donc, si vous le voulez bien, les premiers termes de sa définition pour m'en tenir aux derniers. La manie dont je m'occupe est un goût excessif pour les faïences. Serait-ce d'ailleurs un goût s'il n'était pas excessif ?

Des écrivains spéciaux ont, dans beaucoup de nos provinces, et dans la nôtre en particulier (1), fait l'histoire de la fabrication de la faïence. Je n'entreprendrai pas de marcher sur leurs brisées. Je ne rappellerai de cette histoire qu'un épisode qui vous est bien connu et qui en est une page

(1) Ris Paquot, Histoire de la faïence de Rouen, Histoire générale de la faïence.

assurément fort glorieuse. Je veux parler de l'apparition de la faïence sur la table du roi Soleil, de Louis XIV, qui fit porter sa vaisselle d'argent à la Monnaie pour remplir les vides du Trésor. Beaucoup de seigneurs l'imitèrent, et, suivant l'expression du temps, « se mirent en faïence. » Je ne sais pas s'il en résulta de grandes ressources pour le budget de Louis XIV, mais il est certain que la fabrication de la faïence en reçut une vive impulsion. C'est à cette époque que l'on rencontre l'éclat des couleurs, l'élégance et la pureté du dessin. La céramique se mettait à la hanteur des lambris de Versailles.

Mais laisssons là l'histoire de la faïence, c'est l'histoire de la manie que je veux faire. A quelle époque apparaît-elle ? Quand commença-t-on à se servir des faïences comme d'un objet de décoration, et à suspendre aux murs des appartements des plats, des assiettes qui tenaient la place des tableaux et des gravures ?

Sans doute, il y a fort longtemps que des amateurs ont recherché ces belles faïence italiennes, véritables objets d'art, créés pour la décoration et qui pouvaient figurer avec honneur dans les palais à côté des chefs-d'œuvre de la peinture et de la sculpture. Mais ce goût,qui n'était qu'un côté général pour les œuvres d'art, et qui n'avait rien d'excessif, ce goût, dis-je, n'avait point de rapport avec la manie des faïences telle qu'elle sévit aujourd'hui, si je puis me permettre ce mot.

Il n'y a guère plus de 20 à 25 ans que ses ravages commencèrent à s'exercer. C'était dans les premières années du dernier règne. Le grand mouvement des affaires avait eu pour conséquence une grande richesse et un grand besoin de dépense. Des ventes importantes d'objets d'art eurent lieu à cette époque, et jamais ce qu'on appelle le feu des enchères n'avait été aussi actif. L'Europe fut étonnée des prix qu'atteignirent alors les œuvres d'art. La mode tourna de ce côté ; il devint de bon goût d'être amateur ou collectionneur. Toutefois, il ne fallait pas songer aux tableaux, à moins d'avoir une fortune de prince ou de financier. Quant aux autres objets d'art ou, comme on dit, de haute curiosité, il en restait bien peu sur le marché. Les du Sommerard, les Sauvageot, devançant leur époque, avaient fait leur moisson à ce moment où le goût public n'était point dirigé de ce côté, et avaient ensuite versé leurs trésors dans nos grandes collections nationales. Dans nos provinces les vrais connaisseurs ne manquaient pas non plus et avaient fait main-basse sur tout ce qui avait quelque valeur dans leurs alentours. Repoussé de tous ces côtés par la rareté des choses et leur haut prix, le goût se jeta, faute de mieux, sur les faïences. Cela valait bien les boutons ou les timbres-postes.

Ce fut à cette époque que le romancier réaliste Champfleury publia un livre sur la faïence. Il s'était inspiré du goût qui commençait à naître, et

il donna à ce goût un nouvel élan. De ce moment, la passion ne connut plus de bornes, et l'on put dire :

Aimez-vous la faïence ? on en a mis partout.

On en couvrit les murs des appartements ; de la salle à manger, où elle s'installa d'abord comme à sa place naturelle, elle passa dans le salon ; on en vit dans la chambre à coucher. Elle relégua dans les greniers les portraits de famille et ces solennelles gravures du commencement du siècle, ces héros grecs et romains qui étonnaient nos regards pendant notre enfance : l'Education d'Achille, Hippocrate refusant les présents d'Artaxercès, Socrate buvant la ciguë, et d'autres non moins vénérables, cessèrent depuis ce jour de régner dans nos demeures.

C'est qu'en effet, on ne se contenta point de réunir un service de table de tel ou tel genre, ayant telle ou telle origine. Non, il fallait accrocher, pêle-mêle, sans distinction, assiettes et plats. La mode le voulait ainsi. Elle fut si impérieuse, que les nouveaux amateurs, qui n'auraient point donné 500 fr. d'un bon tableau, payèrent des plats jusqu'à 1,500 et 2,000 fr.

La faïence hollandaise de Delft eut d'abord la vogue ; elle n'est point, vous le savez, sans valeur, et à côté d'innombrables pièces médiocres et vulgaires, elle en offre qui, par l'originalité de la forme et du dessin, et par la beauté des couleurs,

méritent le cas qu'on en fait. Mais elle ne tint pas longtemps devant les produits de Rouen, qui, malgré tous les efforts qu'on a tentés pour les détrôner, tiennent encore le premier rang dans l'estime des collectionneurs. Je ne suis point de ceux qui le leur contesteront. La faïence de Rouen a pour elle l'ancienneté ; elle a, pendant plus de deux siècles, revêtu des formes variées, majestueuses sous Louis XIV, comme la tragédie contemporaine; piquantes et animées sous le règne suivant ; elle a eu de la grandeur et elle a eu de l'esprit; elle a été en harmonie avec les perruques du grand siècle, aussi bien qu'avec les mouches et les talons rouges du règne suivant. Faut-il vous rappeler le bleu rayonnant, les décors polychromes, les dessins à la pagode, à l'écrevisse, au carquois, à la corne ? L'énumération serait trop longue, s'il fallait aller jusqu'au bout.

Sans doute, des éclectiques se sont rencontrés qui ont sacrifié au Nevers, au Strasbourg ; qui ont recherché les produits de l'Aprey, de Marseille et de Moustiers ; mais les amateurs sérieux, les purs, si l'on peut dire, s'en sont tenus à la faïence de Rouen. Hors du Rouen, point de salut. Si vous voulez être classé et coté comme un collectionneur digne de ce nom, ayez du Rouen, sinon, vous restez dans la foule, confondu avec ces amateurs naïfs et primitifs qui s'extasient devant un coq rouge grossièrement enluminé au fond d'une assiette de campagne.

Je suppose que vous ayez été jugé digne de figurer dans la première classe des collectionneurs, oh ! alors, à quel singulier monde n'appartenez-vous pas ? Sans doute on n'y est pas méchant, on n'y est pas agité par les passions politiques, et, par le temps qui court, ce n'est pas chose à dédaigner. Mais les défauts, dirai-je, les vices, n'y manquent pas.

La jalousie, l'envie, se glissent souvent au cœur des collectionneurs, et de petits mensonges ne les effraient point quand ils peuvent servir leur manie. C'est déjà un fort joli contingent de mauvais sentiments, et je crois qu'il ne faut pas aller plus loin et ajouter foi à ces histoires où l'on représente des amateurs forcenés ne reculant pas devant le crime pour satisfaire leurs convoitises.

Non, Messieurs, la statistique criminelle, et vous savez que la statistique est infaillible, ne nous offre dans ses colonnes trop fournies, aucun collectionneur de faïence.

Pour le collectionneur, la chasse est ouverte en tout temps. Quelle activité, quelle ardeur, quelle fièvre n'y déploie-t-il pas ! Voyez-le l'œil inquiet, battant la ville et la campagne, entrant dans les chaumières, gravissant les échelles des greniers, visitant les masures des faubourgs, toujours en éveil, toujours alerte, fatigué quelquefois, mais soutenu par l'espérance. A-t-il découvert quelque objet qui le séduit, il sait dissimuler sa joie, son émotion, sa convoitise. Il est diplomate, il a l'air

dédaigneux, indifférent. C'est qu'il ne faut pas éveiller la cupidité du possesseur, et lui donner à croire qu'il a un trésor. Le talent est de lui persuader, au contraire, qu'on lui rend service en le débarrassant d'un objet inutile et encombrant.

Quelquefois il se heurte à des résistances d'un autre ordre. On ne veut pas vendre, on tient à l'objet ; c'est un souvenir de famille ; on ne s'en séparera jamais. Il faut alors redoubler d'éloquence, multiplier les arguments. Et, en fait d'arguments, il n'y en a point de plus persuasif, de plus irrésistible que l'or qu'il faut faire briller à propos aux yeux du possesseur récalcitrant.

Mais un grand événement se prépare. Un riche amateur vient de passer de vie à trépas, ou bien se décide à se défaire de son cabinet. La vente en est annoncée. L'émotion s'empare des collectionneurs circonvoisins, et même des plus éloignés. De tous les points de la France et de l'étranger les ordres arrivent. Chacun a jeté son dévolu sur la pièce qui lui manque, sur celle qui doit compléter sa série. L'heure est sonnée. La commissaire-priseur est à son poste. La salle de vente est trop petite pour contenir les amateurs. On se presse, on se bouscule, on se dispute les meilleures places. Puis le silence se fait, on se recueille avant la bataille. Elle commence ; on s'avance d'abord lentement, avec précaution. Ce sont des escarmouches, des combats d'avant-postes. Mais bientôt la lutte s'engage plus vigoureusement. Les gros

bataillons succèdent aux tirailleurs. Les enchères tombent dru comme grêle de tous les côtés de la salle. Puis, peu à peu, le nombre des combattants diminue, et bientôt il n'en reste plus que deux dont l'assistance émerveillée juge les coups, dignes d'être chantés par un Homère.

Le commissaire a prononcé le mot : adjugé ; le plat ou l'assiette est au vainqueur qui s'en empare, le palpe, l'examine de plus près et l'emporte sur son cœur. Heureux si l'œil de l'envie n'y découvre pas un défaut, une félure, un cheveu, c'est le mot consacré, Messieurs, qu'elle fait remarquer à l'acquéreur pour empoisonner son triomphe !

Un pareil engouement, vous le comprenez aisément, Messieurs, devait inspirer au Français, né malin, comme chacun sait, la pensée d'en abuser. De là naquit la falsification, c'est-à-dire l'imitation des pièces anciennes. La loi qui punit la tromperie sur la qualité de la marchandise vendue n'a pas encore étendu son égide protectrice sur l'amateur de faïence ; il est sans défense contre la fraude. C'est à lui, direz-vous, qu'il appartient de se défendre, et vous êtes tentés de dire que s'il est trompé, c'est qu'il est un ignorant, un maladroit, indigne de figurer dans la phalange des collectionneurs, et qu'en un mot il mérite son malheureux sort.

Ce serait peut-être une condamnation bien sévère, car l'art du faussaire, surexcité par le profit énorme à recueillir, est devenu si ingénieux, si fécond en

ressources, que personne ne peut répondre de n'en être point la dupe. On connaît tous les procédés de fabrication des anciens maîtres en faïence, on les imite admirablement. On sait même imiter les effets du temps, la teinte, les craquelures, ce que l'on appelle la patine des siècles. Les experts eux-mêmes y sont pris ; vous jugerez si la chose en vaut la peine, car où l'original vaudrait 1,000 fr., la copie, si belle qu'elle soit, plus belle peut-être, n'en vaut que 25 ou 30.

Mais je m'aperçois, Messieurs, que je me laisse aller avec trop de complaisance à vous entretenir d'un sujet trop peu digne de votre attention. Vous me pardonnerez, je l'espère, de vous y avoir si longuement retenus, parce que vous avez deviné que je suis moi-même atteint de cette manie que j'ai essayé de décrire ; vous ne vous étonnerez pas non plus que je ne me sois point montré trop sévère pour ceux qui en subissent l'empire ; car, comme a dit le poète :

On pardonne aisément les torts que l'on partage.

Il est temps de finir. Puis-je mieux le faire, Messieurs, qu'en vous exprimant de nouveau toute ma reconnaissance ? Vous venez d'y acquérir de nouveaux titres par la bienveillante attention que vous avez bien voulu prêter à ce trop long discours.

RÉPONSE

AU

DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. Gédéon BARIL,

Par M. JULES VERNE, Directeur.

(*Séance du 25 Juin 1875.*)

MONSIEUR,

Tout en vous remerciant des choses aimables que vous dites de moi au début de votre discours, voulez-vous me permettre de les répartir dans une plus juste mesure ? Je suis heureux d'avoir pu vous être utile en cette circonstance ; mais ce n'est pas uniquement au patronage du directeur actuel de l'Académie que vous devez de compter aujourd'hui parmi ses membres titulaires. Les nombreux présentateurs qui ont signé votre demande méritent tous, et quelques-uns beaucoup plus que moi, vos remerciements académiques.

Il en est qui ont pris la parole pour faire valoir

vos titres, incontestables d'ailleurs, vous les connaissez, et je ne serai que juste en leur dédiant ce premier paragraphe qui contient l'expression de votre gratitude.

Ceci dit, Monsieur, je demande à faire une observation que plusieurs de nos collègues ont peut-être déjà faite en vous écoutant.

Nous croyions recevoir aujourd'hui, dans cette séance, un aimable Amiénois que nous connaissions de longue date, moitié écrivain humoristique, moitié dessinateur fantaisiste, très-goûté dans le département de la Somme et même au-delà, un fin humoriste, tenant plume et crayon, et complétant ses spirituels croquis par de non moins spirituelles légendes, en un mot le « Gédéon », père naturel et incontesté de Madame Zacharie !... Au lieu d'un discours grave, soigné, léché, ajusté au tire-ligne, nous nous attendions à quelque bonne scène d'hortillonnes, décalque de ces mœurs populaires que vous savez prendre sur le vif. Nous nous imaginions même que vous nous auriez parlé cet idiome picard dont vous êtes l'un des plus brillants professeurs !... Et pas du tout ! Ce n'est plus « Gédéon » tout simplement ! Il semble avoir renié sa fille des faubourgs, et c'est Monsieur G. Baril, cravaté de blanc, habillé de noir, qui nous fait l'honneur d'assister à cette séance, dans une tenue irréprochable, mais un peu sévère.

Notre surprise égale nos regrets. L'ancien Gédéon a-t-il donc été attaqué du phylloxera aca-

démique, à ce point qu'il soit déjà trop tard pour lui appliquer les sulfo-carbonates alcalins recommandés par la science ? En tout cas, il vient de nous lire un discours beaucoup plus sérieux qu'il ne croit, et que tous ses collègues, lui excepté, auraient le droit de signer, eux qui, par état, sont graves et solennels.

Voilà naïvement, Monsieur, la pensée qui est venue, à moi d'abord quand j'ai lu votre discours, et, peut-être, en l'écoutant, à quelques-uns de nos collègues.

Monsieur G. Baril, il est vrai, réclame le titre d'écrivain fantaisiste, mais, je le préviens charitablement que ce titre appartient déjà à Gédéon l'ancien, son plus intime ami. Qu'il prenne donc la peine de le lui réclamer, et je suis sûr que tous deux s'entendront parfaitement à cet égard.

Sous le bénéfice de cette réserve, et en ce qui concerne la forme littéraire de votre discours, Monsieur, je n'ai qu'à louer son style châtié, l'agencement heureux de ses phrases et l'élégante manière qu'il a de dire les choses. Vous avez vengé, en très-bons termes, les académies de ces plaisanteries sans fin portées contre elles, et en même temps, vous avez donné une très-fine leçon à votre homonyme qui, bien qu'il s'en défende, a peut-être à se reprocher quelque pécadille de ce genre. J'y trouve aussi une charmante définition de la caricature, qui est la satire crayonnée, et de cette humour, à laquelle vous reviendrez, je l'espère,

après la solennelle épreuve que vous venez de subir.

Donc, pour la forme que revêtent vos idées, rien à reprendre, mais pour les idées elle-mêmes, à propos de « la curiosité » en général, et de la manie des faïences en particulier, je voudrais vous dire brièvement tout ce que j'en pense, dussé-je être lapidé, à coup d'assiettes, par les Potentiers de la ville.

Vous êtes un amateur, Monsieur, un hôte assidu de la « reiderie, » célèbre marché picard, dont on a peut-être tort de faire une succursale des musées du Louvre. Il s'ensuit donc que, tout en ayant l'air de les plaisanter, vous êtes au fond très-indulgent pour les « reideurs, » vos confrères. Vous citez ce vieux vers, que vous avez trouvé à la « reiderie, » sans doute :

« On pardonne aisément les torts que l'on partage ! »

Peut-être auriez-vous dû le rajeunir en le retournant de cette façon :

« On PARTAGE aisément les torts que l'on PARDONNE !

car, certainement, comme tous les collectionneurs, vous avez commencé par commettre la faute, avant de songer à l'excuser chez les autres.

Or, dans votre discours, vous parlez souvent du goût qui dirige l'amateur de curiosités. C'est comme votre mot de passe. Vous ajoutez même qu'il ne serait pas un goût, s'il n'était excessif. Mais non, Monsieur, le goût, au vrai sens artiste du mot,

n'est tel, que lorsqu'il se tient dans les pures limites de l'art. Or, l'art est-il pour quelque chose en tout ceci ? Je ne le crois pas. Et vous-même le croyez-vous ?

Lorsque vous recherchez à quelle époque on a commencé à suspendre des assiettes aux murs des appartements, en en chassant les tableaux et les gravures, ne semblez-vous pas indiquer que la place naturelle de ces ustensiles, eussent-ils été fabriqués deux cents ans avant Boïeldieu, est sur la table ou dans le buffet de la salle à manger ? Est-ce que vous les admirez entre ces griffes de ferblanc qui les plaquent aux murailles, comme autant de lunes toujours pleines, et qui malheureusement ne se couchent jamais ? Est-ce que vous pouvez sérieusement sacrifier à ce goût des faïences, puisque vous constatez qu'on les falsifie maintenant avec une perfection chinoise, et à ce point même que les experts les plus malins y sont pris ? Vous allez même jusqu'à dire que certaines imitations « surpassent » les modèles, ce qui ne vous empêche pas d'ajouter qu'elles n'ont aucune valeur ! L'ancienneté seule est-elle donc un élément d'art ? Non, Monsieur, elle ne l'est pas plus que le « curieux » n'est un artiste !

Voici ce qu'a dit La Bruyère, qui s'y connaissait quelque peu :

« La curiosité n'est pas un goût pour ce qui est bon ou pour ce qui est beau, mais pour ce qui est rare et unique, pour ce qu'on a et ce que les

autres n'ont point. Ce n'est pas un attachement à ce qui est parfait, mais à ce qui est couru, à ce qui est de mode. Ce n'est pas un amusement, mais une passion, et souvent si violente, qu'elle ne le cède à l'amour et à l'ambition que par la petitesse de son objet ! »

Voilà les amateurs de la « reiderie » jugés, et en bons termes, et si Labruyère passait par ce marché, il n'en sortirait pas vivant.

Oui, Monsieur, vous avez raison d'affirmer que cette manie des faïences « sévit » actuellement. C'est une véritable épidémie, mais pour laquelle il n'y a pas de médecin spécial. Elle ira croissant, vous l'espérez bien, et, quand on aura épuisé les plats, on finira par collectionner les tessons de bouteilles, dont je signale un stock important à la fabrique de Creil, et auquel son ancienneté doit donner une grande valeur. Vous ajoutez : Mais cela vaut bien la manie des boutons et des timbres-poste ! Sans doute, mais cela ne vaut pas plus !

Vous convertirai-je, Monsieur ? Non, je ne l'espère pas, car, au fond, si je sais lire entre les lignes, vous parlez avec amour de toutes ces choses. Le spirituel portrait que vous faites de l'amateur, dans une vente publique, est le vôtre, trait pour trait. Vous avez joué cette innocente comédie de l'acheteur qui tourne autour des objets qu'il convoite, en feignant de désirer ceux dont il ne veut pas. Plus d'une fois votre vie, qui ne tenait plus qu'à un fil, a été comme suspendue au marteau du commis-

saire ! Vous avez lancé sur vos rivaux ce regard d'envie que peuvent seuls jeter des yeux de collectionneur. Les Latins, si je ne me trompe, n'avaient qu'un mot, « cupidus, » pour dire curieux et cupide !

Et quand on songe, après tout, que c'est pour en arriver à n'estimer un objet qu'à raison de sa rareté ou de son ancienneté ! Eh bien, non ! l'antiquité ne vaut pas par elle seule ! La preuve, c'est que les faussaires habiles font du neuf qui égale l'antique et paraît même plus vieux que lui ! Et vous voulez qu'on les traduise en cour d'assises ! Ah ! Monsieur, si je suis du jury à cette audience-là, récusez-moi, ou je les acquitte !

Veuillez donc vous rappeler cette petite histoire, qui a été dernièrement citée, mais incomplètement, par les journaux, et dont je désire rétablir le texte exact, afin que les mémoires de l'Académie d'Amiens le transmettent aux siècles les plus reculés.

Un jour, de notre temps, on trouva une pierre ancienne qui devait avoir le plus haut prix. Elle sortait d'un terrain tertiaire. Elle avait été travaillée par des hommes préadamiques, puisqu'il y en a, paraît-il. Elle était, pour le moins, contemporaine de la mâchoire du Moulin-Quignon et des ossements humains de M. Lartet. C'était une borne des temps préhistoriques. A sa surface se dessinaient des caractères cunéiformes de la plus incontestable antiquité. Il y avait des C, des S, des P, des K, des M, des O, etc., enfin une quarantaine de lettres

lapidaires, formant une inscription dont on ne pouvait deviner le sens. On fit des volumes pour la traduire, l'expliquer, l'interpréter, la commenter... Vains efforts ! Les épigraphistes y perdirent leur grec. Cette inscription, qui devait peut-être éclairer toute la paléontologie moderne, était tellement antique, qu'elle en était indéchiffrable !

Passe un élève de cinquième, qui s'approche, regarde, et lit couramment.

« *Cellarius invenit polkam et non decorabitur.* »

Ce qui veut dire, en bon français : N'achetez des assiettes que pour manger dedans, et vous vous rirez des contrefacteurs !

Et pour finir, Monsieur, avant de vous inviter, comme récipiendaire, à prendre l'engagement de concourir à nos travaux, laissez-moi vous faire une petite demande.

Maintenant que Monsieur G. Baril est des nôtres, nous serions véritablement très-heureux et très-honorés, s'il voulait bien de temps en temps, nous, amener ici Gédéon l'ancien, « le Gédéon avant la lettre »... qui vous a convoqué à la séance de ce jour.

OBSÈQUES DE M. LE PRÉSIDENT DECAIEU.

Le 23 juillet ont eu lieu à Amiens les obsèques de M. le président Decaïeu. Toute la Cour y assistait. Le deuil était conduit par M. Albert Decaïeu, fils du défunt, substitut du procureur de la République à Soissons, qu'accompagnait M. l'abbé Friant, curé-doyen d'Albert.

Les cordons du poèle étaient tenus par MM. Bagneris et Vigier, conseillers; Dauphin, conseiller honoraire et Gesbert de la Noë-Seiche, premier avocat général.

Le Tribunal de première instance était représenté par M. le président Le Pelletier; M. Coquillette, procureur de la République et plusieurs autres magistrats.

Presque tous les avocats, les avoués près la Cour et le Tribunal suivaient aussi le convoi.

On remarquait dans l'assistance MM. l'abbé Fallières, vicaire-général, Charles Dufour, ancien avoué, Delpech et Fournier, adjoints au Maire; une députation de l'Académie d'Amiens : MM. Jules Verne, directeur, de Beaussire, Ponche,

Edouard Gand, Dusevel, Gédéon Baril; Fuix, ancien ingénieur en chef des ponts-et-chaussées et de nombreux amis du défunt.

Sur la tombe, M. Daussy, ami de M. le président Decaïeu, a prononcé le discours suivant :

MESSIEURS,

L'existence qui vient de finir, si noble et si dignement remplie, laisse des souvenirs qui ne peuvent s'effacer : l'amitié dont M. le Président Decaïeu m'honora me fait un devoir d'en retracer ici les traits principaux.

Philippe-Louis Decaïeu naquit le 3 février 1791, à Oisemont où son père était procureur au bailliage. Il fit ses études au lycée d'Amiens, dont il fut l'un des élèves les plus distingués : il aimait à rappeler qu'il avait été l'un des quatre premiers élèves de notre lycée; et, lorsqu'il y a quelques années, il présida le banquet de l'Association fraternelle des anciens élèves, il exprimait à ses jeunes camarades sa joie de revivre pour un moment dans ce passé lointain : « Merci, Mes- « sieurs, s'écriait-il, vous m'avez rendu mes « quinze ans, » et son accent ému touchait tous les cœurs.

M. Decaïeu avait un goût très-vif et des aptitudes spéciales pour les sciences mathématiques qu'il cultiva toute sa vie; en 1803 il entra à l'École polytechnique. Les études y étaient, à cette époque, dirigées principalement en vue du ser-

vice militaire ; M. Decaïeu en sortit officier dans l'arme du génie, et coopéra, comme ingénieur-géographe, au grand travail de le carte de France. Mais les événements devaient l'arracher bientôt à ses calculs de triangulation et l'appeler à déployer sa valeur sur les champs de bataille où la France envahie luttait avec l'énergie du désespoir contre les alliés victorieux. Il se fit remarquer sous les murs de Paris par son intrépidité.

Après Waterloo il ne put contenir l'explosion des sentiments qui l'animaient et brisa son épée. Il était sans fortune, il lui fallait à 24 ans recommencer une carrière nouvelle : acceptant cette situation avec un courage admirable, il entreprit l'étude du droit ; le brillant officier devint un obscur étudiant. Dans la nouvelle direction donnée à l'activité de son esprit, il apporta les précieuses qualités qu'il avait développées dans l'étude des sciences exactes ; il y joignit l'expérience précoce et le sens pratique acquis au milieu des événements qu'il avait traversés.

Revenu à Amiens avec le titre d'avocat, il se fit inscrire au barreau où il devait conquérir une place des plus honorables à côté des Vivien, des Machart, des Roussel. Pour être utile à un ami dont l'âge ne lui permettait pas de reprendre immédiatement l'étude de son père, il remplit pendant deux ans les fonctions d'avoué ; puis, ce devoir de cœur accompli, il rentra dans les rangs du barreau où le trouva la révolution de 1830.

Nommé alors procureur du roi près le tribunal d'Amiens, il vit s'ouvrir devant lui cette carrière de la magistrature où il devait, pendant plus de 30 ans, rendre à son pays des services signalés. Conseiller en 1834, il fut une des lumières de la Cour. Souvent il fut chargé de la présidence des assises, et il apporta dans ces difficiles fonctions une sagacité, une vigueur et une élévation de caractère qui ne sont point oubliées au Palais. Il reçut, en 1852, la croix de la Légion d'Honneur, et fut nommé président de chambre en 1856. Cinq ans plus tard, il était atteint par la loi de la limite d'âge, alors que sa verte vieillesse faisait regretter à tous l'inflexibilité de la règle.

Mais la retraite ne fut point l'oisiveté ; il continua, avec une persévérance qui ne s'est jamais ralentie, de se livrer aux spéculations des mathématiques, qui se rattachaient pour lui à des théories musicales pour lesquelles il avaient une prédilection marquée C'était, en effet, une large intelligence, ouverte à tout ce qui peut occuper l'esprit humain. Depuis 1831 il était membre de l'Académie d'Amiens; il avait professé,en cette qualité, le cours de droit commercial pendant plusieurs années. Il coopérait, comme examinateur, aux travaux de l'Instruction publique, et était officier de l'Université. Il avait siégé pendant plus de dix ans au Conseil municipal. L'École mutuelle, la Société philharmonique, la Société des amis des arts, la Société industrielle, le comptaient au nombre de

leurs fondateurs ; il avait pris part à toutes les œuvres d'utilité publique, et porté partout les lumières de sa haute expérience et de son esprit élevé. Sans avoir jamais joué un rôle politique marqué, il ne se désintéressait cependant point des grandes questions qui agitaient le pays, et il appartenait notoirement à l'opinion libérale.

M. Decaïeu écrivait peu, mais il parlait volontiers. Doué d'une physionomie heureuse, charmant causeur, aimable et enjoué, il était du plus agréable commerce ; sa parole vive et nette, semée de spirituelles saillies, toujours élégante, rappelait par son tour brillant la distinction du siècle dernier. La vivacité de son esprit pénétrant, la vigueur de ses conceptions, la rectitude de sa logique, l'étendue et la profondeur de ses connaissances, assuraient à sa parole une grande autorité dans les discussions. Il avait un caractère franc et ouvert, plein de décision, de fermeté, et dont le trait dominant était une haute indépendance. Essentiellement bon, il était pour les siens d'une tendresse extrême et pour tous naturellement bienveillant. Quand l'occasion se présentait de rendre un service, il la saisissait avec joie et s'employait tout entier au profit de son protégé. Si brillantes en effet que fussent chez lui les facultés de l'intelligence, elles ne pouvaient cependant égaler celles bien autrement puissantes du cœur. Je n'en ai point connu de plus chaud que le sien : Il se donnait, se prodiguait ; son dévouement était sans bornes. Les cal-

culs du mathématicien étaient ignorés de l'homme de cœur. Au milieu de ces élans généreux, il gardait une sérénité d'âme qui ne se démentit jamais, même dans les circonstances difficiles, et qui fit à sa belle vieillesse une auréole de paix et de calme.

Il n'est pas besoin de dire tout ce qu'une aussi riche nature devait conquérir de sympathies, quelle puissante attraction elle exerçait : c'était un foyer qui rayonnait ardent et lumineux. L'affection et la considération publiques ont constamment entouré le magistrat éminent, le savant distingué, l'homme de bien auquel je suis fier de rendre ici un public hommage ; elles resteront fidèles à sa mémoire vénérée.

OBSÈQUES DE M. CHARLES DUBOIS.

Les funérailles de M. Charles Dubois, maire d'Amiens, ont eu lieu, le 15 septembre, à dix heures et demie précises du matin. Le départ du cortége a été signalé par la grosse cloche du beffroi ; quand le clergé de la Cathédrale eut fait la levée du corps dans la magnifique chapelle ardente érigée à l'Hôtel-de-Ville, la fanfare des Sapeurs-Pompiers municipaux volontaires de la ville d'Amiens, ouvrit la marche, suivie de l'Harmonie d'Amiens ; venait ensuite le corps, porté par des sergents de ville et des employés de l'octroi.

Les coins du poèle étaient tenus par M. Gustave Dubois, avocat, d'Welles Duroyer, ancien maire d'Amiens, René Goblet, conseiller municipal et député, E. Yvert, secrétaire-perpétuel de l'Académie. La compagnie des Pompiers formait l'escorte.

Derrière le cercueil s'avançaient les avocats du barreau d'Amiens en robe, la famille, le préfet, le secrétaire-général, le colonel Ducros, un aide de camp du général Montaudon, le colonel du

génie, le sous-intendant militaire, le colonel du 72e, le commandant d'artillerie, les officiers de la gendarmerie et des divers services de la place, un vicaire-général ; puis le conseil municipal tout entier, ayant à sa tête MM. les adjoints Demonbynes, Fiquet et Fournier, ceints de leurs écharpes ; tous les curés de la ville, des faubourgs et des sections, le pasteur protestant, les instituteurs laïques et congréganistes de la ville, des faubourgs et des sections rurales avec leurs élèves, les écoles mutuelles des filles et des garçons, les salles d'asiles, les ouvroirs et les sœurs de la Providence, de l'Immaculée Conception, de saint Vincent-de-Paul ; les vieillards et les enfants de de l'hospice Saint-Charles ; les administrateurs des hospices, du bureau de bienfaisance, de la maison Cozette, de la caisse d'épargne, les présidents et membres du tribunal et de la chambre de commerce, un grand nombre de conseillers généraux, des conseillers d'arrondissement, les chefs de tous les services publics ; parmi les invités, on remarquait encore des membres de l'Académie, de la Société des Antiquaires de Picardie, de l'École de médecine et du Lycée, des membres de la magistrature, du conseil de préfecture et du clergé, des anciens maires, MM. de Chassepot, Dhavernas et Allou, le supérieur de la Providence et des chefs d'institution ; venaient enfin de nombreux amis désireux de rendre au défunt les derniers hommages, et plusieurs délégations d'ouvriers.

La messe a été dite par M. Boucher, archiprêtre de Notre-Dame ; Monseigneur l'Évêque, accompagné de son Chapitre, a donné l'absoute.

Pendant la cérémonie religieuse, la Fanfare et l'Harmonie, placées à gauche et à droite du transept, se firent entendre alternativement.

A la sortie de la Cathédrale, le cortége, accompagné d'une foule sans cesse grossissante, se dirigea vers le pont Saint-Michel où de nombreuses voitures étaient à la disposition des invités pour accompagner le corps à la Madeleine. La dépouille mortelle de M. Charles Dubois fut déposée dans la sépulture de famille, au Nord, et à peu de distance de la chapelle. M. Fiquet, au nom de la municipalité, M. Gustave Dubois, au nom du barreau et de l'Académie, prononcèrent chacun un discours sur le bord de la tombe.

MES CHERS CONFRÈRES,

MESSIEURS,

La Ville d'Amiens, le Barreau d'Amiens viennent, dans un suprême hommage, associer ici l'expression de leur douleur.

La Ville a perdu son premier administrateur, l'Académie un brillant écrivain, le Barreau un avocat érudit.

Une grande préoccupation de famille retient notre Bâtonnier et l'empêche d'être à ce rendez-vous l'organe le plus autorisé de notre affliction. Pourtant si dans l'accomplissement de cette tâche

du chef de notre Ordre, il suffit d'une estime singulière, d'une affection profonde pour le confrère dont nous pleurons la disparition, qui de nous ne sent propre à la remplir ? Laissons parler nos cœurs et sur cette tombe où le voilà descendu, évoquons nos souvenirs d'hier ; nous y trouverons une physionomie d'élite, celle d'un des esprits les plus ingénieux qui aient enrichi le Barreau d'Amiens.

Né dans notre ville en 1834, Charles Dubois, fils d'un officier supérieur distingué, fut élevé, instruit au Lycée d'Amiens. Sa merveilleuse facilité, dont son enfance donnait les signes, n'était pas chez lui une de ces brillantes promesses tant de fois trompées.

Il grandit dans le goût prononcé des classiques, et maintes fois les palmes universitaires vinrent stimuler et récompenser les heureux efforts du studieux élève.

C'est ainsi qn'il préludait aux études qui seront l'objet de son culte constant.

Sorti du Collége, la Faculté de droit de Paris le voit assidu à ses cours, et ses maîtres, je le crois, n'accueillirent jamais autrement que par des boules blanches ses réponses aux épreuves des examens.

Ses aptitudes privilégiées ne lui permettaient pas de se contenter du titre de licencié qui lui ouvrait la barre, il voulut asseoir en lui les fonde-

ments de la science juridique, et donner à ses travaux le couronnement du doctorat.

Aussi, dès son arrivée au Barreau, sut-il se créer une place parmi les jurisconsultes. Avant de se montrer à l'audience, il était déjà revêtu de cette solide armure qui communique à ceux qui la possèdent l'assurance de bon aloi pure de toute idée présomptueuse. Docteur en droit, vraiment digne de ce titre qui l'habilitait plus spécialement au professorat, il utilisa les loisirs forcés des commencements au barreau par une culture plus approfondie des lettres, puis l'enseignement du droit.

Il revint dans ce Lycée, où il avait beaucoup appris, apprendre à de plus jeunes la législation usuelle, — telle était l'appellation de son cours, — et leur donner les premières notions de l'économie politique.

Sa parole claire, sobre, élégante fut tout d'abord remarquée, et ses leçons, mises à profit, attestèrent la maturité précoce du professeur.

Ses premières causes placèrent sous un plus grand jour les rares mérites du jeune avocat. Tout en reconnaissant l'efficacité du concours de sa parole dans la défense des malheureux, vers laquelle ses généreux penchants l'essent entraîné, on peut affirmer que sa réserve grave, l'autorité pour ainsi dire native de son langage, nourri de la forte substance du Droit, toutes ses prédispositions naturelles le dirigeaient de préférence vers le prétoire civil.

A le voir si facilement se reconnaître au milieu des nombreux sentiers de la jurisprudence dans lesquels il posait fermement le pied comme un voyageur habitué à les parcourir, la science paraissait déjà en lui le résultat d'une sorte de de divination plus encore que le fruit des travaux auxquels il se fût livré.

De ce sentiment, que ratifieraient les plus sévères, ne trouvez-vous pas les gages dans ce *Journal des Audiences* par lui si heureusement fondé en collaboration de quelques confrères, sous le patronage de nos anciens, et de l'avocat éminent que la magistrature nous a pris. Que de fois j'y ai trouvé le secours cherché, non-seulement dans la décision, mais encore dans la judicieuse et savante annotation de l'arrêtiste.

Cette œuvre, à laquelle les services par elle rendus, et la haute sympathie des magistrats promettait la durée, n'a vécu que quelques années, funèbre présage de la destinée de son auteur. Qui faut-il en accuser? Laissez-moi vous le dire : peut-être nous-mêmes, mes chers confrères.

Le prix que nous attachions à cette si utile publication n'eût rien perdu à la manifestation plus expressive de notre gratitude pour Charles Dubois, et si le reproche n'est point accepté par vous, qu'il pèse tout entier sur celui qui, croyant l'atténuer, a cherché imprudemment à vous le faire partager.

« Au Palais, dans nos entretiens intimes, le

voyez-vous paisible et souriant au milieu de nos anciens. Convié par eux à dire son mot sur une question épineuse, il savait tout d'abord la simplifier dans son exposé, puis, sous la forme d'un doute plus modestement exprimé que réellement éprouvé, il indiquait nettement l'objection, et la faisant passer par les détours nouveaux de ses attrayantes déductions, menait sans fatigue l'esprit de ses auditeurs à la solution juridique.

Aussi nul ne s'étonnait de le voir à l'audience retenir fortement l'attention du juge par les développements de sa discussion, toujours digne, substantielle et didactique.

Quelle solidité dans son argumentation, quelle forme pleine de correction et de grâce il lui imprimait !

Indifférent aux véhémences de l'adversaire, il ne sut jamais céder aux entraînements d'une parole froissante, non pas que sa modération le laissât désarmé ; à de vives attaques il renvoyait les traits d'une ironie calme, enveloppée dans cette fine bienveillance dont il était la vivante incarnation. Un si noble cœur, un esprit si délicat appelaient une récompense : jeune, il la trouva dans les honneurs de notre Ordre.

Il fit son entrée au conseil en août 1866.

Personne parmi nous n'avait un sentiment plus pratique de la véritable confraternité. Était-ce le pressentiment de sa courte existence qui l'amenait chaque jour au Palais, même lorsque les

affairés y désintéressaient sa présence ? Le besoin quotidien de la vue de ses confrères semblait ne lui permettre que de rares absences. Comme il nous aimait tous, je ne veux pas dire qu'il ne se réservât de secrètes préférences, mais il paraissait que tous nous fussions admis à un égal partage de ses sympathies !

Quelle chaleur douce et communicative dans ses entretiens, où il provoquait la participation des silencieux, forçant leur résistance par un mot d'une charmante originalité !

Rarement la conversation côtoyait la rive politique, mais le hasard d'un procès de presse devenait-il le thême improvisé d'un échange de réflexions familières, il était aisé de comprendre que le régime d'alors n'était pas celui qu'il eût rêvé.

La liberté philosophique de son esprit s'accommodait mal des entraves au milieu desquelles la pensée publiquement exprimée pouvait se manifester. Ce n'est pas à dire qu'il en eut personnellement ressenti le joug dans les conférences où ses belles études sur Colbert et Turgot furent ses lettres d'entrée à l'Académie. Maître de sa parole comme de sa plume, il eût su tourner les obstacles sans nuire à la clarté de son sujet. Mais l'indépendance de sa nature, accrue sans doute de l'indépendance de notre profession, lui faisait désirer dans le gouvernement de son pays une forme sous laquelle il entrevoyait une satisfaction

plus large aux aspirations démocratiques de notre temps.

Aussi la chûte de l'Empire le trouva-t-elle parmi ceux que n'effrayait point la chûte de ses institutions, et dès les premiers jours de notre transformation politique fut-il désigné à un poste de justice pour lui donner l'affermissement de ses convictions éclairées.

Notre confrère porta au parquet du Tribunal d'Amiens les qualités qui parent aussi bien la robe du magistrat que celle de l'avocat, la droiture de l'esprit, l'élévation des idées ; qui de nous n'ajouterait un cœur libre de toute prévention, dédaigneux des rigueurs non nécessaires, et cette immuable sérénité d'âme qui projetait sur sa figure ses plus sympathiques reflets ? Il ne peut m'appartenir à aucun titre d'apprécier le magistrat directeur du parquet, mais j'ai peine à penser qu'en se privant de ses services, le Gouvernement n'ait point provoqué dans la magistrature des regrets presque égaux à ceux que son départ du Barreau avait excités chez ses confrères.

Aussi, rentrant parmi nous, voyant l'air de fête répandu sur nos visages, dût-il se demander s'il pouvait appeler du nom de disgrâce la mesure que nous considérions comme une bonne fortune, puisqu'elle nous ramenait notre cher infidèle. Il n'avait quitté notre Ordre, j'ose le dire, qu'en y laissant une partie de lui-même ; ne le savions-nous pas, ne le sentions-nous pas, lorsque, sous

les cloîtres de notre vieux et regretté Palais, il cherchait, avant de monter au parquet, la main de l'un de nous pour y confondre la sienne, laissant échapper à travers son aimable sourire la parole la plus agréablement malicieuse.

Avec lui les rapports ne pouvaient se rompre, il n'eut donc qu'à resserrer les relations du passé. Les avoués étaient heureux de reprendre le chemin de son cabinet et de confier à la loyauté de son esprit sûr les intérêts de leurs clients.

Cependant, d'autres honneurs vont nous disputer encore notre confrère.

Le suffrage universel l'appela l'un des premiers dans le Conseil municipal, désignant ainsi au souvenir du Gouvernement un des hommes chez qui l'art de parler et d'écrire ne diminuait pas les aptitudes les plus précieuses à l'administration de notre cité. Il devint le Maire d'Amiens. Ce fut là, mes chers confrères, son arrêt de mort.

Lui, dont l'opulente organisation préparait si facilement les plaidoiries, le voici dépensant la fécondité de ses ressources dans cette administration où il a passé le temps suffisant pour y jeter les clartés de son esprit et marquer sa place dans la reconnaissance de ses concitoyens.

Vous venez d'entendre dire ce qu'il y a fait, comment il l'a fait. Mais si prodigue que la Nature eût été envers lui, l'amour de son devoir lui imposait tout-à-coup trop de fatigues.

Le mal le saisit traîtreusement sous les appa-

rences presque inoffensives d'une indisposition ne réclamant que le repos. Il alla le demander aux bords de la mer, il n'y trouva que l'accélération de la maladie; la science fortifiée, éclairée, s'il se pouvait, par le dévouement de la plus entière amitié, n'a pu nous le conserver. A quarante et un ans, voilà ce que deviennent tant de nobles facultés.

Notre famille du Barreau avait perdu ses Grands Parents; ne pouvait-elle espérer qu'il suffisait à la mort d'avoir moissonné nos anciens, et que, temporairement au moins, cessant de lever sur notre Ordre de si chers tributs, elle respecterait celui-là surtout chez qui les dons de l'intelligence se trouvaient emprisonnés dans un vigoureuse constitution.

Nouveau et trop cruel témoignage de la fragilité de nos prévisions, de la caducité de nos espérances, il légitime, hélas! sur mes lèvres la citation du poète :

« *Multis ille bonis flebilis occidit.* »

C'est le plus âgé qui parle sur la tombe du plus jeune.

Elle ne renferme pas tout votre être, mon cher Dubois, votre belle âme ne meurt pas ici.

Ne plus vous voir, ne plus vous entendre, la mort nous y condamne. Elle ne saurait nous condamner à ne plus nous souvenir, et, malgré la dignité de votre vie si brusquement, si fatalement

éteinte, malgré le mérite de vos œuvres et de vos écrits, c'est encore dans le cœur de vos confrères que votre chère mémoire trouvera le plus sûr abri contre l'oubli du tombeau. »

DISCOURS

PRONONCÉ A LA SÉANCE PUBLIQUE

Par M. JULES VERNE, DIRECTEUR.

(*Séance du 12 Décembre 1875*).

UNE VILLE IDÉALE

MESDAMES ET MESSIEURS,

Voulez-vous me permettre de manquer à tous les devoirs d'un directeur de l'Académie d'Amiens, présidant une séance générale, en remplaçant le discours accoutumé par le récit d'une aventure qui m'est personnelle. Je m'en excuse d'avance, non-seulement près de mes collègues, dont la bienveillance ne m'a jamais fait défaut, mais aussi près de vous, Mesdames et Messieurs, qui allez être trompés dans votre attente.

J'assistais, au commencement du mois dernier, à la distribution des prix du Lycée. Là, sans quitter mon fauteuil, guidé par M. le professeur Cartault,

devenu depuis notre collègue. J'ai fait une promenade dans le vieil Amiens, si merveilleusement peint par l'habile crayon des Dubois. De cette excursion à travers la petite Venise industrielle que les onze bras de la Somme forment au nord de la ville, il ne m'était resté que de charmants souvenirs. Je rentrai chez moi, boulevard Longueville, je dînai, je me couchai, je m'endormis.

Jusqu'ici, rien que de très-naturel, et il est probable que, ce jour-là, tous les gens vertueux se sont conduits de cette façon, qui est la bonne.

J'ai l'habitude de me lever de bonne heure. Or, par une circonstance que je n'aurais pu expliquer, je ne me réveillai le lendemain que très-tard. L'aurore avait été plus matinale que moi. Je devais avoir dormi quinze heures au moins ! D'où venait cette prolongation de sommeil ? En me couchant, je n'avais absorbé aucun soporifique ! Je n'avais point fermé les yeux sur la lecture d'un discours officiel quelconque !...

Quoi qu'il en soit, le soleil avait déjà passé au méridien, quand je me levai. J'ouvris ma fenêtre. Il faisait beau. Je croyais être au mercredi !... C'était dimanche, évidemment, puisque la foule des promeneurs encombrait les boulevards. Je m'habillai, je déjeûnai en deux temps, et je sortis.

Pendant cette journée, Mesdames et Messieurs, je devais « marcher de surprise en surprise », pour rappeler un des rares jeux de mots qu'ait faits Napoléon Ier,

Vous allez en juger.

A peine avais-je mis le pied sur le trottoir, que je fus assailli par une nuée de gamins qui criaient: » Le programme du concours ? Quinze centimes ! Qui veut le programme ? »

— « Moi, » dis-je, sans trop réfléchir à ce que cette dépense pouvait avoir d'inconsidéré.

C'est que, la veille, en effet, j'avais précisément versé à la caisse du receveur des contributions le montant de mes cotes personnelle et mobilière. Et, en vérité, je suis, comme tant d'autres, si singulièrement coté mobilièrement et personnellement, que le prix de ce programme risquait de consommer ma ruine.

« Ah çà ! demandai-je à l'un de ces jeunes drôles qui m'entouraient, de quel concours s'agit-il ?

— Du concours régional, mon prince ! me répondit l'un d'eux. C'est aujourd'hui la clôture ! »

Et là-dessus, toute la bande de s'envoler.

Je restai seul avec ma principauté d'occasion, qui ne me coûtait d'ailleurs que trois sous

Mais quel était donc ce concours régional ? Si mes souvenirs ne m'abusaient, il devait être clos depuis deux mois ! Il était évident que le gamin m'avait mystifié en me vendant un vieux programme.

Quoi qu'il en soit, je pris philosophiquement la chose, et je continuai mon chemin.

Arrivé au coin de la rue Lemerchier, quel fut mon étonnement, lorsque je vis que cette rue se

développait au delà des limites du regard ! J'apercevais maintenant une longue suite de maisons dont les dernières disparaissaient derrière le renflement de la côte. Etais-je donc à Rome, à l'entrée du Corso ? Ce Corso rejoignait-il les nouveaux boulevards ? Un quartier avait-il poussé-là, comme un cryptogame, avec ses hôtels et ses églises, et cela dans l'espace d'une seule nuit ?

Il devait en être ainsi, car je vis des omnibus, oui, des omnibus ! — ligne F, de *Notre-Dame aux Réservoirs,* — qui remontaient la rue avec des charges de voyageurs !

« Parbleu, me dis-je, je vais demander au préposé de l'octroi ce que tout cela signifie ! »

Je me dirigeai vers le pont que l'un de nos anciens collègues a si élégamment jeté au-dessus du chemin de fer de la Compagnie du Nord.

Absent, le préposé ! Pourquoi cette absence ? Est-ce que, depuis hier, l'octroi aurait été reporté à la nouvelle enceinte des boulevards ? Je le saurai. S'il n'y a plus de préposé au bout Sud du pont, il y a, du moins, un bon pauvre au bout Nord, et ce brave homme me dira...

Je m'avançai. Un train passait, marchant à petite vitesse. Le mécanicien ébranlait l'air de ses coups de sifflet et purgeait ses cylindres avec un fracas assourdissant.

Fut-ce une illusion de mes yeux, mais il me sembla que les wagons étaient construits à l'américaine, avec des passerelles qui permettaient aux

voyageurs de circuler d'une extrémité à l'autre du train. Je cherchai à lire les initiales de la Compagnie qui sont peintes sur les panneaux des voitures ; mais, au lieu de l'N du Nord, je vis les P et les F de Picardie et Flandres ! Que signifiait cette substitution de lettres ? Est-ce que, par hasard, la petite Compagnie avait absorbé la grande ? Est-ce que nous aurions maintenant des wagons chauffés, même quand il fait froid au mois d'octobre, contrairement aux dispositions réglementaires ? Est-ce que nous aurions des compartiments proprement époustés ? Est-ce qu'on délivrerait des billets d'aller et retour, comme au bon temps, entre Amiens et Paris ?

Tels furent les principaux avantages de l'absorption de la Compagnie du Nord par la Compagnie de Picardie et Flandres, qui, tout d'abord, se présentèrent à mon esprit ! Mais je ne pouvais m'arrêter à ces détails d'une si absolue invraisemblance ! Je courus à l'extrémité du pont...

Pas de bon pauvre ! L'homme aux pieds en dehors et à la barbe blanche, qui fonctionne avec une vitesse de cinquante coups de chapeau à la minute, n'était plus là.

J'aurais cru à tout, Mesdames et Messieurs, oui à tout, plutôt qu'à la disparition de ce bon pauvre ! Il me semblait faire partie intégrante du pont ! Ah ! pourquoi n'était-il pas là, à sa place habituelle ? Deux escaliers de pierre, à double révolution, remplaçaient maintenant les sentiers de

chèvres qui, hier encore, donnaient accès aux jardins, et avec l'affluence de populaire qui les montait et les descendait, quelle recette ce bon pauvre eût réalisée !

Le sou que je comptais déposer dans son chapeau me tomba des mains. En touchant le sol, ce sou rendit un son métallique, comme s'il eût frappé un corps dur, et non la terre molle du boulevard !

Je regardai. Une chaussée, pavée en cubes de porphyre, coupait transversalement la promenade !

Quel changement ! Ce coin d'Amiens ne méritait-il donc plus le nom de « petite Lutèce ? » Comment ! On y pourrait passer, les jours de pluie, sans s'embourber jusqu'au mollet) On n'y pataugerait plus dans cette boue argileuse, si détestée des indigènes d'Henriville ?

Oui ! ce fut avec volupté que je frappai du pied ce pavé municipal, me demandant, Mesdames et Messieurs, si, grâce à quelque révolution nouvelle, les maires étaient nommés depuis hier par le ministre des travaux publics !

Et ce n'était pas tout ! Les boulevards, ce jour-là, avaient été arrosés à une heure judicieusement choisie, — ni trop tôt, ni trop tard, — ce qui ne permettait ni à la poussière de se faire, ni à l'eau de se répandre, au moment où affluaient les promeneurs ! Et les contres-allées, bitumées, comme celles des Champs-Elysées de Paris, présentaient un sol agréable au pied ! Et il y avait de doubles bancs à dossier entre chaque arbre ! Et ces bancs

n'étaient pas contaminés par le sans-façon des enfants et le sans-gêne des nourrices ! Et, de dix pas en dix pas, des candélabres de bronze portaient leurs élégantes lanternes jusque dans le feuillage des tilleuls et des marronniers !

« Seigneur ! m'écriai-je, si ces belles promenades sont maintenant aussi bien éclairées qu'elles sont bien entretenues, si quelques étoiles de première grandeur brillent à la place de ces lumignons jaunâtres du gaz d'autrefois, tout est pour le mieux dans la meilleure des villes possible ! »

L'affluence était énorme sur les boulevards. De magnifiques équipages, les uns menés à la Daumont, les autres à grandes guides, roulaient sur la chaussée. J'eus quelque peine à passer. Mais, chose bizarre, je ne reconnaissais plus personne parmi ces magistrats, ces négociants, ces avocats, ces médecins, ces notaires, ces rentiers, que j'avais le plaisir de rencontrer les jours de musique ; personne parmi ces officiers qui n'étaient plus ceux du 72e, mais ceux du 324e, coiffés d'un skako de nouveau modèle ; personne, parmi ces belles dames, si nonchalamment assises sur des fauteuils à lames élastiques !

Et, au fait, quelles étaient donc ces merveilleuses qui se pavanaient dans les contre-allées, devançant, par les fantaisies de leurs toilettes, les dernières modes que j'eusse vues à Paris ? Quels poufs en fleurs artificielles, qui ressemblaient à des bouquets, déposés, un peu bas peut-être, au-dessous

de la taille ! Quelles longues traînes, montées sur de petites roulettes de métal qui murmuraient délicieusement sur le sable ! Quels chapeaux, avec lianes enchevêtrées, plantes arborescentes, oiseaux des tropiques, serpents et jaguars en miniature, et dont une forêt du Brésil n'eût donné qu'une idée imparfaite ! Quels chignons, d'un volume si embarrassant et d'un poids si considérable, que ces élégantes étaient forcées de les porter dans une petite hotte en osier, ornée, d'ailleurs, avec un goût irréprochable ! Enfin, quelles polonnaises, dont les combinaisons de plis, de rubans et de dentelles, m'eussent semblé moins faciles à reconstituer que la Pologne elle-même !

Je restais là, immobile ! Tout ce monde passait devant moi comme un cortége de féerie. J'observai qu'il n'y avait plus ni jeunes gens au-dessus de dix-huit ans, ni jeunes filles au-dessus de seize. Rien que des couples mariés, se donnant amoureusement le bras, et un fourmillement d'enfants, comme il ne s'en est peut-être jamais vu, depuis que les populations se multiplient suivant la loi du Très-Haut !

« Seigneur, m'écriai-je encore, si les enfants consolent de tout, Amiens est à coup sûr la ville des consolations ! »

Soudain, des accords étranges se firent entendre. Les clairons sonnaient. Je me dirigeai vers l'estrade vermoulue qui, depuis un temps immémorial, tremble sous le pied des chefs de musique !...

A la place de ladite estrade s'élevait un élégant pavillon, couronné d'une légère vérandah, du plus charmant aspect. Au bas du pavillon se développaient de larges terrasses, dont le dégagement se faisait à la fois sur le boulevard et sur les jardins en contre-bas. Le sous-sol était occupé par un magnifique café d'un luxe ultra-moderne. Je me frottai les yeux, me demandant si le projet Féragu s'était enfin réalisé à l'extrême joie de ce brave artiste, et s'il l'avait été, dans le court espace d'une nuit, sous l'influence d'une baguette magique !

Mais je n'en étais plus à chercher l'explication de faits absolument inexplicables, qui sont du domaine de la fantaisie. La musique du 324e jouait un morceau qui n'avait rien d'humain, mais rien de céleste non plus ! Là, tout était changé aussi ! Aucune coupe msicale dans les phrases, aucune carrure ! Plus de mélodie, plus de mesure, plus d'harmonie ! Du filandreux sur de l'incommensurable, eût dit Victor Hugo ! Du Wagner quintescencié ? De l'algèbre sonore ! Le triomphe des dissonnances ! Un effet semblable à celui des instruments qui s'accordent dans un orchestre, avant qu'on ne frappe les trois coups !

Autour de moi, les promeneurs, arrêtés par groupes, applaudissaient comme je n'avais jamais vu applaudir qu'à des exercices de gymnastes ?

« Mais c'est la musique de l'avenir ! m'écriai-je malgré moi. Suis-je donc en dehors du présent ? »

C'était à le croire, car, m'approchant de la pan-

carte, qui contenait la nomenclature des morceaux, je lus ce titre renversant :

« N° 1. *Réverie en la mineur sur le Carré de l'hypothénuse !* »

Je commençai à m'inquiéter de moi-même ! Etais-je fou ? Si je ne l'étais, n'allais-je pas le devenir ? Je m'enfuis, les oreilles en sang. Il me fallait de l'air, de l'espace, le désert et son absolu silence ! La place Longueville n'était pas loin ! J'avais hâte de me retrouver sur ce petit Sahara ! J'y courus...

C'était une oasis. De grands arbres y répandaient une ombre frâîche. Des tapis de verdure s'y déroulaient sous les massifs de fleurs. L'air était embaumé. Un joli ruisseau murmurait à travers toute cette végétation. La naïade altérée des anciens jours ruisselait d'une eau limpide. Sans des trop-pleins habilement ménagés, le bassin eût certainement débordé et inondé la ville. Ce n'était point de l'eau de féerie, du verre filé ou de la gaze peinte. Non ! C'était bien la combinaison chimique de l'hydrogène et de l'oxigène, une eau fraîche et potable, dans laquelle fourmillaient des milliers de petits poissons, qui, hier encore, n'auraient pu y vivre même une heure ! Je trempai mes lèvres dans cette eau, qui jusqu'alors s'était refusée à toute analyse, et elle eût été sucrée, Mesdames et Messieurs, que, dans l'état d'exaltation où j'étais, j'aurais trouvé cela tout naturel !

Je regardai une dernière fois l'humide naïade,

comme on regarde un phénomène, et je dirigeai mes pas vers la rue des Rabuissons, me demandant si cette rue existait encore.

En tout cas, à gauche, se dressait un vaste monument de forme hexagonale, avec une superbe entrée. C'était à la fois un cirque et une salle de concert, assez grande pour permettre à l'Orphéon, à la Société philharmonique, à l'Harmonie, à l'Union chorale, à la Fanfare du faubourg de Beauvais et à la Fanfare municipale des Sapeurs-Pompiers volontaires, d'y fusionner leurs accords.

Dans cette salle — on l'entendait de reste — une foule immense applaudissait à la faire crouler. En dehors s'étendait une longue queue, à travers laquelle se propageait l'enthousiasme de l'intérieur. A la porte s'étalaient des affiches gigantesques, avec ce nom en lettres colossales :

PIANOWSKI,

PIANISTE DE L'EMPEREUR DES ILES SANDWICH.

Je ne connaissais ni cet empereur ni son virtuose ordinaire.

« Et quand Pianowski est-il arrivé? demandai-je à un dilettante, reconnaissable à l'extraordinaire développement de ses oreilles.

— Il n'est pas arrivé, me répondit cet indigène, qui me regarda d'un air assez surpris.

— Alors, quand viendra-t-il ?

— Il ne viendra pas, » répliqua le dilettante.

Et. cette fois, il avait parfaitement l'air de me dire : « Mais vous, d'où venez-vous donc ? »

« Mais, s'il ne vient pas, dis-je, quand donnera-t-il son concert ?

— Il le donne en ce moment.

— Ici ?

— Oui, ici, à Amiens, en même temps qu'à Londres, à Vienne, à Rome, à Pétersbourg et à Péking !

— Ah ça, pensai-je, tous ces gens-là sont fous ! Est-ce que, par hasard, on aurait laissé fuir les pensionnaires de l'établissement de Clermont ? »

« Monsieur, » repris-je...

— Mais, monsieur, me répondit le dilettante, en haussant les épaules, lisez donc l'affiche ! Vous ne voyez pas que ce concert et un concert électrique ! »

Je lus l'affiche !... En effet, dans ce même moment, le célèbre broyeur d'ivoire, Pianowski, jouait à Paris, à la salle Hertz ; mais, au moyen de fils électriques, son instrument était mis en communication avec des pianos de Londres, de Vienne, de Rome, de Pétersbourg et de Péking. Aussi, lorsqu'il frappait une note, la note identique résonnait-elle sur le clavier de ces pianos lointains, dont chaque touche était mue instantanément par le courant voltaïque !

Je voulus entrer dans la salle ! Cela me fut impossible ! Ah ! je ne sais pas si le concert était

électrique, mais je puis bien jurer que les spectateurs, eux, étaient électrisés !

Non ! non ! je n'étais pas à Amiens ! Ce n'était pas dans cette sage et grave cité que se passaient de pareilles choses ! Je voulus en avoir le cœur net, et je m'élançai dans ce qui devait être la rue des Rabuissons !

La Bibliothèque était-elle là ? Oui, et du milieu de la cour, le Lhomond de marbre menaçait toujours les passants qui ne savent pas leur grammaire !

Et le Musée ? Il était là ? avec ses N couronnés, qui s'obstinaient à reparaître sous les grattages municipaux !

Et l'hôtel du Conseil général ? Oui, avec sa porte monumentale, par laquelle, mes collègues et moi, nous avons coutume de passer, les seconds et quatrièmes vendredis de chaque mois !

Et l'hôtel de la Préfecture ? Oui, avec son drapeau tricolore rongé par les brises de la vallée de Somme, comme s'il eût été au feu avec le brave 324e !

Je les reconnaissais, ces hôtels ! Mais combien les maisons étaient changées ! Cette rue des Rabuissons avait un faux air de boulevard Haussmann ! J'étais indécis, je ne savais plus que croire... Arrivé à la place Périgord, le doute ne me fut permis !

En effet, une sorte d'inondation avait envahi la place. L'eau jaillissait des pavés, comme si quel-

que puits artésien se fût instantanément foré dans le sol.

« La conduite d'eau ! m'écriai-je, la grosse conduite qui crève là, tous les ans, avec une régularité mathématique ? Oui ! je suis bien à Amiens, et au cœur même de la vieille Samarobrive ! »

Mais alors, que s'est-il passé depuis hier ? A qui le demander ? Je ne connais plus personne ! Je suis ici comme un étranger ! Il est cependant impossible que, rue des Trois-Cailloux, je ne trouve pas encore à qui parler !

Je remontai la rue des Trois-Cailloux vers la gare. Et qu'est-ce que je vis ?

A gauche, un superbe théâtre, bien dégagé des maisons voisines, avec une large façade, de cette architecture polychrome que Charles Garnier a si imprudemment mise à la mode ! Un pérystile, confortablement aménagé, donnait accès aux escaliers qui montaient à la salle. Plus de ces barrières incommodes, de ces étroites allées de labyrinthe, qui, la veille encore, servaient à contenir un public trop insuffisant, hélas ! Quant à l'ancienne salle, disparue, et les débris s'en vendaient sans doute au marché à la « rèderie » comme des vestiges de l'âge de pierre !

Puis, lorsque je tournai le dos au théâtre, au coin de la rue des Corps-nuds-sans-tête, un magasin éblouissant attira mes regards. Devanture en bois sculpté, glaces de Venise protégeant un étalage splendide, des bibelots de grands prix, des

cuivres, des émaux, des tapisseries, des faïences qui me parurent absolument modernes, quoiqu'elles fussent exposées là comme des produits de la plus vénérable antiquité. Ce magasin était un musée véritable, tenu avec une propreté flamande, sans une seule toile d'araignée à ses vitrines, sans un seul grain de poussière sur son parquet. A l'entablement de la façade, sur une plaque de marbre noir, en lettres lapidaires, se déroulait le nom d'un célèbre revendeur amiénois, nom absolument contradictoire, d'ailleurs, avec son genre de commerce qui consiste à vendre des pots cassés !

Quelques symptômes de folie commencèrent à se manifester dans mon cerveau. Je ne pus en voir davantage. Je pris la fuite. Je traversai la place Saint-Denis. Elle était ornée de deux fontaines jaillissantes, et ses arbres séculaires répandaient leur ombre sur un Du Cange, déjà verdi sous la patine des temps.

Je courus comme un fou en remontant la rue Porte-Paris.

Place Montplaisir, un monument considérable apparut à mes yeux. Aux quatre angles, les statues de Robert de Luzarches, de Blasset, de Delambre et du général Foy. Aux faces du piédestal, des bustes et des médaillons de bronze. Au-dessus, une femme assise, représentant la statuaire avec cette légende : *La Sculpture aux Illustrations Picardes !*

Quoi ! l'œuvre de notre collègue M. de Force-

ville reposait enfin sur un socle municipal ! C'était à n'y pas croire !

Je m'élançai par le boulevard Saint-Michel. Je consultai le cadran de la gare ! Il ne retardait plus que de quarante-cinq minutes ! Un progrès, cela ! Enfin je me précipitai comme une avalanche dans la rue de Noyon.

Là s'élevaient deux hôtels que je ne connaissais pas, que je ne pouvais pas connaître. D'un côté, j'aperçus l'hôtel de la Société industrielle, avec ses bâtiments déjà vieux, rejetant par une haute cheminée les vapeurs qui faisaient mouvoir, sans doute, les admirables métiers-compositeurs d'Edouard Gand, — rêve enfin réalisé de notre savant collègue. De l'autre côté se dressait l'hôtel des Postes, superbe édifice qui contrastait singulièrement avec la boutique humide, obscure, où, la veille, après vingt minutes d'attente, j'étais parvenu à retirer une lettre, à travers l'un de ces étroits guichets si propices aux torticolis !

Ce fut un dernier coup porté à ma pauvre cervelle ! Je me sauvai par la rue Saint-Denis. Je passai devant le Palais-de-Justice... Chose incroyable ! il était entièrement achevé, mais la Cour d'appel fonctionnait toujours dans les combles ! J'arrivai sur la place Saint-Michel... Pierre l'Hermite était encore là, nous appelant à quelque croisade nouvelle ! Je jetai un regard oblique sur la cathédrale... Le clocheton de l'aile droite était réparé, et la croix de l'immense flèche, autrefois

courbée sous les rafales de l'ouest, se redressait avec la rectitude d'un paratonnerre ! Je me précipitai sur la place du parvis !... Ce n'était plus un étroit cul de sac, avec de hideuses masures, mais une place large, profonde, régulière, bordée de belles maisons, et qui permettait de mettre à son point le superbe spécimen de l'art gothique au treizième siècle.

Je me pinçai jusqu'au sang ! Un cri de douleur s'échappa de mes lèvres, qui me prouva que j'étais bien éveillé. Je cherchai mon portefeuille. Je vérifiai le nom que portaient mes cartes de visite. C'était bien le mien ! J'étais bien moi-même, et non pas un monsieur qui serait arrivé en droite ligne d'Honolulu, pour tomber en pleine capitale de la Picardie ?

« Voyons, me-disje, il ne faut pas perdre la tête ! Ou Amiens à été radicalement modifié depuis hier, et c'est inadmissible, ou je ne suis plus à Amiens !... Allons donc ! Et la conduite crevée de la place Périgord ! — D'ailleurs la Somme n'est qu'à deux pas, et je vais... La Somme ! Mais on viendrait me dire qu'elle se jette. maintenant dans la Méditerranée ou dans la Mer Noire, que je n'aurais par le droit de m'étonner ! »

En ce moment, je sentis une main se poser sur sur mon épaule. Mon premier sentiment fut que j'étais repris par mes gardiens. Non ! A l'impression de cette main, je reconnus que c'était celle d'un ami.

Je me retournai.

« Eh, bonjour, cher client ! me dit d'une voix affectueuse un gros monsieur, figure ronde et réjouie, tout habillé de blanc, et que je n'avais jamais vu.

— Décidément, Monsieur, à qui ai-je l'honneur de parler? demandai-je, résolu à en finir.

— Comment, vous ne reconnaissez pas votre médecin ?

— Mon médecin est le docteur Lenoël, répondis-je, et je,..

— Lenoël, s'écria l'homme en blanc. Ah ça! cher client, est-ce que vous êtes fou ?

— Si je ne le suis pas, Monsieur, c'est vous qui l'êtes, répondis-je. Ainsi choisissez !

J'étais bien honnête puisque je lui laissais le choix !

Mon interlocuteur me regarda attentivement.

« Hum ! fit-il, — et sa joyeuse face se rembrunit, — je ne vous trouve pas très-bonne mine ! Ah ! mais, pas de ça ! pas de ça ! J'ai le même intérêt que vous à ce que vous vous portiez bien ! Ce n'est plus maintenant comme au temps du docteur Lenoël et de ses savants contemporains, Alexandre, Richer, Peulevé, Faucon, d'estimables médecins, à coup sûr... Mais, depuis lors, nous avons progressé !...

— Ah ! fis-je ! vous avez progressé !... Vous guérissez donc vos malades ?

— Des malades ! Est-ce que nous avons des

malades depuis que les coutumes chinoises ont été adoptées en France ! C'est ici comme si vous étiez en Chine.

— En Chine ! Cela ne m'étonne pas !

— Oui ! Nos clients ne nous paient d'honoraires que pendant qu'ils sont bien portants ! Ne le sont-ils plus, la caisse est fermée ! Aussi, n'avons-nous pas d'intérêt à ce qu'ils tombent jamais malades ! Donc, plus d'épidémies, ou presque pas ! Partout des santés florissantes que nous entretenons avec un soin pieux, comme un fermier qui tient sa ferme en bon état ! Des maladies ! Mais, avec ce nouveau système, cela ruinerait les médecins, et, au contraire, ils font tous fortune !

— Est-ce qu'il en est de même pour les avocats ? demandai-je en souriant.

— Oh ! non ! Vous comprenez bien qu'il n'y aurait plus jamais de procès, tandis que, quoi qu'on fasse, il y a bien encore quelques petites maladies... surtout chez les gens avares, qui veulent économiser nos honoraires ! — Voyons, cher client, qu'est-ce que vous avez ?

— Je n'ai rien.

— Vous me reconnaissez maintenant ?

— Oui, répondis-je, pour ne pas contrarier ce singulier docteur, qui, d'ailleurs, pouvait bien avoir raison contre moi !

— Je ne vous laisserai pas languir, s'écria-t-il, car vous me ruineriez ! — Voyons votre langue. »

Je lui montrai ma langue, et, vraiment, je devais avoir une mine assez piteuse.

« Hum ! hum ! fit-il, après l'avoir examinée à la loupe, langue chargée ! — Votre pouls. »

Je lui livrai mon pouls avec résignation.

Mon docteur tira de sa poche un petit instrument dont j'avais entendu tout récemment parler, et, l'appliquant à mon poignet, il obtint sur un papier préparé le diagramme de mes pulsations qu'il lut rapidement, comme un employé lit une dépêche télégraphique.

« Diable ! diable ! » dit-il.

Puis, prenant un thermomètre *ad hoc,* il me l'enfonça dans la bouche avant que j'eusse pu l'en empêcher.

« Quarante degrés ! » s'écria-t-il.

Et, en constatant ce chiffre, il devint pâle. Evidemment, ses honoraires étaient compromis.

« Ah çà ! qu'est-ce que j'ai ? demandai-je, encore tout suffoqué par cette introduction inattendue du thermomètre.

— Hum ! hum !

— Oui ! je connais cette réponse, mais elle a le tort de ne pas être suffisamment claire ! Eh bien ! je vais vous dire ce que j'ai, docteur ! Je crois que, depuis ce matin, ma tête déménage !

— Avant le terme, cher client ! répondit-il d'un ton plaisant, et pour me rassurer sans doute.

— Ne rions pas, m'écriai-je ! Je ne reconnais

plus personne, — pas même vous, docteur ! Il me semble que je ne vous ai jamais vu !

— Eh si ! Vous me voyez une fois par mois, lorsque je vais toucher ma petite rente !

— Mais non ! et j'en suis à me demander si cette ville est Amiens, si cette rue est la rue de Beauvais !

— Oui, oui ! cher client, c'est Amiens ! Ah ! si nous avions le temps de monter à la flèche de la cathédrale, vous reconnaîtriez bien la capitale de notre Picardie, défendue maintenant par ses forts détachés ! Vous reconnaîtriez ces charmantes vallées de la Somme, de l'Avre, de la Selle, ombragées par ces beaux arbres, qui ne rapportent plus que cinq sous par an, mais qu'une édilité généreuse nous a conservés intacts ! Vous reconnaîtriez ces boulevards extérieurs, qui franchissent la rivière sur deux ponts magnifiques et lui font une verdoyante ceinture ! Vous reconnaîtriez la ville industrielle, qui s'est si rapidement développée sur la rive droite de la Somme, depuis que la citadelle a été démolie ! Vous reconnaîtriez cette large voie de communication qui s'appelle rue Tourne-Coiffe ! Vous reconnaitriez... Mais après tout, cher client, je ne veux pas vous contrarier, et s'il vous fait plaisir que nous soyons à Carpentras !... »

Je vis bien que l'excellent homme tenait à ne pas me contredire trop ouvertement, et, en effet, il faut ménager les fous !

« Docteur..., dis-je, écoutez-moi... Je serai

bien docile à vos prescriptions... Je ne veux pas vous voler... mon argent !... Mais laissez-moi vous faire une question.

— Parlez, cher client !

— C'est bien aujourd'hui dimanche ?...

— Le premier dimanche du mois d'août.

— De quelle année ?

— Commencement de folie caractérisée par la perte de la mémoire ! murmura-t-il ! Que ce sera long !

— De quelle année ? dis-je en insistant.

— De l'année... »

Mais au moment où mon docteur allait répondre, il fut interrompu par des cris retentissants.

Je me retournai. Une troupe de badauds entourait un homme, âgé de soixante ans environ, dont l'aspect était bizarre. Cet individu marchait d'un air effaré, et semblait être mal équilibré sur ses jambes. On eût dit qu'il lui manquait la moitié de lui-même.

« Quel est cet homme ? demandai-je à mon docteur, qui m'avait pris le bras, disant à part lui : « Il faut le distraire, ou sa monomanie fera des progrès tels que...

— Je vous demande quel est ce personnage, et pourquoi la foule l'accompagne de ses quolibets ?

— Ce personnage ! répondit mon docteur. Comment, vous me demandez qui il est ! Mais c'est l'unique et dernier célibataire qui reste dans tout le département de la Somme !

— Le dernier ?

Sans doute ! Aussi, vous entendez comme on le hue !

— Il est donc défendu d'être célibataire, à présent ? mécriai-je.

— A peu près, depuis l'impôt qui a été mis sur le célibat. C'est un impôt progressif. Plus on vieillit, plus on paie, et, comme, d'autre part, moins on trouve d'occasion d'entrer en ménage, cela vous ruine un homme en peu de temps ! Le malheureux que vous voyez là y aura mangé une belle fortune !

— Il avait donc une insurmontable répulsion pour le beau sexe ?...

— Non ! C'est le beau sexe qui a montré une répulsion insurmontable pour lui ! Il a manqué trois cent vingt-six mariages !

— Mais enfin, il y a encore des jeunes filles à marier, je suppose ?

— Très peu ! très peu. Sitôt mariables, sitôt mariées !

— Et des veuves ?

— Ah ! des veuves ! On ne leur laisse même pas le temps de mûrir ! Dès que les dix mois sont écoulés, en route pour la Mairie ! A l'heure qu'il est, je suis sûr qu'il n'y a pas vingt-cinq veuves disponibles en France !

— Mais les veufs !

— Oh ! ceux-là, ils ont fait leur temps ! Ils sont libérés du service obligatoire, et n'ont plus rien à craindre des agents du fisc !

— Je m'explique alors pourquoi les boulevards regorgent de couples jeunes ou vieux, enregimentés sous le manteau du mariage !...

— Qui a été le drapeau de la revanche, cher client ! » répliqua mon docteur.

Je ne pus retenir un éclat de rire !

« Venez, venez, me dit-il, en me saisissant le bras.

— Un instant ! — Docteur, nous sommes bien à Amiens, n'est-ce pas ?

— Voilà que cela le reprend ! » murmura-t-il.

Je réitérai ma question.

« Oui, oui, à Amiens !

— En quelle année ?

— Je vous l'ai déjà dit, en... »

Un triple sifflet retentit, qui lui coupa la parole, et fut suivi d'un violent coup de cornet à bouquin. Une énorme voiture arrivait du fond de la rue de Beauvais.

« Rangez-vous, rangez-vous ! » me cria mon docteur en me poussant de côté.

Et il me sembla qu'il ajoutait entre ses dents :

« Il ne manquerait plus qu'il se fit casser une jambe ! Je finirais par en être de ma poche ! »

C'était une voiture de tramway. Je n'avais pas encore remarqué que des rails en acier sillonnaient les rues de la ville, et, faut-il l'avouer, je trouvais cette nouveauté toute naturelle, bien qu'hier il ne fût pas plus question de tramways que d'omnibus !

Mon docteur fit un signe au conducteur de l'immense véhicule, et nous prîmes place sur la plate-forme, déjà encombrée de voyageurs.

« Où me conduisez-vous ?» lui demandai-je, parfaitement résigné, d'ailleurs, à me laisser faire.

— Au concours régional.

— A la Hotoie ?

— A la Hotoie.

— Ainsi, nous sommes à Amiens ?

— Mais oui, répondit mon docteur, en jetant sur moi des regards suppliants.

— Et quelle est la populafion actuelle de la ville, depuis l'impôt sur le célibat ?

— Quatre cent cinquante mille habitants.

— Et nous sommes en l'an de grâce ?..,

— En l'an de grâce... »

Un second coup de cornet à bouquin m'empêcha encore une fois d'entendre la réponse qui m'intéressait à un si haut point.

La voiture avait tourné la rue du Lycée et se dirigeait vers le boulevard Cornuau.

En passant devant le Collége, dont la chapelle déjà l'aspect d'un vieux monument, je fus vivement frappé du nombre des élèves qui sortaient pour leur promenade dominicale. Je ne pus m'empêcher de manifester un certain étonnement.

« Oui, ils sont quatre mille ! me répondit mon docteur. C'est tout un régiment.

— Quatre mille ! m'écriai-je. Hein ! Dans ce

régiment-là, combien doit-il se commettre de barbarismes et de solécismes !

— Mais, cher client, répondit mon docteur, rappelez donc vos souvenirs. Il y a cent ans, au moins, qu'on ne fait plus ni latin ni grec dans les lycées ! L'instruction y est purement scientifique, commerciale et industrielle !

— Est-il possible ?

— Oui, et vous savez bien ce qui est arrivé à ce malheureux élève qui a eu la malechance de remporter le dernier prix de vers latins ?

— Non, répondis-je d'une voix ferme ; non, je ne le sais pas !

— Eh bien, lorsqu'il a paru sur l'estrade, on lui a jeté des *gradus* à la tête, et, dans son trouble, M. le Préfet l'a presque mordu en l'embrassant !

— Et, depuis lors, on n'a plus fait de vers latins dans les colléges ?

— Pas même la moitié d'un hexamètre !

— Mais la prose latine a-t-elle donc été proscrite du coup ?

— Non, deux ans après, et avec raison ! Savez-vous comment, à la version du baccalauréat, le plus fort des candidats avait traduit :

Immanis pecoris custos !

— Non.

— De cette façon : « Gardien d'une immense pécore ! »

— Allons donc !

— Et

Patiens quia æternus ?

— Je ne m'en doute pas !

— « Patient parce qu'il éternue ! » Alors le grand maître de l'Université a compris qu'il n'était que temps de supprimer le latin des études scolaires ! »

Ma foi, j'éclatai ! La mine du docteur ne put me retenir. Il était évident que ma folie prenait à ses yeux un caractère alarmant ! Manque absolu de mémoire, d'un côté, fous-rires intempestifs de l'autre !... Il y avait de quoi le désespérer.

Et, certainement, mon hilarité se fût prolongée indéfiniment, si la beauté du site n'eût alors attiré mes regards.

En effet, nous descendions le bouleverd Cornuau, rectifié, grâce â un compromis amiable intervenu entre la Municipalité et l'Administration des maisons ouvrières. Sur la gauche s'élevait la gare Saint-Roch. Ce monument, après s'être si remarquablement lézardé pendant les travaux de construction, semblait devoir justifier désormais ce vers de Delille :

Sa masse indestructible a fatigué le temps !

Les rails du tramway se développaient dans l'allée centrale du boulevard, ombragée par une quadruple rangée d'arbres que j'avais vu planter, et qui semblaient être deux fois centenaires !

En quelques secondes nous fûmes arrivés à la Hotoie. Que de changements apportés à cette belle promenade où allait au XIV^e^ siécle « s'esgaudir la

jeunesse picarde ! » C'était, maintenant, une sorte de Pré Catelan, grands mouvements de pelouses à la mode anglaise, vastes massifs d'arbustes et de fleurs qui déguisaient la forme rectangulaire des carrés réservés aux expositions annuelles. Un nouvel aménagement des arbres qui s'étouffaient hier encore, leur avait donné l'espace et l'air, et ils pouvaient rivaliser avec ces gigantesques « Wellingtonias » de la Californie.

Il y avait foule à la Hotoie. Le programme ne m'avait pas trompé. Là, le Concours régional du Nord de la France étalait la longue succession de ses étables, ses baraques, ses tentes, ses kiosques de tous modèles et de toutes couleurs. Mais la clôture de cette fête agricole et industrielle allait se faire ce jour même. Avant une heure, les lauréats, — bipèdes ou quadrupèdes, — devaient être couronnés.

Ces concours ne me déplaisent pas. Il s'en dégage pour les oreilles et les yeux un utile enseignement. Le fracas strident des machines qui fonctionnent, les hennissements de la vapeur, le bêlement plaintif des moutons parqués dans leur enclos, le caquetage assourdissant des basses-cours, les beuglements de ces grands bœufs qui réclament leur prime, les discours des autorités dont les pompeuses périodes débordent de l'estrade, les applaudissements jetés par la main des lauréats, le doux bruit des baisers que les lèvres officielles déposent sur les fronts couronnés, les commande

ments militaires qui retentissent sous les grands arbres, enfin ce vague murmure qui sort de la foule, tout cela forme un concert bizarre, mais dont j'apprécie vivement le charme.

Mon docteur me poussa à travers le tourniquet. L'heure approchait à laquelle le discours de M. le Délégué du Ministre allait se produire, et je ne voulais pas perdre un mot de cette harangue, qui devait être si nouvelle par le fond et la forme, pour peu qu'elle eût suivi le courant du progrès.

Je passai donc rapidement au milieu du vaste quadrilatère réservé aux machines. Mon docteur acheta à un haut prix quelques bouteilles d'un précieux liquide, qui avait la propriété de désinfenter l'eau de Lubin. Quant à moi, je me laissai tenter par quelques boîtes d'une pâte phosphorée qui détruisait si radicalement les souris, qu'elle les remplaçait par des chats.

Puis, j'entendis des pianos complexes, qui reproduisaient harmoniquement toutes les sonorités d'un orchestre d'Opéra. Non loin, des concasseurs broyaient des graines avec un bruit de tonnerre. Des moissonneuses Albaret et C^e^ rasaient des champs de blé, comme un barbier fait d'une joue barbue. Des marteaux-pilons, à ressort atmosphérique, frappaient des coups de trois millions de kilos. Des pompes centrifuges manœuvraient de manière à absorber, en quelques coups de pistons, le Selle tout entière, et me rappelaient le joli vers d'Hégésippe Moreau sur la Voulzie :

Un géant altéré la boirait d'une haleine !

Puis, de tous côtés, c'était des machines de provenance américaine, portées aux dernières limites du progrès. A l'une on présentait un porc vivant, et il en sortait deux jambons, l'un d'York, l'autre de Westphalie ! A l'autre, on offrait un lapin frétillant encore, et elle rendait un chapeau de soie avec coiffe sudorifuge ! Celle-ci absorbait de vulgaires toisons et rejetait un habillement complet en drap d'Elbeuf ! Celle-là dévorait un veau de trois ans et le reproduisait sous la double forme d'une blanquette fumante et d'une paire de bottines fraîchement cirées, etc., etc.

Mais je ne pouvais m'arrêter à contempler les merveilles du génie humain, C'est moi qui maintenant entraînais mon docteur !... J'étais enivré !

J'arrivai près de l'estrade qui fléchissait déjà sous le poids de personnages importants.

On venait de primer les hommes gras, — ainsi que cela se fait en Amérique dans tous les concours un peu sérieux.

Le lauréat était tellement digne du prix, qu'il avait fallu l'emporter avec une grue.

Au concours des hommes gras avait succédé celui des femmes maigres, et la lauréate, en descendant de l'estrade, les yeux pudiquement baissés, répétait cet axiome de l'un de nos plus spirituels philosophes : « On aime les femmes grasses, mais ce sont les femmes maigres qu'on adore ! »

C'était le tour des bébés. Il y en avait plusieurs

centaines, parmi lesquels on prima le plus lourd, le plus jeune, et peut-être celui qui criait le plus fort ! Du reste, tous mouraient évidemment de soif, et ils demandaient à boire à leur façon, qui n'a rien de bien agréable.

« Seigneur, m'écriai-je, il n'y aura jamais assez de nourrices pour... ! »

Un coup de sifflet m'interrompit.

« Qu'est-ce donc ? demandai-je.

— C'est la machine à téter qui fonctionne ! répondit mon docteur. Elle est de la force de cinq cents Normandes ! Vous comprenez bien, cher client, que, depuis le célibat, il a fallu inventer l'allaitement à vapeur ! »

Les trois cents bébés avaient disparu. A leurs cris assourdissants succéda un religieux silence.

Le Délégué du Ministre allait clore le concours régional par un discours.

Il s'avança sur le bord de l'estrade. Il commença à parler...

Ma stupéfaction, qui avait toujours été en croissant jusqu'ici, dépassa alors les bornes de l'impossible !

Oui ! tout était changé en ce monde ! Tout avait suivi la voie du progrès ! Idées, mœurs, industrie, commerce, agriculture, tout s'était modifié !...

Seule, la première phrase du discours de M. le Délégué était restée ce qu'elle était jadis, — ce qu'elle sera invariablement au début de toute harangue officielle !

« Messieurs, dit-il, c'est toujours avec un nouveau plaisir que je me retrouve... »

Là-dessus, je fis un brusque mouvement. Il me sembla que mes yeux s'ouvraient dans l'obscurité... J'étendis les mains... je renversai ma table et ma lampe sans le vouloir... Le bruit me réveilla... Il faisait unit !...

Tout cela n'était qu'un rève !

. . . . . , ...

Quelques savants bien informés affirment que les songes, même ceux qui nous paraissent se prolonger pendant toute une longue nuit, ne durent en réalité que quelques secondes.

Puisse vous sembler telle, Mesdames et Messieurs, cette promenade idéale, que, sous une forme trop fantaisiste peut-être, je viens de faire en rêve dans la ville d'Amiens... en l'an 2000 !

RAPPORT

De M. E. YVERT, Secrétaire-perpétuel

SUR LES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1874-1875.

(*Séance publique du 12 Décembre 1875*).

Le moment où je parle est déjà loin de moi,

a dit un poète. Le sens de ce vers n'est pas tellement absolu, que beaucoup de paroles, dont nous avons été séparés par le temps, aient perdu un mérite que ma mission est de rappeler aujourd'hui à vos souvenirs.

Mais il ne suffit pas, Messieurs, que ces souvenirs restent gravés dans votre mémoire, il faut encore, que conformément à votre Règlement, ils soient, en quelque sorte consacrés dans des rapports dont la rédaction incombe à votre secrétaire-perpétuel.

Vos séances publiques, Messieurs, sont, à les

bien juger, de véritables fêtes littéraires dont l'intérêt consiste autant dans l'analyse de vos travaux, que dans la présence de l'auditoire d'élite qui veut bien répondre à votre invitation.

J'ai parlé de fêtes, mais à celle d'aujourd'hui vient se mêler tout d'abord l'expression de regrets qui nous sont communs, et qui s'expliquent par la privation que l'Académie a subie, dans le cours de cette année, de deux de ses membres qui lui étaient chers à tous les titres.

Le 22 juillet dernier l'Académie perdait, dans la personne de M. le président Decaïeu, un membre qui, pendant 44 ans, lui appartint d'abord au titre de titulaire, et auquel, en raison de son grand âge et des nombreux et utiles services par lui rendus à votre Compagnie, vous aviez conféré l'honorariat.

Tous ceux d'entre vous, Messieurs, qui ont été les collègues de M. Decaïeu, savent avec quelle justesse d'esprit, quelle rectitude de jugement, il éclairait les questions qui vous étaient soumises, et en préparait la meilleure solution.

Son existence si active et si honorable, envisagée aux points de vue de sa carrière successivement militaire, judiciaire, administrative et académique, l'élévation de son caractère, la bonté de son cœur, la distinction de son esprit, ont été parfaitement appréciés, par notre excellent collègue M. Daussy, dans le discours qu'à titre d'ami il a prononcé sur la tombe de M. Decaïeu.

Cette notice intéressante, éloquente apologie d'un homme de bien et de mérite, sera insérée dans vos Mémoires comme honorant tout à la fois son inspirateur et son auteur.

Si la fin de M. le président Decaïeu peut, malheureusement s'expliquer par 84 ans qu'affligeaient, dans ces derniers temps, de douloureuses infirmités, combien vous a paru non moins déplorable, mais plus imprévue, la perte que vous avez faite dans la personne de votre si intelligent et si digne collègue M. Charles Dubois, décédé le 12 septembre dernier, à peine âgé de 41 ans, aux suites d'une maladie qui, ne paraissant pas grave à son début, a pris rapidement un caractère mortel que n'ont pu conjurer les soins et les efforts de la science et de l'amitié.

Élu membre titulaire de l'Académie le 10 février 1866, et investi de sa direction pendant l'année 1870, M. Charles Dubois ne lui a donc appartenu que dans le trop court espace de neuf ans pendant lesquels il a non-seulement pris une part des plus efficaces à ses délibérations, mais encore a satisfait aux exigences de votre Règlement, en vous donnant lecture de diverses études où la science du Droit et les observations du touriste étaient relevées par l'esprit philosophique et le mérite du style.

M. Gustave Dubois, avocat, membre titulaire de l'Académie, étant, à ce double titre, non-seulement le collègue, mais en outre l'ami de son regrettable homonyme, a prononcé sur sa tombe

un discours dans lequel, ne se bornant pas à énoncer les titres académiques de M. Charles Dubois, il a rappelé les solides aptitudes et les brillantes qualités dont il a fait preuve, aussi bien au Barreau, que dans le Ministère public et les importantes fonctions de Maire d'Amiens.

Le discours prononcé par M. Gustave Dubois, dans la triste circonstance que je viens de rappeler, sera, comme celui de M. Daussy, compris dans le prochain volume de vos Mémoires.

J'aborde maintenant l'analyse succincte des travaux de l'Académie, pendant l'année, en mentionnant la part complète qu'y a prise chacun de leurs auteurs.

M. Dusevel. Dans l'ordre chronologique Messieurs, le premier nom que je doive citer est celui de M. Dusevel qui, dans votre séance de rentrée du 13 novembre 1874, vous a donné lecture d'un rapport sur l'important ouvrage de M. l'abbé Jules Corblet, intitulé : *Hagiographie du Diocèse d'Amiens*.

Après avoir été, pendant plusieurs années, l'un de vos collègues titulaires, M. l'abbé Corblet vous appartient encore comme membre honoraire par suite de la translation de son domicile à Versailles, et vous regrettez, sans doute, que cette circonstance ait rendu moins fréquentes entre vous et lui, des relations qui vous étaient précieuses.

Puisque j'ai nommé M. Dusevel, j'ajouterai que, dans votre séance du 13 août, il vous lisait

plusieurs passage d'une étude sur la vie, les ouvrages et le caractère de Gresset, par son cousin, M. de Belloy.

En vous faisant cette lecture, M. Dusevel a, sans doute, pensé avec raison que le nom de Gresset ne peut être entendu qu'avec une vive sympathie dans une Compagnie qui honore en lui l'écrivain illustre qui l'a créée.

Mancel. Dans cette même séance du 12 novembre, M. Mancel, qui s'occupe avec tant de zèle de tout ce qui concerne nos intérêts locaux, vous lisait une étude sur les moyens de faire communiquer entre eux divers quartiers d'Amiens.

Plus tard, le 25 avril, votre collègue vous faisait connaître les succès obtenus par M. Decrept, de Poix, dans la plantation des arbres verts, et il signalait les procédés qui peuvent la favoriser.

Enfin, le 11 juin suivant, M. Mancel vous exprimait sa pensée sur les travaux à l'aide desquels on pourrait parvenir à créer un port dans la baie de Somme.

Roger. Le 27 novembre, M. Roger vous communiquait, sur *l'Introduction de l'Art dans l'Industrie*, un travail dont vous allez apprécier de nouveau l'importance par la lecture qui va vous en être donnée.

Puis, le 25 juin, M. Roger vous lisait une étude sur Rabelais et sur ses ouvrages dont quelques passages, traduits en langage moderne et cités par M. Roger, sont empreints de la philosophie du caustique curé de Meudon.

M. Daussy. Après vous avoir fait un récit aussi émouvant qu'exact de la *Bataille d'Amiens* et de *Pont-Noyelles*, M. Daussy, dans votre séance du 11 décembre, vous a raconté celle qui, dans les journées des 2 et 3 janvier 1871, eut lieu entre les armées française et allemande aux environs et presque dans les faubourgs de Bapaume.

Les détails nombreux et précis dans lesquels est entré M. Daussy au sujet de ces deux journées, vraiment glorieuses pour nos armes, et surtout la scrupuleuse impartialité observée dans ce troisième récit, vous ont paru ajouter beaucoup au mérite de l'historien.

Le souffle patriotique, qui anime toutes les productions de M. Daussy, s'est fait sentir de nouveau dans une charmante poésie qu'il vous a lue le 25 juillet, que vous allez entendre de nouveau, et dans laquelle il a fait allusion aux calamités dont la dernière guerre a frappé le France.

M. G. Dubois. Dans votre séance du 8 janvier 1875 vous avez procédé à l'admission, comme membre titulaire, de M. Gustave Dubois, avocat ; son discours, notice exacte et éloquente apologie du caractère et de la vie de notre ancien et regrettable collègue, M. Saint-Albin Berville, vous a vivement intéressés, empreinte, qu'elle était d'une élégance de style des plus remarquables.

M. E. Obry. Une autre admission, au même titre que celui de M. Gustave Dubois, avait lieu parmi vous le 12 février ; celle de M. Ernest Obry, avocat, que vous

avez appelé à combler le vide laissé dans vos rangs par la fin si regrettable de son savant et honorable père.

Je dois constater que le choix que vous avez fait de M. Ernest Obry, justifié déjà par ses succès au barreau d'Amiens, a été confirmé par l'intérêt avec lequel vous avez écouté son discours de réception, c'est-à-dire une notice sur la vie d'un des plus illustres enfants de la Picardie, du général Foy, de l'homme qui, par l'éclat de ses services comme militaire et surtout par la magnificence de son talent comme orateur politique, avait acquis une des plus éclatantes célébrités parlementaires de son époque.

3. Baril. Il me reste à mentionner, comme admission au titre de membre titulaire, celle de M. Gédéon Baril, qui a eu lieu dans votre séance du 25 juin dernier.

Le goût et même l'engouement qui, de nos jours, se manifeste pour les faïences, tel a été le sujet traité par M. Gédéon Baril dans son discours de réception.

L'attrait donné aux faïences par l'industrie dont elles sont l'objet ; le prix élevé qu'ont acquis les plus anciennes qui, malheureusement, donnent lieu à des imitations tellement parfaites que l'œil des plus fins collectionneurs y est trompé ; le mérite exceptionnel conservé par celles de Rouen, enfin les scènes piquantes auxquelles donne lieu leur adjudication dans les salles de vente, ont été, de

la part de M. Baril, l'objet de détails qui vous ont fait sourire plus d'une fois.

C'est qu'en effet, Messieurs, M. Gédéon Baril, vous ayant été présenté et s'annonçant lui-même comme caricaturiste et écrivain fantaisiste, vous a fait pressentir que la finesse de son crayon et de sa plume pourra, de temps à autre, faire diversion à ce que vos séances ont souvent de sérieux, tant il est vrai que la gaîté spirituelle, qui est bien venue partout, a droit d'entrée à l'Académie.

M. J. Verne. Notre digne Directeur, M. Jules Verne à qui incombait la mission de répondre aux nouveaux académiciens, s'en est acquitté, à l'égard de M. Gustave Dubois et de M. Gédéon Baril, avec ce tact parfait, cette justesse d'appréciations, et aussi cette bienveillance aimable qui donne tant de prix aux relations qui existent entre lui et nous.

M. Garnier. Ayant été obligé de s'absenter d'Amiens pour quelques jours, il a prié M. Garnier de vouloir bien le remplacer pour répondre au discours de réception de M. Ernest Obry.

M. Garnier a parfaitement justifié d'abord la faveur que devait trouver M. Ernest Obry dans votre Compagnie, en considération de son mérite personnel, et, aussi, en venant y remplacer M. Obry, son père, dont les lectures, extraites de ses savants ouvrages sur les idiomes et les cultes des peuples de l'extrême-Orient, ont donné souvent le plus vif intérêt à vos séances. A l'appui de cette

affirmation, M. Garnier, faisant lui-même preuve d'une véritable érudition, a cité, en les analysant, les nombreux ouvrages qui, si M. Obry père eût été moins modeste, lui assuraient la place la mieux méritée dans l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

e comte de Gomer. Dans votre séance du 26 février M. le comte de Gomer vous a lu un travail des plus intéressants intitulé : L'*Histoire considérée au point de vue moral,* et, dont la conclusion est que, dans la vie des nations, il ne se produit pas de grandes modifications sans qu'on ne puisse en découvrir les causes dans les siècles précédents. La vraie science de l'Histoire, a dit M. le comte de Gomer, consiste à remarquer, dans chaque époque, les dispositions plus ou moins évidentes qui ont préparé les grands changements,et de signaler les faits qui,en quelque sorte,en ont été les avant-coureurs.

Ajoutons que, selon M. de Gomer, l'examen du passé s'accorde parfaitement avec le mérite des découvertes modernes,et qu'il nous offre les moyens les plus sûrs de mettre à profit les travaux contemporains.

M. Vion. Dans votre séance du 12 mars, M. Vion, s'attachant constamment à la vulgarisation de la phonographie qui, dans toutes les langues, mettrait en parfaite harmonie l'orthographe des mots avec leur prononciation, M. Vion, dis-je, vous a lu la traduction d'un article qui fait connaître un appareil des plus ingénieux, inventé par un savant

anglais, et à l'aide duquel se trouvent figurés les différents sons produits par la parole.

Plus tard, dans votre séance du 25 juillet, M. Vion mettait sous vos yeux une série de tableaux destinés à rendre applicable son système sympho-nographique, et, sur sa demande, l'Académie, pour lui assurer les droits de la priorité, lui donnait acte de cette présentatiou.

M. Deneux. Dans votre séance du 22 janvier, M. Deneux, qui continue avec un zèle méritoire l'œuvre qu'il a entreprise au sujet des artistes célèbres qui ont donné tant d'attrait et d'éclat aux concerts de notre Société philharmonique, vous a lu, sur M. Félicien David, une notice des plus intéressantes, et dans laquelle il a rendu un juste hommage au génie musical qui a créé les magnifiques compositions du *Désert*, de *Christophe Colomb* et du bel opéra d'*Herculanum*.

M de Puyraimond. Dans cette même séance, une autre notice non moins intéressante sur feu M. Augustin Magdelaine, votre compatriote, officier de la marine militaire française, vous était lue par M. Alfred de Puyraimond, son collègue et son ami.

Ce n'est pas sans une vive émotion que vous avez écouté le récit de cette navigation entreprise par M. Magdelaine sur un frêle canot pour franchir l'immense cspace qui séparait le vaisseau le *Duroc*, échoué sur l'îlot de Mellish, du port de Coupang où M. Magdelaine parvint après une traversée de 29 jours, tourmentée par de nombreux

accidents dont le moindre pouvait être mortel.

Ancien officier de la marine militaire française, et, par cela même, très-apte à traiter les questions auxquelles se rattachent les effets de la mer. M. de Puyraimond vous a, dans vos séances des 26 mars et 9 avril, lu un travail des plus importants et des plus consciencieux sur les moyens à l'aide desquels on pourrait, au moins de frais possible, établir dans la baie de Somme un port qui, mieux que ce que l'on a tenté jusqu'à présent, offrirait les plus sûres garanties de succès à la navigation et aux intérêts maritimes. Les nombreux détails dans lesquels est entré M. de Puyraimond et les idées qu'il a exprimées à ce sujet, ont donné lieu, entre lui et M. Mancel, à une controverse qui est restée sans conclusion. Disons toutefois que les opinions émises par nos deux collègues pourront être, de la part, du Gouvernement, l'objet d'une attention sérieuse.

A propos de la question traitée par MM. Mancel et de Puyraimond, vous n'écouterez certainement pas sans intérêt le passage d'un extrait du compte-rendu analytique d'une séance tenue, le 6 décembre dernier, par l'Académie des Sciences, extrait cité le 9 du même mois, par le *Journal Officiel*, et dont voici les termes :

« Enfin, M. Dumas place sous les yeux de l'Académie le projet de tunnel sous-marin entre la France et l'Angleterre conçu et rédigé par un membre de l'Académie de 1750, M. Desmarets,

projet qui obtint le prix proposé par la Société des sciences d'Amiens. »

Au moment où l'on se préoccupe tant de l'exécution prochaine du tunnel sous-marin, ce document rétrospectif offre de l'intérêt.

Cet extrait nous prouve, Messieurs, qu'à une époque éloignée de nous, la Compagnie savante dont vous êtes les dignes continuateurs, favorisait activement la pensée et l'exécution d'un projet de la plus haute importance pour nous et pour nos voisins d'au-delà du détroît.

M. Leleu. Notre savant collègue M. Leleu, dont la compétence est si notoire en matière historique, vous à lu, dans votre séance du 28 mai, la réfutation qu'il a cru devoir opposer à l'assertion complètement erronée d'un savant anglais qui a présenté à la Société des Antiquaires de Londres un mémoire dans lequel, s'appuyant sur quelques vers adulateurs de Virgile, d'Horace et de Properce, il affirme que l'empereur Auguste avait conquis la Grande-Bretagne, et obtenu, par suite, les honneurs du triomphe.

La vérité est, dit M. Leleu, s'autorisant de Dion Cassius, de Suétone et d'autres historiens dignes de foi, que si Auguste a manifesté deux fois l'intention de pénétrer dans la Grande-Bretagne, il n'exécuta pas ce projet. Jules César, a ajouté M. Leleu, entra deux fois dans ce pays dont la conquête ne fut commencée que par l'empereur

Claude et achevée par Agricola, sous le règne de Domitien.

Le Vavasseur. La poésie a payé aussi son tribut à l'année académique qui vient de s'écouler, et cela devait être au sein d'une Compagnie dont l'illustre auteur du *Méchant* et de *Vert-Vert* est le fondateur.

C'est ainsi qu'indépendamment de la charmante pièce de vers de M. Daussy intitulée le *Myosotis*, et que j'ai rappelée plus haut, deux autres poésies, aussi gracieuses que spirituelles, ont été lues dans votre séance du 26 mars, par M. Gustave Le Vavasseur que vous êtes heureux de compter au nombre de vos associés correspondants. J'ajoute que M. Le Vavasseur vous a fait hommage d'un poëme fort ingénieux intitulé : *Un Chapitre de plus à l'Art poétique.*

M. Yvert. Enfin, Messieurs, votre secrétaire-perpétuel, pour suppléer l'un de vous, vous a lu, dans votre séance du 14 mars, deux élégies extraites de sa traduction des poésies de Properce.

Tels ont été vos travaux, Messieurs, pendant le temps qui, depuis le 13 novembre 1874 ne doit s'arrêter qu'au 31 de ce mois, par suite de l'une de vos décisions qui porte qu'à l'avenir l'année académique, pour coïncider avec l'année civile, courra désormais du 1er janvier au 31 décembre.

Ai-je besoin d'ajouter, Messieurs, que les travaux dont je viens de vous présenter un rapide aperçu justifient plus que jamais par leur mérite

LE MYOSOTIS

Vers lus par M. H. DAUSSY.

(*Séance publique du 12 Décembre* 1875.)

Quand se réveille la nature
Sous le souffle du doux printemps,
Tout se ranime, on voit nos champs
Reprendre leur verte parure ;
Le bois au sommet du côteau
Ceint de feuillage sa couronne ;
Le soleil au ciel bleu resplendissant rayonne.
Que le printemps est beau !

La plaine, qui grelottait nue
Sous l'âpre baiser de l'hiver,
Tressaille sous le manteau vert
Dont le printemps l'a revêtue,
Et dans le verger tout joyeux
Qu'une tiède haleine caresse,
De mille tendres fleurs l'abondante promesse
Emerveille les yeux.

Au bord de l'eau, dans la prairie,
A l'ombre des grands peupliers
Près d'un vieux saule je m'assieds
Sur un tapis d'herbe fleurie.

De la rive une pâle fleur
Au courant de l'onde qui passe
S'agite mollement et s'incline avec grâce :
Et je deviens rêveur.

Cette pâle fleur de la rive
Vous la connaissez, n'est-ce pas ?
Son nom, vous le dites tout bas
Avant que ma main ne l'écrive.
Ce doux nom, il vous a charmé :
Tout plein d'une grâce infinie
A des pensers d'amour il est une harmonie
Et vous avez aimé.

Ce nom vous l'entendez encore ;
Il retentit comme autrefois
Dans votre cœur, avec la voix,
La douce voix que l'on adore
Lorsqu'elle murmure tout bas,
Malgré le soupir qui l'oppresse,
De ces mots enchanteurs l'enivrante caresse :
Vous ne m'oublierez pas.

Fleur gracieuse, tu rappelles
Un temps qui ne peut revenir.
Doux emblème du souvenir,
Tu sais parler aux cœurs fidèles
De leur printemps, de leurs beaux jours,
De leur innocente jeunesse,
Et tu viens réveiller jusque dans la vieillesse
Les charmantes amours.

Mais ces cœurs là, d'une blessure
Ne sont pas non plus oublieux ;
Ils ont le soin, fier et pieux,
D'en entretenir la morsure.
Tu me rappelles les yeux bleus
Des blondes filles d'Allemagne ;
Et je songe aux soldats qui couvraient la campagne,
Ce fut un rêve affreux.

Un rêve ! non, c'est de l'histoire
Toute chaude encor. C'est pourtant
Comme un rêve. J'ai souffert tant
Que parfois je ne puis y croire.
Vergiss-mein-nicht. — Cette fleur
S'appelle ainsi dans leur langage.
Les oublier ! Jamais. J'en atteste la rage
Qui me gonfle le cœur.

Sur la grande route déserte
Pas une âme ne paraissait ;
La bise froide bruissait
Sur la plaine au loin découverte.
Soudain, au penchant du côteau,
Comme des points noirs apparurent.
C'étaient les cavaliers. Bientôt ils accoururent,
Précurseurs du fléau.

Et derrière cette avalanche,
Des bataillons qui s'avançaient
Les lignes noires se dressaient,
Ondulant sur la neige blanche.
On dirait un monstre hideux,
Une venimeuse chenille
Dont le dos tout velu jette au soleil qui brille
Un reflet de ses feux.

D'autres encor, d'autres arrivent
Ici, là bas, de tous côtés,
Serrant à pas précipités
Le cercle de fer qu'ils décrivent.
Ils sont entrés. Leur pas égal
Retentit sur la grande place.
On frissonne à leur cri ; ce cri rauque, il vous glace
Comme un cri de chacal.

Je les vois ! — Mon âme est plongée
Dans l'angoisse de la douleur.
Devant mes yeux troublés la fleur,
La fleur pâle est soudain changée ;

Elle est d'un rouge éblouissant.
Au fil du ruisseau qui l'entraîne
Vous l'apercevez maintenant se fondre plus loin, à l'arrière.
Le vent redouble sa course.

LA CLOCHE ET LA SONNETTE

DIALOGUE

Par M. Eug. YVERT.

(*Séance publique du 12 Décembre 1875*).

LA SONNETTE.

Arrêtez-vous, ma sœur, votre balancement.
Ainsi que vos *ding dong*, m'ennuie horriblement ;
Daignez donc m'écouter quand je vous fais visite.

LA CLOCHE.

Ah ! ma sœur, pardon, mais, vous êtes si petite
Et telle est ma hauteur, qu'en regardant bien bas,
A parler franchement, je ne vous voyais pas.

LA SONNETTE.

Oh certes ! vous avez sur moi cet avantage,
D'être au regard de tous un très haut personnage,
La taille, cependant, dont on fait vanité,
Est quelquefois le lot de l'imbécilité.

LA CLOCHE.

Soit : mais n'oubliez pas que lorsqu'elle m'approche,
La Sonnette, ma sœur, doit respect à la Cloche,
Qui, le matin, le soir, et le jour et la nuit,
Fait monter jusqu'aux cieux la majesté du bruit.

Les solennités saintes ou politiques.
Des fêtes de famille et des fêtes publiques.
N'est-ce pas toujours moi dont le puissant métal
Annonce le retour et donne le signal ?
Les plaines de l'éther, par mes sons charmées,
Répercutent au loin mes joyeuses volées.
Et font, de leur saint, proclamant les moyens.
Dans les temples sacrés accourir les Chrétiens.
Mais ce n'est point assez que mon airain sonore
Les invite au devoir dont la vertu s'honore.
Si j'impose au travail aux bras du sacristain,
Célébrant, au Beffroi, les votes du scrutin.
Quels que soient les élus, j'annonce une victoire,
Qui doit à mes sonneurs assurer un pour-boire.
Les hommes sont changeants : moi, sans jamais broncher,
Je reste constamment fidèle à mon clocher.
Sous chaque règne enfin, ferme dans mon principe,
J'ai sonné pour Louis, pour Charles, pour Philippe :
Après eux j'ai sonné pour un Napoléon,
Et je sonne aujourd'hui...

LA SONNETTE.

Pour qui ?

LA CLOCHE.

Pour Mac-Mahon.

Et si je n'ai point fait entendre ma musique
Lorsqu'en quatre-vingt douze advint la République,
C'est que la brave dame, en son besoin urgent,
M'avait fondue en sous pour avoir de l'argent.
Je le répète donc : organe nécessaire
D'un triomphe éclatant, d'un grand anniversaire ;
D'un *Te Deum* chanté n'importe en quel honneur,
Mon bruit est constamment l'éclatant précurseur.

LA SONNETTE.

Vous vous vantez beaucoup, mais votre beau tapage
N'est pas toujours ma sœur, un fortuné présage,
Car si vous annoncez d'heureux événements,
Vous ne sonnez pas moins pour les enterrements ;

La nuit, par le sommeil, une ville engourdie,
Apprend par vous qu'elle est en proie à l'incendie,
Et souvent de terreur sent palpiter son sein
Aux coups précipités d'un sinistre tocsin.
Croyez-vous, chère sœur, qu'un conscrit vous bénisse.
Alors que l'appelant au plus rude service,
Vous lui faites quitter, peut-être pour toujours,
Son pays, son métier, sa mère, ses amours.
Et cela pour aller, sur des champs de batailles,
De tant de braves gens grossir les funérailles ?

LA CLOCHE.

Pouvez-vous me blâmer et m'imputer à tort
D'appeler les conscrits pour le tirage au sort,
Alors qu'intéressée à sa prépondérance,
L'armée, en tous les temps, a veillé sur la France,
Qui, féconde en héros, confie à leur valeur
Le soin de protéger son sol et son honneur ?...
Si mon bruit, de la mort, révèle la présence,
Par compensation j'annonce la naissance
Et l'hymen dont l'effet heureux et triomphant,
Où succombe un vieillard font surgir un enfant.
Enfin je parle fort, tandis que vous, Sonnette,
Ne possédez, hélas ! qu'une voix aigrelette,
Qu'un langage débile et qui s'éteint souvent
Dans un espace étroit sous le souffle du vent.

LA SONNETTE.

Et moi, je vous soutiens que loin d'être futile,
Autant que vous, ma sœur, je joue un rôle utile.
Si, comme vous, du ciel, pour calmer les fureurs,
Je ne fais pas parfois écraser mes sonneurs,
Pauvres gens qui croyant détourner les tempêtes,
Attirent follement la foudre sur leurs têtes,
D'espoir et de plaisir faisant battre le cœur,
Mon léger tintement annonce un visiteur ;
On l'attendait sans doute avec impatience ;
Peut-être on gémissait de sa trop longue absence ;
Peut-être sous le poids d'un douloureux soupçon,
De froideur et d'oubli déjà l'accusait-on,

Alors qu'avec mesure et de façon discrète,
Retentit doucement un seul coup de sonnette,
Et ce coup sur mon timbre à peine est il frappé,
Que l'orage du cœur soudain s'est dissipé.
Le silence, toujours, protégeant le mystère,
Rien de mieux, en ce cas, pour moi, que de me taire,
Mais par un contre-temps, qui n'est que trop commun,
Voilà qu'à mon cordon se pend un importun :
Il sonne ; on n'ouvre pas ; avec force il m'agite,
Redouble ses appels : soins perdus ! il s'irrite,
Puis s'éloigne en grondant : on a bien entendu,
Mais pour raison fort bonne on n'a pas répondu,
A moins qu'une soubrette, à propos avertie,
Ne mente en affirmant que Madame est sortie.
Tandis que confinée en son appartement,
Elle y goûte à loisir les attraits d'un roman.
C'est moi qui fais venir auprès d'une coquette
La camériste habile à soigner sa toilette
Dont l'éclat rehaussant des charmes gracieux,
Saura troubler les cœurs en captivant les yeux.
Je sonne, et les valets reçoivent du caprice,
L'ordre auquel sont acquis leur zèle et leur service,
— Cette lettre à la poste ; — Allumez ce flambeau ;
Approchez ce tapis ; — Donnez un verre d'eau ;
Tels sont, en abrégé, les soins qu'on va prescrire
Aux serviteurs gagés soumis à mon empire.
Dois-je vous rappeler aussi mon ascendant,
Alors que je m'agite aux mains d'un président,
Pour rétablir le calme au sein de l'assemblée,
Qu'en ses emportements la dispute a troublée.
Les plus sages conseils à des hommes aigris,
Ne pouvant apaiser la colère et les cris,
La Sonnette intervient, et son bruit efficace,
Etouffant tout à coup l'injure et la menace,
Semble le *Quos ego*, mot terrible et vainqueur,
Qui des vents déchainés comprima la fureur.
Ajouterai-je enfin que petite Sonnette,
Je m'élève parfois jusqu'au rang de clochette

Appelant les acteurs aux répétitions
Et les agioteurs aux spéculations ?
Ne suis-je pas aussi cet instrument champêtre
Qu'agitent les troupeaux qu'en la plaine on voit paître,
Et qui sont, grâce à moi, rendus au droit chemin
Dont s'écarte parfois le pauvre genre humain ?
Si par moi l'écolier, rappelé dans sa classe,
Y reprend un devoir qui trop souvent le lasse,
Interrompant aussi thèmes et versions,
Je donne le signal des récréations ;
Lorsque la canicule exerce son ravage,
D'un pavé desséché je prescris l'arrosage ;
Au sein des carrefours, mes accents entendus,
Réclament les objets et les bijoux perdus,
Lesquels procureront, on le crie à tue-tête,
A ses restituants la récompense honnête.
L'ouvrier qui m'entend revient à ses travaux,
Puis je résonne en outre au collier des chevaux,
Comme avis aux passants, et sais leur crier gare !
Bien mieux que ces wagons qui partent d'une gare,
Et ne sont arrêtés, tant ils sont diligents,
Que lorsque sur les rails ils ont broyé les gens.
Dans tout ce que je dis, ô magnifique Cloche !
Quoique vous en disiez, rien n'est faux, rien ne cloche.
Retentissant au loin, vos accents, j'en conviens,
Ont bien plus de vigueur et d'éclat que les miens ;
De l'ampleur vous avez la beauté, le mérite,
Et certes, près de vous je parais bien petite ;
Épargnez-moi, pourtant, ma sœur, votre mépris,
Car chacun, faible ou fort, dans ce monde a son prix.
L'être le plus chétif, en mainte circonstance,
Plus d'un fait l'a prouvé, n'est pas sans importance,
Puisque choses et gens, soit dit en vérité,
Quoiqu'inégaux de taille ont leur utilité.

LA CLOCHE.

Si, par moi, le public savait notre dispute,
Il me décernerait la palme de la lutte.

LA SONNETTE.

Non.

LA CLOCHE.

Pourquoi ?

LA SONNETTE.

Parce que, d'après un vieux dicton,
N'entendant qu'une cloche, il n'entendrait qu'un son.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ACADÉMIE

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 1874.

Présidence de M. Auguste DECAIEU.

Renouvellement partiel du Bureau. Sont nommés :

M. Jules Verne, directeur ;

M. Richer, chancelier ;

M. de Puyraimond, secrétaire-adjoint.

M. Corblet, se trouvant obligé de changer de résidence et par cela même de donner sa démission de membre titulaire, est admis, sur sa demande, à continuer de faire partie de l'Académie à titre de membre honoraire.

Sur la demande de M. Garnier, l'Académie décide que le compte financier de la Compagnie ne lui sera plus présenté qu'au 31 décembre, de manière à le faire concorder avec l'année civile.

Lecture par M. Dusevel d'un rapport sur l'ouvrage de M. Corblet, intitulé : *Hagiographie du diocèse d'Amiens*.

Lecture par M. Mancel sur les moyens de faire communiquer entre-eux divers quartiers d'Amiens.

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 1874.

Présidence de M. Jules VERNE.

Rappel par M. le Directeur de l'article du Réglement relatif aux lectures que doit faire chaque membre dans l'ordre indiqué au tableau.

Lecture, par M. Roger, d'un mémoire intitulé : *L'Art dans l'Industrie.*

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 1874.

Présidence de M. Jules VERNE.

Exposition des titres de M. Gédéon Baril. Le vote est fixé au 25 courant.

Lecture, par M. Daussy, d'un : *Récit sur la bataille de Bapaume*, qui eut lieu les 2 et 3 janvier 1871 entre les armées française et allemande.

SÉANCE DU 25 DÉCEMBRE 1874.

Présidence de M. Jules VERNE.

Vote sur la candidature de M. Gédéon Baril. — Il est élu membre titulaire.

Discussion relative au nouveau Réglement. Adoption des 19 premiers articles.

Fixation au 8 janvier prochain de l'admission de M. Gustave Dubois.

SÉANCE DU 8 JANVIER 1875.

Présidence de M. Jules VERNE.

Discours de réception de M. Gustave Dubois. — Eloge de M. Berville.

Réponse do M. Verne.

SÉANCE DU 22 JANVIER 1875.

Présidence de M. RICHER, *Chancelier.*

Lecture par M. Deneux d'une *Notice sur le compositeur* Félicien David.

Lecture, par M. de Puyraimond, d'une *Biographie de feu M. Augustin Magdelaine*, officier de la marine française.

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 1873.

Présidence de M. GARNIER.

Lecture, par M. Obry, de son discours de reception comme membre titulaire. — Eloge du général Foy.

Réponse de M. Garnier. — Analyse des ouvrages de feu M. Obry père.

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 1875.

Présidence de M. Jules VERNE.

Lecture, par M. le comte de Gomer, d'un mémoire intitulé : *l'Histoire considérée au point de vue moral.*

SÉANCE DU 12 MARS 1875.

Présidenee de M. Jules VERNE.

Présentation de M. Jacquier, ingénieur des ponts-et-chaussées, comme candidat au titre de membre titulaire.

Lecture, par M. Vion, d'un mémoire qui fait connaître un appareil inventé par un savant anglais, et à l'aide duquel se trouvent figurés les différents sons produits par la parole.

SÉANCE DU 26 MARS 1875.

Présidence de M. Jules VERNE.

Présentation de M. Charles Laureat, ingénieur civil, comme candidat au titre de membre titulaire.

Exposition, par M. Hennebert, des titres de M. Jacquier.

Lecture, par M. de Puyraimond, de la première partie d'une *Étude sur la baie de Somme*.

Lecture de deux pièces de vers, par M. Le Vavasseur.

SÉANCE DU 9 AVRIL 1875.

Présidence de M. RICHER, *Chancelier*.

Lecture d'une lettre de M. Jules Verne énonçant les titres de M. Laurent.

Lecture par M. de Puyraimond, de la seconde partie de son *Étude sur la baie de Somme*.

Vote sur la candidature de M. Jacquier, qui est élu comme membre titulaire.

SÉANCE DU 23 AVRIL 1875.

Présidence de M. Jules VERNE.

Félicitations à M. Daussy, au sujet de sa nomination comme Conseiller à la Cour d'Appel d'Amiens.

Lecture d'un rapport de M. Mancel sur une publication de M. Decrept relative à la plantation des arbres verts et aux moyens de les faire réussir en Picardie.

Vote sur la candidature de M. Laurent, qui est élu comme membre titulaire.

SÉANCE DU 14 MAI 1875.

Présidence de M. Jules VERNE.

Vote de deux médailles d'argent destinées aux concours de musique et de travaux graphiques, qui auront prochainement lieu à Amiens, à l'occasion du Concours régional.

Lecture, par M. Yvert, de la traduction en vers français

des 10e et 11e élégies du IIIme livre des poésies latines de Properce.

Reprise de la discussion relative au Réglement en ce qui concerne l'ordre des lectures.

SÉANCE DU 28 MAI 1875,

Présidence de M. Jules VERNE.

Lecture, par M. Leleu, d'un travail par lequel il réfute l'assertion d'un savant anglais qui, dans un mémoire présenté à la Societé des Antiquaires de Londres, affirme que l'empereur Auguste a fait la conquête de la Grande-Bretagne, ce qui lui aurait valu les honneurs du triomphe. M. Leleu, s'appuyant sur les historiens les plus dignes de foi, soutient que si, en effet, Auguste a manifesté par deux fois l'intention de pénétrer personnellement dans la Grande-Bretagne, il n'a jamais mis ce projet à exécution.

SÉANCE DU 11 JUIN 1875.

Présidence de M. Jules VERNE.

Sur la proposition de M. de Beaussire, l'Académie déclare deux vacances parmi les membres titulaires.

Sur la proposition du même membre, elle autorise l'insertion dans ses Mémoires du discours que M. de Beaussire a prononcé, dans la séance du 28 mars 1875, comme Directeur de l'Académie, pour rendre hommage à la mémoire de M. Mathieu, membre honoraire, décédé le 21 du même mois.

Lecture, par M. Mancel, de l'analyse d'un ouvrage de M. Geoffroy, Ingénieur des ponts et chaussées, et qui a pour but d'indiquer les moyens d'établir un port dans la baie de Somme.

Discussion à ce sujet entre MM. de Puyraimond et Mancel.

SÉANCE DU 25 JUIN 1875.

Présidence de M. Jules VERNE.

Démission de M. Jacquier, obligé de quitter Amiens par suite d'un changement de destination.

Annonce de la mort de M. Cochet, correspondant de l'Académie, décédé à Rouen, le 1er de ce mois.

Hommage à l'Académie d'un poëme intitulé : *Un chapitre de plus à l'Art poétique*, par M. Le Vavasseur, associé correspondant.

Rapport de M. Daussy sur un ouvrage de M. de Vignaux, intitulé : *Mémoires sur Lamoignon de Malesherbes*.

Discours de réception de M. Gédéon Baril, comme membre titulaire, *Histoire des Faïences*.

Réponse de M. Verne, directeur.

Lecture, par M. Roger, d'une étude sur *Rabelais et ses ouvrages*.

SÉANCE DU 9 JUILLET 1875.

Présidence de M. Jules VERNE.

Décision portant que l'année académique courra désormais du 1er janvier au 31 décembre ; qu'en conséquence sa séance publique aura lieu dans la seconde quinzaine de l'année courante.

L'Académie reprend ensuite la discussion de son nouveau Réglement, dont elle adopte l'ensemble et autorise l'impression.

SÉANCE DU 23 JUILLET 1875.

Présidence de M. Jules VERNE.

Démission de M. Hennebert, membre titulaire, appelé hors d'Amiens pour de nouvelles fonctions.

Sur sa demande, il est nommé membre honoraire.

Annonce de la mort de M. le président Decaïeu, membre honoraire, décédé à Albert le 31 de ce mois. L'Académie décide que le récit de ses obsèques et le discours prononcé sur sa tombe par M. Daussy, seront insérés dans ses mémoires.

L'Académie décide que son nouveau Réglement ne sera mis en vigueur qu'après le renouvellement partiel de son bureau actuel.

Présentation de M. l'abbé Crampon, chanoine titulaire titulaire, comme candidat au titre de membre titulaire.

Plusieurs membres demandent que l'article du Réglement relatif à de la cotisation des membres titulaires soit modifié. — Décision ajournée.

Dans un intérêt de priorité, M. Vion met sous les yeux de l'Académie plusieurs tableaux dont il donne l'explication, et qui se rattachent à son système de symphonographie universelle. L'Académie lui donne acte de cette présentation.

Lecture, par M. Daussy, d'une poésie intitulée : *le Myosotis*.

SÉANCE DU 13 AOUT 1875.

Présidence de M. Jules VERNE.

M. Garnier expose les titres sur lesquels s'appuie la candidature de M. l'abbé Crampon.

Une feuille portant présentation de quatre candidats au titre de membres titulaires est signée de huit membres titulaires et déposée sur le bureau. Ces quatre candidats sont :

1° M. le docteur Faucon ;
2° M. Magne, inspecteur des lignes télégraphiques ;
3° M. Guérard, ingénieur au chemin de fer du Nord ;
4° M. Cartault, professeur de rhétorique au Lycée d'Amiens.

[redacted]

[redacted]

[redacted]

Vote sur la candidature de M. l'abbé Crampon, qui est élu membre titulaire.

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 1875.

Présidence de M. Jules VERNE,

Fixation des lectures qui auront lieu dans la séance publique du 12 décembre.

Lecture, par M. le Directeur, du discours destiné à cette séance.

Votes successifs sur les candidatures de MM. Faucon, Magne, Guérard et Cartault, qui sont élus membres titulaires.

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 1875.

Présidence de M. Jules VERNE,

Lecture, par M. le Secrétaire perpétuel, de son rapport sur les travaux de l'Académie ;

Par le même, d'un dialogue en vers intitulé : *la Cloche et la Sonnette.*

Par M. Daussy, d'une poésie intitulé *le Myosotis.*

Ces trois ouvrages, ainsi que le discours de M. Verne, et le Mémoire de M. Roger : *l'Art dans l'Industrie*, seront lus dans la séance publique du 12 décembre.

Sur la proposition de M. Herbet, l'Académie adopte le sujet suivant pour un prix de prose à décerner en 1876 :

« De l'importance des jeux au point de vue de l'éducation physique et morale des enfants et des jeunes gens. — Les comparer aux exercices gymnastiques. »

SÉANCE PUBLIQUE DU 12 DÉCEMBRE 1875.

Présidence de M. Jules VERNE.

M. le général Montaudon, Commandant en chef du second corps d'armée, assiste à la séance.

Lecture est successivement donnée par MM. Verne, Yvert, Roger et Lauer des diverses pièces lues à la précédente séance ainsi que du sujet mis au concours pour un prix de poésie à décerner en 1876.

SÉANCE DU 24 DÉCEMBRE 1875.

Présidence de M. Jules Verne.

Lecture par M. Yvert de la 1re pièce du livre Ier des poésies de Tibulle

OUVRAGES REÇUS PAR L'ACADÉMIE

Année 1874-1875.

Du Ministère de l'Instruction publique, des Cultes. et des Beaux-Arts.

Rapport au Ministre sur la collection des documents inédits de l'Histoire de France et sur les actes du Comité des travaux historiques. Paris. 1874. Imprimerie nationale. — 1 vol. in-4°.

Revue des Sociétés savantes. 1874. Janvier à Juin 1875.

Du Ministère de l'Agriculture et du Commerce.

Catalogue des brevets d'invention. 1874. n° 2 à 7.

De M. le Préfet de la Somme.

Département de la Somme. — Conseil général. — Session d'avril, 1875. — Rapport de M. le Préfet et procès-verbal des séances du Conseil. Amiens. 1875. A. Caron et C^ie^. — 1 vol. in-8.

Conseil général de la Somme. — Projets d'amélioration de la Somme et de ses Ports. — Rapport de MM. Brulé et de Douville-Maillefeu. — Procès-verbaux des séances de la Commission spéciale de la baie de Somme. — Enquête sur la station du Remorqueur. Amiens. 1875. T. Jeunet. — 1 vol. in-8^e^.

Des Sociétés Françaises.

Recueil des publications de la Société nationale havraise d'études diverses. 30e année. 1872.

Annales de la Société Académique de Nantes. 1874. 1er sem. 1875.

Extrait des travaux de la Société centrale d'Agriculture du département de la Seine-Inférieure. Cahiers 184, 185, 186.

Bulletin trimestriel du Comice agricole, horticole et forestier de l'arrondissement de Toulon. 1874, nos 2, 3, 4, 1875, nos 1, 2, 3.

Maître Jacques. Bulletin de la Société d'Agriculture du département des Deux-Sèvres. Août, Octobre et Novembre. 1874. Février à Septembre 1875.

Bulletin de la Sociétés des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne. 2e sem. 1874. 1er semestre 1875.

Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai. Tome XXXII. 2e et 3e partie. XXXIII. 1re partie.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts. du département de la Haute-Saône. 3e série. no 5, 6.

Bulletin de la Société Académique de Laon. Tome XX.

Mémoires de l'Académie nationale des Sciences, Arts et Belles-Lettres, de Caen. 1872-1874-1875.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, de la Sarthe. 1er 2e et 3e trimestre 1874. 1er trimestre 1875.

Bulletin du Comice agricole d'Abbeville. 1874. nos 9, 10, 11. 1875. no 1 à 9.

Bulletin du Comice agricole d'Amiens. no 62 à 92.

Bulletin de la Société Linéenne du nord de la France. no 28 à 42.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie. — 1874. nos 2, 3, 4. 1875. 1, 2, 3.

Bulletin de la Société industrielle d'Amiens. Tome XIII. nos 1, 2, 3.

Mémoires de la Société académique de l'Aube. 3e série. x. xi.

Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure. Section de l'arrondissement de Bernay. Concours de 1874 à Thiberville les 13 et 14 septembre, sous la présidence de M. le duc de Broglie. Bernay. 1874.

Mémoires de la Société nationale académique de Cherbourg. 1871-1873.

L'Agronome praticien, journal de la Société d'Agriculture de Compiègne, n° 16.

Société libre des Beaux-Arts. Avril. Mai. Juin. Juillet 1874.

Bulletin de la Société d'Histoire naturelle de Colmar. 14e et 15e année. 1873-1874.

Mémoires de la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille. IIIe série. Tomes 12 et 13.

Bulletin de la Société libre d'Émulation, du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure. 1873-1874.

Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen pendant l'année 1872-1873. — 1873-1874.

Mémoires de l'Académie de Stanislas. IVe série. Tome VI. VII.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand. Tome XV.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 3e 4e trimestre 1874. XVII. nos 1, 2, 3, 4.

Table générale des matières contenues dans les Bulletins et Annales, Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 46 volumes. 1810 à 1874.

Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, Tome X. Livr. 3, 4, 5. XI. Livr. 1, 2.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, nos 1, 2, 3, 4. 1874. nos 1, 2, 3. 1875.

Annales de l'Académie d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy. Tomes xxx et xxxi.

Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire. Tomes xxix et xxx.

Bulletin de la Société académique de Brest. 2e série. Tome i.

Mémoires de la Société des Sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise. Tome xi.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Toulouse. 8e année. nos 2, 3, 4. 9e année. nos 1, 2, 3.

Mémoires de la Société d'Agriculture et des Arts du département de Seine-et-Oise. 2e série. Tome viii.

Journal d'Agriculture de la Côte-d'Or. 4e trimestre 1874. 1er trimestre 1875.

Société historique de Compiègne. Excursions Archéologiques dans les environs de Compiègne. 1869-1874.

Annales de la Société d'Agriculture du département des Vosges. Tome xiv. 2e et 3e cahiers.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Arras. 2e série. Tome vi-vii.

Mémoires de l'Académie de Metz. 3e série. Tome ii.

Mémoires de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers. Tome xvii. nos 2, 3, 4.

Société industrielle d'Elbœuf. Bulletin des travaux. 1874. nos 2, 3, 4, 5.

Mémoires de la Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise. Tome x.

Tables générales des mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, dressées par M. Eug. Lapierre. 1831-1871. 1re série.

Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau. 11e série. Tome iii.

Bulletin de la Société d'Agriculture et du Commerce

de Caen. 111e, 112e, 113e année. — Nouvelle série. Année 1872. — Année 1873. — Année 1874.

Recueil de l'Académie des Jeux Floraux. 1874.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales. Vol. XVIII et XXI.

Répertoire des travaux de la Société de Statistique de Marseille. Tome XXXV. — XXXVI.

Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François. VI.

Annuaire de la Société Philotechnique. Tome XXXV.

Recueil des travaux de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure. IVe série.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon. IVe série. Tome V, VI.

Mémoires de l'Académie du Gard. Année 1873.

Mémoires de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher. Tome XX. 1re partie.

Société d'Agriculture, des Lettres, Sciences et Arts de Rochefort. Année 1873-1874.

Bulletin scientifique, historique et littéraire du département du Nord. 1874. nos 7, 8, 9, 10, 11, 12.

Revue de l'Art Chrétien. 2e série Tome I.II.III. nos 1, 2.

Catalogue des ouvrages composant la bibliothèque de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département de la Haute-Saone, établi et offert à ses collègues par le Commandant Noirot. — 1874.

Chambre de Commerce d'Amiens. — Réponse à M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce. — Traité de commerce. 13 septembre 1875. Amiens. 1875. Jeunet. in-8.

Chambre de Commerce d'Amiens. — Impôt sur les revenu des valeurs mobilières.— Application de la loi du 29 Juin 1872 aux Sociétés en nom collectif. — Lettre à MM. les Députés de la Somme. — Lettre à M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce. — Lettre à M. le Mi-

nistre des Finances. 18 Octobre 1875. Amiens. 1875. Jeunet. in-8.

Revue illustrée des Lettres, Sciences, Arts et Industrie dans les Deux-Mondes. nos 44 à 48.

Cinquante ans de l'Histoire de Chapitre, de N. D. de Laon. Procès-verbaux et délibérations du 12 Juin 1541 au 15 Juillet 1594, avec une introduction, notes et dessins par Ed. Fleury. Publié par la Société académique de Laon. 1 vol in-8.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne. Année 1873-1874.

Bulletin de la Société industrielle et agricole d'Angers. 1er trimestre 1875.

Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure. — Section de l'arrondissement de Bernay. Concours de 1875 à Beaumesnil, le 19 septembre 1875, sous la présidence de M. le duc de Broglie.

Bulletin de la Société historique de Compiègne. Tome II. 2e fascicule.

Bulletin de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Tarn-et-Garonne. 1873-1874.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin. XXII. 1e livr.

Des Sociétés étrangères.

Foreningen til norske Fortidsmindesmerkers Bevaring. Aar beretning for 1872.... for 1873.

Forhandlinger i Videnskab-selskabet i Christiania. Aar 1872.... Aar 1873.

Det kongelige norske Frederiks Universitet Aarsberetning for Aaret 1872.... for Aaret 1873.

Die Ægyptischen Denkmaler in St-Petersburg, Helsingfors, Upsala und Copenhagen von J. Lieblein. Christiania. 1873. 1 vol. in-8e.

Norges Flora af M. N. Blytt. nos 1, 2, 3. Part.

Enumeratio insectorum norvegicorum fasciculus I catalogum Hemipterorum et Orthopterorum continens. Auctore H. Siebke. Christiania. 1874. 1 vol. in-8°

Om norske kongers hylding og kroning in ældre tid. Christiania. 1873. in-8°.

Om Skuringsmærker, glacialformationem, terrasser og strandlinier samt om grandfjeldets og sparagmitfjeldets mægtighed i norge. II. Sparagmitfjeldet. Af professor Th. Kjerulf. Christiania. 1873. in-4. Pl.

Jættegryder og gamle strandlinier i fast klippe af S. A. Sexe. Christiania. 1873. in-4.

Grundtrækkene i den ældste norske proces of Ebbe Hertzberg. Christiania. 1874. 1 vol. in-8.

Postola sogur. Legendariske Fortellinger om Apostlernes Liv deres kamp for Kristendommens udbredelse samt deres martyrdod. Efter gamle haandskrifter udgivne af C. R. Unger. Christiania. 1874. 1 vol. in-8.

Annual report of the United States geological and geographical Survey of ihe territories embracing Colorado, being a report of progress of the exploration for the year 1873, by F. V. Hayden. Washington. 1874. 1 vol in-8.

Departement of the Interior. Report of the United States geological Survey of the territories. F. V. Hayden. vol. VI. Washington. 1874.

Report of the geological Survey of the States of Missouri, including field work of 1873-1874, with 91 illustrations and atlas. Garland C. Broadheard. Jefferson city. 1874. 1 vol in-8. atlas.

Miscellaneons publications. n° 1. Liste of elevations principally in that portion of the Mississipi river. 3e edition. Collated und arranged by H. Gannett. Washington. 1875. in-8.

Miscellaneous publications n° 3. Birds of the North-

west : a hand book of the Ornithology of the region drained by the Missouri river and its tributaries. By Elliot Coues. Washington. 1874. 1 vol. in-8.

Catalogue of the publications of the United States geological survey of the territories. F. V. Hayden. Washington. 1874.

Annual report of the Board of Regents of the Smithsonnan Institution for the year. 1873. Washington. 1874. 1 vol. in-8.

Des Auteurs.

La clavelée dans l'arrondissement d'Amiens en 1874. Du service des épizooties. — Rapport par M. Caron. Amiens. 1874. H. Yvert. in-8.

Histoire générale de la France du Nord, — Flandre-Artois-Picardie, — depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1871. Par P. Decroos. Paris. 1874. Aubry. 1 vol. in-8.

L'ile mystérieuse. — Les naufragés de l'air, par Jules Verne. Paris 1874. Hetzel. 1 vol. in-18.

Chambre de Commerce d'Amiens. — Congrès international pour l'unité du numérotage des fils. — Rapport par M. A. Roger. Amiens. 1874. Jeunet. in-8.

Un Polygraphe. (Louis-Georges-Alfred de Martonne). Esquisse par Emile Bégin. Meulun. 1874. Masson. in-8.

Souvenir du 12 juillet 1874. Toast porté au banquet de l'association normande à la Ferté-Macé, par Gustave Le Vavasseur. Alençon. 1874. E. de Broise. in-8.

Vingt-quatrième année. Almanach de l'Orne pour 1875. Alençon. 1874. E. de Broise 1 vol. in-24.

Journal d'un Provincial pendant la guerre. Abbeville 1870-1771. Par Ernest Prarond. Amiens. 1875. T. Jeunet. 1 vol. in-18.

Amiens en 1875. Ses affaires, par M. J. Mancel. Amiens. 1875. H. Yvert. in-8.

La ligne de la Somme pendant la campagne 1870-

1871. Etude par H. Daussy. Avec deux cartes. Amiens. 1875. Delattre-Lenoel. (Paris. Dumaine.) 1 vol. in-8.

La bêtise du génie, par Clovis Michaux. Meulun. 1875. Masson. in-8.

Locutions normandes tirées de divers auteurs. Par Gustave Le Vavasseur. Alençon. 1875. E. de Broise. in-8.

L'arbre vert en Picardie. Son emploi avantageux dans les terrains calcaires et accidentés, par Alfred Decrept. Amiens. 1875. T. Jeunet. in-8.

Les grands Bienfaiteurs de l'humanité par M. Adolphe Huart. Paris. 1875. Berche et Tralin. 1 vol. in-18.

Souvenirs de la Vieille France. — Les Sociétés de tir avant 1789. (Par M. A. Janvier.) Amiens. 1875. 1 vol. in-8.

Remarque sur le fait de l'existence en société, à l'état sauvage, des espèces végétales affines et sur d'autres faits relatifs à la question de l'espèce. Par Alexis Jordan. Lyon. 1873. Pitrat, in-8.

De la gravure. Par M. Buteux. in-8.

Gustave Le Vavasseur. Un chapitre d'art poétique. La rime. Dessin à la plume par Jules Buisson. Paris. 1875. Lemerre. in-8.

Exposition régionale de 1875 à Amiens. Catalogue de l'Administration des forêts. Mai 1875. Amiens. 1875. H. Yvert, in-8.

Mémoires sur Lamoignon de Malesherbes défenseur de Louis XVI, par Eugène de Vignaux. Paris. 1874. Dentu. 1 vol. in-8. Portrait.

L'âme considérée dans ses manifestations extérieures. Étude philosophique au point de vue des Arts d'expression. Par M. Justin Bellanger. Paris. 1874. Vᵉ Vignaucour. in-8.

Notes et paradoxes à propos de théâtre. Observations humoristiques sur l'art des Comédiens par Justin Bellanger. Paris 1872. Morris. in-8.

Hagiographie du Diocèse d'Amiens. Par l'abbé J. Corblet. Tome V.

De la mortalité des enfants du premier âge à Amiens. par le docteur A. Faucon. Amiens. 1871. T: Jeunet. 1 vol. in-8.

Extraits des communications faites à la Société de médecine d'Amiens, pendant les années 1873-1874, par le docteur A. Faucon. Amiens. 1875. A. Caron et Cie. in-8.

Grenade par M. Ernest Breton. Paris. 1875. in-8.

Abstract of results of a study on the genera Geomys and Thomomys with addenda on the osteology of Geomydæ and on the habits of Geomys tuza By Dr Elliot Conor. Washington. 1875. 1 vol. in-4.

Poésies posthumes de Clovis Michaux. Paris. 1875. 1 vol. in-18.

Recherches expérimentales sur le rôle thérapeutique du suc concentré de Cresson dans le traitement de la phthisie pulmonaire, des scrofules et des affections de la peau. Par M. Dupuy. Bruxelles. 1875. 1 vol. in-8.

Traité élémentaire de géométrie descriptive théorique et appliquée, contenant un grand nombre de problèmes gradués à résoudre par Ernest Lebon. 1re partie. Enseignement secondaire spécial. 3e année. Texte et planches. Paris. 1875. 2 vol. in-8.

Traité de droit français prvé et public par A. Moullart. Paris. 1875. 1 vol. in-8.

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE

BUREAU ET OFFICIERS DE L'ACADÉMIE.

MM. Jules VERNE, *Directeur.*
RICHER, *Chancelier.*
E. YVERT, *Secrétaire-perpétuel.*
GARNIER ✠, *Trésorier, Archiviste permanent.*
DE PUYRAIMOND ✠, *Secrétaire-adjoint.*

MEMBRES TITULAIRES

DANS L'ORDRE DE RÉCEPTION

MM.

21 Juin 1837. GARNIER ✠, Professeur, Conservateur de la Bibliothèque communale.
25 Juin 1842. DAUPHIN, ✠, Conseiller honoraire à la Cour d'appel.
13 Févr. 1847. G. DE FORCEVILLE, ancien Banquier, Statuaire.
24 Janv. 1851. DAUSSY, Conseiller à la Cour d'appel.
12 Févr. 1852. YVERT, Homme de lettres.
11 Févr. 1854. DENEUX (Jules), ✠, Président de la Société Philharmonique.
12 Janv. 1856. MANCEL, ✠, propriétaire.
10 Mai 1859. VION, Chef d'Institution.

MM.

13 Juin 1862. Mollet Vulfran', ✠, Manufacturier, Président de la Chambre de Commerce d'Amiens.

25 Juillet 1862. Lemoine, ✠, Docteur en Medecine.

25 Juillet 1862. Herbert, ✠, Docteur en Medecine.

14 Mai 1864. Peuchet, Negociant.

31 Déc. 1864. Dauphin (Albert), ✠, Avocat, ancien Maire d'Amiens, Président du Conseil général.

30 Nov. 1868. Mollard, Avocat, Docteur en Droit.

18 Juillet 1869. De Beaucorps, ✠, Conservateur des forêts.

23 Juillet 1869 Lelieu, Censeur au Lycée.

12 Janv. 1872. Richer, Docteur en Médecine.

26 Avril 1872. Dupont (Edouard), ancien Pharmacien.

26 Avril 1872. De Puyraimond (Alfred) ✠, ancien Officier de marine.

25 Mai 1872. Duseuil (Hyacinthe), Membre de la Société des Antiquaires de Picardie.

26 Mai 1872. Le Comte de Gomer (Maxime), Vice-Président de la Société d'horticulture de Picardie.

28 Juin 1872. Verne (Jules) ✠, Homme de lettres.

14 Févr. 1873. Roger, Propriétaire.

23 Mai 1873. Peuleué, Docteur en Médecine.

9 Janvier 1875. Dubois (Gustave), Avocat.

12 Févr. 1875. Obry (Ernest), Avocat.

25 Juin 1875. Baril (Gédéon), Homme de lettres.

MEMBRES HONORAIRES

DE DROIT.

—

MM.

Le Premier PRÉSIDENT de la Cour d'appel.
Le PRÉFET de la Somme.
Mgr l'EVÊQUE d'Amiens.
Le MAIRE d'Amiens.
Le PROCUREUR-GÉNÉRAL près la Cour d'appel.
L'INSPECTEUR de l'Académie universitaire.

MEMBRES HONORAIRES

ELUS.

—

MM.

DUVAL (Raoul), ✠, premier Président à la Cour d'appel à Bordeaux, ancien titulaire.

DUROYER, ✠, ancien Maire d'Amiens, à Amiens, ancien titulaire.

BELIN-DELAUNAY, Professeur d'Histoire au Lycée de Bordeaux, ancien titulaire.

DUBOIS (Amable), ✠Docteur en médecine, à Paris, ancien titulaire.

DE QUATREFAGES DE BRÉANT, ✠, Membre de l'Institut

FUSTEL DE COULANGES, ✠, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Paris, ancien titulaire.

HARDOUIN, Conseiller à la Cour d'appel de Douai, ancien titulaire.

DE MARSILLY ✠, Ingénieur des Mines, Directeur des Mines d'Anzin, ancien titulaire.

MM.

FLEURY, ✠, Recteur de l'Académie de Douai, ancien titulaire.

ALEXANDRE, O. ✠, Docteur en Médecine à Amiens, id.

TIVIER, Professeur à la Faculté des lettres de Dijon, id.

BOHN, Professeur de philosophie, id.

WATEAU ✠, ancien avocat général, à Paris, id.

COURTILLIER, ✠, Docteur en Médecine, à Amiens, id.

KOLB, ancien Directeur de l'Usine des produits chimiques d'Amiens, id.

GUILLON, ✠, Ingénieur, ancien titulaire.

GAND (Edouard), Dessinateur industriel, ancien titulaire.

HENRIOT, ✠, Propriétaire, Membre du Bureau de bienfaisance.

POIRÉ, Professeur de Physique et de Chimie au Lycée Bonaparte, à Paris, ancien titulaire.

CORBLET (l'Abbé), ✠, Chanoine honoraire d'Amiens à Versailles, ancien titulaire.

HENNEBERT, O. ✠, Commandant du Génie à Fontainebleau, ancien titulaire.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

MM.

Dovergne, à Hesdin.

Machart, ✠, Inspecteur des Ponts et Chaussées à Paris.

Dupont, ✠, Colonel du Génie, rue Castellane, 11, à Paris.

Hecquet, Docteur en médecine, à Abbeville.

Marcotte, Bibliothécaire à Abbeville.

Du Souich, ✠, Inspecteur des Mines, à Paris.

Veret, Docteur en médecine, à Doullens.

Lefils (Florentin), Homme de lettres, à Abbeville

Coët, Pharmacien à Roye.

Ferrand, ✠, Préfet du Calvados (Caen).

Soupé, ✠, Professeur à la Faculté des lettres de Lyon.

Serres, Docteur en médecine, à Uzès (Gard).

V. de Beauvillé, ✠, Membre du Conseil général, Député à l'Assemblée nationale.

J. Lefebvre, Archiviste de la Société d'Emulation, à Abbeville.

Huard (Adolphe), Homme de lettres, rue Dauphine, 5, à Paris.

Courbet-Poulard, ✠, ancien Membre du Conseil général, ancien Maire d'Abbeville, Député à l'Assemblée nationale.

Duparcque, ✠, Docteur en médecine, à Paris.

MM.

Buteux, ❋, ancien Membre du Conseil général, Maire de Fransart.

Bernard, Avocat général à la Cour d'appel de Dijon, ancien titulaire.

Millien (Achille), à Beaumont la Ferrière (Nièvre).

De Vroil, homme de lettres à Paris.

De Guerle, ❋, Trésorier-payeur-général à Epinal.

Le Pelletier, ❋, Procureur général près la Cour d'appel de Rouen.

Egger, ❋, Membre de l'Institut, à Paris.

Piedagnel, ❋, Homme de lettres, à Paris.

De Valois, ,❋ Consul de France à Rio-Janeiro.

De Raineville, (Vicomte), ❋, Membre de l'Assemblée nationale.

De Longperrier, ❋, Membre de l'Institut.

TABLE DES MATIÈRES

Contenues dans le tome XII de la 3e série.

	Pages
BERK, par M. Mancel.	1
L'ART DANS L'INDUSTRIE, par M. A. Roger.	17
RÉCIT DE LA BATAILLE DE BAPAUME, par M. Daussy.	37
DISCOURS DE RÉCEPTION de M. Gustave Dubois.	75
RÉPONSE de M. Jules Verne.	103
NOTICE SUR Félicien DAVID, par M. Jules Deneux.	113
BIOGRAPHIE d'Auguste MAGDELAINE, par M. A. de Puyraimond.	121
NOTICE SUR M. MATHIEU, par M. de Beaussire.	157
DISCOURS DE RÉCEPTION de M. Ernest Oury.	167
RÉPONSE, par M. J. Garnier.	209
L'HISTOIRE CONSIDÉRÉE AU POINT DE VUE MORAL, par M. le comte de Gomer.	239
ÉTUDE SUR L'EMBOUCHURE DE LA SOMME, par M. A. de Puyraimond.	261
DISCOURS DE RÉCEPTION de M. Gédéon Baril.	309
RÉPONSE de M. Jules Verne.	321
OBSÈQUES de M. le Président Decaieu et DISCOURS de M. Daussy.	329
OBSÈQUES de M. Charles Dubois et DISCOURS de M. Gustave Dubois.	335
DISCOURS de M. Jules Verne, à la Séance publique du 12 décembre 1875.	347
RAPPORT de M. E. Yvert, secrétaire-perpétuel, sur les travaux de l'année.	379

LE MYOSOTIS, Poésie, par M. H. Daussy. 393
LA CLOCHE ET LA SONNETTE, Dialogue en vers, par M. E. Yvert. 397
EXTRAIT des procès-verbaux des Séances de l'Académie. 403
Ouvrages reçus par l'Académie. 413
TABLEAU des Membres de l'Académie. 423
Table des matières. 429

Amiens. — Typ. H. Yvert.

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 04889 7691

Filmed by Preservation CIC